Séance du conseil communautaire du 02 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Décisions administratives pour information (n°43 à 47/2021)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
- Rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes du Pays de Fayence
- Adoption de la charte du Conseil de Développement du Haut Var

2. FINANCES

- Budget Principal – Décision Modificative n° 1
- Budget Annexe Déchets Ménagers et Assimilés – Décision Modificative n° 1
- Budget Annexe de l'Eau – Décision Modificative n° 1
- Budget Annexe de l'Assainissement – Décision Modificative n°1
- Transfert de subventions du Budget Principal au Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés
- Appel d'offres ouvert de fourniture et acheminement d'électricité pour les sites de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

3. EAU ET ASSAINISSEMENT

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

4. RESSOURCES HUMAINES

- Budget de l'eau : Création d'emplois

5. DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

- Autorisation de signer l'avenant n°1 du marché pour le traitement des ordures ménagères résiduelles du Pays de Fayence
- Convention d'autorisation d'installation d'un point de regroupement sur le domaine privé
- Fixation de la composition des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S.) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.)

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Convention de clôture d'opérations de Montée en Débit (MED 83) entre la C.C.P.F. et le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit

7. QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 30 SEP. 2021
ID : 083-200004802-20210930-2021_43_1-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU BUREAU N°2021-43

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension de la base d'aviron du lac de Saint-Cassien : Lots 4,6,9 et 10

- *Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,*
- *Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire*
- *Vu le Bureau du 21 septembre 2021,*

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 : De signer les avenants des lots relatifs à l'opération rappelée en objet avec **les entreprises suivantes :**

- **POUR LE LOT 4 : JMB MENUISERIE – ZA PLAN DE LA GRANDE VIGNE – 80 Allée des Griottiers - 83440 CALLIAN.**
- L'avenant porte sur la fourniture de blocs-porte supplémentaires pour le bureau Ligue et la salle chaufferie avec une plus-value pour des blocs-portes coupe-feu ainsi que la fabrication et la pose d'une cloison vitrée pour le nouveau bureau situé dans la salle d'ergomètres.
- **Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	59 636.00 €
Avenant N°1 HT	3 682.00 €
Nouveau Montant HT	63 318.00 €
Nouveau Montant TTC	**75 981.60 €**

L'avenant n° 1 au marché présente une variation de +6.17 % par rapport au marché initial.

- **POUR LE LOT 6 : GFAP PROVENCE – 3 Rue Claude Durand – 83400 HYERES**
- Conformément à l'article R2194-2 et dans la limite fixée à l' article R. 2194-3, le présent avenant porte sur les travaux non prévus initialement et devenus nécessaires, de pose de sol souple en lés dans les salles de musculation et ergomètres
- **Incidence financière :**

Montant HT initial avec tranches optionnelles notifié	52 200.00 €
Avenant N°1 HT	11 557.00 €
Nouveau Montant HT	63 757.00 €
Nouveau Montant TTC	**76 508.40 €**

L'avenant n° 1 au marché présente une variation de +22.14 % par rapport au marché initial.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 30 SEP. 2021
ID : 083-200004802-20210930-2021_43_1-AR

- **POUR LE LOT 9 : SPIE BATIGNOLLES ENERGIE – 222 Chemin de la PLAGES**
- L'avenant porte sur des travaux complémentaires suite à des modifications souhaitées par la maîtrise d'ouvrage à savoir :
  - L'éclairage du bureau Ligue, de la salle d'ergomètres
  - L'appareillage supplémentaire dans la réserve
  - Télédistribution supplémentaire
  - L'éclairage d'équipement des travées 3 à 8.
- **Incidence financière :**

Montant HT initial avec tranches optionnelles notifié	**76 570.50 €**
Avenant N°1 HT	7 670,30 €
Avenant N°2 HT	**3 721.88 €**
Nouveau Montant HT	**87 962.68 €**
Nouveau Montant TTC	**105 555.22 €**

L'avenant n° 2 au marché présente une variation de + 4.86 % par rapport au marché initial.
% total d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : + 14.88%

- **POUR LE LOT 10 : EUROVIA – 1016 Avenue Jean Lachenaud – ZI du Capitou – 83 00 FREJUS**
- **Le présent avenant porte sur les travaux modificatifs en plus et moins-value du traitement du sol extérieur.**
- **Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	**160 131.40 €**
Avenant N°1 HT	**23 770.00 €**
Nouveau Montant HT	**183 901.40 €**
Nouveau Montant TTC	**220 681.68 €**

L'avenant n° 1 au marché présente une variation de +14.84 % par rapport au marché initial.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 28/09/2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 13/10/2021
ID : 083-200004802-20211007-2021_44-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRESIDENT N°2021-44

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Création d'une régie de recettes « Service déchets du Pays de Fayence »

Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret 2003-780 du 23/07/2003 portant attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 170711/08 du 11/07/2017 modifiée par délibération n° 210413/30 du 13/04/2021, relative à la mise en place du RIFSEEP et mettant en place une part supplémentaire « IFSE Régie » dans ce même cadre ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire, et l'autorisant à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27 septembre 2021 ;

Le Président DÉCIDE :

ARTICLE 1 – La Décision n°2021-19 est abrogée.

ARTICLE 2 - Il est institué une régie de recettes « service déchets du Pays de Fayence » auprès de la Communauté de communes du Pays de Fayence (Budget annexe DMA).

ARTICLE 3 - Cette régie est installée au Mas de Tassy – 1849 RD 19 – 83440 TOURRETTES.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 13/10/2021
ID : 083-200004802-20211007-2021_44-AR

ARTICLE 4 - La régie fonctionne toute l'année

ARTICLE 5 - La régie encaisse les produits suivants :

- Facture (redevance) de déchetteries des particuliers et des professionnels
- Redevance spéciale
- Facture pour les professionnels de l'inscription en déchetterie
- Participation financière pour les composteurs et les lombricomposteurs
- Facturation des badges perdus
- Facturation du broyage à domicile

ARTICLE 6 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : numéraire
2° : chèque
3° : carte bancaire sur site et internet (portail et lien)
4° : virement
5° : paiement internet TIPI
6° : TIP

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture acquittée via le logiciel STYX

ARTICLE 7 - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée à 2 mois à compter de la prise en charge du rôle.

ARTICLE 8 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DGFIP du Var.

ARTICLE 9 – Un fond de caisse de 100€ (Cent euros) est mis à disposition du régisseur

ARTICLE 10 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 40 000€

ARTICLE 11 - Le régisseur est tenu de verser au Comptable de la Trésorerie de FAYENCE le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois par mois

ARTICLE 12 - Le régisseur verse auprès du Comptable de la Trésorerie de FAYENCE la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois

ARTICLE 13 - Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 - Le régisseur percevra la Nouvelle Bonification Indiciaire relative aux fonctionnaires assurant les fonctions de régisseurs de recettes selon la réglementation en vigueur, ainsi que la part supplémentaire « IFSE Régie » fixée dans l'acte de nomination et versée mensuellement dans la limite des plafonds réglementaires applicables à l'IFSE.

ARTICLE 15 - En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

ARTICLE 16 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 7 octobre 2021

René UGO
Président

Communauté de Communes Provence Verdon

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Communauté de communes
Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRESIDENT N°2021-45

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 142 000€ AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE SUR LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- *Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,*
- *Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président pour signer ou renégocier les contrats d'emprunts destinés au financement des investissements dès lors que leur montant est prévu au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :*
  - *La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,*
  - *La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,*
  - *La possibilité d'allonger la durée du prêt,*
  - *La possibilité de procéder à un différé d'amortissement,*
  - *La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.*

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt :

Un emprunt est souscrit auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant du crédit	:	142 000 EUR (Cent-quarante-deux mille euros)
- Durée totale	:	7 ans
- Taux fixe	:	0.45%
- Mode d'amortissement	:	Amortissement Constant
- Périodicité	:	Trimestrielle
- Base de calcul	:	Exact/360
- Frais de dossier	:	0.20% du montant emprunté soit 284€

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire :
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec l'Agence France Locale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre décision et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 11/10/2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU BUREAU N°2021-46

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Avenant au marché de travaux relatif au renforcement AEP de la RD 563 à Fayence
Lot 1 : Terrassements, canalisations, ouvrages annexes et revêtement de surface

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire
- Vu le Bureau du 12 octobre 2021

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 : De signer l'avenant au lot 1 du marché rappelé en objet avec le groupement solidaire suivant :
NARDELLI (mandataire) – plan de Rimont – 06340 DRAP
VALTERRA (co-traitant) – Quartier la Lombardie – 1624 RD 562 - 83440 TOURRETTES

Date de notification : le 12/05/2021
Durée / Délais : Tranche ferme + tranche optionnelle 1 : 4,5 mois

Objet de l'avenant : L'avenant porte des travaux modificatifs de la tranche optionnelle 1 ainsi que la prolongation des délais d'exécution liée aux conditions de sècheresse rencontrées au mois d'août 2021 ne permettant pas le basculement des réseaux sur la nouvelle canalisation.
Un délai supplémentaire est accordé au groupement, pour effectuer ces travaux de basculement après la saison estivale d'une durée de 12 jours calendaires.

Incidence financière

Montant HT initial notifié TRANCHE FERME	187 741.80 €
Montant HT initial notifié TRANCHE OPTIONNELLE	437 718.40 €
MONTANT TOTAL HT INITIAL POUR LES DEUX TRANCHES :	625 460.20 €
Travaux en moins-value TRANCHE FERME HT	-944.29 €
Travaux modificatifs TRANCHE OPTIONNELLE HT :	17 185.59 €
Nouveau Montant HT TRANCHE FERME	**186 797.51 €**
Nouveau Montant HT TRANCHE OPTIONNELLE	**454 903.99 €**
Nouveau Montant TOTAL HT pour les deux tranches	**641 701,50 €**
Nouveau Montant TOTAL TTC pour les deux tranches	**770 041.80 €**

L'avenant n° 1 au marché présente une variation de + 3.5% par rapport au marché initial.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 12/10/2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2021
Reçu en préfecture le 14/10/2021
Affiché le 14 OCT. 2021
ID : 083-200004802-20211014-2021_47-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRESIDENT N°2021-47

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour la création d'un bâtiment pour le siège de la Régie des eaux du Pays de Fayence – Tranche fonctionnelle n° 2

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Considérant le transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Fayence depuis le 1er janvier 2020
- Considérant l'exiguïté des locaux actuels de la régie des eaux du Pays de Fayence et les difficultés d'extension du bâtiment existant,
- Considérant la nécessité de la construction d'un nouveau bâtiment parcelle cadastrée n°197 section D – quartier plan de Garelle à Fayence,
- Considérant le coût important de cette opération qui nécessite une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Var.
- Considérant le montant global des travaux de cette opération qui est estimée à 2 600 000,00 € HT et qui peut s'opérer en 2 tranches fonctionnelles :

- *1er tranche – exercice 2020 – Bâtiment hors d'eau- hors d'air – attribution d'une subvention d'un montant de 200 000,00 € HT par le Conseil Départemental*
- *2ème tranche – exercice 2021 – Travaux de second œuvre – d'un montant de 1 300 000,00 € HT*

Et dont le plan de financement, pour la 2ème tranche fonctionnelle, pourrait s'établir comme suit :

1ère Tranche fonctionnelle- Exercice 2020	Financement
Conseil Départemental (Var) – 15,38 %	200 000,00 €
Autofinancement – 84,62 %	1 100 000,00 €
TOTAL HT	1 300 000,00 €
TVA 20%	260 000,00 €
TOTAL TTC	1 560 000,00 €

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver cette opération d'un montant total des travaux de 2 600 000,00 € HT pour la création d'un bâtiment pour le siège de la régie des eaux du pays de Fayence, se décomposant en 2 tranches fonctionnelles (Exercice 2020 : 1 300 000,00 € HT et Exercice 2021 : 1 300 000,00 € HT) en vue de l'obtention d'une subvention au titre de l'exercice 2021.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/10/2021
Reçu en préfecture le 14/10/2021
Affiché le 14 OCT. 2021
ID : 083-200004802-20211014-2021_47-AR

Article 2 : **D'approuver le plan de financement prévisionnel visé ci-dessus et de s'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité auprès du Conseil Départemental du Var et le taux réellement attribué ainsi que la part de financement non accordé par un partenaire public qui pourrait être sollicité.**

Article 3 : **De déposer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces complémentaires en vue de l'obtention d'une subvention par le Conseil Départemental du Var pour la 2ème tranche fonctionnelle pour la création d'un bâtiment pour le siège de la régie des eaux du Pays de Fayence.**

Article 4 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 13/10/2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 28 septembre 2021 – 18h00

René UGO, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents. Il procède ensuite à l'appel des conseillers et déclare que le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous sa présidence.

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Patrick DE CLARENS, Elisabeth MENUT, François CAVALLIER, Laurence BERNARD, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON
Absents excusés : Jérôme SAILLET, Christian THEODOSE, Marco ORFEO (pouvoir à René UGO), Bernard HENRY (pouvoir à Ophélie LEFEBVRE), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX), Loïs FAUR (pouvoir à Jean-Yves HUET)

Le quorum étant atteint LE PRÉSIDENT désigne **Marie-José MANKAÏ** comme secrétaire de séance.

****

INFORMATIONS DIVERSES

- LA MAISON PLURIPROFESSIONNELLE DE SANTÉ : LE PRÉSIDENT rappelle le partenariat entre la C.C.P.F. et le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS), présidé par Patrick ROUVERAND, qui s'est montré particulièrement pertinent et efficace pendant la crise sanitaire.
  L'un des projets issus de ce partenariat concerne l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur le territoire, projet qui doit faire l'objet d'une validation par l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé). LE PRÉSIDENT annonce que le Directeur de l'A.R.S. vient d'autoriser le lancement de ce projet qui permettra une meilleure coordination des acteurs et professionnels de santé et une meilleure couverture médicale en Pays de Fayence.
  JY. HUET souligne l'urgence de la situation face à la désertification médicale qui touche le Pays de Fayence comme d'autres territoires voisins (exemple : des patients de la commune de Claviers se déplacent en Pays de Fayence faute de médecin sur leur village).
  LE PRÉSIDENT tient à saluer le travail remarquable accompli par le GAPS, et particulièrement Patrick ROUVERAND, ainsi que l'équipe administrative de la Communauté de communes, notamment Vivien VIAL, Samuel BERTRANDY, Karine MARTIN et les élus.

- « OCTOBRE ROSE » EN PAYS DE FAYENCE : « les couturières du Pays de Fayence » se mobilisent pour la lutte contre le cancer du sein afin de sensibiliser la population et mobiliser des fonds pour la recherche. Un programme et des affiches ont donc été transmis à chaque commune et des nœuds roses, symbole de cette opération qu'elles ont-elles-même confectionnés, seront à apposer dans les accueils des mairies.

- VISITE PRÉFECTORALE : LE PRÉSIDENT a convié le Préfet du Var à une visite du Pays de Fayence afin qu'il découvre le territoire et qu'il puisse évoquer, avec les élus, les dossiers en cours et projets à venir. Cette visite préfectorale est programmée pour le mardi 5 octobre prochain.

- LA JOURNÉE NATURE « RACONTE-MOI LA TERRE » : B. CAUVY présente cette manifestation bagnolaise organisée le dimanche 10 octobre et qui regroupera des associations du Pays de Fayence mais aussi de Roquebrune et de Fréjus. Il s'agit d'une journée de partage et d'échange autour de tous les petits gestes du quotidien qui

permettent de préserver l'environnement (ateliers pour les enfants, présence des ambassadeurs dut tri pour sensibiliser à la redevance incitative…).

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

LE PRÉSIDENT communique, pour information, les décisions administratives n° 30 à 42 /2021 dont copies ont été préalablement transmises aux membres du conseil communautaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2021

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal de la séance du 29 juin dernier.

Vote à l'unanimité

A la demande de C. BOUGE, il est confirmé que le poste de « chargé de mission Agriculture et Alimentation » créé en conseil communautaire du 29 juin dernier sous réserve du succès de la candidature de la C.C.P.F. à l'appel à projet 2020-2021 du Programme National pour l'Alimentation, a bien reçu l'avis favorable du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de l'ADEME et du ministère des solidarités et de la santé.

II – FINANCES

INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS
DCC N°210928/01

Exposé :

La C.C.P.F. est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018.

Conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts (C.G.I.), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre, qui exercent la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.), peuvent instituer une taxe en vue de financer cette compétence, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A *bis* du C.G.I., soit avant le 1er octobre pour être applicable à compter de l'année suivante.

Outre l'institution de cette taxe, et conformément à l'article 1639 A du C.G.I., l'organe délibérant devra en fixer le produit, chaque année avant le 15 avril pour être applicable cette même année, dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant, sachant que le produit voté est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Débats :

JY. HUET explique que la présente délibération a pour objectif d'entériner le principe de la taxe et non pas d'en fixer le montant. Cette dernière devra intervenir dans un second temps, avant le 15 avril 2022 sur la base des dépenses prévues.

Pour sa part, il souhaite davantage de clarté sur la répartition des travaux et des coûts menés dans la lutte contre les inondations par les deux syndicats auxquels la CCPF adhère : le SMIAGE et le SMA. Si la solidarité avec les communes voisines doit pleinement s'exercer, les contribuables du Pays de Fayence sont en droit d'obtenir un minimum d'explications fiables sur la destination de leurs contributions. Il demande donc au Président ainsi qu'aux élus qui siègent dans ces deux syndicats de demander davantage de retours et d'informations de la part de ces deux entités.

N. MARTEL précise que les 99 000 € inscrits en recette de fonctionnement sur le budget du SMA ne seront pas titrés en totalité sur l'année 2021. Par ailleurs, les 50 000€ qui figurent en section d'investissement sont destinés aux Estérets du Lac. N. MARTEL s'est rapproché de la Direction du SMA afin qu'elle communique auprès de Vivien VIAL des informations plus précises, tant comptables et que sur la nature exacte des travaux.

S. BEREHOUC confirme à C. COULON que le plafond de la taxe GEMAPI fixé à 40€ correspond bien à un montant par habitant et non à un plafond par famille. Elle explique que le produit attendu de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année par le conseil communautaire avant le 15 avril. L'assemblée ne fixera pas un taux mais un produit annuel qui s'équilibrera avec les appels de fonds émis par le SMA et le SMIAGE. Ce sont ensuite les services fiscaux qui seront chargés de recouvrer ce produit sur les personnes physiques et morales qui sont redevables à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sur le foncier bâti et non bâti et à la Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Par ailleurs, le produit maximum ne pourra pas dépasser le seuil de 40€ par habitant appliqué à la population DGF. Cette dernière est actuellement de 33 294 habitants, soit un produit plafonné à 1 331 760€. Sachant que les appels de fonds des deux syndicats s'élèvent pour l'année 2021 à 527 000€, une simulation effectuée sur cette base représente en termes d'impact sur les foyers fiscaux à :

- 40 € par an pour le redevable sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 17€ par an sur le foncier bâti,
- 1€ par an sur le foncier non bâti,
- 28€ par an sur la CFE.

Cette recette de 527 000€ sur 2021 s'explique par les travaux menés par les deux syndicats sur le barrage de Banégon mais les appels de fonds des années à venir pourront être variables selon le programme des travaux projetés. Le produit GEMAPI pourra donc être très fluctuant d'une année sur l'autre.

S. BEREHOUC précise, à titre d'exemple, que les appels de fonds du SMA et du SMIAGE s'élevaient à :

- 53 115 € en 2018,
- 117 370€ en 2019,
- 397 482€ en 2020 (le coût des travaux du barrage de Banégon ayant été étalé sur les années 2020 et 2021).

F. CAVALLIER : *« Lorsque les syndicats estiment leurs besoins, comment les répercutent-ils ? Y a-t-il une clé de répartition entre les intercommunalités qui permette d'avoir une lisibilité sur l'effort de chacun ? »* S. BEREHOUC confirme qu'il existe une clé pour la répartition pour les charges de fonctionnement. Pour ce qui concerne les investissements, la répartition varie selon l'importance et la localisation des travaux projetés d'une année sur l'autre.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 2018, de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.),

VU l'article 1530 bis du Code général des impôts, donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'instituer une taxe destinée à financer cette compétence,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'instituer la taxe pour la « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations »,
- PRÉCISE que le produit attendu de cette taxe sera soumis au vote du conseil communautaire chaque année, avant le 15 avril, pour une application l'année même.

Vote à l'unanimité

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES SUR LES BUDGETS : PRINCIPAL, ANNEXES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET ASSAINISSEMENT (NON COLLECTIF)
DCC N°210928/02

Exposé :

Le comptable intérimaire de Fayence a adressé une liste de créances irrécouvrables sur le budget principal, le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés et le budget annexe Assainissement (Non Collectif) et en sollicite leur admission en non-valeur par délibération de l'assemblée délibérante.

Ces créances irrécouvrables, relatives à des impayés 2013, 2014, 2016 et 2017, s'élèvent à un montant total de 2 109.72€ répartis comme suit :

- Budget principal : 1 479.72€
  - Redevance spéciale des OM 2014 : 365.25€
  - Redevance spéciale des OM 2013 : 314.47€
  - Redevance spéciale 2012 : 800.00€

- Budget annexe DMA : 240.00€
  - Dépôts en déchetterie 2017 : 141.00€
  - Dépôts en déchetterie 2016 : 99.00€

- Budget annexe assainissement : 390.00€
  - Contrôle ANC 2017 : 390.00€

Le Président rappelle que les titres irrécouvrables maintenus à l'actif du bilan des créances faussent la sincérité et donc la fiabilité des comptes.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des 2 109.72€ de titres de recettes dont le détail est joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité,
- AUTORISE l'émission de quatre mandats administratifs, un à l'article 6542 du budget principal pour 1 479.72€, un à l'article 6542 du budget annexe DMA pour 118.20€, un à l'article 6541 du budget annexe DMA pour 121.80€ et un sur le budget annexe Assainissement pour 390€,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été inscrits aux budgets primitifs 2021 des trois budgets concernés.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : NEUTRALISATION DE REPRISES DE SUBVENTIONS
DCC N°210928/03

Exposé :

En 2019 et 2020, des subventions ont été versées par la Région, à hauteur de 103 152.50€, dans le cadre du Programme Life, sur le budget annexe DMA, pour financer une partie du pont bascule de la déchetterie de Tourrettes.

Ces subventions ont été comptabilisées par erreur à l'époque sur les articles 13172 et 13178, ce qui a entraîné leur amortissement à hauteur de 29 375€, réparties sur les années 2019 et 2020.

Les dépenses relatives au pont-bascule ayant été mandatées sur un compte de travaux 23 et les travaux n'étant pas amortissables sur le budget annexe DMA, ces subventions auraient dû être comptabilisées sur le 13272 en tant que subventions non amortissables.

Par certificat administratif du 08 juin 2021, la régularisation a été faîte, mais il convient désormais de neutraliser les amortissements des subventions qui ont été réalisés sur 2019 et 2020 à hauteur de 29 375€.

Cette neutralisation doit être réalisée par des opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le Comptable.

Il convient donc d'autoriser le comptable à réaliser les opérations de neutralisation suivantes :

- D 1068 C 139172 28622.00€ bien n°2018005DMA
- D 1068 C 139172 753.00€ bien n°2019005DMA

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE le comptable à neutraliser les amortissements des subventions réalisés à tort sur 2019 et 2020 à hauteur de 29 375€,
- AUTORISE ainsi les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :
  - D 1068 C 139172 28622.00€ bien n°2018005DMA,
  - D 1068 C 139172 753.00€ bien n°2019005DMA.

Vote à l'unanimité

III – DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ANNÉE 2020 DCC N°210928/04

Exposé :

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 et à ses annexes qui en détaillent le contenu, le Président présente au conseil communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 pour l'ensemble du territoire communautaire.

Débats :

Anne GUY, Responsable du service déchets, présente les principaux chiffres et actions menées par le service des déchets ménagers durant l'année 2020.

A la suite de cet exposé, certaines questions et remarques sont formulées :

M. REZK souhaite savoir si des mesures particulières sont mises en œuvre en saison estivale afin d'augmenter la capacité de collecte des ordures ménagères autour du lac. A. GUY confirme que la fréquence de collecte est augmentée durant l'été : les poubelles et conteneurs situés autour du point d'eau sont vidés six fois par semaine au lieu d'un ramassage

hebdomadaire ou deux hors saison. Par ailleurs, Laurent MILLARD, écogarde, effectue également des rondes de surveillance et de collecte sur les rives du lac.

M. REZK : « *des discussions sont-elles en cours avec la commune des Adrets afin que soit mis en place sur leur déchetterie des filets permettant d'empêcher l'envol des plastiques vers le lac ?* »
JY. HUET précise que la déchetterie des Adrets, située sur un terrain appartenant à la commune de Montauroux, est gérée par la CAVEM. Des discussions sont en cours afin de régulariser le statut juridique du terrain qui doit être clarifié par convention. V.VIAL confirme que, dans le cadre de ces discussions, le besoin d'amélioration de la déchetterie des Adrets été remonté auprès de la commune des Adrets de l'Estérel.

JY. HUET : face à une poubelle pleine, les usagers ont souvent le mauvais réflexe de déposer leurs ordures sur le sol, les laissant ainsi en proie au vent ou aux animaux sauvages. Pour limiter cela, il propose qu'une signalétique soit apposée à côté de chaque poubelle afin que soit précisée la situation géographique du point de collecte le plus proche.

Pour ce qui est du rapport d'activité, JY. HUET tient à féliciter A. GUY et son service pour la qualité et la complétude des informations fournies. Il permet notamment de mettre l'accent sur les points qui sont à améliorer et de cibler les futures actions à mettre œuvre avec pour objectif de ramener certains chiffres au-dessous des moyennes nationales.

Pour A. GUY, différentes actions sont menées pour améliorer ces données :
- la mise en œuvre de la redevance incitative est l'une des principales actions qui devrait permettre de réduire les tonnages d'ordures ménagères, et donc les coûts, même si ces derniers seront soumis à une taxation bien plus élevés au titre de la TGAP,
- la refonte des circuits de collecte d'ordures ménagères qui, à certains endroits, sont encore disproportionnés (révision de certaines fréquences de collecte en porte-à-porte, attention particulière apportée aux dépôts sauvages régulièrement placés au pied de certains conteneurs…),
- la mise en place des badges sur la déchetterie de Tourrettes va permettre de mieux distinguer les apports provenant des professionnels et ainsi d'améliorer la facturation,
- la mise en service du broyage à domicile pour lequel une demande de subvention est en cours d'instruction.

R. BOUCHARD vient compléter cette liste avec le projet d'ouverture d'une troisième déchetterie dans laquelle sera prévue un espace « ressourcerie » pour favoriser la réutilisation de certains matériaux ou objets qui peuvent être réparés.

En attendant la réalisation de ces projets, JY. HUET suggère l'aménagement d'un espace couvert sur l'un des sites existants afin de collecter du mobilier ou des objets réutilisables qui pourront ainsi être mis à la disposition de tous les usagers qui souhaitent les récupérer. A. GUY confirme que ce projet est bien prévu à travers la convention qui a été signée avec l'association « Com'collecte ». Cette association bénéficiera d'un local sur la déchetterie de Tourrettes et devrait pouvoir débuter ses actions d'ici fin octobre/début novembre.

C. BOUGE rappelle que dans le programme de campagne de Renaud MUSELIER, le seul investissement prévu en Pays de Fayence par la Région était, à défaut de la construction d'un lycée, celui du financement d'une ressourcerie !

F. CAVALLIER met l'accent sur les problématiques qu'a soulevé la forte affluence touristique de la saison estivale :
- en termes de déchets : les signalements concernant des dysfonctionnements dans la collecte des déchets ont été plus nombreux qu'à l'accoutumée et il serait judicieux de les analyser afin de les anticiper pour la saison prochaine,
- en termes de tapage nocturne : les signalements se sont également accrus et l'O.T.I.P.F. pourrait peut-être mener des actions de prévention dans ce domaine, notamment via AirBNB.

A. GUY précise que le service des déchets avait anticipé la saison avec la mise en œuvre de moyens plus importants que l'été précédent mais les volumes collectés ont atteint des pics jamais vus auparavant, notamment au mois de juillet. L'urbanisation de certains quartiers impacte également la qualité du service car il est difficile de prévoir à quel moment les familles prennent définitivement possession de leur nouveau logement et donc de pouvoir être immédiatement réactif pour intégrer ces nouveaux points de collecte. De son côté, l'entreprise PIZZORNO a joué de malchance avec des pannes matérielles et un agent placé en arrêt de longue maladie qui a impacté la collecte des colonnes.

R. BOUCHARD souligne l'engagement des agents qui se sont investis pleinement durant la saison estivale. Le service travaille toujours en flux tendu et la moindre absence aurait désorganisé l'ensemble du service. Afin de maîtriser les coûts en termes de moyens humains et matériels, le service ne dispose pas de marge de manœuvre qui permettent de mettre en place un équipage qui pourrait venir en soutien d'un autre ou d'augmenter la fréquence de certaines collectes.
La mise en œuvre de la redevance incitative devrait avoir un impact visible sur les volumes collectés et devrait permettre au service d'être plus flexible et de mobiliser certains agents pour gérer plus aisément les pics saisonniers de population ou la collecte des dépôts sauvages.

M. REZK : « *les maires ont-ils la possibilité d'augmenter l'amende appliquée aux personnes responsables de dépôts sauvages, notamment en milieu forestier ?* ». LE PRÉSIDENT confirme qu'il revient aux maires, en vertu de leur pouvoir de police, de fixer le montant de l'amende qui sera appliquée au contrevenant. R. BOUCHARD ajoute que la commune de Bagnols agit également via l'installation de caméras numériques sur certains points sensibles de la commune. Ces caméras sont régulièrement déplacées pour plus d'efficacité. C. COULON confirme les bons résultats de ce dispositif mobile qui est déjà mis en place sur la commune de Montauroux.

LE PRÉSIDENT, rejoint par JY. HUET et R. BOUCHARD, tiennent à remercier l'ensemble des équipes administratives et techniques du service des déchets, et en particulier les agents de déchetterie qui sont en première ligne face au mécontentement de certains usagers qui considèrent avoir tous les droits au prétexte qu'ils paient leur taxe.

Décision :
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé :
- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 du service public d'élimination des déchets,
- PRÉCISE que le rapport annexé à la présente délibération sera consultable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Fayence (www.cc-paysdefayence.fr) et tenu à disposition pour consultation aux horaires d'ouverture du service.

REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS FIXATION DU TARIF 2021 DCC N°210928/05

Exposé :

En application de l'article L.2333-78 du C.G.C.T., le conseil communautaire a instauré en 2012 la redevance spéciale pour les déchets non ménagers et en a approuvé les paramètres de calcul.

Pour rappel, la formule de calcul applicable aux redevables est la suivante :

[[(Volume conteneurs x nb conteneurs x fréquence hebdo) - 3000] x nb semaines d'activité]

x tarif/litre

Avec pour base de calcul d'un tarif au litre, le coût à la tonne des ordures ménagères : frais de collecte, exploitation du quai de transfert, transport et traitement.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets présenté par le Président,

CONSIDÉRANT que le coût global à la tonne des ordures ménagères et assimilés, tel qu'il ressort du rapport précité (total des charges techniques), est de 269€ ;
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ARRÊTE pour l'exercice 2021 le tarif de la redevance spéciale à la somme de 0,0282 € par litre au-delà d'une production de 3000 litres par semaine.

Vote à l'unanimité

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES PAR « MONTAGN'HABITS » ET VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE
DCC N°210928/06

Exposé :

Plusieurs conteneurs à vêtements sont disposés sur l'ensemble du territoire. Certains conteneurs sont collectés soit par l'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ et d'autres par l'Entreprise à But Socio-Economique (EBS) LE RELAIS.

LE RELAIS est venu en substitution d'ECOTEXTILES INSERTION qui suite à la crise économique induite par l'épidémie de Covid-19 a été déclarée en liquidation judiciaire. À ce jour aucune convention n'a été signée avec cette entreprise.

Seulement les collectes réalisées par LE RELAIS ne sont pas suffisantes car les conteneurs débordent régulièrement, malgré les différentes relances par le service Déchets.

L'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ, basée à SAINT-AUBAN, effectue la collecte des conteneurs à vêtements depuis 2001.
Cette association a mis en place une action d'insertion par le travail en s'adossant à la collecte de vêtements, de textiles, de chaussures et petites maroquinerie usagés ou neufs auprès de particuliers, de collectivités ou d'institutions.
Cette action s'intègre parfaitement dans la politique actuelle de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle s'intègre aussi aux mesures prises en faveur de l'insertion et l'emploi.
MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ qui a été également impactée par la crise sanitaire n'a jamais cessé de collecter les conteneurs à vêtements. Le Président précise que cette situation aurait pu contraindre l'association à cesser les collectes et donc à retirer les conteneurs à vêtements. De ce fait, les vêtements auraient pu se retrouver dans les OMR avec sans nul doute un impact financier.
N'ayant aucun engagement avec LE RELAIS et étant satisfait des collectes réalisées par MONTAGN'HABITS, le Président propose que la collecte des conteneurs à vêtements soit entièrement réalisée par MONTAGN'HABITS.
Pour ne pas mettre à mal cette association et pour garantir la continuité de la collecte, le Président propose également de verser une participation financière de 5 000€.
Une convention pour la collecte de l'ensemble des conteneurs à vêtements est annexée à la présente. Elle détermine les emplacements, les engagements de chacun, sa durée fixée à trois ainsi que les montants et les périodes de versement de la participation financières, à savoir :

	Montant	Période de versement
Première année	1000€	4ème trimestre 2021

Deuxième année	2000€	1er trimestre 2022
Troisième année	2000€	1er trimestre 2023

Débats :

P. DE CLARENS explique que cette association, née en 1998, emploie des personnes en situation précaire (bénéficiaires RSA, chômeurs de longue durée...). La collecte des vêtements est effectuée par le biais de colonnes dont les contenus sont ensuite triés pour être soit revendus dans une boutique située à Cannes, soit transformés en feutre ou encore envoyés en Afrique.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ENTÉRINE la convention pour la collecte et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures par « Montagn'habits » jointe à la présente délibération,
- APPROUVE le principe de versement d'une aide financière de 5000€ répartis sur les 3 ans de conventionnement,
- AUTORISE le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de cette convention.

Vote à l'unanimité

DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME ET DE LA RÉGION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION EN MATIÈRE DE BIODÉCHETS DCC N°210928/07

Exposé :

A. GUY expose :

Afin de répondre à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, les collectivités ont l'obligation de généraliser le tri à la source des biodéchets avant 2024.

Afin d'accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans le tri à la source des biodéchets, l'ADEME et la Région ont proposé un appel à projet intitulé « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ».

La CCPF a répondu à cet appel à projet et sa candidature a été retenue.

Le projet nommé « Prévention des biodéchets du territoire de la CCPF » concerne les neuf communes et porte sur :

- Le lancement d'une étude permettant de prendre en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie des usagers,
- Le déploiement du compostage partagé dans les centres villages,
- Le développement du lombricompostage collectif pour les établissements scolaires,
- Le développement des lombricomposteurs individuels,
- Le broyage des déchets verts à domicile.

Ces dispositifs ont pour objectif de détourner les biodéchets des OMR, en incitant et en accompagnant les usagers à la pratique du compostage ou du lombricompostage et de déployer des alternatives au brûlage de déchets verts en mettant en place le broyage des déchets verts à domicile.

Le Président propose de solliciter l'aide de l'ADEME et de la Région pour la réalisation et la mise en place des différents dispositifs pour la prévention en matière de biodéchets selon le plan de financement suivant :

Subvention ADEME (48%) .....204 085.44€

Subvention RÉGION (25%) .....107 349.36€

Autofinancement (20%) ..... 84 923.80€
Programme LIFE Europe & Région (2%) ..... 8 760.00€
Recettes générées (5%)..... 19 500.00€
TOTAL : .....424 619.00€

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE la réalisation et la mise en place des différents dispositifs pour la prévention en matière de biodéchets selon le plan de financement présenté,
- SOLLICITE auprès de l'ADEME une participation financière de 204 085.44€ HT et auprès de la Région une participation financière 107 349.36€ HT pour la réalisation et la mise en place des différents dispositifs pour la prévention en matière de biodéchets sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fayence,
- AUTORISE le Président à lancer les consultations et recrutements nécessaires à la mise en place des différents dispositifs,
- CHARGE le Président de mener à bien toutes les formalités nécessaires à la complète réalisation de ce dossier et de signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

SCHÉMA DE CONTENEURISATION À PRENDRE EN COMPTE DANS LES PROJETS D'URBANISME (LOTISSEMENTS ET COPROPRIÉTÉ) DCC N°210928/08

Exposé :

Afin de répondre aux modalités de présentation des déchets dans les différents projets d'urbanisme, notamment dans les permis d'aménager, et de préparer la mise en place de la redevance incitative, il est proposé le schéma de conteneurisation suivant :

1 - Pour les ordures ménagères :

1-1 Les habitations individuelles seront desservies :

Par des conteneurs individuels. Chaque lot disposera d'un conteneur dédié aux ordures ménagères. Les conteneurs seront présentés par les propriétaires devant leur entrée la veille au soir du jour de collecte.

1-2 Les habitats collectifs seront desservis :

Lorsque cela est possible les habitats collectifs seront desservis par un conteneur aérien, semi-enterrés ou enterré. Les conteneurs seront équipés d'une préhension de type EASY® et ils auront un volume minimum de 4m^3. Par la suite, la CCPF équipera de tambours incitatifs les conteneurs. Des badges individuels permettront l'ouverture de trappe d'accès à ces conteneurs collectifs et comptabiliseront le nombre de dépôts de sacs.

Dans le cas contraire, le lotisseur doit se rapprocher du service pour la mise en place de bacs de regroupement mis en place par la CCPF. Les bacs pourront être positionnés soit dans un local ou sur une aire aménagée. Les dimensions du local ou de l'aire dédiée varieront selon le nombre d'habitation prévues dans le permis d'aménager.

À titre d'exemple, pour 10 logements collectifs, il convient de prévoir :

	Nombre de bacs
Bac d'ordures ménagères	4

Bacs d'emballages et papiers	6

Il est rappelé que d'ici 2024, les bacs de regroupement seront également équipés de tambours incitatifs.

2 – Pour le verre et les cartons :

Dans la mesure du possible, et sous réserve de l'accessibilité au véhicule de collecte, des colonnes aériennes dédiées au verre et aux cartons pourront être positionnées à l'entrée du lotissement sur une aire dégagée et bétonnée.

3 – L'accès aux véhicules de collecte :

Pour faciliter l'accès aux véhicules de collecte, il est préférable de prévoir un digicode au portail. Toutefois, en cas de dispositif différent (clés, bip…), celui qui aura été choisi sera remis au service déchets afin que la collecte puisse s'effectuer dans l'enceinte du lotissement.

Le lotisseur aménagera, si besoin, des aires de retournement nécessaires aux manœuvres des véhicules de collecte. Celles-ci seront maintenues en tout temps libre d'accès.

Enfin, le lotisseur doit prendre connaissance et transmettre, lors de la remise de pièces, la convention de passage pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les voies et dans les domaines privés.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE le schéma de conteneurisation à prendre en compte dans les projets d'urbanisme.

Vote à l'unanimité

IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE ET « EDF RENOUVELABLES FRANCE » DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE « TERRE ET LUMIÈRES »
DCC N°210928/09

Exposé :

La CCPF est engagée dans une démarche de développement agro-sylvo-pastoral depuis 2015, en particulier au travers de son Plan d'Orientations Pastorales Intercommunal, de sa Stratégie Locale de Développement Forestier et de sa Stratégie Locale de Développement Agricole. Ainsi, la CCPF travaille avec la Chambre d'agriculture du Var depuis plusieurs années, dans le cadre de conventions pluriannuelles, en poursuivant notamment l'objectif de reconquérir les terres agricoles, ou à vocation agricole, actuellement en friches.

L'entreprise EDF Renouvelables France, détenue à 100 % par EDF Renouvelables, est spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables et souhaite réaliser et exploiter, par elle-même ou par toute société qui se substituerait à elle, des centrales photovoltaïques ou des parcs éoliens raccordés aux réseaux de distribution d'électricité.

EDF Renouvelables France a initié une démarche innovante appelée « Terres et Lumières » visant à élaborer collectivement, avec l'ensemble des parties prenantes locales, un projet reposant sur l'implantation d'un parc photovoltaïque et permettant de répondre en même temps à des enjeux et besoins spécifiques au territoire d'implantation.

L'un des territoires identifiés par EDF Renouvelables pour mener cette démarche est le Pays de Fayence. Ainsi, c'est avec l'ensemble des parties prenantes locales (CCPF, Syndicat des éleveurs de Canjuers, Syndicat des agriculteurs du Pays de Fayence, Chambre d'Agriculture du Var, etc.) qu'EDF Renouvelables propose d'élaborer un projet territorial reposant sur l'implantation en Pays de Fayence d'un parc photovoltaïque au service de l'écosystème agricole et permettant de favoriser un approvisionnement énergétique et alimentaire local (le « Projet »). Plus précisément, le Projet serait implanté en milieu forestier et permettrait une activité pastorale pendant sa période d'exploitation, ainsi que l'ouverture d'autres parcelles à des fins agricoles, afin de contribuer à la reconquête des terres agricoles de la CCPF.

EDF Renouvelables France a rencontré l'ensemble desdites parties prenantes locales (vice-président de la CCPF délégué à l'agriculture, Syndicat des éleveurs de Canjuers, Syndicat des agriculteurs du Pays de Fayence, Chambre d'Agriculture du Var), au cours d'une première réunion de co-construction en date du 29 avril 2021, puis le Bureau communautaire le 20 juillet 2021.

A l'issue de ces rencontres, les parties souhaitent poursuivre leurs échanges dans le cadre d'un comité de pilotage, en lien avec des représentants de chaque commune, désignés par celles-ci, en vue d'identifier les secteurs les plus favorables pour la mise en œuvre du Projet, au regard des enjeux agricoles et des potentiels agronomiques, ainsi que des enjeux paysagers et des règles d'urbanisme.
Le Président rappelle qu'un tel projet ne pourra voir le jour que s'il est identifié dans le SCOT du territoire, ainsi que dans son PCAET.

Débats :
P. DE CLARENS explique qu'EDF Renouvelables France propose aux 9 communes du Pays de Fayence d'installer sur certains terrains à défricher des parcs photovoltaïques pour une surface totale d'environ 50 hectares. En contrepartie, et au-delà des loyers qui seront versés par l'entreprise, EDF propose de prendre en charge le défrichement de 50 hectares supplémentaires de terres communales ou privées.
Contrairement au parc photovoltaïque qui existe déjà sur la commune de Callian, les panneaux seront positionnés en hauteur afin que des troupeaux puissent circuler et paître juste en-dessous. EDF a d'ores et déjà fait des repérages sur la commune de Mons et a identifié des parcelles adaptées à l'implantation de ces panneaux. Le village n'ayant que 2 hectares de terres à faire défricher, les hectares supplémentaires de défrichement pourraient bénéficier aux autres communes du territoire.
P. DE CLARENS précise que la présente délibération permet simplement à EDF de poursuivre ses études. L'entreprise fera ensuite des propositions concrètes aux 9 maires du Pays de Fayence.

R. BOUCHARD confirme avoir reçu la visite des personnes chargées de ce projet au sein d'EDF Renouvelables. A titre communal, le maire de Bagnols indique ne pas y être favorable. Il n'engagera donc pas la modification de son PLU qui interdit la pose de panneaux photovoltaïques au sol au profit de leur positionnement en toiture ou à l'installation d'ombrières.
A la demande de JY. HUET, R. BOUCHARD justifie ce positionnement du fait de l'engagement de son équipe municipale à relancer l'agriculture. Même si les panneaux photovoltaïques sont installés à 1m/1m50 du sol, les élus tiennent à ce que les terres agricoles restent totalement agricoles.
P. DE CLARENS rappelle que les mètres carrés de panneaux qui seraient installés sur le village de Mons pourraient également bénéficier au défrichement de terres agricoles bagnolaises. R. BOUCHARD répond qu'il serait malvenu que Bagnols récolte les bénéfices d'une opération dont les inconvénients seraient endossés par une autre commune.
JY. HUET propose de rester ouvert à cette proposition d'EDF qui méritera d'être étudiée avec intérêt mais aussi avec beaucoup de vigilance.

F. CAVALLIER tient à préciser que le terrain sur lequel ont été implantés les panneaux photovoltaïques de Callian était une ancienne décharge, il ne s'agissait donc pas de terres agricoles.

M. RAYNAUD considère qu'il faut privilégier le développement des énergies individuels plutôt que la production d'énergie centralisée telle que celle produite par l'installation de panneaux photovoltaïques en périphérie des villes et villages. Cette solution est plus vertueuse pour l'environnement.
Tout comme JY. HUET, il appelle à la vigilance quant aux propositions faites par EDF et pose la question : « à qui va profiter l'énergie produite par ces panneaux ? »
M. REZK souligne également que les panneaux photovoltaïques sont des déchets non recyclables, ce qui est un problème environnemental supplémentaire.

C. COULON témoigne d'une expérience similaire sur Montauroux où l'entreprise n'a cessé de surenchérir pour obtenir, mais sans succès, l'accord de la commune pour l'implantation de panneaux.

F. CAVALLIER invite les élus à relire les objectifs inscrits au SRADDET en termes de production régionale d'énergies renouvelables et se pose la question de savoir quelles solutions existent sans recourir au photovoltaïque ou à l'éolien ?

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ÉMET un avis favorable pour intégrer le territoire de la Communauté de communes du Pays de Fayence à la démarche « Terres et Lumières » portée par EDF Renouvelables France,

- ÉMET un avis favorable pour engager les discussions avec EDF Renouvelables France en vue de conclure un accord de partenariat d'ici la fin de l'année 2021, définissant les principes de la co-construction du Projet,

- DÉCIDE de nommer Monsieur Patrick DE CLARENS comme élus/contacts référents pour participer à des ateliers de co-construction avec l'équipe Terres et Lumières d'EDF Renouvelables France.

Vote à la majorité (1 voix CONTRE : M. RAYNAUD / 1 Abstention : B. CAUVY)

V – RESSOURCES HUMAINES

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES « DPO » (DATA PROTECTION OFFICER) DCC N°210928/10

Exposé :

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne et responsabilise les organismes publics et privés qui traitent des données.
Le Président souligne que la protection des données est une problématique centrale et quotidienne de l'intercommunalité, eu égard à la nature de ses missions et à la gestion de son personnel, ces deux environnements opérationnels générant une capitalisation forte de données personnelles, voire de santé.

Le Président rappelle que :

- La Communauté de communes est soumise à l'obligation de désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) dont le rôle est règlementairement fixé,
- La protection des données est une problématique qui concerne tous les établissements publics rattachés à la communauté des communes, à savoir l'Office du Tourisme Intercommunal,
- L'expertise en protection des données du service interne informatique.

En outre, les missions du DPO sont synthétiquement :
- D'informer et de conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés,
- De contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données,
- De conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données,
- De coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci.

Par délibération du 13 avril 2021, le conseil communautaire a créé un poste de référent RGPD / dématérialisation afin de renforcer le service informatique. L'agent chargé de ces missions étant entré en fonction le 26 août dernier, il convient de procéder à sa nomination en tant que DPO auprès de la CNIL.

Conformément à l'article 37-4 et 37-6 du règlement général de la protection des données (RGPD), la fonction de DPO peut être exercée par un membre du personnel de l'organisme du responsable de traitement ou par une personne morale.
Le président précise en outre qu'il est opportun de permettre aux établissements publics rattachés à la CCPF (à savoir l'OTIPF) de la désigner en tant que personne morale en charge des fonctions de DPO auprès de la CNIL.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le règlement européen 2106/679 relatif à la protection des données physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 et notamment ses articles 8 et 37,
VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et plus particulièrement son article 22,
VU le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et plus particulièrement ses articles 82 et suivants,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°210413/34 en date du 13 avril 2021 créant un poste de référent RGPD / dématérialisation afin de renforcer le service informatique,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen,
CONSIDÉRANT la problématique des établissements publics rattachés à la communauté des communes de désigner un DPO,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉSIGNE M. Olivier FABRE comme étant DPO de la Communauté de communes du Pays de Fayence,
- AUTORISE le Président à procéder à la déclaration en ligne du DPO sur le site de la CNIL,
- AUTORISE les établissements publics rattachés à la CCPF (Office du Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence notamment), de la designer en tant que personne morale en charge de la fonction de DPO,
- AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

BUDGET « ASSAINISSEMENT » : AVANCEMENTS DE GRADE
DCC N°210928/11

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

C'est pourquoi, afin de permettre l'évolution de carrière d'agents fonctionnaires il est proposé de créer trois emplois correspondant au grade d'accès supérieur.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
- VU la délibération n°191220-17 du 20 décembre 2019 portant création de la régie d'assainissement,
- VU les lignes directrices de gestion établies le 12 avril 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au chapitre 012 du budget correspondant.

FONCTION COMPTABLE	SIRET	Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Création
921 ASS-CO	200 004 802 000 50	Agent Technique	Principal 1ère classe	2 ETP (35 h)
921 ASS-CO	200 004 802 000 50	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1 ETP (35 h)

Vote à l'unanimité

BUDGET « EAU » : AVANCEMENTS DE GRADE DCC N°210928/12

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
C'est pourquoi, afin de permettre l'évolution de carrière d'agents fonctionnaires il est proposé de créer l'emploi correspondant au grade d'accès supérieur.

Décision :
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
- VU la délibération n°191220-17 du 20 décembre 2019 portant création de la régie de l'eau,
- VU les lignes directrices de gestion établies le 12 avril 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au chapitre 012 du budget correspondant.

FONCTION COMPTABLE	SIRET	Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Création
911	200 004 802 000 68	Agent de Maîtrise	Principal	1 ETP (35 h)
911	200 004 802 000 68	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise	3 ETP (35 h)

Vote à l'unanimité

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. REZK souhaite avoir quelques informations concernant l'aire dédiée au traitement des boues de stations d'épuration et des déchets verts qui est exploitée sur la commune de Tourrettes, en limite du territoire de Saint-Paul-en-Forêt, et qui dégage des odeurs pestilentielles.

C. BOUGE rappelle que cette zone était jusqu'alors utilisée par la société TAXIL assainissement qui gère le traitement des eaux usées provenant de fosses septiques. La SAUR s'est rapprochée de l'entreprise TAXIL afin d'étendre cette activité à des boues provenant de stations d'épuration mélangées à des déchets verts. La température élevée produite par ce mélange nécessite un arrosage permanent dont les vapeurs dégagent une odeur pestilentielle. Sachant que la SAUR Est-Var collecte l'ensemble des boues provenant de la Côte, la circulation des camions se trouve également multipliée sur les routes de Tourrettes, de Fayence et de Saint-Paul-en-Forêt.
La mairie de Tourrettes s'est donc immédiatement opposée à ce projet et le conseil communautaire a émis un avis défavorable par délibération du 8 juin dernier.
Cependant la SAUR se prévaut de l'accord des services de l'Etat qui restent pour l'instant silencieux.

Les associations sont mobilisées et les propriétaires de Château GRIME et du Domaine de REMILLET ont d'ores et déjà engagé une procédure. De son côté, la mairie de Tourrettes refusera toute demande de construction (ex : implantation de serres) puisque le PLU ne les autorise pas.

N. MARTEL ajoute qu'il a transmis un courrier auprès du Préfet détaillant l'ensemble des nuisances induites par ce projet, et notamment celle du risque de pollution des eaux de l'Endre. Pour le moment, aucune réponse n'a été apportée par les services préfectoraux.

Enfin, M. RAYNAUD souligne que les débouchés ne sont pas évidents pour le produit résultant de ces installations, ce que confirme N. MARTEL puisqu'il est totalement prohibé en agriculture biologique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 23
Pouvoirs 2
Absents..... 5
Suffrages exprimés..... 25

DCC n° 211102/01

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au conseil communautaire le rapport d'activité de la Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) pour l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
ENTENDU l'exposé de M. le Président,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2020 de la C.C.P.F.,
- **PRÉCISE** que ce rapport est consultable sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-paysdefayence.fr) ou aux horaires d'ouverture de la Communauté de communes.

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rapport d'activité 2020

Communauté de communes
Pays de Fayence

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT 3
UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE 4
Vos élus 6
Les commissions intercommunales 8
Une équipe à votre écoute 9
Les ressources humaines 12
Nos partenaires 15
Nos compétences 16
Présentation globale des budgets 2020 17
La taxe de séjour 19
DÉCHETS 21
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 29
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 37
SPORT, TOURISME, CULTURE 43
Le sport 44
Le tourisme 50
La culture 55
DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL 57
SANTÉ 65
EAUX ET ASSAINISSEMENT 71

Directeur de la publication :
René UGO

Conception, rédaction :
Karine MARTIN service communication
et les services de la C.C.P.F.

Infographie, mise en page et impression :
Créamania communication

Crédits photos :
- OTI Pays de Fayence
- Christian GODET
- Jean-Paul VILLEGAS
- CARANONI & RAYNAL Architectes
- Communauté de Communes du Pays de Fayence

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2020 est tout d'abord celle d'une transition entre les élus d'une mandature qui s'achève et à qui je souhaite rendre hommage pour l'important travail accompli, et ceux d'une nouvelle mandature majoritairement renouvelée que j'ai le plaisir de vous présenter.

Pour travailler collégialement sur les nombreuses compétences assumées par la C.C.P.F., des commissions rassemblant élus communautaires et municipaux ont été constituées afin d'assurer, dans la continuité, l'achèvement des différents chantiers engagés et préparer d'autres projets.

L'année 2020 a surtout été marquée par la crise sanitaire dont les conséquences économiques, sociales et culturelles n'ont pas épargné notre territoire. Malgré ce contexte si particulier, je tiens à saluer le travail des élus, des équipes communautaires et municipales, de nos partenaires publics ou privés, des acteurs économiques locaux, des associations et bénévoles qui ont su fait face à cette pandémie et développer un véritable élan de solidarité.

Malgré cette situation exceptionnelle, les actions engagées par la C.C.P.F. ont pu se poursuivre : l'aménagement de deux « pôles mobilité » sur les communes de Fayence et de Montauroux, la poursuite du déploiement de la fibre, la réhabilitation- extension de la base d'aviron, le renforcement de la valorisation touristique de la Maison du Lac, l'avancé du programme intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier (PIDAF) pour lutter contre les feux de forêts, le balisage des sentiers de randonnée, l'achèvement du gîte de Mons prêt à accueillir ses premiers visiteurs...

La crise sanitaire a également permis de développer les initiatives et nouvelles pratiques : le télétravail pour assurer une continuité des services publics intercommunaux malgré les périodes de confinement, le soutien aux entreprises locales au travers différents dispositifs tels que le fonds COVID Résistance, le chèque local « Happy Kdo » et la place de marché en ligne lancée à l'automne 2020.

La C.C.P.F. a également pu renforcer son partenariat avec le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS) qui a permis de coordonner le travail des acteurs et professionnels de la santé du territoire pour mieux faire face à cette crise.

Enfin, deux évènements majeurs sont intervenus dès le 1er janvier 2020 : le transfert des compétences eaux et assainissement avec la création de la régie des eaux du Pays de Fayence et la labellisation de la Maison de Services Au Public en structure « France Services ». Je tiens tout particulièrement à féliciter tous les agents qui ont su parfaitement s'adapter à ces changements et mutualiser leur savoir-faire pour développer un service public plus moderne et efficient qui réponde à l'attente de tous.

Je vous laisse maintenant découvrir de manière plus approfondie, mais non exhaustive, nos principales actions et réalisations 2020 et vous en souhaite une agréable lecture.

Très cordialement,

René UGO

SIÈGE ADMINISTRATIF - MAS DE TASSY

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

SOMMAIRE

VOS ÉLUS 6
LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES 8
UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE 9
RESSOURCES HUMAINES 12
NOS PARTENAIRES 15
NOS COMPÉTENCES 16
BUDGETS 2020 17
TAXE DE SÉJOUR 19

VOS ÉLUS

Organe délibérant de la Communauté de communes du Pays de Fayence, le conseil communautaire réunit 30 élus issus de ses neufs communes membres. Réunis pour la première fois le 11 juillet 2020, les conseillers communautaire ont élu René UGO en tant que Président de la C.C.P.F. Epaulée par 8 Vice-Présidents, maires du territoire, cette assemblée règle par ses délibérations les compétences qui lui ont été transférées. Les conseils communautaires se tiennent dans la salle Saint Jean-Baptiste de Fayence.

UGO René
Président
Maire de Seillans

HUET Jean-Yves
1er Vice-Président délégué aux finances et à l'aménagement du territoire
Maire de Montauroux

HENRY Bernard
2ème Vice-Président délégué à la santé et au social
Maire de Fayence

MARTEL Nicolas
3ème Vice-Président délégué au développement économique
Maire de Saint-Paul-en-Forêt

BOUCHARD René
4ème Vice-Président délégué aux déchets
Maire de Bagnols-en-Forêt

De CLARENS Patrick
5ème Vice-Président délégué à l'agriculture
Maire de Mons

FELIX Michel
6ème Vice-Président délégué aux forêts, lacs et espaces naturels
Maire de Tanneron

CAVALLIER François
7ème Vice-Président délégué au numérique et à la jeunesse
Maire de Callian

BOUGE Camille
8ème Vice-Président délégué à la Culture et au Tourisme
Maire de Tourrettes

Bagnols-en-Forêt

CAUVY
Brigitte

SAILLET
Jérôme

Callian

COURANT
Aurélie

REZK
Michel

Tourrettes

MENUT
Elisabeth

RAYNAUD
Michel

Fayence

LEFEBVRE
Ophélie

DUMESNY
Patrice

PERRET
Michèle

MARIN
Daniel

ORFEO
Marco

Mons

MARIET
Claudette

Saint-Paul-en-Forêt

ROBBE
Myriam

Montauroux

MANKAI
Marie-José

DURAND-TERRASSON
Philippe

BERNARD
Laurence

COULON
Christian

THEODOSE
Christian

Seillans

BLANC
Maryvonne

FAUR
Loïs

Tanneron

ALEXANDRE
Coraline

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Les commissions intercommunales sont des groupes de travail chargés d'examiner et de préparer les principaux dossiers soumis au conseil communautaire. Elles formulent des avis consultatifs destinés à éclairer les conseillers communautaires préalablement à leurs délibérations. Le Président de la C.C.P.F. en est le Président de droit. Pour cette mandature 2020-2026, dix commissions ont été constituées.

FINANCES

Jean-Yves HUET

Ophélie LEFEBVRE, Nicolas MARTEL, Aurore STURM, Josiane LOPEZ, Marie-Paule GALL, Roseline MARTEL, Florent ANDRIEU, Francette ANDRIEU, Dominique SCORDO

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-Yves HUET

Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, François CAVALLIER, Michel RAYNAUD, Jérôme SAILLET, René BOUCHARD, Michel FELIX, Nicolas MARTEL, Patrick De CLARENS, Sylvie ALLEG, Julien AUGIER, Sandrine TROPLENT, Jean FLORIMOND, Barbara CUCH

SANTÉ - SOCIAL

Bernard HENRY

Patrice DUMESNY, Elisabeth MENUT, Maryvonne BLANC, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Martine AUDIBERT, Laurent DENIS, Marie-Christiane BESSI, Sylvie PELISSIER, Michelle FROMENT, Roseline MARTEL, Josiane LOPEZ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nicolas MARTEL

Christian THEODOSE, Marco ORFÉO, François CAVALLIER, Christian COULON, René BOUCHARD, Camille BOUGE, Coraline ALEXANDRE, Claudette MARIET, Jean-Luc ANTONINI, André MAITREJEAN, Audrey ADJIMI, Sandrine TROPLENT

DÉCHETS

René BOUCHARD

François CAVALLIER, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Michel RAYNAUD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, Pascale AUGUET OTTAVY, Denise ALEXANDRE, Gaël BEAUMONT, Jean-Denis GASTAUD, Karen BOEHRES

AGRICULTURE

Patrick De CLARENS

Daniel MARIN, Laurence BERNARD, Jérôme SAILLET, Loïs FAUR, Michel FELIX, Nicolas MARTEL, Max COVILI, Jacques GIUSTI, Sylvie ALLEG, Raphaël JOURDAN, Jean-Noël ARTAUD

FORÊTS, LACS & ESPACES NATURELS

Michel FELIX

Daniel MARIN, Michel REZK, Carole CHEVAL-BOIVIN, Jean-Jacques FORNIGLIA, Alain PELASSY, Karen BOEHRES, Jean-François LEZE, Jean-Louis GIRAUD, Jean-Antoine BOTTERO

NUMÉRIQUE - JEUNESSE

François CAVALLIER

Michel RAYNAUD, Laurence BERNARD, Loïs FAUR, Aurélie COURANT, Mégane TURINI, Jacques LEFORESTIER, Bernard MONTAGNE, Yannick BLEVIN, Sylvie PELISSIER, Alexandra FUCHS

TOURISME & CULTURE

Camille BOUGE

Michèle PERRET, Marco ORFEO, René BOUCHARD, Elisabeth MENUT, Brigitte CAUVY, Loïs FAUR, Claudette MARIET, Aurélie COURANT, Jacques BERENGER, Joëlle FABRE, Sandrine TROPLENT, Bernard VIAL, Serge LEIBOVITZ, Arnaud RASKIN

SPORT

Marie-José MANKAÏ

Elisabeth MENUT, Michel REZK, Jeannine RAYNAUD, David CASTEU, Mégane TURINI, Peggy SOHIER, Jean-Yves COATHALEM, Mauro TREMOLANI, Alain DRAU

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Vivien VIAL

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SUPPORTS

ACCUEIL & TELEALARME
Emmanuelle CETRE

SECRETARIAT GENERAL & COMMUNICATION
Karine MARTIN

RESSOURCES HUMAINES
Nathalie VIANEY-TRUC
Candice DEPETRIS - Marjorie ELOY

FINANCES
Sophie BEREHOUC
Amélie CALAMEL - Lydie DECLAUDE - Elodie MACRIPO

INFORMATIQUE
Julien HENNEQUIN

SERVICE TECHNIQUE
Mathieu BLANCHARD
Yannick BRIERE - Thomas MARTINEZ
Mathieu PELASSY - Fabien REPON

ENTRETIEN & SALUBRITE
Arnaud COELLO - Chantal MASALA

ATELIER MECANIQUE
Serge EGEA - Mickaël EGEA

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

DÉVELOPPEMENT LOCAL :
Samuel BERTRANDY

FORÊT, AGRICULTURE :
Jean-Christophe GAL

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC :
Nathalie BOISSAT
Camille GOLL

SPORTS
(Equipements, Associations)
Ludovic GANDINO

ESPACES NATURELS
Laurent MILLARD

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
Gyssie ALLART
Annabelle VIZIER

RESEAU MEDIATEM
Yves GUILLERAULT

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Xavier BOUNIOL
Edith BAUDET
Nathalie CHARPENET
Chantal CLAUD
Catherine GAMBLIN
Anne-Laure HARDOUIN
Stéphanie LABORDE
Emmanuelle LANZONI
Sylvie MARTINI
Cassandra OUAZZAR
Cécile POUSSET
Laëtitia ROLS
Carol TOULET
Audrey THUBERT
Alba BELTRAMOLI

AMENAGEMENT / URBANISME
Nathalie BAUJOIN
Sandrine BIGLIETTO
Lydia MORO
Charlotte PEIRONE
Emmanuelle UGOLINI

DÉCHETS / ENVIRONNEMENT

SERVICE DÉCHETS

Anne GUY

Cellule administrative et technique :
Gaëlle NIEROZ
Cédric GIUNIPERO
Sébastien POUSSET
Tristan PEIRONE
Céline BASSOUR
Fanny PIOCH

Déchetterie de Tourrettes :
Julien BERTOT
Dominique CHABALIER
Kylian FOISSY
Brian GRENECHE
Michel PINOT

Déchetterie de Bagnols-en-Forêt :
Serge DARIDE

Quai de Transfert :
Julien GARCIA

COLLECTE

Fabrice BOURGOUNION

Mohamed BAYA
Mourad BAYA
Wiliam BLONDIN
Jean-Pierre BOUDJADJA
Cyril BOUHET
Vincent BOUHET
Boris BURSACHI
Samuel BUSI
Sébastien CAUVIN
Eric CORBISET
Ludovic GASTAUD
Christophe GIORDANO
Guillaume GRYZ
Francky HUZLER
Ulysse JUPIN
Kévin LANCELLE
Mickaël LE MOINE
Jean-François MAILLOT
Pascal MARTEL
Arnaud MIRANDELLE
Magalie MOREE
Philippe NAUDIN
Cédric NOWAK
Hervé PINCHAULT
Florent ROSSINFELD
Matthieu SAUTERON
Florent TALLENT
Vincent TAULIN
Régis WAXIN-SAUR

EAU / ASSAINISSEMENT

PÔLE TECHNIQUE

Benjamin ILIC

Réseaux / Travaux :
Brandon ALEXANDRE
Olivier ANDRE
Emeric BENOIST
Didier BOYALS
Franck CLEMENT
Raymond GRAILLE
Charly MANENTI
André OLIVIER
Eric MARCHAND
Eric MARTINI
Michel RE
Christian RENTIER
Fabrice TESCHE

Contrôle :
Merriel LEMOIGNE
Sébastien MOREE
Marion LOONIS

STEP :
Sébastien FOISSARD
Cédric LAINE
Julien PELLISSIER
Daniel RABOT
Florian RIUS

Projet :
Valérie COLAS - Olivier SPATAZZA

Maintenance :
Marc BAÏSSE - Johann CHAMBERLIN

PÔLE ADMINISTRATIF

Bruno DELANGLE

Facturation :
Sandra AUBAULT
Régis DELGADO
Françoise LASZKIEWICZ
Joséphine MARTINET
Emilie TARPI

Accueil :
Christian BOTTERO
Isabelle NORMAND
Déborah PARMENTIER

RESSOURCES HUMAINES

L'intégration de nouvelles compétences a entraîné les transferts de tout ou partie des services communaux chargés de leurs mises en œuvre et a nécessité le recrutement de personnel pour assurer une gestion optimale de tous ces nouveaux champs d'actions. Le service Ressources Humaines est chargé de gérer l'ensemble du personnel des 4 budgets intercommunaux (budget principal, budgets annexes des déchets ménagers , de l'assainissement et de l'eau).

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Au 31/12 :	Budget Principal (BP)	Budget Déchets (OM)	Budget Assainissement Non Collectif (ANC)	Total	Intégration de Compétences Nouvelles
2013	20				
2014	23	-	-	23	Urbanisme Ingénierie
2015	41	-	-	41	Relais assistants maternels Régie collecte ordures ménagères Assainissement non collectif
2016	32	42	-	74	Scission budgetaire (BP, OM et ANC) Maison de services au public
2017	34	42	4	80	6 agents mis à disposition de l'Office de tourisme intercommunal
2018	38	45	3	86	
2019	39	44	4	87	

Au 1er janvier 2020, intégration de la compétence « Eau/Assainissement » et augmentation de l'effectif + 29 %.

Au 31/12 :	Budget Principal (BP)	Budget Déchets (OM)	Budget Assainissement Non Collectif & Collectif	Eau	Total	Observations
2020	30	43	12	27	112	Transfert de personnels communaux, recrutements de compétences extérieures et nombreuses mobilités internes

QUELQUES CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ RH :

- 655 arrêtés du personnel
- 14 délibérations spécifiques aux RH
- Moyenne d'âge : 42 ans pour des agents âgés de 20 à 67 ans
- 67 % d'hommes et 33 % de femmes
- 3 stagiaires accueillis (de quelques semaines à plusieurs mois : RAM, Forêt)
- Durée du travail : maintien depuis 2015 des 35h hebdomadaires soit 1607 heures annuelles, 25 jours de congés annuels, journée de solidarité travaillée le lundi de Pentecôte
- Les dépenses de personnel avoisinent les 5 millions d'euros et représentent tous budgets confondus 22,36 % des dépenses de fonctionnement général (17 % budget principal, 27% déchets, 23 % Eau, 32 % assainissement)

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE :

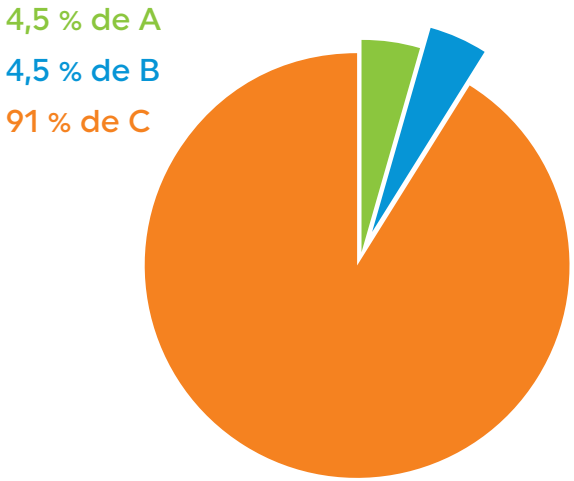

2020 : ANNÉE MARQUÉE PAR LE DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL ET L'INTÉGRATION DES AGENTS DE LA RÉGIE DE L'EAU

Crise sanitaire et organisation du travail

Face à la crise sanitaire, la C.C.P.F. a su s'adapter et assurer la continuité de ses missions de service public, notamment au travers du déploiement du télétravail.

Julien HENNEQUIN, ingénieur Systèmes & Réseaux en informatique, recruté le 2 février 2020, a relevé le défi visant à permettre à tous les services administratifs de travailler en distanciel dès le premier confinement.
Pour cela, le parc de matériels a été renouvelé en urgence :

- 30 PC portables ont été acquis pour l'organisation du télétravail,
- l'équipement en doubles écrans des postes de travail a permis aux agents en présentiel d'optimiser leur temps de travail tout en leur apportant un grand confort d'utilisation,
- les canaux de communication via la suite Microsoft 365 (TEAMS...) ont été mis en place pour continuer d'assurer les recrutements en cours, lutter contre l'isolement et maintenir la productivité dans les services,
- la sécurité des postes a été renforcée via un accès à distance sécurisé (V.P.N.), un nouvel antivirus plus performant et un système wifi avec double points d'accès (privé et public) a été mis en place,
- deux équipements de visioconférence ont été installés au Mas de Tassy et à la Régie de l'eau.

En outre, le recrutement de Julien HENNEQUIN a permis à la C.C.P.F. de ne plus recourir à un prestataire privé pour la maintenance et l'assistance informatiques.

Intégration des agents communaux à la régie intercommunale des eaux

2020 a aussi été marquée par la création de la Régie de l'eau dans la « Maison de Pays » de Fayence.
La période d'incertitude juridique de juillet à décembre 2019 sur la prise de compétence Eau/Assainissement par la C.C.P.F. a compliqué pour le service RH l'exercice déjà difficile sur le plan humain du transfert de personnels au 1er janvier 2020.
Cependant, grâce à de nombreuses réunions et entretiens individuels, les agents communaux ont pu être rassurés sur leur devenir.
Afin de les accueillir, des travaux d'aménagement intérieurs et d'équipement des bureaux ont été menés.

La Maison de pays a également dû faire l'objet d'une mise en place totale de l'informatique :
- Création d'un nouvel accès internet et d'un système de téléphonie,
- Déploiement des postes informatiques liés et paramétrage des photocopieurs,
- Configuration d'un serveur dont certaines données sont synchronisées en permanence avec le Mas de Tassy...

Autres actions et chantiers RH menés en 2020 :

- Recrutement d'agents de droit privé aux compétences similaires ou complémentaires pour renforcer la régie des eaux,
- Redéploiement en interne des compétences transversales (direction, RH, finances, Marchés, support services technique et mécanique) pour soutenir la régie des eaux,
- Réorganisations de services suivies de mobilités internes et de repositionnements d'agents sur de nouveaux postes,
- Réorganisation du service RH pour assurer le volet juridique de la gestion du personnel de droit privé,
- Reprise au 1er novembre 2020 du personnel de droit privé de la Société d'Économie Mixte «E2S» après cessation d'activité au 31 octobre 2020 et intégration de ce personnel à la régie des eaux,
- Harmonisation des règles applicables aux agents de droit public et aux salariés de droit privé au sein de la régie des eaux et de l'assainissement.

PARTENAIRES CCPF

La C.C.P.F. travaille avec de nombreux organismes, syndicats, associations, entreprises ou institutions locales dont il serait difficile de dresser une liste exhaustive. Voici cependant les partenaires que le Pays de Fayence accompagne tout particulièrement en siégeant au sein de leurs assemblées délibérantes.

TOURISME CULTURE SANTÉ

Mediatem Médiathèque Terre et Mer
OTI Pays de Fayence Office de Tourisme Intercommunal Estérel Côte d'Azur
GAPS Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé

ÉCONOMIE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Coordination régionale EV8 Euro Vélo 8
Mission Locale Est Var
SMO PACA THD Très Haut Débit
SPL ID 83 Ingénierie Départementale 83
INITIATIVE VAR
ODH Observatoire de l'Habitat
SYMIELECVAR Syndicat Energie des Communes du Var
SM VOL A VOILE

DÉCHETS ENVIRONNEMENT

AREVE Agence de Rénovation Energétique du Var Est
SIPME Syndicat Protection du Massif de l'Estérel
SMIDDEV Syndicat Développement Durable de l'Est Var
SPL Vallon des Pins
AMORCE
COFOR 83 Association des Communes Forestières du Var

EAU MILIEUX AQUATIQUES

SM de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon
SEVE Syndicat Eau du Var Est
SMA Syndicat de l'Argens
SMIAGE Syndicat Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau
FRANCE EAU PUBLIQUE

NOS COMPÉTENCES

La Communauté de communes du Pays de Fayence exerce des compétences obligatoires, optionnelles (choisies dans une liste établie par l'Etat) et facultatives.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace (S.Co.T.)

Actions de développement économique & touristique

Très Haut Débit, politique locale du commerce, création d'un Office de Tourisme Intercommunal, création d'une Maison du lac de Saint-Cassien, création de gîtes d'accueil, développement de l'activité agro-sylvo-pastorale

Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations (GEMAPI)

Entretien des cours d'eau, défense contre les inondations, protection des sites et gestion de l'eau

Accueil des gens du voyage

Collecte & traitement des déchets ménagers et assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Environnement & cadre de vie

PIDAF, développement filière bois, démarche Natura 2000

Equipements sportifs & culturels d'intérêt communautaire

Création, entretien

Création & gestion de services publics

France Services, manifestations culturelles à portée intercommunale

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Instruction droit des sols communes membres

Eau potable & eau brute d'irrigation et assainissement collectif & non collectif

Actions sociales

Gestion du RAM, maintien à domicile personnes âgées, mission locale

Sécurité

PRÉSENTATION GLOBALE DES BUDGETS 2020

La C.C.P.F. avait jusqu'alors en charge la gestion d'un budget principal et de deux budgets annexes : celui des déchets ménagers et celui de l'assainissement non collectif. Depuis le 1er janvier 2020, deux budgets annexes sont venus s'y sont ajoutés : l'eau et l'assainissement collectif.

BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT

Maîtrise globale des dépenses et optimisation des recettes, maintien du niveau de l'imposition locale sur le budget principal et le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

RÉPARTITION DES DÉPENSES

25 356 586€ de dépenses

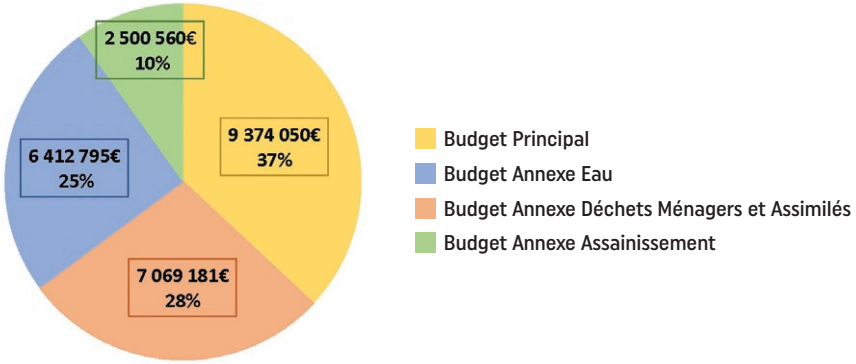

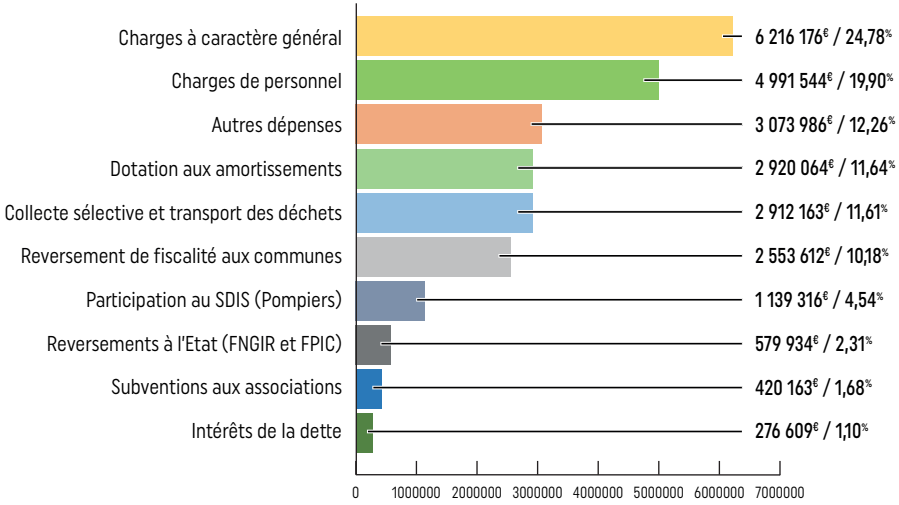

RÉPARTITION DES RECETTES

30 506 579€ de recettes

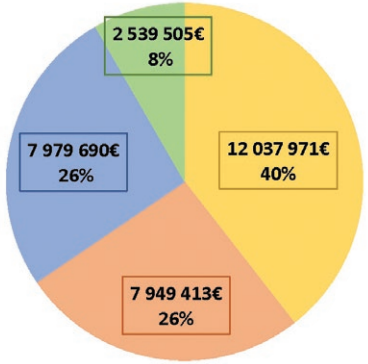

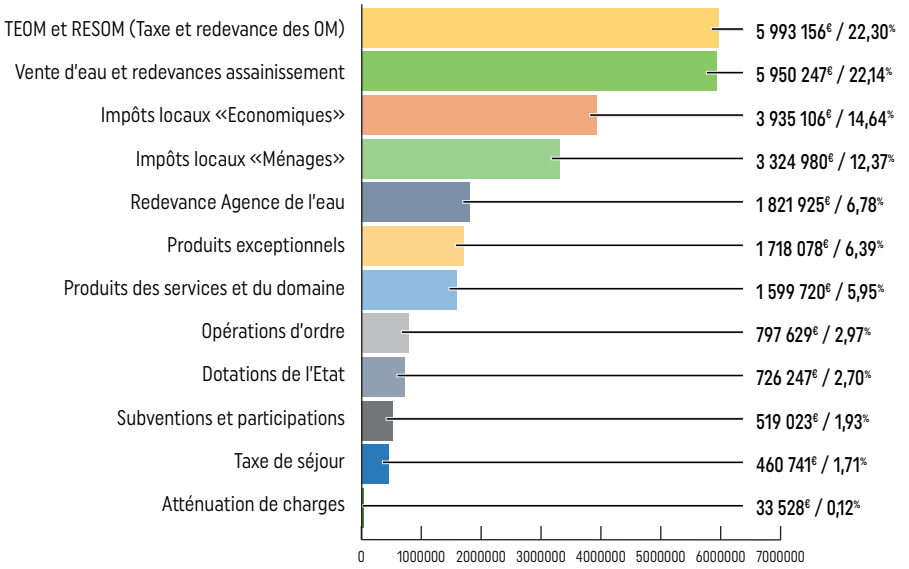

A ces éléments s'ajoutent les résultats de fonctionnement suivants :

- **Budget principal**
  1 499 369.94€ d'excédent
- **Budget annexe DMA**
  640 173.06€ d'excédent
- **Budget annexe Eau**
  1 181 371.38€ d'excédent
  et 263 389.41€ de déficit
- **Budget annexe Assainissement**
  305 282.92€ d'excédent
  et 9 634.20€ de déficit

BUDGET GLOBAL D'INVESTISSEMENT

• 12 962 648€ DE DÉPENSES, DONT :

- Le remboursement du capital de la dette pour 1 321 872€ avec un excellent ratio de désendettement de 3,89 ans,
- Sur le Budget Principal : les travaux extérieurs de la Maison du Lac, le programme annuel du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagements Forestiers), l'équipement du nouveau gîte d'étape de Mons, le démarrage des travaux de réhabilitation de la Base d'Aviron, la création de deux Pôles Mobilité sur Fayence et Montauroux, la subvention au SMIAGE dans le cadre de la compétence GEMAPI et la participation au fonds régional de prêt COVID Résistance,
- Pour le budget annexe DMA : l'achat de conteneurs et de colonnes de tri pour la collecte des cartons ainsi que l'acquisition d'une nouvelle benne pour la collecte sélective,
- Pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement : des frais d'acquisition d'informatique, de bureautique, de mobilier, de véhicules et de matériels nécessaires à l'installation des services de la nouvelle régie intercommunale ainsi que la poursuite des opérations démarrées par les communes dont de la réfection et des extensions de réseaux sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Montauroux et Seillans et le remplacement du robot de la station d'épuration de Tourrettes.

• 17 187 482€ DE RECETTES, DONT :

- Le Fonds de Compensation de la TVA,
- Des subventions d'investissement,
- Deux emprunts pour un montant total de 943 000€ pour le financement de la Base d'Aviron (700 000€) et l'achat de bennes pour les déchets (243 000€).

LES MARCHÉS PUBLICS

La cellule commande publique gère les procédures de mise en concurrence dans le respect de la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

54 marchés publics ont été lancés pour un montant total avoisinant les 11 000 000€ HT, hors consultations directes inférieures à 25 000€ HT et non comptabilisées :

- 21 en appels d'offres : 13 marchés de services et 8 marchés de fournitures ;
- 29 en procédures adaptées : 19 marchés de travaux, 7 de prestations de services et 3 de fournitures ;
- 4 autres procédures.

S'y ajoutent les 26 marchés publics transférés des communes pour un montant total avoisinant les 4 300 000€ HT, suite au transfert des compétences eau et assainissement collectif à compter du 1er janvier 2020 :

- 12 marchés de travaux
- 10 marchés de prestations de services
- 4 marchés de fournitures

◆ LA TAXE DE SÉJOUR

RÉPARTITION DES NUITÉES ET DÉCLARATION DE TAXE DE SÉJOUR EN 2020

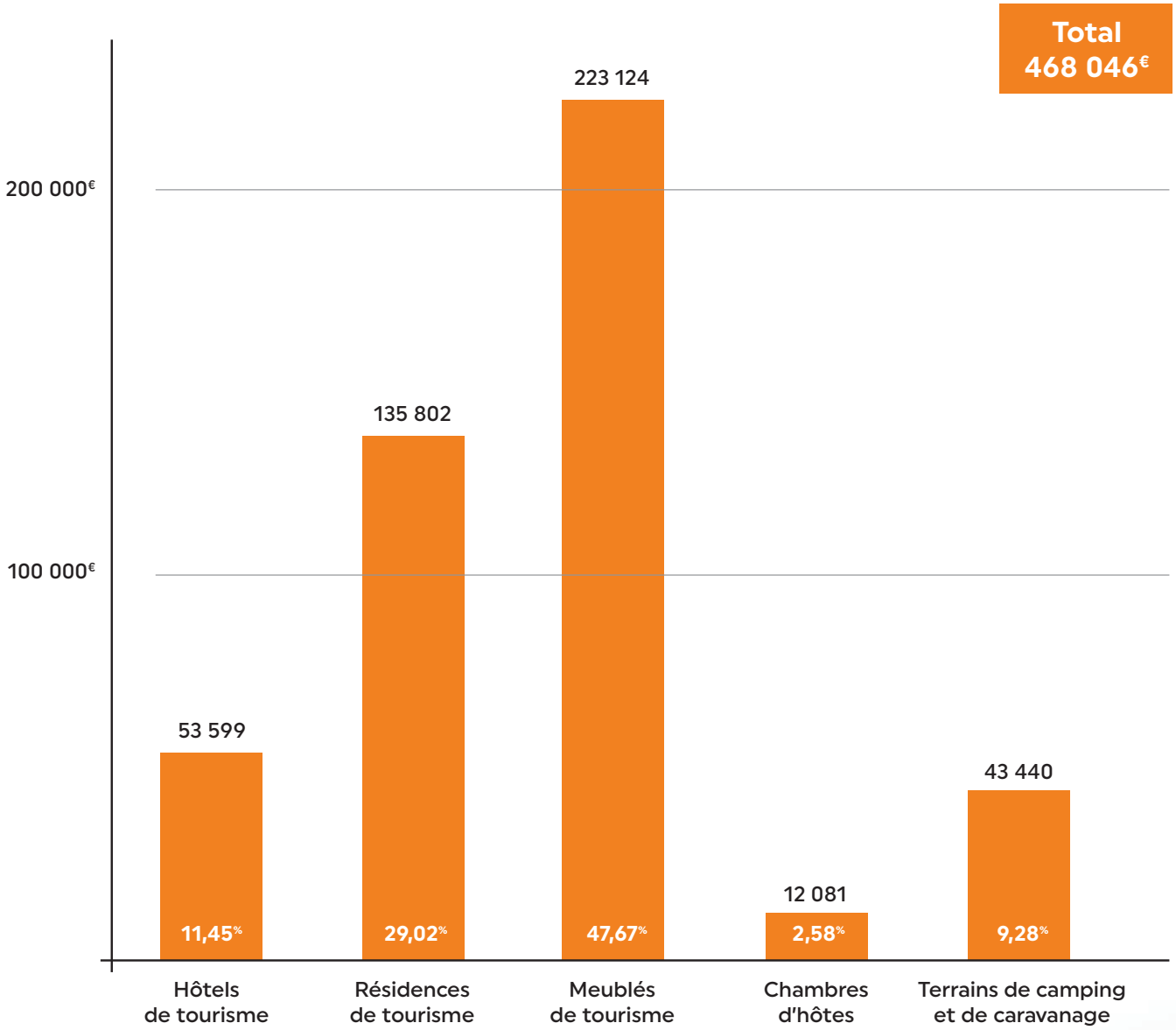

Elle est payée par les touristes séjournant sur le territoire et est ensuite reversée par les hébergeurs et les opérateurs numériques à la C.C.P.F. pour financer une part des dépenses liées à la fréquentation touristique. Les montants des nuitées par catégorie d'hébergement, adoptés lors de son instauration au 1er janvier 2017, n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La plateforme
paysdefayence.taxesejour.fr
offre aux hébergeurs (professionnels et particuliers) des services d'information, de déclaration et de paiement en ligne.

DÉCHETS

SOMMAIRE

LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS 22
LES ENCOMBRANTS 23
LES DÉCHETTERIES 24
LE COMPOSTAGE 25
LE SITE D'ENFOUISSEMENT DU VALLON DES PINS 25
LA REDEVANCE INCITATIVE 26

DÉCHETS

La Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) dispose de l'ensemble des compétences de gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte, transport et traitement). Une exception : le traitement des déchets de la commune de Bagnols-en-Forêt assuré par le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (S.M.I.D.D.E.V.), syndicat auprès duquel la C.C.P.F. rembourse tous les frais relatifs à cette prestation.

LE SERVICE ET LES ÉQUIPEMENTS

44 agents permanents (personnel administratif et technique) ont assuré le fonctionnement du service durant l'année 2020.
Grâce aux 16 camions qui sillonnent le territoire, les 800 points de collecte sélective des 9 villages du Pays de Fayence peuvent être collectés.

LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

- *LES ORDURES MÉNAGÈRES :*

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée « en régie », c'est-à-dire par nos propres équipes.
Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupements sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.
Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement. La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.
Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

En 2020, 10 606 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 371 kg/hab contre 376 kg/hab en 2019

- *LA COLLECTE SÉLECTIVE :*

La collecte sélective (emballage, papier et verre) est organisée à partir de « points d'apport volontaire » (P.A.V.) en colonnes aériennes ou en conteneurs disposés dans les différents quartiers des communes.
La collecte sélective en 2020 en Pays de Fayence c'est, par habitant :

On note un taux de refus de 21,5% sur le flux des emballages soit environ 150 tonnes (sacs poubelles, petits objets électroniques...) sur les 2 220 tonnes collectées.

Afin de faciliter les gestes de tri et de rappeler les bonnes pratiques, la C.C.P.F. met à la disposition du public des sacs de collecte.

◆ LES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée « en régie ».
Lors de cette collecte, les dépôts sauvages sont également collectés.
Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation suivant un calendrier établi en début d'année.

En 2020, 285 tonnes d'encombrants ont été collectées, contre 274 tonnes en 2019

LES DÉCHETS DU PAYS DE FAYENCE EN 2020 CE SONT :

	En tonnes	En %
Ordures ménagères	10 606	80%
Emballages	285	2%
Papiers	504	4%
Verre	1 068	8%
Encombrants	865	6%
TOTAL	13 329	100%

CHIFFRES CLÉS :

Coût annuel T.T.C. des déchets 2020 (prévention, pré-collecte, collecte, transfert/transport, traitement des ordures ménagères, encombrants, collecte sélective, déchetterie) aides déduites
= 5 604 090 €

Coût annuel T.T.C. 2020 par habitant : 301 €

LES DÉCHETTERIES

• *DÉCHETTERIE DE TOURRETTES*

**La déchetterie de Tourrettes est située sur la R.D. 56,
Route de Bagnols-en-Forêt.
11 139 tonnes de déchets ont été collectés sur ce site en 2020,
soit - 12,40% par rapport au tonnage 2019**

La fréquentation journalière moyenne de la déchetterie est de 259 usagers répartis comme suit :

- 86% de particuliers,
- 10% de professionnels,
- 4% d'administrations (CCPF, communes...).

• *DÉCHETTERIE DE BAGNOLS-EN-FORÊT :*

**Située Chemin des Meules, la déchetterie de Bagnols-en-Forêt
a collecté 1 431 tonnes de déchets,
soit + 3,06% par rapport à l'année précédente**

• *DÉCHETTERIE AUTOMATIQUE DE MONTAUROUX*

La déchetterie automatique intercommunale est située Chemin du Biançon à Montauroux dans la zone d'activités de Fondurane. Elle s'adresse :

- aux professionnels résidants ou non sur le territoire intercommunal,
- aux particuliers «bricoleurs» (produisant des déchets de chantier) ayant leur résidence principale ou secondaire sur le territoire du Pays de Fayence.

**394 tonnes de déchets ont été collectés sur ce site en 2020,
soit +29% par rapport au tonnage de 2019**

• *DÉCHETTERIE DES ADRETS*

Afin de faciliter les apports des habitants excentrés, une convention a été signée avec la CAVEM pour permettre aux riverains des Estérets du Lac d'accéder à la déchetterie des Adrets.

• *DÉCHETTERIE DE PÉGOMAS*

Depuis le 1er novembre 2020, les habitants de Tanneron peuvent apporter leurs déchets sur le site situé route de la Fénerie à Pégomas.
Cette proximité facilite les dépôts pour les tanneronais et tanneronaises qui devaient précédemment se rendre sur la déchetterie de Tourrettes, beaucoup plus éloignée de leur lieu d'habitation.
L'accès à ce site est le fruit d'un partenariat entre la C.C.P.F. et le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (S.M.E.D.) qui ont signé une convention le 24 septembre 2020.

Les représentants du SMED et les élus de la CCPF sur le site de Pégomas le 24/09/2020

LES DÉCHETTERIES EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Les déchetteries du Pays de Fayence ont été fermées du 17 mars au 29 avril 2020 suite au premier confinement lié à la pandémie de la COVID-19, soit 6 semaines de fermetures complètes.
A compter du 11 mai 2020, les déchets verts ont de nouveau été acceptés sur la déchetterie de Tourrettes et les gravats sur la déchetterie automatique de Montauroux avec exceptionnellement un contrôle par un agent.
Les déchetteries ont été réouvertes pour l'ensemble des flux à compter du 18 mai 2020 mais uniquement sur rendez-vous.
Le 1er juillet 2020, les déchetteries ont pu reprendre leur fonctionnement normal.

LE COMPOSTAGE

- *COMPOSTAGE INDIVIDUEL*

Afin de réduire la part de déchets fermentescible encore trop souvent présente dans les sacs à ordures ménagères, la C.C.P.F. facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15€.

367 composteurs ont été distribués en 2020, soit près de 3 477 au total depuis le lancement en 2010

LE SITE D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DU « VALLON DES PINS »

La C.C.P.F. a initié le projet d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du « Vallon des Pins » en 2014 et a obtenu les trois arrêtés préfectoraux nécessaires à l'ouverture du site. Par délibération du 20 octobre 2020, le conseil communautaire a délibéré conformément à ses engagements pour demander le transfert des trois arrêtés à la Société Publique Locale (S.P.L.) du Vallon des pins constituée de la manière suivante :

- Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) : 50%
- Dracénie Provence Verdon Agglomération (D.P.V.A.) : 16,6%
- Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (S.M.I.D.D.E.V.) : 16,6%
- Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (S.M.E.D.) : 16,6%

Suite aux élections municipales, le conseil d'administration de la S.P.L. a été renouvelé. Il comprend 12 membres dont 6 de la C.C.P.F. (René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, François CAVALLIER, Jean-Yves HUET, Nicolas MARTEL et Réné UGO.) René BOUCHARD en a été élu Président.

La création de cet exutoire s'inscrit dans une démarche commune d'amélioration du tri et de réduction des déchets ultimes dans laquelle tous les membres de la S.P.L. se sont impliqués.

La fin de l'année 2020 a permis la finalisation et le lancement des marchés de travaux avec comme objectif de recevoir les déchets au 1er semestre 2022.

◆ LA REDEVANCE INCITATIVE

La C.C.P.F. innove en matière de fiscalité liée à la gestion de ses déchets.
Pour valoriser les gestes de tri et la prévention des déchets, primordiaux aujourd'hui et encore davantage demain, les élus communautaires ont unanimement voté le passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) vers la Redevance Incitative (R.I.), le 8 décembre 2020. Une première au niveau régional !

LA REDEVANCE INCITATIVE, POURQUOI ?

39% des déchets produits en Pays de Fayence finissent enfouis sur le territoire, à Bagnols-en-Forêt.
Face à ce constat, et dans la perspective de l'ouverture du nouveau site bagnolais du « Vallon des Pins », la C.C.P.F. s'est donnée pour objectifs à l'horizon 2025 :

- de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles à 8 000 tonnes par an (ce qui correspondrait à moins de 29% de déchets enfouis appliqués au tonnage total de 2019),
- d'atteindre 65% de déchets valorisés ou recyclés (contre 44% en 2019),
- de mettre en place le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables),
- de réduire ainsi l'impact de la hausse de la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée par l'Etat sur chaque tonne de déchets enfouis qui va passer de 27,50€ TTC en 2020 à 71,50€ TTC en 2025.

LA REDEVANCE INCITATIVE, C'EST QUOI ?

La redevance incitative n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).
Elle est plus juste que la T.E.O.M. puisque la facturation est exclusivement liée à la quantité de déchets produite par chaque ménage, tout comme pour l'eau, le gaz ou l'électricité.
Cette redevance n'est donc plus basée sur les caractéristiques d'une habitation ou d'un local (nombre de pièces, surface, année de construction...) comme c'est le cas aujourd'hui pour le calcul de la T.E.O.M. adossée à la taxe foncière.
Le principe est simple : plus les ménages produisent d'ordures ménagères résiduelles, plus leur facture est élevée. C'est pourquoi cette redevance est dite « incitative » car elle a pour but d'encourager les usagers à mieux trier leurs déchets et ainsi réduire drastiquement leurs volumes de déchets enfouis.

LA REDEVANCE INCITATIVE, MODE DE CALCUL ?

La Redevance Incitative se décompose en deux parties :

- une part fixe : elle correspond à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...)
- une part variable : elle est appliquée à chaque levée des conteneurs dédiés aux ordures ménagères résiduelles par le camion de collecte. Il ne s'agit donc pas d'une part calculée sur le poids des déchets.

LA REDEVANCE INCITATIVE, QUAND ?

La mise en application de la Redevance Incitative sera progressive avec le calendrier prévisionnel suivant :

2021 - 2022 « phase préparatoire » : acquisition et déploiement des équipements sur le territoire, enquête usagers...

2023 « phase pédagogique » : le nouveau système de collecte sera mis en œuvre et donnera lieu à une facturation transmise à titre informatif aux usagers. Ces factures ne seront pas à régler mais permettront à chacun de se faire une idée du montant qu'il aura à régler à compter de 2024.

2024 « Mise en œuvre effective » : première année de facturation réelle en redevance incitative

LA REDEVANCE INCITATIVE, COMMENT ?

- *Pour la collecte en porte-à-porte :*

Partout où cela sera possible, des bacs individuels dotés de puces électroniques seront distribués afin de collecter, en porte-à-porte, les ordures ménagères résiduelles.
Cela concernera la plupart des usagers, à l'exception des cœurs de village.

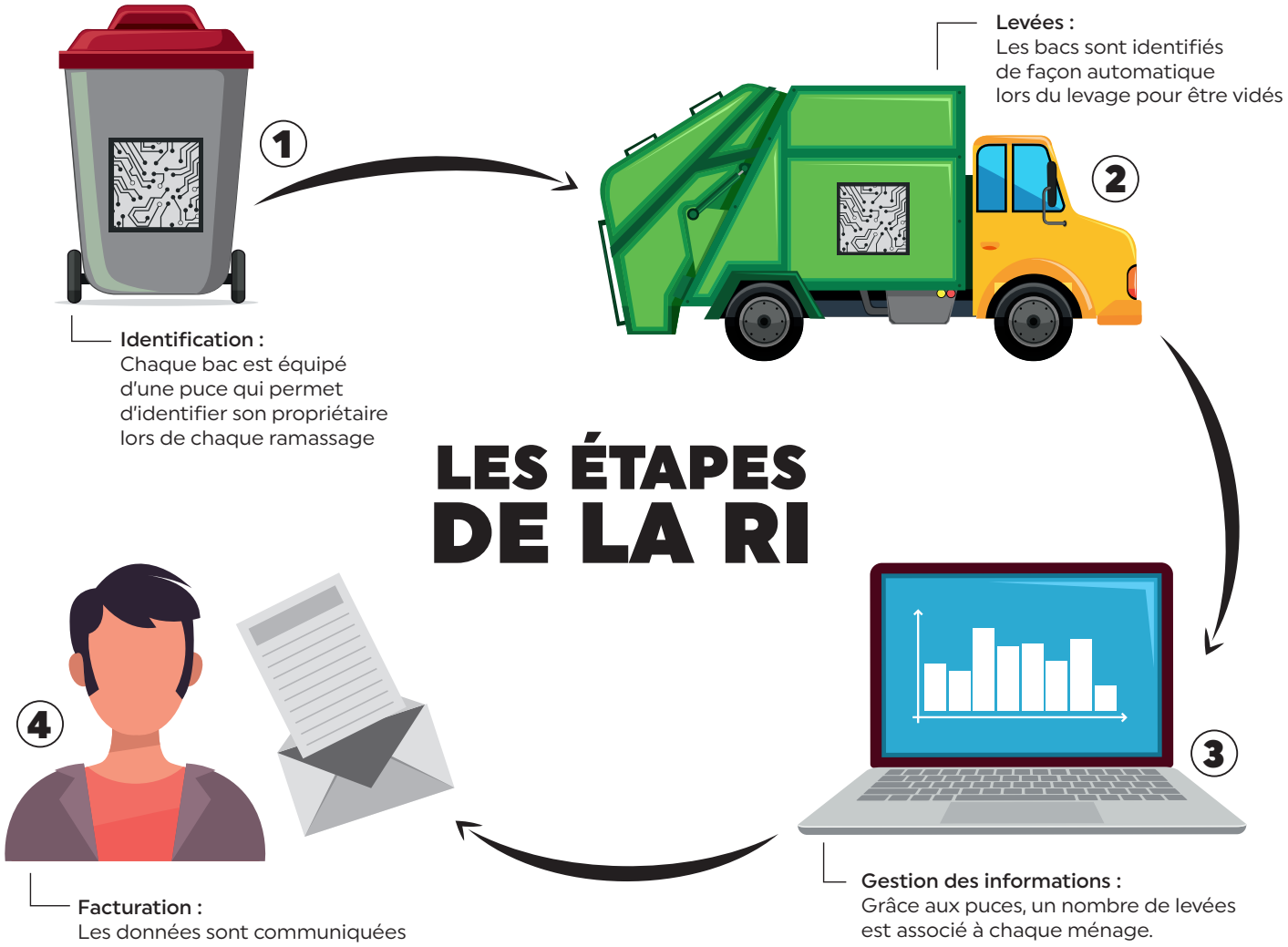

- *Pour la collecte collective :*

Pour les cœurs de village ou tous autres lieux inaccessibles pour les camions de collecte, les conteneurs collectifs semi-enterrés ou enterrés seront dotés d'un système de contrôle d'accès individuels par badge.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SOMMAIRE

URBANISME 30
LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.) 31
LES GENS DU VOYAGE 31
LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT EN COURS 31
LES PÔLES MOBILITÉ 32
LE P.I.D.A.F. 33
LE TRÈS HAUT DÉBIT 34

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service urbanisme de la C.C.P.F. est chargé d'instruire les demandes de permis de construire et de travaux qui lui sont transmises par les 9 mairies du territoire. Il est également en charge de l'élaboration de documents d'urbanisme tels que le P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial).

URBANISME

687 dossiers d'urbanisme ont été instruits en 2020, répartis comme suit :

	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de Démolir	Déclaration Préalable	Certificat d'urbanisme	Autres	Total
Bagnols-en-Forêt	69	3	1	0	4	9	86
Callian	43	0	0	0	1	9	53
Fayence	51	3	0	0	3	9	66
Mons	9	0	0	36	0	6	51
Montauroux	109	2	0	0	3	18	132
Saint-Paul-en-Forêt	19	1	2	21	48	6	97
Seillans	12	0	0	0	1	6	19
Tanneron	20	0	0	37	43	7	107
Tourrettes	52	3	1	0	5	15	76
Total	384	12	4	94	108	85	687

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.)

Le P.C.A.E.T. est un outil de planification qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le P.C.A.E.T. définit, sur le territoire de l'intercommunalité :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter,
- Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de limiter les émissions de gaz à effet de serre...

**L'élaboration du P.C.A.E.T. du Pays de Fayence a été engagé le 27 juin 2018.
Le travail de recueil des données afin d'élaborer le diagnostic a été lancé dès 2019 et s'est poursuivi sur l'année 2020.**

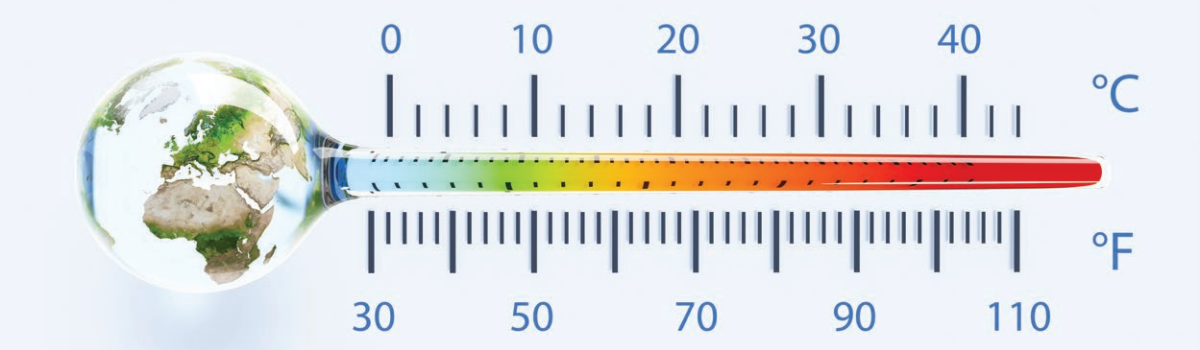

LES GENS DU VOYAGE

Le service urbanisme assure une mission de suivi des mouvements des gens du voyage en partenariat avec l'association « SOLIHA » (Solidaire pour l'Habitat).

Un marché a été lancé afin de sélectionner un bureau d'études qui sera chargé de réaliser un diagnostic / une cartographie des lieux fréquentés par les gens du voyage en Pays de Fayence.

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT EN COURS

LES CONTRE-ALLÉES DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 562

La C.C.P.F. assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de voies parallèles desservant les zones d'activité économique du territoire. La première phase de ce projet s'étendra sur la commune de Montauroux du rond-point de « La Barrière » au futur rond-point de « Fondurane ».

2020 a permis de poursuivre les rencontres avec les propriétaires des terrains en présence du bureau d'études en charge du dossier.

LES VÉLOROUTES DU PAYS DE FAYENCE

L'EuroVélo 8 (E.V.8) est un itinéraire trans-européen reliant Cadix (Espagne) à Athènes (Grèce) et Chypre. La partie française, nommée « La Méditerranée à vélo » représente 850 kilomètres dont 120 kilomètres dans le Var et 26 kilomètres en Pays de Fayence.
La C.C.P.F. est membre du Comité d'Itinéraire de la Région, coordinatrice de ce projet, et cofinance les opérations de promotion.

Les négociations pour la maîtrise foncière publique du tracé définitif de l'itinéraire en Pays de Fayence, entamée en 2018, se sont poursuivies sur l'année 2020 afin d'en assurer la continuité.

LES « PÔLES MOBILITÉ » DE FAYENCE ET DE MONTAUROUX

Pour faciliter le covoiturage, l'usage des transports en commun et les déplacements à vélo, l'année 2020 a vu le lancement des travaux de création de deux « pôles mobilité », l'un face au collège Léonard de Vinci de Montauroux et le second près de la piscine de Fayence.

À Montauroux, ont été mis en service :

- 60 places de parking de covoiturage gratuites,
- un quai d'arrêt aménagé pour les lignes de bus de transport en commun,
- 12 places « dépose minute ».

Ces travaux ont été l'occasion de végétaliser le site, notamment par la plantation de 45 arbres.

Dans un second temps, seront ouverts au public :

- un module de consigne sécurisée pour vélos, avec branchement de recharge pour les Vélo à Assistance Electrique (V.A.E.),
- des bornes de recharge pour les voitures électriques,
- des équipements de confort d'usage : toilettes publiques, point d'eau, borne à outils pour petite réparation sur vélo et casiers de consignes (pour stocker les casques et équipements de vélo par exemple),
- un totem interactif d'informations pratiques, de transport et touristique.

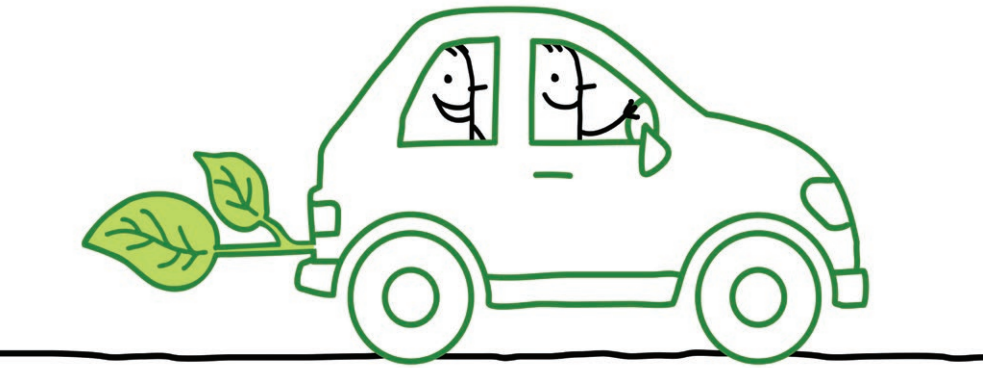

À Fayence, des places gratuites dédiées au covoiturage sont mises à la disposition des usagers sur le parking du centre multi-accueil (crèche). Le cheminement piéton et vélo a été aménagé entre ce parking et celui de la piscine et des tennis, qui accueillera de nouveaux équipements :

- un module de consigne sécurisée pour vélos, avec branchement de recharge pour les Vélo à Assistance Electrique (V.A.E.),
- les mêmes équipements de confort d'usage qu'à Montauroux, ainsi que des tables de pique-nique,
- un totem interactif d'informations pratiques, de transport et touristique.

Au niveau local, ces équipements permettent de faciliter le partage de trajets, de garer et de recharger les bicyclettes en toute sécurité le temps d'une baignade à la piscine, d'une partie de tennis ou d'une promenade au village, en profitant par exemple de la navette estivale gratuite pour se rendre au marché.

Les touristes à vélo pourront également profiter de ces installations, d'autant plus qu'elles sont situées directement sur le tracé de la « Méditerranée à Vélo » (EuroVelo 8).

Toutes ces solutions ont pour objectif de faciliter la mobilité sur le territoire et sont autant de gestes plus verts pour notre avenir.

LE PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE DÉBROUSAILLEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (P.I.D.A.F.)

Le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) a pour objectif de protéger la forêt contre les incendies par le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages (pistes et bandes de sécurité) de Défense de la Forêt Contre les Incendies (D.F.C.I.), afin de permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), c'est-à-dire aux pompiers, de pouvoir intervenir efficacement et de manière la plus sécurisée possible en cas de feu de forêt.

Ces travaux d'aménagement de pistes et de débroussaillement des bandes de sécurité (pares-feux), de normalisation des panneaux, des barrières et des citernes, ont représenté un coût total de 135 078 euros. Pour la prise en charge de ces travaux, la C.C.P.F est aidée par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département qui financent une partie de ces travaux grâce au Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (F.E.A.D.E.R.).

Le bon état des ouvrages de D.F.C.I. dépend du respect et du comportement de chaque usager. En effet, il s'agit d'ouvrages aménagés dans l'intérêt général grâce à de l'argent public, et qui sont utiles à de nombreux usages : lutte contre les incendies bien sûr, mais aussi chasse, randonnée, tourisme, pastoralisme...

Les coupes de bois dans les bandes de sécurité et les aménagements de D.F.C.I. permettent également une ouverture du milieu qui est importante pour le maintien des espèces et pour le développement de la biodiversité.

Le P.I.D.A.F. s'articule avec différentes actions de la C.C.P.F., comme la stratégie locale de développement forestier (S.L.D.F.), la stratégie locale de développement agricole (S.L.D.A.) et le plan d'orientations pastorales intercommunal (P.O.P.I.).

C'est dans ce cadre que la C.C.P.F. est intervenue, en 2020, sur 3 ouvrages de D.F.C.I : les pistes H3C (Le long), H94 (Collet Redon) et H12 (La Grosse Mougude), situées sur la commune de Tanneron. Soit 5.950 kms de pistes maintenues en conditions opérationnelles.

LE TRÈS HAUT DÉBIT EN PAYS DE FAYENCE

La construction du réseau public de fibre optique dans le Var est en cours depuis fin 2018, date d'attribution de la Délégation de Service Public (DSP) pour ce déploiement, qui doit se terminer fin 2024. En 2020, ce sont près de 6 000 prises qui ont été finalisées en Pays de Fayence.

Pourquoi la fibre est-elle déployée par la puissance publique ?

Les opérateurs privés ont été sollicités par l'État, à travers un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII), pour connaître les zones où ils prévoyaient d'investir pour le déploiement de la fibre optique (« zones AMII »). Ainsi, pour le Var, seules 34 communes sur 153 voient la fibre déployée sur leur territoire par un opérateur privé : Orange sur la majorité de l'agglomération Dracénie Provence Verdon et sur les communes de Fréjus et de Saint-Raphaël ; Orange et SFR-Numéricable conjointement pour la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Sur toutes les autres communes, ce sont les collectivités territoriales (le Département et les intercommunalités, avec le soutien de la Région et de l'État) qui doivent assumer la charge de ce déploiement. C'est ce que l'on nomme un réseau d'initiative publique (RIP).

Pour faire réaliser les travaux de ce RIP, le Département et les intercommunalités du Var ont adhéré en 2016 au Syndicat Mixte Ouvert SUD Très Haut Débit (SUD THD) et ont lancé en 2017, à travers lui, le marché de délégation de service public (DSP) pour sélectionner l'opérateur chargé de réaliser ces travaux.
Au terme d'un processus de sélection d'un an et demi, c'est Orange qui s'est vu attribué cette délégation de service public, fin 2018. Orange a alors créé une filiale dédiée à la réalisation de cette DSP : « Var Très Haut Débit ».

Quel est l'avancement du déploiement de la fibre en Pays de Fayence ?

Sur notre territoire, c'est un réseau de plus de 21 000 prises de fibre optique qui doit être construit afin de raccorder au très haut débit l'ensemble des logements et des locaux professionnels. Le site Internet www.vartreshautdebit.fr permet de suivre l'avancement du déploiement et de renseigner l'adresse de son domicile afin de connaître son éligibilité à la fibre.

En 2020, ce sont près de 6 000 prises qui ont été construites :

- 2 237 sur la commune de Callian,
- 2 579 sur la commune de Montauroux,
- 60 sur la commune de Tanneron,
- 1 028 sur la commune de Tourrettes.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Bagnols-en-Forêt** : 740 prises d'ici fin 2021 ; 1 130 prises en 2022. Soit un total de 1 870 prises.
- **Callian** : total de 2 269 prises d'ici fin 2021.
- **Fayence** : 3 100 prises d'ici fin 2021 ; 922 en 2022 ; 200 en 2023 ; 246 en 2024. Soit un total de 4 468 prises.
- **Mons** : 965 prises en 2022.
- **Montauroux** : outre les 2 579 prises déjà construites en 2020, 1 060 sont prévues d'ici fin 2021 ; 250 en 2022 ; 191 en 2023. Soit un total de 4 081 prises.
- **Saint-Paul-en-Forêt** : 850 prises d'ici fin 2021 ; 360 prises en 2022. Soit un total de 1 210 prises.
- **Seillans** : 700 prises d'ici fin 2021 ; 547 en 2022 ; 200 en 2023 ; 600 en 2024. Soit un total de 2 047 prises.
- **Tanneron** : outre les 60 prises déjà construites en 2020, 850 sont prévues d'ici fin 2021, et 75 en 2022. Soit un total de 985 prises.
- **Tourrettes** : outre les 1 028 prises déjà construites en 2020, 850 sont prévues d'ici fin 2021 et 758 en 2022. Soit un total de 2 636 prises.

La construction de ce réseau doit se terminer fin 2024.

POUR EN SAVOIR PLUS :

ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) : www.arcep.fr
Syndicat mixte ouvert SUD Très Haut Débit : www.sud-thd.net
Var Très Haut Débit : www.vartreshautdebit.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE

LA RECONQUÊTE DES FRICHES AGRICOLES 38
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE 40

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (S.L.D.A.) ET LA RECONQUÊTE DES FRICHES AGRICOLES

Depuis 2015, la C.C.P.F. a pour compétence le maintien et le développement de l'activité agricole sur le territoire.

Dans le cadre de cette compétence, elle a élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var (CA83), le C.E.R.P.A.M. (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée), la S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et les acteurs agricoles locaux une Stratégie Locale de Développement Agricole dont les 5 objectifs stratégiques sont :

1. **Mobiliser, valoriser et reconquérir le foncier agricole et à vocation agricole**
2. **Développer l'hydraulique, les réseaux d'irrigation agricole et les pratiques pérennes de partage et de gestion de l'eau**
3. **Pérenniser les filières et développer l'emploi agricole**
4. **Développer l'autonomie alimentaire, la commercialisation et la promotion**
5. **Produire en intégrant les enjeux climatiques, environnementaux et de biodiversité**

C'est dans le cadre du premier axe que la C.C.P.F. mène des actions d'identification des friches agricoles, puis d'évaluation de leur potentiel agronomique et de leur structuration foncière.

Ces actions aboutissent à la sensibilisation de leurs propriétaires pour la remise en culture de celles-ci.

D'abord menées (en 2017 et 2018) sur les communes de Fayence, Tourrettes, Callian, Montauroux et Bagnols-en-Forêt (les principales plaines agricoles du territoire), ces actions ont été poursuivies en 2019 et 2020 sur les communes de Mons, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans et Tanneron.

Les résultats de ces travaux ont permis d'identifier : 30 hectares (Ha) sur la plaine de Bagnols-en-Forêt, 59 Ha sur la plaine de Fayence à Montauroux, 27 Ha sur Mons, 20 Ha sur Saint-Paul-en-Forêt, 66 Ha sur Seillans, 34 Ha sur Tanneron.

Les propriétaires de ces friches agricoles sont alors invités à participer à des réunions d'information et de sensibilisation sur les possibilités et les contrats qui existent pour la remise en culture de leurs terrains agricoles non exploités. Ainsi en 2020, deux réunions ont eu lieu à Seillans et à Tanneron. Celles-ci sont suivies de propositions de rendez-vous individuels gratuits avec les conseillers experts de la Chambre d'agriculture et de la S.A.F.E.R.

Trois points particuliers ont retenu l'attention des propriétaires lors de ces réunions :

- Une idée reçue relative à la rigidité du bail agricole a été battue en brèche. En effet, il est possible de mettre fin à un bail agricole lorsque le terrain soumis à ce bail change de vocation au niveau du règlement d'urbanisme (PLU). Ainsi, un bail portant sur un terrain classé agricole (A) qui deviendrait urbanisable (U) peut être résilié.

- En outre, si un terrain classé agricole n'est plus utilisé par l'agriculture, il devient une friche et de ce fait court le risque de perdre son classement agricole et de se voir classé comme naturel (N), ce qui laisse beaucoup moins de possibilités à son propriétaire de le valoriser.

- La signature d'un bail agricole dit de longue durée (18 à 25 ans) présente un avantage fiscal très important pour la famille propriétaire du terrain en cas de succession.

EXEMPLE :
A - Transmission d'une propriété agricole évaluée à 800 000 € pour laquelle il n'y a qu'un seul enfant (ayant droit direct au 1er degré) et sur laquelle il n'y a pas n'a pas de bail agricole de longue durée : part taxable = 700 000 €, soit 152 962 € de droits de succession à acquitter.
B - Transmission d'une propriété agricole évaluée à 800 000€ pour laquelle il n'y a qu'un seul enfant (ayant droit direct au 1er degré) et sur laquelle il y a un bail agricole de longue durée.

Des propriétaires présents lors de ces réunions ont ainsi manifesté leur intérêt pour ce genre de bail afin de pouvoir conserver leurs terrains au sein de leurs familles.

Malgré ces actions d'information et de sensibilisation, le nombre d'hectares de friches remises en culture reste trop faible par rapport au nombre de porteurs de projet agricoles qui cherchent à s'installer et aux enjeux de production alimentaire et agricole pour le territoire. C'est la raison pour laquelle la mise en place de Zones Agricoles Protégées va être étudiée à partir de 2021.

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

LE CHÈQUE « HAPPY KDO PAYS DE FAYENCE »

Ce dispositif vise à encourager une économie et une consommation locales pour maintenir des emplois locaux, en luttant contre l'évasion commerciale, que ce soit hors territoire ou en ligne.

Concrètement, il s'agit de mettre à disposition un système fiable de chèque cadeau local permettant aux employeurs (publics comme privés), ou aux particuliers, d'offrir respectivement à leurs agents et salariés, ou à leurs proches, des chèques cadeaux à dépenser exclusivement auprès des commerçants, artisans et prestataires de service du Pays de Fayence partenaires du dispositif.
D'une valeur faciale pouvant aller de 10 à 50 euros, le montant maximal est libre pour les particuliers comme pour les entreprises.

L'adhésion à ce réseau est gratuite et aucune commission n'est retenue sur les ventes

En partenariat avec l'Union Economique du Pays de Fayence et avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, le dispositif HAPPY KDO comptabilisait au 31/12/2020 :

- 101 membres du réseau HAPPY KDO en Pays de Fayence,
- 3 145 chèques en circulation, pour une valeur totale de 56 505 € (soit l'équivalent de 2 euros par habitant) :
  - 55 355 € de chèques offerts par les employeurs publics ou privés à leurs salariés
  - 1 150 € de chèques offerts par des particuliers à leurs proches
- 5 885 € de chèques déjà dépensés

Plus d'informations :
www.cc-paysdefayence.fr rubrique « Economie / Happy Kdo »
06 70 80 26 08 - happykdo@cc-paysdefayence.fr

Afin de soutenir l'économie locale, la C.C.P.F. a mis en place en 2020 deux dispositifs à l'attention des artisans, commerçants, producteurs, prestataires de services, artistes et restaurateurs du Pays de Fayence : le chèque « Happy Kdo Pays de Fayence » et la place de marché en ligne « www.acheter-local-paysdefayence.fr ».

LES PRINCIPAUX AVANTAGES

Pour les entreprises partenaires

- Augmenter leurs chiffres d'affaires
- Capter une nouvelle clientèle et fidéliser leur clientèle existante
- Augmenter le panier d'achat de leurs clients détenteurs de chèques cadeaux de 30 à 50 %
- Proposer à leurs clients une solution facile pour faire plaisir à leurs proches
- Avoir une image dynamique et moderne
- Participer au développement de l'économie locale
- Eviter l'évasion commerciale hors territoire ou via le commerce en ligne

Pour les employeurs publics ou privés

- Disposer d'une solution plus efficace qu'une prime (car exonérée de charges sociales dans les limites autorisées par l'URSSAF), tout en offrant plus de pouvoir d'achat à leurs salariés (car ces chèques cadeaux ne rentrent pas en compte dans le calcul de l'impôt sur les revenus de ces derniers)
- Disposer d'une offre souple et économique, sans montant minimum de commande et avec le choix du montant
- Avoir l'assurance de faire plaisir en donnant accès à un large choix de produits et de services
- Participer à une démarche sociale et territoriale identifiée et valorisante, en contribuant à soutenir l'économie locale du Pays de Fayence

LA PLACE DE MARCHÉ EN LIGNE « ACHETER LOCAL PAYS DE FAYENCE »

Lors du second confinement (automne 2020), la C.C.P.F. a lancé la mise en œuvre d'une place de marché locale, mise en ligne tout début décembre 2020 :

www.acheter-local-paysdefayence.fr

Cette plateforme est destinée à promouvoir la richesse et la diversité de l'offre marchande du territoire, parfois méconnue par les habitants.
Pour les entreprises, c'est une vitrine digitale qui permet de développer les ventes malgré le contexte sanitaire et les contraintes liées aux mesures de restriction prises par le gouvernement pour lutter contre la crise sanitaire.

Cette place de marché propose un système de réservation ou d'achat en ligne, de « click & collect », voire de livraison à domicile via un prestataire local.

97 commerçants, artisans, producteurs... sont aujourd'hui présents sur la place de marché en ligne du Pays de Fayence

LE FONDS COVID RÉSISTANCE

Ce fonds a été mis en place durant le premier confinement (printemps 2020) par la Région Sud et la Banque des Territoires. Grâce aux 56 000 € versés par la C.C.P.F. (soit l'équivalent de 2 € par habitant), et aux participations de la Région et de la Banque des Territoires, ce sont 168 000 € qui ont pu être mobilisés pour les entreprises du Pays de Fayence pour leur permettre de bénéficier :

- d'un prêt à taux zéro, entre 3 000 € et 10 000 €,
- sans apport complémentaire obligatoire,
- d'un durée de remboursement de 5 ans maximum, avec différé d'amortissement de 18 mois maximum.

14 entreprises du Pays de Fayence ont été bénéficiaires de ce fonds, pour un montant de 74 200 €.

La C.C.P.F. soutient également l'économie locale à travers ses partenariats avec :

- **La Mission Locale Est-Var** (attribution d'une subvention de 50 000 € et mise à disposition de locaux au sein de France Services).
  En 2020, cette structure a accompagné 339 jeunes du territoire. Parmi eux, 133 sont entrés en emploi et 44 sont entrés en situation de formation, d'alternance, ou de création d'entreprise, soit plus de 50 % des jeunes accompagnés. Plus de 90 000 € d'aides financières (subsistance, mobilité et permis de conduire, logement, formation) ont été versées par la Mission Locale aux jeunes du Pays de Fayence en 2020.

- **Initiative Var** (attribution d'une subvention de 10 000 € et mise à disposition de locaux au sein de France Services).
  En 2020, cette structure a accompagné et financé 20 entreprises du territoire, à travers 24 400 € de prêts d'honneur, entraînant 179 400 € de prêts bancaires associés. Soit un effet levier de 7,4 et plus de 200 000 € mobilisés pour l'économie locale.

- **L'Union Economique du Pays de Fayence** (attribution d'une subvention de 10 000 €).
  Cette association œuvre notamment, à travers l'engagement bénévole de ses membres, au rapprochement et à la fédération des acteurs économiques du Pays de Fayence.

Merci à ces partenaires pour leur travail et leurs résultats qui viennent renforcer l'action économique locale !

20
TERRE
DE JEUX
24

SPORT, TOURISME, CULTURE

SOMMAIRE

SPORT
LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX 44
LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES 46
LE BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNÉE 47
LE TOPOGUIDE ET LE GÎTE DE RANDONNÉE DE MONS 48
LA BASE D'AVIRON DU LAC DE SAINT-CASSIEN 49

TOURISME
ACTIONS NATURALISES ET SITE NATURA 2000 50
LA MAISON DU LAC 51
LES CONCESSIONS DU LAC 52
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 54

CULTURE
LE RÉSEAU MÉDIATEM 55
LES MANIFESTATIONS LABELLISÉES ANNULÉES 55

SPORT, TOURISME, CULTURE

LE SPORT

L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX

STADE DE FOOTBALL INTERCOMMUNAL DE FAYENCE

- Ce stade, équipé de 3 terrains en gazon synthétique et d'une tribune de 300 places est la propriété de la C.C.P.F.
- Utilisé par le Football Club du Pays de Fayence et par les élèves du collège Marie Mauron
- Budget consacré au stade de Fayence en 2020 (dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues) : 49 976,99 € TTC

GYMNASE OMNISPORTS DE FAYENCE

- Propriété de la C.C.P.F., le Conseil Départemental a participé à sa construction par une aide financière. La structure bénéficie ainsi à la fois aux élèves du collège Marie Mauron durant les périodes scolaires et aux associations locales
- En raison de la crise sanitaire les rencontres de handball , basket , pickleball , volley-bal et badminton n'ont pu être disputées en 2020
- Budget consacré au gymnase de Fayence en 2020 (dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues) : 36 514,37 TTC

GYMNASE OMNISPORTS DE MONTAUROUX

- Il appartient au Conseil Départemental qui en a transféré la gestion à la C.C.P.F. Il est utilisé par les élèves du Collège Léonard de Vinci et par les associations sportives locales
- Il est composé d'un espace de 1500 m² et d'une tribune de 300 places
- En raison de la crise sanitaire, peu de rencontres de handball , basket , pickleball , volley-bal et badminton ont été disputées en 2020
- Budget consacré au gymnase de Montauroux en 2020 (dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues) : 50 025,81 TTC

STADE INTERCOMMUNAL DE TOURRETTES

- Le stade de Tourrettes a été financé par le Golf de Terre Blanche. Il est la propriété de la commune de Tourrettes qui en a confié la gestion à la C.C.P.F.
- Il est utilisé par le « Rugby Club du Pays de Fayence » et l'« Entente du Pays de Fayence Athlétisme »
- Budget consacré au stade de Tourrettes en 2020 (dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues) : 65 654,94 € TTC

BASE D'AVIRON DU LAC DE SAINT-CASSIEN

- Propriété de la commune de Montauroux dont la gestion est assurée par la C.C.P.F., la base d'aviron est un centre régional d'entraînement et de formation.
- L' « Aviron Saint-Cassien » et les clubs des Alpes-Maritimes en sont les principaux utilisateurs mais de nombreux rameurs à stature nationale et internationale viennent s'y entraîner.
- D'importants travaux de rénovation / extension ont été lancés en 2020 (cf. page 49).
- 2020 est aussi l'année durant laquelle le comité d'organisation olympique de Paris 2024 a retenu ce site comme « Centre de préparation aux Jeux ».

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES INTERCOMMUNALES

- **21 associations sportives** représentant environ 1 762 licenciés, dont 1 719 moins de 18 ans, ont été subventionnées à hauteur de **184 480 euros** en 2020. La C.C.P.F. aide également ces associations d'un point de vue logistique (prêt de salle, mise à disposition de matériels...).

- En raison de la crise sanitaire, la traditionnelle **JOURNÉE DES SPORTS**, organisée chaque année par la C.C.P.F. début septembre n'a pu avoir lieu.

- Pour aider toutefois les associations à promouvoir leur discipline, le **GUIDE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2020**, a été diffusé à hauteur 15 500 exemplaires courant juin/juillet 2020. Consultable sur le site internet de la Communauté de communes, il est venu compléter l'information des sportifs du territoire avec 68 associations référencées.

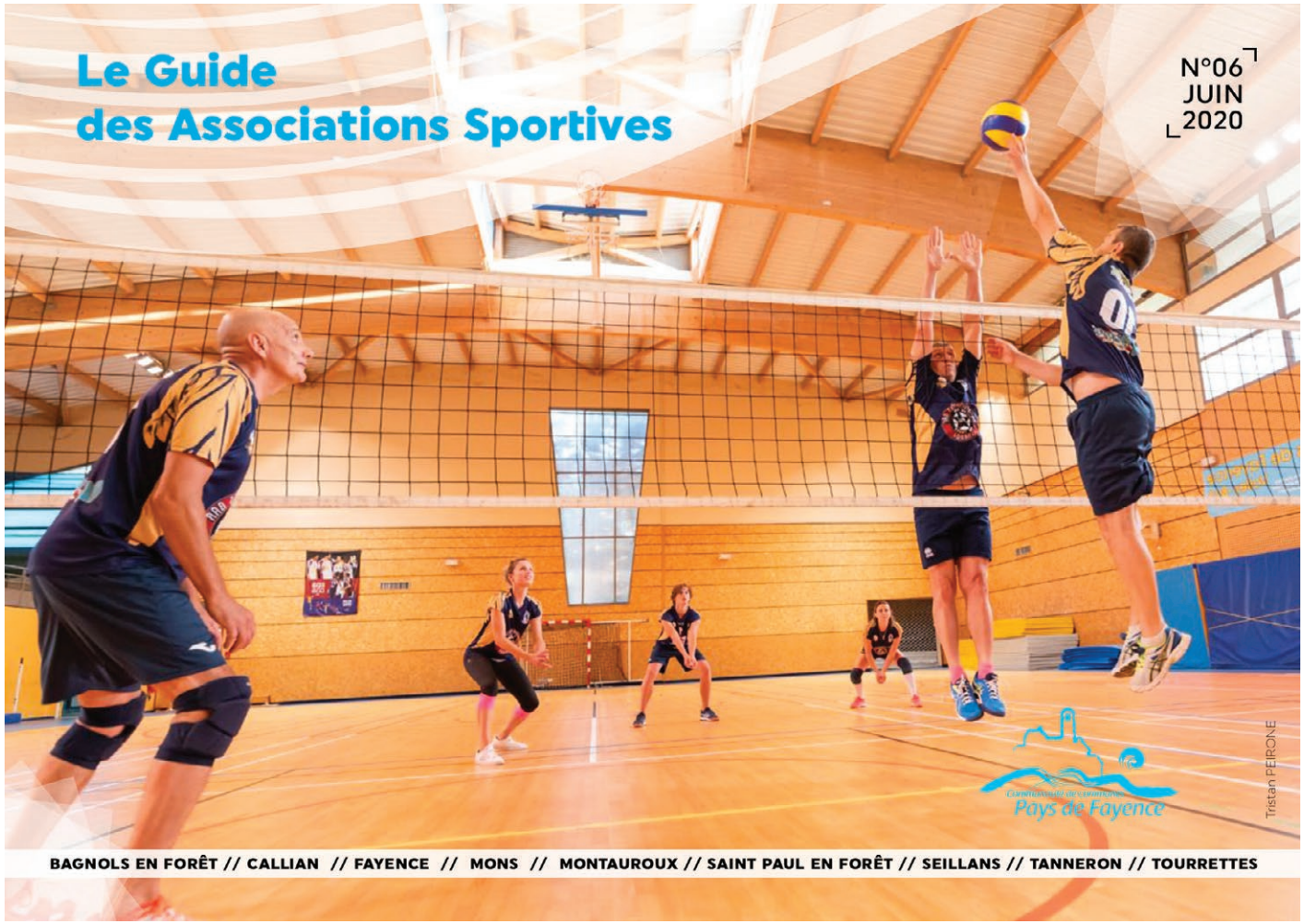

◆ LE BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNÉE

UN SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE DE PAYS (GR DE PAYS)

baptisé « Villages perchés de Haute Siagne » sillonne le Pays de Fayence. Les marcheurs les plus aguerris pourront parcourir les 50 km de cette boucle pédestre qui traverse collines et gorges jusqu'à de magnifiques panoramas ouverts sur la mer.
Trois jours de randonnée pour découvrir six de nos villages perchés dont le tracé est divisé en trois étapes :

ETAPE 1 :
SEILLANS >> MONTAUROUX – 18,2 km
SEILLANS - 7,8 km - FAYENCE - 0,6 km – TOURRETTES 7,2 km – CALLIAN – 2,6 km – MONTAUROUX

ETAPE 2 :
MONTAUROUX >> MONS – 19,4 km

ETAPE 3 :
MONS >> SEILLANS – 12,5 km

Pour des balades plus accessibles, un lien pédestre relie chaque village.

Durant 2020, la C.C.P.F. a renforcé la signalétique de ce parcours de grande randonnée avec :
- 72 flèches directionnelles posées le long des sentiers,
- pour chaque village traversé, la création et la mise en place de panneaux d'accueil.

14 PROMENADES ET RANDONNÉES (PR) LOCALES

parcourent également le territoire et ont reçu une labellisation de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (F.F.R.P.).
Le C.D.R.P. 83 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre) assure le suivi du balisage des 196 km de sentiers.
Ces parcours invitent à découvrir la diversité du patrimoine local (dolmen, chapelles, châteaux...) et la grande variété de paysages (oliveraies, mimosa, forêts, lacs...) étagés entre 200m et 1 714m d'altitude.

Au cours de l'année 2020, la C.C.P.F a également implanté 14 panneaux d'accueil le long de ces sentiers.

Un topo-guide « Le Pays de Fayence à pied - Villages perchés en Provence d'Azur » a été édité en mars 2020 pour compléter l'information des randonneurs et des promeneurs. La C.C.P.F. a également créé un gîte d'étapes dans le village de Mons (cf. page 48).

L'ÉDITION 2020 DU TOPO GUIDE ET LA CRÉATION D'UN GÎTE DE RANDONNÉE SUR LE VILLAGE DE MONS

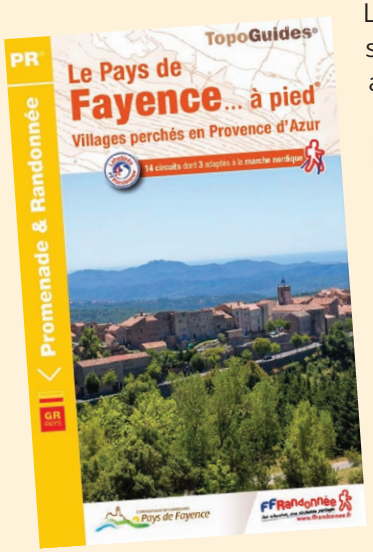

Le topo-guide est un outil de promotion touristique qui contribue à renforcer l'image du Pays de Fayence en matière d'activités sportives et de pleine nature. C'est pourquoi la C.C.P.F., avec le soutien du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Var, a édité une nouvelle édition en mars 2020 « Le Pays de Fayence à pied – Villages perchés en Provence d'Azur ».

Les lecteurs peuvent ainsi être éclairés sur :

- les cartes IGN (les plans des circuits) et les descriptifs « pas à pas » des randonnées,
- des informations pratiques : le niveau de difficulté, la durée, la distance, le dénivelé mais aussi les emplacements de parking
- des thématiques relatives à la faune, la flore, l'histoire, les traditions...
- des recommandations, des adresses et numéros utiles.

Consacré aux 14 Promenades et Randonnée (PR) et à la Grande Randonnées (GR) (cf. page 47), cette édition a mobilisé de nombreux partenaires institutionnels et associatifs et sollicité l'implication de bénévoles et de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.

Ce guide contribue au développement du tourisme vert et, plus globalement, à l'économie du territoire et de tous les acteurs professionnels de ce secteur dont les restaurateurs et les hébergeurs.

Pour poursuivre dans cet objectif, la C.C.P.F. a enrichi l'offre d'hébergement proposé aux randonneurs itinérants, pédestres ou cyclistes, avec la création d'un gîte d'étape au coeur du village de Mons. Les travaux de réhabilitation de cette maison de village de 3 étages ont permis d'aménager 4 chambres avec une très jolie vue sur la place et la fontaine communales.
D'une capacité de 12 personnes, cet hébergement permet de fixer les randonneurs pour au moins une nuit dans le village, favorisant ainsi une dépense locale tout au long de l'année (bar, restaurant, épicerie, boulangerie...)
L'inauguration prévue le 26 juin 2020 n'ayant pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire, l'ouverture du gîte de Mons a fait l'objet d'un point presse le 2 juillet 2020 (cf. photo ci-contre).

RÉHABILITATION - EXTENSION DE LA BASE D'AVIRON DU LAC DE SAINT-CASSIEN

Démolition de l'ancien bâtiment le 2 novembre 2020

Travaux en cours - vue côté lac

LES CHIFFRES

Coût
2 023 344€

Soutien de la Région
Contrat Régional d'Equilibre Territorial
345 000€

Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'Etat
Contrat de Ruralité
220 940€

Soutien de l'Agence National du Sport
250 000€

Travaux projetés (fin de chantier prévue novembre 2021)

La base d'aviron est la propriété de la ville de Montauroux qui en a confié la gestion et le développement à la Communauté de Communes en 2015.

Construite au début des années 90, ses locaux étaient devenus vétustes, inadaptés et particulièrement énergivores.
Les élus communautaires ont donc décidé de lancer des travaux de réhabilitation-extension du bâtiment avec pour objectifs premiers de développer la pratique de l'aviron et du club local « Aviron Saint-Cassien ».
Un choix d'autant plus pertinent que la base d'aviron s'est vue classée, en octobre 2020, « centre de préparation aux jeux » par le comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cet équipement voit donc sa stature locale et nationale passer au rang international .
Un investissement qui engendrera des retombées économiques, touristiques et médiatiques très favorables pour le Pays de Fayence.

LE TOURISME

◆ ACTIONS NATURALISTES ET SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000, qui couvre les communes de Mons, Tourrettes, Callian, Montauroux et Tanneron fait l'objet d'une attention particulière, notamment au titre de la « directive habitat » dont l'objectif est de protéger les habitats recensés sur ce périmètre (ex : zones d'éboulis, cavernes, secteur regroupant des essences particulières d'arbres...) ainsi que la faune et la flore qui s'y abritent.

Pour ce faire, la C.C.P.F. et le S.M.I.A.G.E. (animateur du site Natura 2000) effectuent des inventaires naturalistes et procèdent à des mesures de certaines populations telles que les chauves-souris, les écrevisses ou les tortues afin d'étudier leur évolution et de s'assurer du bon équilibre des écosystèmes en Pays de Fayence. Ce sont des indicateurs précieux (ex : la présence d'écrevisses à pieds blancs est l'un des facteurs qui permet de vérifier la bonne qualité de l'eau).

Cette surveillance s'accompagne également d'une lutte contre les invasifs (ex : arrachage du Buddleia (arbre à papillons de Chine), invasif en milieu naturel).

Enfin, un important volet est consacré à la sensibilisation du public et à des actions pédagogiques :

- le référent espaces naturels effectue des missions de surveillance et sensibilise le public sur le terrain (risque incendie, déchets...),
- des actions de communication sont menées dans les écoles du territoire.

La C.C.P.F. mène de nombreuses actions naturalistes pour la préservation des écosystèmes présents sur le territoire. Sur le terrain, Laurent MILLARD, référent espaces naturels, assure des missions de sensibilisation et de surveillance pour la protection de la faune et de la flore du Pays de Fayence.

RENFORCEMENT DE LA VALORISATION TOURISTIQUE DE LA MAISON DU LAC DE SAINT-CASSIEN

Depuis 2017, la Maison du Lac de Saint-Cassien accueille le public dès son entrée sur le territoire grâce la présence de l'Office de Tourisme Intercommunal et de sa boutique de produits artisanaux. Dès 2018, ce lieu s'est enrichi d'un espace de découverte ludique et interactif qui permet de mettre en valeur l'identité et l'authenticité du Pays de Fayence.

En 2020, la Communauté de Communes a entamé la finalisation des aménagements extérieurs de la Maison du Lac pour valoriser le site et renforcer l'offre de loisirs :

- Implantation d'un terrain beach-volley et d'un terrain de pétanque,
- Création d'un espace de jeux pour enfants (qui sera installé pour la saison estivale 2021),
- Installation de toilettes sèches,
- Aménagement d'un espace de baignade surveillée en partenariat avec le S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours), baignade qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite dans le but d'obtenir le label « handiplage »,
- Sécurisation et aménagement paysager du cheminement piéton jusqu'à la plage,
- Amélioration du parking,
- Renforcement de la signalétique implantée aux abords de la route départementale longeant le site afin de rendre plus visible les services proposés au sein et autour de la Maison du Lac.

Ces travaux extérieurs ont pu être réalisés grâce aux soutiens financiers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (C.R.E.T.), et de l'État dans le cadre du Contrat de ruralité.

La Maison du Lac héberge également, depuis fin juin 2020, un restaurant de terroir « Le Ponton », en lien avec le Club nautique. Il rejoint ainsi les 6 établissements du plan d'eau qui offrent de nombreuses prestations de restauration et d'activités nautiques (pédalos, paddles, jeux gonflables, jeux d'aventure, pêche, aviron, modélisme...) : « Chez Pierre », « Le Lac », « Le Pré Claou », « Les Arbousiers », « Okwide Ecobeach », et plus récemment « Saint-Cassien Aventures » (cf. pages 52 & 53).

LA MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS D'EXPLOITATION TOURISTIQUE DES BERGES DU LAC DE SAINT-CASSIEN

Si la vocation première du Lac de Saint-Cassien est la production d'électricité, il constitue également l'un des principaux atouts touristiques du Pays de Fayence. C'est pour valoriser cet atout, créer de l'activité et des emplois, et développer l'image touristique du territoire, que sont attribués des emplacements d'exploitations des berges de ce lac, dans le cadre d'un accord-cadre entre Electricité de France (EDF) et la CCPF, et à la suite d'un appel public à candidatures. En 2020, 4 emplacements ont ainsi été ouverts à la concurrence, puis attribués pour 5 ans.

La retenue hydroélectrique de Saint-Cassien a pour vocation première la production d'hydroélectricité. A ce titre, elle est exploitée par EDF en qualité de concessionnaire de l'Etat. Toutefois, le lac de Saint-Cassien attire de nombreuses activités touristiques et sportives et constitue pour le Pays de Fayence un formidable atout d'attractivité.
C'est la raison pour laquelle EDF et la CCPF avaient conclu en 2014 une convention relative à l'occupation et à la gestion des berges du lac. Celle-ci a été remplacée par une nouvelle convention conclue début 2020.

C'est dans le cadre de cette convention, et en raison des règles juridiques en matière d'occupation du domaine public, notamment celles édictées par l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, que la Communauté de communes a lancé début 2020 un appel public à candidatures pour le renouvellement des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) accordées pour l'exploitation des berges du lac et arrivées à échéance fin 2019.
Ces AOT concernaient trois emplacements sur la commune de Montauroux :

- l'un situé au lieu-dit « Rocher de l'Américain »,

- les deux autres situés au lieu-dit « Pré Claou », de part et d'autre du pont traversant le lac.

Outre ces trois AOT, un appel public à candidatures a également été lancé début 2020 pour l'exploitation du restaurant situé en dessous de la Maison du Lac, et de l'école de voile attenante, sur la commune de Tanneron.

Au terme de la procédure de mise en concurrence, quatre exploitants ont été sélectionnés :

SAINT-CASSIEN AVENTURES

pour l'emplacement situé au lieu-dit
« Rocher de l'Américain »

LE PRÉ CLAOU

pour l'emplacement situé au sud-ouest
de l'entrée du pont traversant le lac,

OKWIDE - ECOBEACH

pour l'emplacement situé au nord-est
de l'entrée du pont traversant le lac,

LE CLUB NAUTIQUE

pour l'exploitation du restaurant situé en-dessous
de la Maison du Lac, et de l'école de voile attenante.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site de l'office de tourisme
intercommunal du Pays de Fayence :
www.paysdefayence.fr
rubrique « Profiter sur place »
Lac de Saint-Cassien

Les sites Internet des exploitants :

www.lac-saint-cassien-aventures.com
www.okwide.fr/eco-beach
www.facebook.com/LePreClaou
www.leclubnautique.fr

LE LAC, CHEZ PIERRE ET MACAO PLAGE,

autres établissements situés au bord du lac, sont quant à eux des concessions de longue durée,
dont l'échéance arrivera à terme en 2034.

Ainsi, en 2020, à travers cette mise en concurrence organisée par la CCPF,
l'offre touristique et de loisirs autour du Lac de Saint-Cassien s'est enrichie et sa qualité s'est améliorée.

En 2020, la C.C.P.F. a subventionné à hauteur de 352 600€ l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (O.T.I.P.F.) qui lui a reversé 468.046€ de recettes au titre de la taxe de séjour.

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE (O.T.I.P.F.)

NOUVELLE GOUVERNANCE

L'année 2020 a été celle du renouvellement du Comité de Direction de l'O.T.I.P.F composé d'élus communautaires, d'élus municipaux et de professionnels du tourisme : 60% de nouveaux membres, rajeunissement, parité respectée, représentation de toutes les communes.

Le Comité de Direction est l'outils de gouvernance aux côtés du directeur. Il délibère sur le plan d'action, le budget, le rapport d'activité... Il veille à ce que les missions de l'Office soient bel et bien réalisées et que les actions mises en place permettent le développement de l'économie touristique. Chacun est force de proposition.
Un séminaire d'accueil a été organisé le 28 septembre 2020 pour présenter et expliquer les missions et le fonctionnement de l'O.T.I.P.F.

Lors des élections, René UGO a été élu Président, Camille BOUGE, Vice-président représentant le collège des élus et Cyril BAÏZE, Vice-président, représentant le collège des professionnels.

GUIDE TOURISTIQUE 2020

L'O.T.I.P.F. a édité son premier guide touristique.
48 pages pour donner envie de venir sur le territoire, d'y séjourner plus longuement, d'y revenir et de le prescrire.

Outil indispensable pour préparer son séjour et pour l'organiser sur place, il présente tout ce qu'il y a à voir, à découvrir, à faire, à déguster, à contempler... Illustré par de grandes photos, il promeut l'ensemble du territoire, est utile quels que soient les centres d'intérêts et éveille la curiosité.
Cette brochure a été distribuée dans tous les Bureaux d'Information Touristique, les mairies, les hébergements, les lieux de visite, les offices voisins...
Ce Guide Touristique sera mis à jour et réédité en 2021.

Plus d'informations sur le rapport d'activité 2020 de l'O.T.I.P.F. : www.cc-paysdefayence.fr

ADAPTATION A LA CRISE

Comme tous les professionnels du tourisme, l'activité de l'O.T.I.P.F. a été confrontée aux aléas sanitaires d'un virus mondial. L'Office a passé plus de 6 mois sans Comité de Direction, ce qui a démontré son autonomie. Les incessantes incertitudes l'ont obligé à adapter son fonctionnement et à très régulièrement actualiser ses informations. Le télétravail a été rapidement mis en place et les interactions avec les pros du territoire ont été augmentées.

L'accueil téléphonique a été maintenu en fonction 6j/7 avec un numéro unique, une messagerie « tchat » et la réponse aux mails. Cette permanence a permis de maintenir du lien.
Le flux de touristes de proximité a augmenté, attirés par le « calme et la nature », découvrant la qualité de vie dans nos villages, la diversité de nos campagnes et l'ambiance vacances de nos lacs.

L'équipe confrontée à la fatigue, la lassitude, la maladie... a toujours exprimé une forte motivation avec la volonté d'offrir un accueil irréprochable et de promouvoir une image positive et une promesse juste.

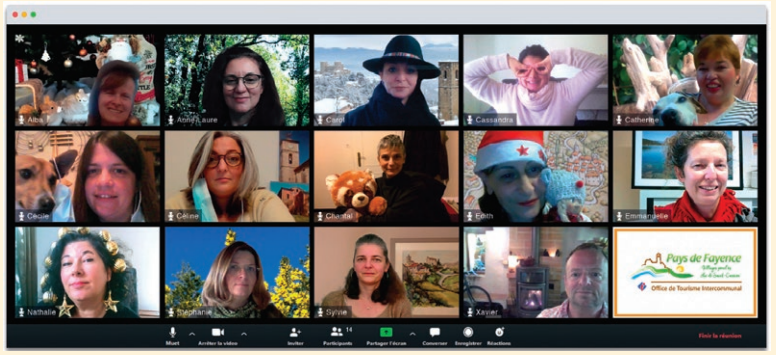

LA CULTURE

◆ LE RÉSEAU MEDIATEM

MEDIATEM : UN RÉSEAU RÉSOLUMENT DYNAMIQUE

2020 a été une année atypique pour cause de pandémie, marquée par une interruption d'ouverture en présentiel des médiathèques du 17 mars au 11 mai 2020 et une activité réduite au printemps et à l'automne.

Les bénévoles n'ont pu poursuivre leur activité normalement, celle des effectifs communaux a été également perturbée. Il a fallu pour chacun faire preuve de créativité et d'adaptation afin de poursuivre un service aux usagers de la meilleure qualité possible dans les 14 structures :

- 6 médiathèques/bibliothèques sur Saint-Raphaël : Agay, L'Aspé, Boulouris, Le Dramont, Saint-Raphaël,
- 8 en Pays de Fayence : Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes,
- 1 sur Les Adrets de l'Estérel.

Cependant, l'esprit d'innovation et les nombreux investissements mutualisés ont toujours caractérisé le réseau. Il a développé dès sa création l'offre d'un ensemble d'outils numériques performants et opérationnels à distance. De fait, la fréquentation et le prêt présentiels sont en baisse en 2020, compensée en partie par un service de prêt sur rendez-vous sur le principe du « drive » (réservez/empruntez). A l'inverse, les services numériques et la fréquentation du portail commun mediatem.fr sont en forte hausse.

POINTS POSITIFS 2020

- Les maires ont acté la gratuité de l'abonnement du 17 mars au 31 août, ce qui a amené 1300 inscriptions supplémentaires.
- L'installation du système R.F.I.D. (Radio Frequency Identification) avec la mise en route des boîtes de retour extérieures dans chaque médiathèque a permis d'effectuer un prêt sécurisé avec confinement des ouvrages : le public rassuré, a répondu présent.
- + 24% de fréquentation du portail MEDIATEM avec en tête le soutien scolaire et les bases d'autoformation à distance (langues étrangères, code de la route...) puis la lecture de la presse en ligne, l'emprunt de livres numériques, et les services offerts à distance par les bibliothécaires durant le confinement : ateliers pour les enfants, lecture à voix haute, ateliers d'écriture....

POINTS NÉGATIFS 2020

- Il a fallu gérer les aléas engendrés par le travail à domicile ou toute autre condition encore plus difficiles pour les plus fragiles et surmonter le stress d'adaptation au confinement.
- La baisse d'activité présentielle était inévitable : plus de rencontres ni d'animations culturelles durant de longues périodes , les visites scolaires ont été réduites au minimum.

Les prêts annuels en présentiel sont réduits de moitié par les fermetures et contraintes sanitaires : pour le Pays de Fayence 25 121 en 2020 au lieu de 52369 en 2019

	2019	2020
CALLIAN	14793	6867
FAYENCE	11657	6061
MONS	818	359
MONTAUROUX	17384	6741
SEILLANS	1575	695
SAINT-PAUL-EN-FORÊT	2549	2283
TANNERON	1348	674
TOURRETTES	2235	1431

LES MANIFESTATIONS LABELLISÉES ANNULÉES

La culture est l'une des grandes perdantes de la crise sanitaire et le Pays de Fayence n'a pas échappé aux annulations des principaux évènements culturels qui marquent traditionnellement le territoire.

DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

SOMMAIRE

FRANCE SERVICES 58
LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.) 62

DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL

2020 : LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) DEVIENT « FRANCE SERVICES »

Depuis 2016, la « Maison de Services Au Public », plus communément connue sous le vocable « MSAP », a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics : demandeurs d'emploi, actifs, retraités, jeunes, familles...

Pour ce faire, elle propose un ensemble de services de proximité et assure un accompagnement personnalisé : les usagers peuvent en un même lieu obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation, du social et de l'accès au droit.

En avril 2019, lors du Grand Débat National, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau « France Services » permettant dans chaque territoire de France d'accompagner les citoyens dans l'ensemble des démarches administratives du quotidien.

La MSAP remplissant les critères pour être éligible à ce réseau, la Préfecture du Var a proposé sa labellisation à compter du 1er janvier 2020. Afin de préparer ce transfert, les agents d'accueil ont participé, en décembre 2019, au plan de formation en faveur de la polyvalence et de l'accompagnement des démarches en ligne.
C'est ainsi que 460 premières structures « France Services » ont vu le jour en France en 2020, dont six dans le département du Var.

L'objectif national vise **« un guichet unique de mutualisation des services pour garantir les mêmes services publics partout en France ».**

Ainsi, « France Services » est officiellement présent en Pays de Fayence depuis le 1er janvier 2020 et assure de nombreuses permanences (cf. page 61).

Signature de la convention France services en Préfecture de Toulon le 30 janvier 2020

Maison de services au public

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

« FRANCE SERVICES » : FRÉQUENTATION 2020

En 2020, France Services a accueilli 7 093 personnes

MODE DE CONTACT	ANNÉE 2020		Rappel 2019	
	Nombre de demandes	En %	Nombre de demandes	En %
En présentiel	4 735	67 %	8 912	79 %
Par mails	85	1 %	nc	
Par téléphone	2 204	31%	2 331	21 %
Plateforme solidarité numérique	69	1 %	nc	
TOTAL	7 093	100 %	11 243	100 %

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE :

La courbe de fréquentation mensuelle montre l'impact de la crise sur le fonctionnement des services :

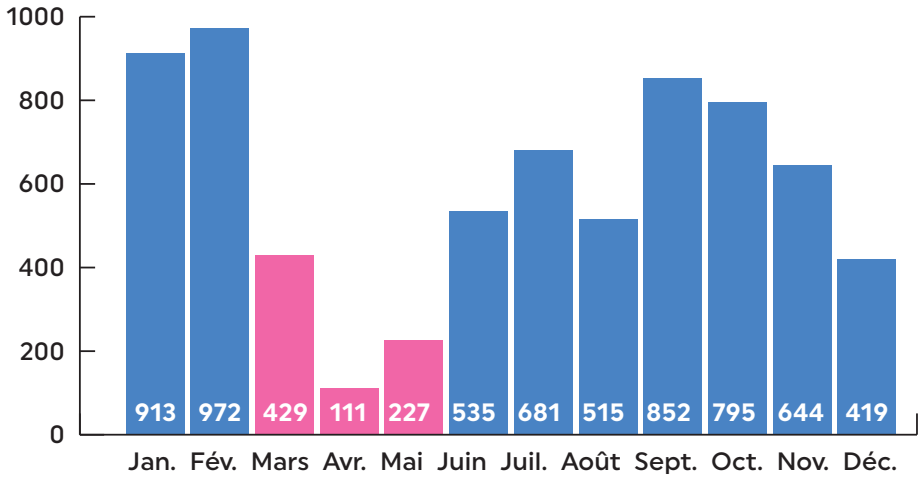

Une forte baisse de fréquentation, -37 %, en raison du confinement

CONSÉQUENCES DU CONFINEMENT POUR COVID-19 :

- Fermeture au public et mise en place du télétravail / permanences téléphoniques du 17 mars au 25 mai 2020
- Arrêt des permanences du 17 mars au 1er juin 2020
- Diminution du nombre de permanences depuis juin 2020
- Annulation du « Job'Café » prévu le 26 mars 2020
- Annulation des ateliers « Manger, Bouger et Bien-être »

CONSTAT :

- Diminution du nombre de permanences : intervenants en télétravail
- Permanences réalisées par téléphone : avocat, CAF, CPAM
- Forte baisse de la fréquentation
- Usagers en situation particulièrement compliquée
- Difficultés à joindre les organismes et les référents France Services

En moyenne, 33 demandes par jour d'ouverture de France Services, périodes de confinement comprises

LES PERMANENCES PARTENAIRES

En proportion, par rapport à 2019, on note une augmentation de la fréquentation de :

- La Mission Locale
- L'Entr'aide Sociale du Var
- L'Adil 83
- Avie Cap Emploi
- L'écrivain public
- L'Acap 83

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

LEXIQUE

ACAP PROVENCE AZUR : service à domicile
ADIE : association pour le droit à l'initiavive économique
ADIL : agence départementale d'information au logement
AREVE : agence de rénovation énergétique var est
AVIE CAP EMPLOI : association varoise pour l'intégration par l'emploi
AXIS : association «Prévention, inclusion, parentalité»
CAF : caisse d'allocations familiales
CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCAS : centre communal d'action sociale
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CDAD : centre départemental de l'accès au droit
CMAR-PACA : chambre des métiers et de l'artisanat PACA
CEDIS : centre départemental pour l'insertion professionnelle
CIDFF : centre d'information sur le droit des femmes et des familles
CPAM : caisse primaire d'assurance maladie
ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR : service de soutien à domicile
FACE VAR : fondation agir contre l'exclusion
SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation

PERMANENCES PARTENAIRES	ANNÉE 2020			RAPPEL 2019		
	Nb ½ journées permanences	Nombre d'usagers	En %	Nb ½ journées permanences	Nombre d'usagers	En %
MISSION LOCALE	210	705	33,7%	331	674	21,7%
CCAS	non connu	383	18,3%	non connu	614	19,8%
CEDIS	107	331	15,8%	153	553	17,8%
AVOCAT / CONCILIATEUR	23	163	7,8%	37	274	8,8%
ENTRAIDE	34	146	7,0%	44	153	4,9%
AS CARSAT	24	68	3,2%	29	119	3,8%
PÔLE EMPLOI	33	64	3,1%	101	249	8,0%
ADIL 83	11	32	1,5%	11	37	1,2%
SPIP	10	37	1,8%	15	60	1,9%
UTS	3	27	1,3%	10	92	3,0%
CIDFF	13	24	1,1%	-	-	-
CAF	13	21	1,0%	27	59	1,9%
AVIE CAP	12	20	1,0%	18	25	0,8%
CPAM	12	19	0,9%	22	43	1,4%
AREVE	12	13	0,6%	20	29	0,9%
FACE VAR	7	12	0,6%	30	82	2,6%
ECRIVAIN PUBLIC	8	8	0,4%	8	10	0,3%
ACAP 83	1	7	0,3%	4	2	0,1%
AXIS	2	4	0,2%	-	-	-
ADIE	3	4	0,2%	9	5	0,2%
EMPLOYEURS	5	3	0,1%	-	-	-
INITIATIVE VAR	6	2	0,1%	13	20	0,6%
CMAR	1	2	0,1%	-	-	-
TOTAL	550	2095	100%	882	3100	100%

En vert les nouvelles permanences

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)

Le R.A.M. organise pour les assistants maternels et les gardes à domicile, des temps de rencontre et d'échange de pratiques dans le but d'accompagner leurs missions du quotidien et de rompre leur isolement. Il propose aux enfants des ateliers de motricité, d'éveil musical ou sensoriel, d'arts plastiques, de comptines, des sorties...qui leur permettent de prendre confiance en eux.
Chaque année, cinq assistants maternels volontaires travaillent avec le R.A.M. sur l'élaboration et la mise en place du projet pédagogique.

THÈME 2020 : « RESSENTIR LA NATURE »

Avec ce thème, l'équipe du R.A.M. a souhaité permettre à l'enfant de découvrir tout son potentiel sensoriel afin qu'il puisse ainsi grandir de manière épanouie en expérimentant diverses activités liées à la nature.

Le R.A.M. sert également d'« observatoire de la Petite Enfance » sur les neufs communes du territoire.

AINSI, EN 2020, ON RELÈVERA LES DONNÉES SUIVANTES :

Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans : 730
Nombre de places en accueil collectif : 182
Nombre de place en accueil individuel : 242
Nombre de places d'accueil minimum : 424
(de plus en plus d'accueil en temps partiel)

Type de structure	Nombre de structure	Nombre de places totales
Multi-accueil municipal	4 (Fayence, Montauroux (2), Seillans)	137
Multi-accueil associatif	1 (Callian)	25
Micro-crèche privée	2 (Tourrettes, Montauroux)	20
Assistants Maternels	72	242
(dont Maison Assistants Maternels)	2 (Tourrettes, Montauroux)	20
Garde à domicile	1	
TOTAL	80	424

Le « Relais d'assistants maternels » (R.A.M.) est né en septembre 2015 d'un partenariat entre la Communauté de communes du Pays de Fayence et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Var

FRÉQUENTATION 2020

Pour les enfants :

Le R.A.M. s'est adapté à la crise sanitaire en suivant les consignes des guides ministériels qui permettaient (ou pas) l'accueil des enfants et des assistants maternels. Aucun enfant n'a donc pu être accueilli du 16/03 au 11/05.
Les animations ont pu reprendre en nombre limité à partir de septembre (20 enfants par jour en un seul groupe contre 30 enfants par jour en 2019).
Un protocole sanitaire a été mis en place pour protéger au maximum le public accueilli (lavage de mains, port du masque et prise de température).

Pour les assistants maternels :

- Sur 70 assistantes maternelles agréées, 65 sont réellement actives et 41 fréquentent le R.A.M. régulièrement contre 52 en 2019. Plusieurs d'entre elles ont arrêté leur activité professionnelle suite aux difficultés du confinement. Une dizaine d'assistantes maternelles n'ont pas souhaité ou n'ont pas pu reprendre les ateliers du R.A.M.

- Le R.A.M. a accueilli 15 candidats en rendez-vous individuels afin de les informer sur les démarches à effectuer pour devenir assistant maternel.

- 58 assistants maternels ont bénéficié de formation mis en place sur le territoire (gestion du stress, sauveteurs secouristes du travail...).

Pour les parents :

- 365 familles ont été accompagnées (renseignements sur le fonctionnement du R.A.M., soutien à la parentalité, mise en place chômage partiel...).
- Le R.A.M. a assuré une permanence physique et téléphonique lors des confinements, toute la journée puis tous les après-midis de 14h à 17h lors de la reprise des ateliers.

GESTION PENDANT LE CONFINEMENT :

- Une distribution de masques en tissus et de visières a été organisée pour les assistants maternels en partenariat avec les couturières du pays de Fayence,
- Des visites au domicile des assistants maternels après leur temps de travail ont été mises en place pour repérer les difficultés, les situations à risques afin de les soutenir et de les accompagner. L'équipe du R.A.M. a adapté ses horaires pour pouvoir les rencontrer en soirée,
- Un questionnaire a également été créé pour recenser les différentes difficultés rencontrées lors du confinement (chômage partiel, école à la maison, relations avec les parents employeurs...),
- Des « vidéos tutos » des ateliers ont été envoyées par mail aux assistants maternels pour maintenir le lien avec ceux qui n'ont pas pu revenir au R.A.M.

SANTÉ

SOMMAIRE

LE GAPS 66

LE PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE .. 68

LA TÉLÉASSISTANCE 69

SANTÉ

Depuis 2014, date de création du GAPS, les différents acteurs du Pays de Fayence ont décidé de se rassembler pour aborder de façon plus large les problématiques de santé spécifiques à notre territoire.

LE GROUPEMENT DES ACTEURS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ « GAPS »

◆ ANNÉE 2020 : LE CHANGEMENT D'ORIENTATION

Patrick ROUVERAND,
Président du GAPS :
« Pour notre association, comme pour chacun, l'exercice 2020 a été marqué par l'arrivée de la crise sanitaire.

Les actions que nous avions prévues pour cet exercice ont donc été bousculées. Nous avons été contraints d'agir dans l'urgence car personne n'était préparé à une crise d'une telle ampleur.

Néanmoins, l'une des actions réalisée en 2020 s'est avérée fondamentale dans cette lutte : il s'agit du changement d'orientation du GAPS.

Depuis 2014 et surtout durant l'année 2019, le bureau du GAPS (alors « Groupement Associatif des Professionnels de Santé ») a pris conscience de l'importance du travail commun impliquant tous les acteurs de la santé. Le bureau a donc proposé de changer l'orientation du GAPS pour élargir le travail effectué par les professionnels de santé et y inclure d'autres acteurs :

- ***Des élus du territoire,*** *représentés par Bernard HENRY, Maire de Fayence et Vice-Président délégué à la santé et au social.*
- ***Des patients,*** *représentés par Michel COULOMB (Président de « France Rein »),*
- ***Des associations sportives,*** *représentées par Lionel FASOLA (Président du club d'aviron).*

Fabien MATRAS, Député de la 8éme circonscription du Var, et René UGO, Président de la C.C.P.F., en sont ***membres d'honneur****.*

L'objectif de ce changement est de constituer une force vive qui peut relayer ou soutenir sur le terrain, la volonté d'organisation des autorités de santé par des actions adaptées à la situation locale.
Cette arrivée de compétences permet d'élargir le champ des actions pour y inclure :

- *La gestion de la démographie médicale*
- *Le maintien des soins de proximité*
- *Le renfort du champ médico-social*
- *La gestion d'une crise sanitaire*

Le conseil d'administration a donc proposé de changer le nom de l'association qui est devenu en 2020 : le « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé », maintenant ainsi son sigle ***« GAPS »****.*

Dès l'arrivée de la pandémie, ce changement d'orientation du GAPS s'est avéré fondamental pour lutter contre les effets de cette crise, en permettant d'associer et de coordonner les compétences de chaque acteur de santé. »

LE PAYS DE FAYENCE FACE À LA CRISE SANITAIRE

De nombreuses actions ont été conjointement menées par le GAPS et la C.C.P.F. :

- Tous les professionnels de santé ont été équipés en matériel de protection (professionnels libéraux, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD),Services de Soins à Domicile (SSIAD)), notamment grâce au don fait par la commune de Montauroux.

Un remarquable élan de solidarité a également été fait par les professionnels de santé dont les cabinets étaient fermés et qui ont donné leur matériel.

- 850 masques ont été confectionnés par les « couturières du Pays de Fayence », représentées par Isabelle VINTENON. Ils ont été distribués aux agents territoriaux, au C.C.A.S. de Fayence, aux personnes fragilisées recensées par les communes de Saint-Paul-en-Forêt et de Mons.

D'autres groupes de couturières, à Montauroux, à Bagnols-en-Forêt et à Seillans ont aussi fait ce formidable travail.

- Deux centres dédiés COVID ont été créés avec l'aide des communes de Montauroux et de Fayence. L'engagement des Dr Cyril ESTIENNE et Jean Yves HUET a permis de valider ce projet auprès de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) P.A.C.A.

- Deux cellules de soutien ont été mises en œuvre :
  - Une cellule de soutien psychologique destinée à traiter les effets néfastes liés aux conditions traumatisantes de cette crise. Cette cellule a pu voir le jour grâce au formidable dévouement d'un groupe de bénévoles encadré par Bénédicte LOUIS, de psychologues dont Patricia LABONNE a été la représentante, et de deux psychiatres, les Dr Jérôme PELTA et Loris-Alexandre MAZELIN. Cette cellule a été créée à l'initiative et sous la direction du Dr Maurice BINIASZ.

  - Une cellule de soutien éthique destinée à accompagner les prises de décisions (médicales ou pas) quelques fois rendues difficiles dans ces moments de crise. Cette cellule est encadrée par Michel COULOMB, administrateur du GAPS et par ailleurs Président de « France Rein ».

- Une « cellule de crise » composée de personnes issues des forces de l'ordre (gendarmerie) ainsi que du monde politique, associatif, entrepreneurial et médical a également vu le jour. Cette cellule, qui pourrait se définir comme « une force de propositions », a établi un plan de réponse à cette crise sur quatre niveaux d'alerte. Ce plan pourra servir de base à l'établissement d'un « plan blanc » à l'échelle du territoire.

- La C.C.P.F. et le GAPS ont également lancé le manifeste « Tous masqués en Pays de Fayence » à l'initiative du Dr Maurice BINIASZ. Ce manifeste, destiné à sensibiliser la population à la notion que l'on pourrait résumer dans la phrase « Je porte un masque, je te protège », a été signé par plusieurs professionnels de santé.

Les élus communautaires et le bureau du GAPS souhaitent saluer l'effort des professionnels de santé qui n'ont jamais cessé d'assurer la continuité des soins, malgré le danger, les difficultés et les conditions particulières liées à la crise.

◆ VERS UNE DEUXIÈME MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE EN PAYS DE FAYENCE

En raison de l'âge des médecins généralistes exerçant en Pays de Fayence et de la pénurie de médecins généralistes en France, le Pays de Fayence risque de subir un phénomène de désertification médicale dans quelques années. La Communauté de communes lutte contre ce risque, en partenariat étroit avec le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (GAPS).
Ainsi, en plus de la « Maison de Santé Pluriprofessionnelle » (MSP) créée en 2019 par la commune de Bagnols-en-Forêt, une deuxième MSP verra le jour en Pays de Fayence.

Une MSP est une « structure de soins coordonnés » qui constitue un élément déterminant dans l'attractivité d'un territoire vis-à-vis de jeunes médecins cherchant à s'installer. Elle peut être mono-site, comme celle de Bagnols-en-Forêt, et regrouper en un même lieu des médecins généralistes et différents professionnels de santé, ou multisite et regrouper des cabinets dispersés géographiquement. L'important, c'est que ces professionnels travaillent ensemble et portent un « projet de santé » commun et validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Compte tenu de l'importance de ces MSP pour un territoire, la C.C.P.F. a continué en 2020 à soutenir les travaux du GAPS et à participer à ceux-ci, notamment pour l'élaboration du « projet de santé » et son dépôt auprès de l'ARS. Depuis le début de l'année 2020, la C.C.P.F. est même membre du conseil d'administration du GAPS. C'est Bernard HENRY, Vice-président de la C.C.P.F. délégué à la Santé et au Social qui représente la C.C.P.F. au sein de ce conseil d'administration depuis juillet 2020, à la suite des élections municipales.

Le projet de santé porté par le GAPS et soutenu par la C.C.P.F. devrait être approuvé en 2021 par l'ARS et aboutir à la reconnaissance officielle de la deuxième Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Fayence.

◆ LA TÉLÉASSISTANCE

La C.C.P.F., par le biais de la société DELTA REVIE 83, propose un service de téléassistance afin que les personnes âgées, malades, handicapées ou isolées puissent rester à leur domicile en toute sécurité.
Ce service fait l'objet d'un partenariat étroit avec les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) et les assistantes sociales du territoire.

Le déclencheur (ou « bip »), porté en médaillon ou en bracelet, peut être activé en cas de chute ou de malaise, de jour comme de nuit, 7 jours sur 7. Il est relié à une centrale d'écoute chargée de contacter les proches ou toutes personnes désignées par l'abonné pour lui venir en aide, et, en cas de nécessité, les services de secours.

Pour ce service de maintien à domicile, les abonnés bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 %.

144 foyers sont équipés au 31 décembre 2020
La C.C.P.F. a consacré 28 332€ pour cette prestation

REPARTITION DES ABONNÉS SELON LES COMMUNES

31	Fayence
11	Bagnols-en-Forêt
22	Callian
3	Mons
29	Montauroux
19	Seillans
6	Saint-Paul-en-Forêt
3	Tanneron
17	Tourrettes

Durant l'année 2020, 118 alertes ont été activées et ont permis de porter assistance aux abonnés.

EAUX ET ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAUX ET ASSAINISSEMENT ET CRÉATION DE LA RÉGIE DES EAUX 72

SERVICE PUBLIC DES EAUX DE LA SIAGNOLE 74

G.E.M.A.P.I. 75

EAUX ET ASSAINISSEMENT

LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAUX ET ASSAINISSEMENT ET LA CRÉATION DE LA RÉGIE DES EAUX AU 1ER JANVIER 2020

Après deux années de préparation, le transfert des compétences eaux (eau potable et eau brute d'irrigation) et assainissement est devenu opérationnel au 1er janvier 2020.

Les agents en charge de l'eau et de l'assainissement se sont réunis au sein d'un service unique structuré en 4 pôles :

- Pôle direction
- Pôle production/maintenance
- Pôle étude/distribution
- Pôle clientèle/relevé

Au cours de cette première année, ces agents ont appris à travailler ensemble et ont pu partager leur expérience. Chacun a pu se spécialiser dans un domaine et des équipes d'astreinte ont été constituées afin de pouvoir répondre aux urgences 24h/24 et 7j/7. La mutualisation a également permis de professionnaliser le service avec le recrutement de corps de métiers spécifiques tels que des électromécaniciens chargés d'assurer la maintenance préventive et curative de tous les équipements électriques, mécaniques ou hydrauliques de la régie.
L'équipe administrative a également réalisé un travail remarquable pour organiser la facturation et harmoniser les procédures. Il a notamment été mis en place une ligne de téléphone unique et une page facebook dédiée aux actualités, alertes travaux ou coupures d'eau....

Au plan de la gouvernance, le conseil d'exploitation a été installé dès janvier et renouvelé en partie au mois de juillet. Il réunit 15 membres représentants le conseil communautaire et la société civile (ci-contre).

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES EAUX

9 représentants du conseil communautaire et autant de suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
René BOUCHARD	Brigitte CAUVY
François CAVALLIER	Aurélie COURANT
Bernard HENRY	Daniel MARIN
Patrick de CLARENS	Claudette MARIET
Philippe DURAND-TERRASSON	Jean-Yves HUET
Nicolas MARTEL	Myriam ROBBE
René UGO	Maryvonne BLANC
Michel FELIX	Coraline ALEXANDRE
Michel RAYNAUD	Camille BOUGE

6 membres représentants la société civile :

1. Benjamin ILIC, issu du personnel
2. Patrice TALLENT, personne qualifiée
3. André MAITREJEAN, personne qualifiée
4. Ivan STALENQ, association d'agriculteurs
5. Jean-Hippolyte GAULT, association d'usagers
6. Julien AUGIER, association d'agriculteurs

Le conseil d'exploitation a élu en son sein Bernard HENRY, Vice-Président de la C.C.P.F. et Maire de Fayence, en tant que Président.

EAU POTABLE	
Nombre d'abonnés	17 609 ab
Nombre d'habitants desservis	28 470 hab
Linéaire de réseau hors branchements	524,55 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100,0 %
Rendement du réseau de distribution	72,9 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0 %
Volume produit	5 114 122 m³
Mode de gestion	régie intercommunale
Nombre d'ouvrages	23 ouvrage(s) de prélèvement
Fourchette de tarifs	De 1.43 à 2.5 €/m³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Nombre d'abonnés	8 149 ab
Nombre d'habitants desservis	13 176 hab
Linéaire de réseau hors branchements	149,71 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	68 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	243,3 tMS
Volume facturé	1 235 122 m³
Mode de gestion	régie intercommunale
Nombre d'ouvrages	10 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	1 800
Fourchette de tarifs	De 0.73 à 1.4 €/m³

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Nombre d'habitants desservis	15 295 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	9 460 installations
Tarif du contrôle de l'ANC	125,00 €
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie

NOMBRE DE FUITE	ANNÉES
Commune	2020
Bagnols en Forêt	5
Callian	6
Fayence	11
Mons	3
Montauroux	25
Saint Paul en Foret	4
Seillans	8
Tanneron	3
Tourrettes	21
Total général	86

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

01/2020
- Prise de compétence
- Election du Conseil d'exploitation

03/2020
- Vote du budget primitif
- Activation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) COVID 19

05/2020
- Réception chemisage diverses rues du village de Bagnols
- Facturation hiver / ouverture du portail abonné de Bagnols, St Paul, Tanneron, les Estérets

06/2020
- Restitution phase 1 des schémas directeurs
- Retrait de 3 bouteilles de chlore du réservoir du Puits à Montauroux

07/2020
- Renouvellement du conseil communautaire et du conseil d'exploitation
- Réception réhabilitation centre ville de Fayence (première tranche)

09/2020
- Réception réseau d'eau potable chemin des Crêtes à Bagnols
- Réception travaux de rénovation Station d'épuration de Tourrettes

10/2020
- Facturation été

11/2020
- Reprise de l'exploitation des canaux de la Siagnole

12/2020
- Réception travaux AEP chemin de Combelongues à Seillans
- Travaux d'urgence Station d'épuration des Estérets du Lac à Montauroux

LE SERVICE PUBLIC DES EAUX DE LA SIAGNOLE

Depuis le 1er novembre 2020, la Communauté de communes du Pays de Fayence est en charge du service public des eaux de la Siagnole. Elle a pour cela intégré les agents de la Société d'Economie Mixte (SEM) « E2s » au sein de ses effectifs et poursuivi les livraisons d'eau auprès des différent clients privés du territoire et du Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE).

Les pôles « Ressources Humaines », comptabilité et technique de la C.C.P.F. ont été à pied d'œuvre pour intégrer l'activité de la Siagnole, permettant ainsi de poursuivre un fonctionnement normal sans interruption du service public.

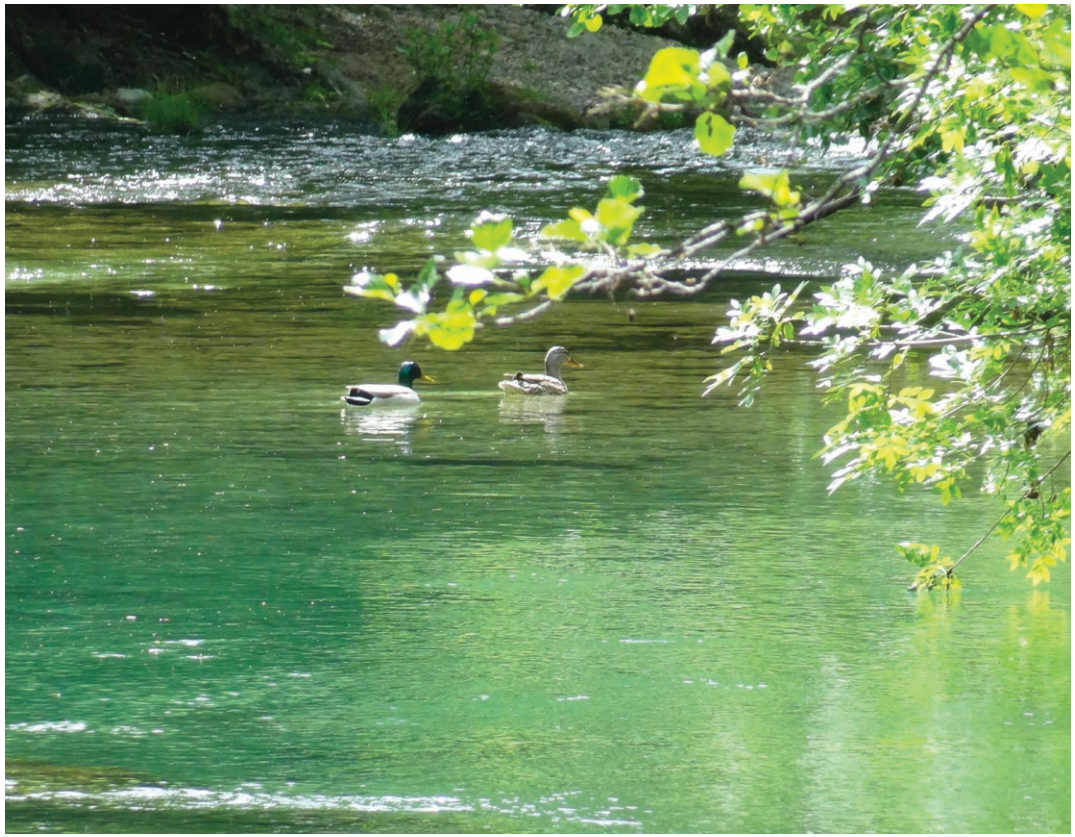

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) s'exerce au travers de trois syndicats qui recouvrent les 3 bassins versants de notre territoire :

- le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux (SMIAGE) pour le bassin versant de la Siagne,
- le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) pour le bassin versant de l'Argens,
- le Syndicat Mixte du Parc naturel Régional du Verdon pour ce bassin versant.

LES GRANDS SUJETS DE L'ANNÉE 2020

BARRAGE DE BANÉGON

Considérant le rôle de cet équipement dans la réduction du risque inondation pour la plaine de Fayence, la décision a été prise de réhabiliter cet ouvrage qui présente également un intérêt halieutique et paysager de tout premier plan.
L'année 2020 a été mise à profit pour étudier les conditions techniques des travaux et leur financement.

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Un premier programme d'entretien des cours d'eau de la plaine du Pays de Fayence a été lancé avec des actions menées sur le vallon des Combes à Callian (photo ci-contre), le vallon de Gimbrette à Montauroux ainsi qu'au niveau du Riou blanc à Tourrettes.
Ces interventions ont été effectuées dans le but de faciliter l'écoulement de ces vallons, retirant notamment les embâcles et les végétaux susceptibles de constituer des retenues.
Le tronçonnage des branches en petite longueur et le broyage des végétaux permet de laisser ceux-ci sur place et ainsi maintenir un terrain favorable à la biodiversité. Les coupes de végétaux en petites dimensions permettent dans le même temps l'évacuation en cas de crue par les buses sans obstruer celles-ci.

LE RISQUE INONDATION

L'année 2020 a vu également se pourvuivre l'étude du risque inondation pour le quartier des Estérêts du lac qui relève du bassin versant de l'Argens. Ce quartier a été inondé à plusieurs reprises durant ces dernières années et doit faire l'objet d'aménagements adaptés pour sécuriser les habitants et leurs biens.

NATURA 2000

S'agissant du suivi du site Natura 2000 des gorges de la Siagne, la C.C.P.F. a participé aux patrouilles régulières et au suivi des espèces. Des comptages de chiroptères et d'écrevisses ont ainsi été réalisés pour mieux connaître l'évolution des populations, préserver leur habitat et ainsi participer à la pérennité de l'espèce.

Mas de Tassy - 1849 RD 19 - CS 80106 - 83440 Tourrettes - Tél. 04 94 76 02 03
contact@cc-paysdefayence.fr - www.cc-paysdefayence.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 24
Pouvoirs 3
Absents..... 3
Suffrages exprimés..... 27

DCC n° 211102/02

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Jérôme SAILLET, Michel REZK

ADOPTION DE LA CHARTE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU HAUT VAR (CDHV)

Les conseils de développement ont été créés par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT, dite "loi Voynet").
L'article L5211-10-1 du CGCT précise que les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants se dotent d'un conseil de développement consulté sur l'élaboration du projet de territoire et peut être consulté sur toute autre question relative au périmètre de l'EPCI. Sans obligation, les EPCI de moins de 50 000 habitants peuvent toutefois en créer un.
Dans une démarche originale, d'anciens élus Nicole FANELLI et Christian TAILLANDIER se sont réunis pour proposer, sous l'impulsion du Député Fabien MATRAS de créer un conseil de développement, sous la forme associative, à l'échelle de la 8ème circonscription du Var et réunissant ainsi les territoires de ce qui est communément appelé le Haut Var.

L'objet de la présente charte est de définir les relations entre le CDHV et les collectivités du territoire notamment la Communauté d'Agglomération de Dracénie Provence Verdon (DPVA), la Communauté d'Agglomération de Provence Verte, la Communauté de communes du Pays de Fayence, la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon et le Parc Naturel Régional du Verdon.
En participant à la vitalité démocratique locale, le CDHV a pour missions principales de contribuer à la réflexion sur différents thèmes (développement économique, attractivité touristique, numérique, santé, agriculture...) et d'aider à la mise en cohérence des politiques.
Le Conseil de développement réunit des citoyens désireux de s'engager dans cette démarche et demande aux intercommunalités de d'approuver sa charte et de désigner un élu référent et un personnel administratif ressource.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la charte du Conseil de Développement du Haut Var,
- **DÉSIGNE** M. René BOUCHARD en tant qu'élu référent,
- **DÉSIGNE** M. Samuel BERTRANDY en tant que personnel administratif ressource.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021
René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_02-DE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU HAUT-VAR

Huitième Circonscription du Var

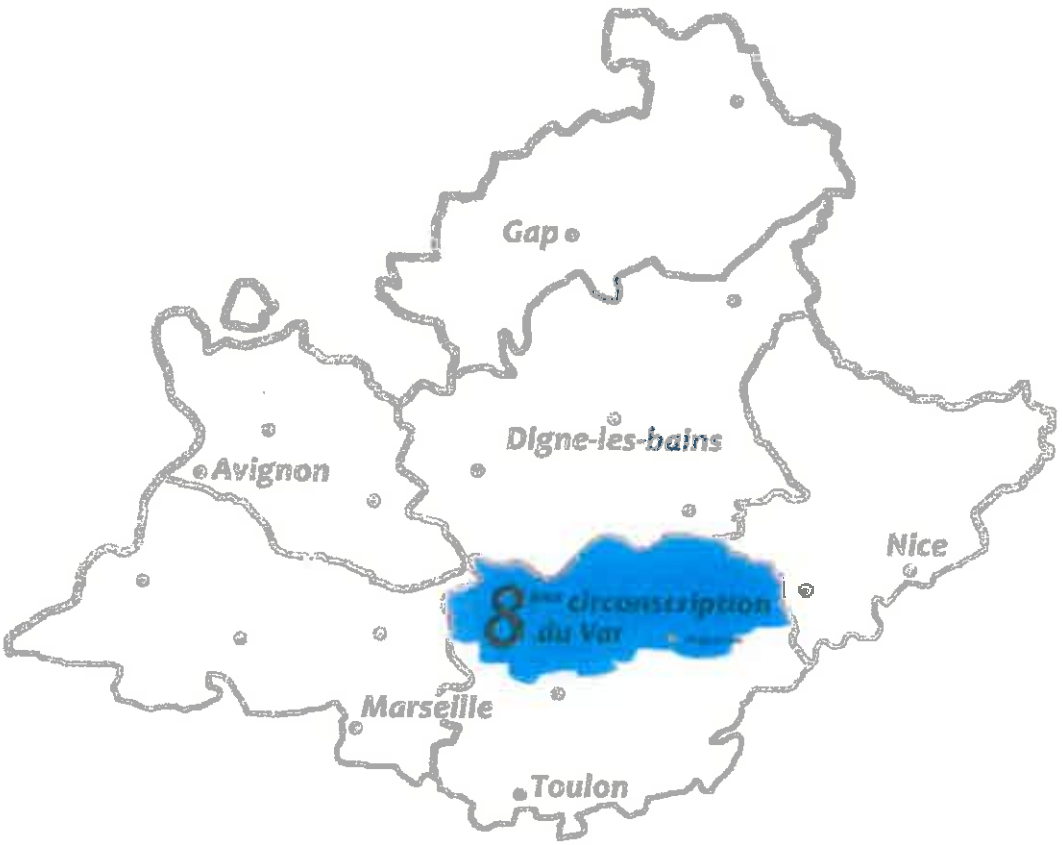

CHARTE DE PARTENARIAT

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_02-DE

Préambule

Les Conseils de développement Intercommunaux ou Territoriaux institués par la loi ont vocation à organiser une assemblée représentative de citoyens bénévoles constituée pour porter la voix des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Ils ont généralement pour rôle de se prononcer sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Le Conseil de Développement du Haut-Var, constitué sous forme associative et reposant sur le périmètre d'une Circonscription législative est une évolution sans précédent tant dans sa forme, que dans son objet, missions et fonctionnement.

En effet, de par sa nature, ils visent à favoriser un espace de dialogue et de concertation avec nos concitoyens. Il dépasse les périmètres intercommunaux mais répond à une identité, des enjeux et une cohérence territoriale partagés par ces mêmes les bassins de vie ruraux.

Ses membres sont cooptés au regard de leurs compétences et expériences, sans toutefois répondre aux logiques de représentativité. Ces singularités marquent la capacité renforcée à fabriquer de l'ingénierie citoyenne aux côtés des collectivités.

Son assemblée, composée d'élus locaux, nationaux et de citoyens engagés, permettra d'échanger sur l'avenir de notre territoire et de créer des liens entre les bassins de vie qui le compose.

Enfin, le Conseil de Développement du Haut-Var se caractérise aussi et surtout par sa raison, à la différence des Conseils de Développement Communautaires ou Territoriaux qui rendent des avis ou représentent les voix des administrés et des composantes sociétales du territoire. Il poursuit à la demande des élus, l'objectif de porter à leurs côtés les enjeux partagés à l'échelle du Haut-var, de participer à l'élaboration des politiques et de contribuer à un aménagement du territoire homogène.

On observe donc une complémentarité entre des conseils de Développement consultatifs et représentatifs et le Conseil de développement présent qui souhaite s'inscrire dans un schéma partenarial sur la base des politiques arrêtées par les Agglomérations et Communautés afin de conjuguer les ambitions à l'échelle du Haut-Var.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_02-DE

Article premier :

L'objet de la présente charte est de définir les relations entre le Conseil de Développement du Haut Var et les collectivités du territoire dont les Communautés d'Agglomération de Dracénie Provence Verdon, Provence Verte et des Communautés de communes du Pays de Fayence, de Lacs et Gorges de Verdon et Provence Verdon et le Parc Naturel Régional du Verdon.

Article 2 :

A titre consultatif, le Conseil de Développement du Haut Var a pour mission de contribuer à la réflexion et à la mise en cohérence des politiques relevant des champs suivants :

- Développement économique et notamment l'étude des préconisations des différents collèges du Conseil de développement du haut-Var.
- Harmonisation et dynamisation des politiques en matière d'attractivité touristique et culturelle.
- Accompagnement de la numérisation des territoires et valorisation des applications territoriales en lien avec les innovations et nouvelles technologies.
- Organisation d'une offre de santé adaptée et accessible assurant une permanence des soins sur les territoires et particulièrement en direction des femmes et des enfants, des personnes dépendantes, à mobilité réduite et/ou porteuses de handicaps.
- Anticiper et favoriser les mutations d'une agriculture raisonnée et de proximité. Développer des filières professionnelles et économiques des produits d'excellences et du terroir. Être force de proposition en matière de gestion des forêts et développement des filières et débouchées bois.

Article 3 :

Pour assurer sa mission en collaboration avec les collectivités du territoire, le Conseil de Développement du Haut Var s'engage à :

- S'inscrire dans une démarche partenariale avec les collectivités territoriales
- Etre un lieu d'échanges entre tous les acteurs du territoire de la huitième circonscription du Var ;
- Organiser des rencontres, consultations, séminaires, débats, groupes de travail visant à faire des propositions sur le développement et la mise en cohérence des politiques susmentionnée ou sur saisine expresse des exécutifs et relevant du territoire de la huitième circonscription ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 202
ID : 083-200004802-20211102-211102_02-DE

- Se saisir de toute demande d'une collectivité sur une des politiques susmentionnées ou sur tout autre sujet rayonnant sur le périmètre géographique défini par le Conseil de Développement du haut-Var et à organiser les travaux nécessaires afin d'élaborer réflexions et recommandations ;

- Communiquer aux collectivités du territoire tous les éléments issus de ses travaux.

Article 4 :

Les collectivités du territoire s'engagent à collaborer avec le Conseil de Développement du Haut Var :

- En autorisant le Conseil de Développement à utiliser les logos des collectivités pour sa communication ;

- En mettant à disposition des salles pour permettre au Conseil de Développement d'organiser ses rencontres décentralisées ;

- En accueillant, de manière tournante, les assemblées générales du Conseil de Développement.

- En identifiant au sein des exécutifs un élu référent et un personnel administratif ressource.

- En fournissant tous les éléments, et notamment les comptes rendus des conseils communautaires et délibérations, permettant au Conseil de Développement d'assurer au mieux sa mission ;

Article 5 :

La présente charte pourra d'un commun accord être modifiée par les différentes parties au fil du temps pour s'adapter aux besoins des parties ou pour répondre à l'évolution des politiques susmentionnées.

Pour le conseil communautaire de :	Pour le Conseil de développement du Haut Var
Le Président	Les co- Présidents
Monsieur	Nicole Fanelli et Christian Taillandier

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 24
Pouvoirs 3
Absents..... 3
Suffrages exprimés..... 27

DCC n° 211102/03

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Jérôme SAILLET, Michel REZK

BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 (DM 1), détaillée ci-dessous, présente les modifications de prévisions budgétaires rendues nécessaires pour tenir compte de l'ajustement de divers projets.
Ces ajustements aboutissent à une augmentation du budget principal 2021 de 49 774€, dont une augmentation de 138 304€ de la section de fonctionnement et une baisse de 88 530€ de la section d'investissement.

Après prise en compte des éléments suivants :

- **Pour la section de fonctionnement : augmentation de l'enveloppe de 138 304€**
  - ***En recettes***
    - *Chapitre 013 – Atténuation de charges : + 22 479€*
    - Soutien financier de l'Etat pour le « Projet alimentaire territorial du Pays de Fayence » de 99 918€ sur 36 mois, dont 24 979€ versés sur 2021 ;
    - Soutien financier de l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services de 50 000€ sur 2 ans, dont 10 000€ versés sur 2021 (Prévisionnel de 12 500€ au BP).
    - *Prise en compte de 49 397€ de rôles supplémentaires sur le chapitre 731 « Fiscalité locale »* : 41 459€ de CFE de 2018 à 2020 ; 7 787€ de TH de 2019 à 2020 ; 151€ de TF de 2020 ;
    - *Chapitre 74 – Dotations et participations : + 66 428€*
    - Notification de la dotation d'intercommunalité de 431 484€ pour 2021, contre 390 324€ en 2020 (soit + 41 160€ par rapport à la prévision du BP) ;
    - Une 1ère enveloppe prévisionnelle du financement du Centre de Vaccination par l'ARS, à hauteur de 19 000€ pour les seuls frais de personnel ;
    - Notification de la Compensation de la part salaires, transférées par les communes dans le cadre de la FPU, de 202 366€ pour 2021 contre 206 432€ en 2020 (+ 6 256€ par rapport à la prévision du BP) ;
    - 12€ d'ajustement pour la compensation du Foncier bâti.
  - ***En dépenses***
    - *Ajustement des charges à caractère général (chapitre 011) : + 29 500€,* dont des frais supplémentaires engendrés par le Centre de Vaccination, la location d'un nouveau véhicule électrique, des ajustements de crédits sur de multiples lignes (affranchissement, frais de nettoyage des locaux) et divers ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03-DE

- *Une enveloppe complémentaire de 32 000€ pour les charges de personnel (chapitre 012)* suite au recrutement d'un chargé de mission projet alimentaire territorial financé par l'Etat et la prolongation de l'ouverture du Centre de Vaccination (2 éléments non pris en compte dans le BP) ;

- *Des crédits supplémentaires sur le chapitre 014 – Atténuation de produits, pour 27 462.01€ :*
  - Notification du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, pour 333 732€ sur 2021 contre 329 462€ sur 2020 (+ 4 270€ par rapport à la prévision du BP) ;
  - Augmentation de l'enveloppe prévue pour le reversement de Taxe de Séjour à l'OTI selon le montant encaissé, encore inconnu à ce jour pour la période estivale.

- *Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : - 52 215€*
  - Baisse des cotisations du Syndicat Mixte de l'Argens et du SIPME (Syndical Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel) pour 2021 ;
  - Ajout de crédits pour les dépenses liées à l'informatique en nuage, le Cloud, qui bénéficient d'un remboursement de 5.6% de FCTVA depuis le 1er janvier 2021.

- *Chapitre 66 - Charges financières : + 800€* pour couvrir la 1ère échéance de l'emprunt réalisé pour les travaux de réhabilitation de la base d'aviron.

- *Augmentation du virement à la section d'investissement (023) à hauteur de 100 756.99€*

➢ Pour la section d'investissement : baisse de l'enveloppe de 88 530€

- *En recettes*
  - Virement de la section de fonctionnement (021) : + 100 756.99€
  - Opérations d'ordre patrimonial (041) : - 225 500.00€
    Annulation d'opérations d'intégrations comptables
    Opération 17 – Domaine de Tassy : + 7 600.00€
    Subvention de l'Etat pour la dématérialisation de l'urbanisme
  - Opération 76 – PIDAF : - 53 438.99€
    Pas de financement pour le programme 2020
  - Opération 85 – Stade Athlétique de Tourrettes : + 75 052.00€
    DETR 2021 pour les bâtiments modulaires
  - Opération 92 – Pistes cyclables : + 7 000.00€
    DSIL pour l'aménagement de l'Euro Vélo 8 sur Montauroux (5% de versement en 2021 sur les 140 000€ attribués)

- *En dépenses*
  - Remboursement du capital des emprunts (16) : + 5 000.00€
  - Opérations d'ordre patrimonial (041) : - 225 500.00€
  - Opération 94 – France Services : + 2 500.00€
    Matériel informatique
  - Opération 95 – MIPEF : + 4 606.00€
    Complément pour la MO de la Maison Intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille
  - Opération 98 – Base d'Aviron : + 144 000.00€ (Complément)
  - Opération 101 – Pôles Intermodaux : + 11 200.00€ (Complément)
  - Opération 102 – Gens du voyage : + 14 664.00€
    Etude pour la réalisation d'une aire de grand passage
  - Opération 103 – GEMAPI : - 45 000.00€
    Baisse de la cotisation du Syndicat Mixte de l'Argens

Le Président, conformément à l'avis de la commission des finances du 27 octobre 2021, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative n° 1 qui nécessite des virements de crédits et génère une augmentation globale de l'enveloppe budgétaire de 49 774€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 sur le budget principal, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, telle que détaillée dans le document budgétaire ci-joint,
- **HABILITE** le Président à procéder à l'exécution comptable de cette décision.

Tourrettes, le 03 novembre 2021
René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000480200019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FAYENCE

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières — Sans Objet
B - Modalités de vote du budget — Sans Objet
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats — Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses — Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes — Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports — 4
B1 - Présentation des AP votées — Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées — Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement — 5
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement — 8
D1 - Balance générale - Dépenses — 10
D2 - Balance générale - Recettes — 12

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble — 14
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article — 18
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement — 21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP — Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP — 22
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article — 46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble — 48
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article — 51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article — 55

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble — 57
A1.01 - Opérations non ventilables — Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux — Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens — Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité — Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage — Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs — Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) — Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA — Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat — Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique — Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement — Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports — Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble — 59
A2.01 - Opérations non ventilables — Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux — Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens — Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité — Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage — Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs — Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) — Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA — Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI — Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat — Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique — Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement — Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports — Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie — Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette — Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux — Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours — Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture — Sans Objet

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	62

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-88 530,00	-88 530,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	-88 530,00	-88 530,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	138 304,00	138 304,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	138 304,00	138 304,00

TOTAL DU BUDGET (4)	49 774,00	49 774,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	293 156,00	0,00	10 386,00	10 386,00	303 542,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	462 157,28	0,00	-45 000,00	-45 000,00	417 157,28
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 170 471,70	0,00	-12 278,00	-12 278,00	1 158 193,70
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	6 244 037,90	0,00	178 862,00	178 862,00	6 422 899,90
Total des dépenses d'équipement		**8 169 822,88**	**0,00**	**131 970,00**	**131 970,00**	**8 301 792,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	507 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	512 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**507 000,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**	**512 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	927 959,10	0,00	0,00	0,00	927 959,10
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 604 781,98**	**0,00**	**136 970,00**	**136 970,00**	**9 741 751,98**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*41 284,00*		*0,00*	*0,00*	*41 284,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*573 223,29*		*-225 500,00*	*-225 500,00*	*347 723,29*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***614 507,29***		***-225 500,00***	***-225 500,00***	***389 007,29***
TOTAL		**10 219 289,27**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**	**10 130 759,27**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**884 307,08**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 015 066,35**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 : RI 040 = DF 042 : DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	3 515 868,63	0,00	36 213,01	36 213,01	3 552 081,64
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	1 770 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**5 285 868,63**	**0,00**	**36 213,01**	**36 213,01**	**5 322 081,64**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	786 880,00	0,00	0,00	0,00	786 880,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	248 438,81	0,00	0,00	0,00	248 438,81
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	123 774,00	0,00	0,00	0,00	123 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 319 092,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 319 092,81**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	927 959,10	0,00	0,00	0,00	927 959,10
Total des recettes réelles d'investissement		**7 532 920,54**	**0,00**	**36 213,01**	**36 213,01**	**7 569 133,55**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*2 700 000,00*		*100 756,99*	*100 756,99*	*2 800 756,99*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*347 397,98*		*0,00*	*0,00*	*347 397,98*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*573 223,29*		*-225 500,00*	*-225 500,00*	*347 723,29*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 620 621,27***		***-124 743,01***	***-124 743,01***	***3 495 878,26***
TOTAL		**11 153 541,81**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**	**11 065 011,81**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**11 065 011,81**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**3 106 870,97**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 119 202,00	0,00	29 500,00	29 500,00	1 148 702,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 770 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	1 802 000,00
014	Atténuations de produits	3 660 000,00	0,00	27 462,01	27 462,01	3 687 462,01
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 491 671,72	0,00	-52 215,00	-52 215,00	2 439 456,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**9 040 873,72**	**0,00**	**36 747,01**	**36 747,01**	**9 077 620,73**
66	Charges financières	30 790,77	0,00	800,00	800,00	31 590,77
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**9 081 664,49**	**0,00**	**37 547,01**	**37 547,01**	**9 119 211,50**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*2 700 000,00*		*100 756,99*	*100 756,99*	*2 800 756,99*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*347 397,98*		*0,00*	*0,00*	*347 397,98*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***3 047 397,98***		***100 756,99***	***100 756,99***	***3 148 154,97***
TOTAL		**12 129 062,47**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**12 267 366,47**
					+	
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=	
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 267 366,47**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	12 500,00	0,00	22 479,00	22 479,00	34 979,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	791 594,90	0,00	0,00	0,00	791 594,90
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 367 963,00	0,00	0,00	0,00	1 367 963,00
731	Fiscalité locale	6 433 971,00	0,00	49 397,00	49 397,00	6 483 368,00
74	Dotations et participations (4)	1 181 094,03	0,00	66 428,00	66 428,00	1 247 522,03
75	Autres produits de gestion courante (4)	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
Total des recettes de gestion courante		**9 815 122,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**9 953 426,93**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**9 815 122,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**9 953 426,93**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*41 284,00*		*0,00*	*0,00*	*41 284,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***41 284,00***		***0,00***	***0,00***	***41 284,00***
TOTAL		**9 856 406,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**9 994 710,93**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 415 481,62**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 410 192,55**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**3 106 870,97**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		5 000,00	*0,00*	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		131 970,00		131 970,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*-225 500,00*	-225 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**136 970,00**	***-225 500,00***	**-88 530,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-88 530,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	29 500,00		29 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	32 000,00		32 000,00
014	Atténuations de produits	27 462,01		27 462,01
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-52 215,00	*0,00*	-52 215,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	800,00	*0,00*	800,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*100 756,99*	100 756,99
	Dépenses de fonctionnement – Total	**37 547,01**	***100 756,99***	**138 304,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	138 304,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102211102_03_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		36 213,01	*0,00*	36 213,01
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*-225 500,00*	-225 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*100 756,99*	100 756,99
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**36 213,01**	***-124 743,01***	**-88 530,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

\=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-88 530,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	22 479,00		22 479,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	49 397,00		49 397,00
74	Dotations et participations (8)	66 428,00		66 428,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**138 304,00**	***0,00***	**138 304,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\=

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_03-1-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérati	(2)	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**10 219 289,27**	**0,00**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	8 169 822,88	0,00	0,00	131 970,00	131 970,00	0,00	131 970,00	131 970,00
Total des dépenses d'équipement		**8 169 822,88**	**0,00**	**0,00**	**131 970,00**	**131 970,00**	**0,00**	**131 970,00**	**131 970,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	507 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**507 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	927 959,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**9 604 781,98**	**0,00**	**0,00**	**136 970,00**	**136 970,00**	**0,00**	**136 970,00**	**136 970,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*41 284,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*573 223,29*			*-225 500,00*	*-225 500,00*		*-225 500,00*	*-225 500,00*
Total des dépenses d'ordre		**614 507,29**			**-225 500,00**	**-225 500,00**		**-225 500,00**	**-225 500,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**-88 530,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004862-20211102-DM2_03_1-DE

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**10 905 103,00**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 515 868,63	0,00	36 213,01	36 213,01	36 213,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**5 285 868,63**	**0,00**	**36 213,01**	**36 213,01**	**36 213,01**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	786 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 070 654,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	927 959,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 284 481,73**	**0,00**	**36 213,01**	**36 213,01**	**36 213,01**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 700 000,00*		*100 756,99*	*100 756,99*	*100 756,99*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*347 397,98*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*573 223,29*		*-225 500,00*	*-225 500,00*	*-225 500,00*
Total des recettes d'ordre		***3 620 621,27***		***-124 743,01***	***-124 743,01***	***-124 743,01***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**-88 530,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**10 219 289,27**	**0,00**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 04 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	III = I + II
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	8 169 822,88	0,00	0,00	131 970,00	131 970,00	0,00	131 970,00	131 970,00
Total des dépenses d'équipement		**8 169 822,88**	**0,00**	**0,00**	**131 970,00**	**131 970,00**	**0,00**	**131 970,00**	**131 970,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	507 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
1641	Emprunts en euros	507 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**507 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	927 959,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458105	STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT	927 959,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**9 604 781,98**	**0,00**	**0,00**	**136 970,00**	**136 970,00**	**0,00**	**136 970,00**	**136 970,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*41 284,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*21 284,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*5 412,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*4 789,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*5 405,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*5 117,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*561,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*20 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*20 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
- 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2021

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*573 223,29*			*-225 500,00*	*-225 500,00*		*-225 500,00*	*-225 500,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*225 500,00*			*-225 500,00*	*-225 500,00*		*-225 500,00*	*-225 500,00*
2313	*Constructions*	*347 723,29*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**614 507,29**			**-225 500,00**	**-225 500,00**		**-225 500,00**	**-225 500,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	PÔLES INTERMODAUX		0,00	0,00	11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00
102	GENS DU VOYAGE		0,00	0,00	14 664,00	14 664,00	0,00	14 664,00
103	GEMAPI		0,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00	0,00	-45 000,00
15	MAISON DE PAYS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	DOMAINE DE TASSY		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE DES RÉSEAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	AGRICULTURE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	PIDAF		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84	GYMNASE INTERCOMMUNAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	STADE ATHLÉTISME TOURRETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	STADE DE FOOT DE FAYENCE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	MAISON DU LAC		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	LAC DE SAINT CASSIEN / TOURISME		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	S.C.O.T. - PCAET		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	OPÉRATIONS DIVERSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	EURO VÉLO 8		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	MAISON FRANCE SERVICES		0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
95	MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE		0,00	0,00	4 606,00	4 606,00	0,00	4 606,00
96	SDTAN TRÈS HAUT DÉBIT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	GITE D'ETAPE DE MONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
98	BASE D'AVIRON		0,00	0,00	144 000,00	144 000,00	0,00	144 000,00
99	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**0,00**	**0,00**	**131 970,00**	**131 970,00**	**0,00**	**131 970,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : PÔLES INTERMODAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	11 200,00	b 11 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	11 200,00	11 200,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	11 200,00	11 200,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 200,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : GENS DU VOYAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	14 664,00	b 14 664,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	14 664,00	14 664,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	14 664,00	14 664,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-14 664,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : GEMAPI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	-45 000,00	b -45 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	45 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : MAISON DE PAYS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-6 696,03	-6 696,03
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	6 696,03	6 696,03

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : DOMAINE DE TASSY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	-4 278,00	-4 278,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	-788,00	-788,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	-3 490,00	-3 490,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-8 346,00	-8 346,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	-7 200,00	-7 200,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	-3 346,00	-3 346,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	-400,00	-400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	12 624,00	12 624,00
2313	Constructions	0,00	0,00	12 624,00	12 624,00
2315	Install., matériel et outil. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 74
LIBELLE : AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE DES RÉSEAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75
LIBELLE : AGRICULTURE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76
LIBELLE : PIDAF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 77
LIBELLE : RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 84
LIBELLE : GYMNASE INTERCOMMUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 85
LIBELLE : STADE ATHLÉTISME TOURRETTES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 86
LIBELLE : STADE DE FOOT DE FAYENCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 87
LIBELLE : MAISON DU LAC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-6 432,00	-6 432,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	-12 000,00	-12 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	10 364,00	10 364,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	-4 796,00	-4 796,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	6 432,00	6 432,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	6 432,00	6 432,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 88
LIBELLE : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89
LIBELLE : LAC DE SAINT CASSIEN / TOURISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90
LIBELLE : S.C.O.T. - PCAET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 91
LIBELLE : OPÉRATIONS DIVERSES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 92
LIBELLE : EURO VÉLO 8
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94
LIBELLE : MAISON FRANCE SERVICES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	2 500,00	b 2 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95
LIBELLE : MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	4 606,00	b 4 606,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	-2 066,40	-2 066,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	2 066,40	2 066,40
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	4 606,00	4 606,00
2313	Constructions	0,00	0,00	4 606,00	4 606,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-4 606,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96
LIBELLE : SDTAN TRÈS HAUT DÉBIT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 97
LIBELLE : GITE D'ETAPE DE MONS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	-110,00	-110,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	-296,33	-296,33
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	406,33	406,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98
LIBELLE : BASE D'AVIRON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	144 000,00	b 144 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	144 000,00	144 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00
2315	Install., matériel et outil. technique	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-144 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99
LIBELLE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-21_02_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**10 905 103,00**	**0,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**	**-88 530,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 515 868,63	0,00	36 213,01	36 213,01	36 213,01
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	11 435,12	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00
1312	Subv. transf. Régions	249 681,61	0,00	-53 438,99	-53 438,99	-53 438,99
1313	Subv. transf. Départements	61 078,44	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	14 412,12	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	179 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 187 961,34	0,00	82 052,00	82 052,00	82 052,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 356 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	434 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**5 285 868,63**	**0,00**	**36 213,01**	**36 213,01**	**36 213,01**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	786 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	786 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 070 654,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	927 959,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 284 481,73**	**0,00**	**36 213,01**	**36 213,01**	**36 213,01**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 700 000,00*		*100 756,99*	*100 756,99*	*100 756,99*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*347 397,98*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 04 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote définitif	
			I		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	17 705,30		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	22 007,90		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	5 130,11		0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	15 823,50		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 433,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	3 963,00		0,00	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	148,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 880,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	6 000,00		0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	20 295,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	77 591,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	6 846,04		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	254,89		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 358,58		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	48 387,04		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	748,74		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	29 678,15		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	42 925,34		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	9 789,51		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	34 432,88		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	573 223,29		-225 500,00	-225 500,00	-225 500,00
2031	Frais d'études	200 000,00		-200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
2033	Frais d'insertion	25 500,00		-25 500,00	-25 500,00	-25 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	347 723,29		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		**3 620 621,27**		**-124 743,01**	**-124 743,01**	**-124 743,01**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 129 062,47**	**0,00**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 119 202,00	0,00	0,00	29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 770 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
014	Atténuations de produits	3 660 000,00	0,00		27 462,01	27 462,01		27 462,01	27 462,01
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 491 671,72	0,00	0,00	-52 215,00	-52 215,00	0,00	-52 215,00	-52 215,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**9 040 873,72**	**0,00**	**0,00**	**36 747,01**	**36 747,01**	**0,00**	**36 747,01**	**36 747,01**
66	Charges financières	30 790,77	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**40 790,77**	**0,00**	**0,00**	**800,00**	**800,00**		**800,00**	**800,00**
Total des dépenses réelles		**9 081 664,49**	**0,00**	**0,00**	**37 547,01**	**37 547,01**	**0,00**	**37 547,01**	**37 547,01**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 700 000,00*			*100 756,99*	*100 756,99*		*100 756,99*	*100 756,99*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*347 397,98*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 047 397,98**			**100 756,99**	**100 756,99**		**100 756,99**	**100 756,99**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**138 304,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 856 406,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
013	Atténuations de charges (3)	12 500,00	0,00	22 479,00	22 479,00	22 479,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	791 594,90	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 367 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 433 971,00	0,00	49 397,00	49 397,00	49 397,00
74	Dotations et participations (3)	1 181 094,03	0,00	66 428,00	66 428,00	66 428,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**9 815 122,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**9 815 122,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*41 284,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**41 284,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**138 304,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 129 062,47**	**0,00**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
011	Charges à caractère général (5)	1 119 202,00	0,00	0,00	29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
60611	Eau et assainissement	15 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	67 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	15 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	6 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	14 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	209 148,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	3 500,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
61358	Autres	19 200,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
61521	Entretien terrains	37 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	34 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	61 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 600,00	0,00		11 700,00	11 700,00	0,00	11 700,00	11 700,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	26 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	13 349,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	38 780,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	21 435,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	91 680,00	0,00		7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004832-20211102-211102_08_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	20 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	67 500,00	0,00		-900,00	-900,00	0,00	-900,00	-900,00
6245	Transports de personnes extérieures	38 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 200,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
6262	Frais de télécommunications	37 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	46 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	57 600,00	0,00		4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	28 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 770 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
6218	Autre personnel extérieur	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	808 720,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	335 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	90 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	152 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	272 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	21 980,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 660 000,00	0,00		27 462,01	27 462,01		27 462,01	27 462,01
739211	Attribution de compensation	2 553 612,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	250 472,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 04 NOV. 2021
ID : 083-200034302-20211102-211102_03_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	329 462,00	0,00		4 270,00	4 270,00		4 270,00	4 270,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	526 454,00	0,00		23 192,01	23 192,01		23 192,01	23 192,01
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 491 671,72	0,00	0,00	-52 215,00	-52 215,00	0,00	-52 215,00	-52 215,00
65311	Indemnités de fonction	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	7 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	1 138 793,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	248 164,72	0,00		-58 215,00	-58 215,00	0,00	-58 215,00	-58 215,00
657348	Subv. fonct. autres communes	62 394,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573644	Subv. fonct. syndicat exploitant un SPIC	357 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	487 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	43 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**9 040 873,72**	**0,00**	**0,00**	**36 747,01**	**36 747,01**	**0,00**	**36 747,01**	**36 747,01**
66	Charges financières	30 790,77	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 930,21	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 139,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**40 790,77**	**0,00**	**0,00**	**800,00**	**800,00**		**800,00**	**800,00**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 5 4 NOV. 2021
ID : 083-200004852-20211102-211102_03_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total (Budget + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		**9 081 664,49**	**0,00**	**0,00**	**37 547,01**	**37 547,01**	**0,00**	**37 547,01**	**37 547,01**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 700 000,00*			*100 756,99*	*100 756,99*		*100 756,99*	*100 756,99*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*347 397,98*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*347 397,98*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 047 397,98**			**100 756,99**	**100 756,99**		**100 756,99**	**100 756,99**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 139,44

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 856 406,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
013	Atténuations de charges (4)	12 500,00	0,00	22 479,00	22 479,00	22 479,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	12 500,00	0,00	22 479,00	22 479,00	22 479,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	791 594,90	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	37 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	13 575,62	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	381 258,28	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	8 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 367 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	19 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	1 348 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 433 971,00	0,00	49 397,00	49 397,00	49 397,00
73111	Impôts directs locaux	4 215 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	883 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	300 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	518 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	516 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	49 397,00	49 397,00	49 397,00
74	Dotations et participations (4)	1 181 094,03	0,00	66 428,00	66 428,00	66 428,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	390 324,00	0,00	41 160,00	41 160,00	41 160,00
744	FCTVA	1 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
7473	Participation départements	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	290 976,03	0,00	0,00	0,00	0,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	196 110,00	0,00	6 256,00	6 256,00	6 256,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	254 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	9 238,00	0,00	12,00	12,00	12,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_08_1-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Votation assemblée	Total
			I		II	III = I + II
Total des recettes de gestion des services		**9 815 122,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**9 815 122,93**	**0,00**	**138 304,00**	**138 304,00**	**138 304,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*41 284,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*20 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*21 284,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**41 284,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**561 945,46**	**1 901 289,51**	**0,00**	**240 280,00**	**0,00**	**2 872 823,40**	**1 014 886,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	512 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	132 878,00	0,00	45 000,00	0,00	2 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	89 195,91	0,00	195 280,00	0,00	210 662,94	3 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 679 215,60	0,00	0,00	0,00	2 660 160,46	1 006 486,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 319 092,81**	**746 400,00**	**0,00**	**283 168,30**	**0,00**	**1 679 944,95**	**755 577,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 035 318,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	746 400,00	0,00	283 168,30	0,00	899 944,95	305 577,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00	450 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**803 232,23**	**1 158 111,74**	**1 239 129,10**	**0,00**		**9 791 697,44**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		512 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 664,00	99 000,00	0,00	0,00		303 542,00
204	Subventions d'équipement versées	55 987,28	50 000,00	311 170,00	0,00		417 157,28
21	Immobilisations corporelles	107 921,11	551 733,74	0,00	0,00		1 158 193,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	619 659,84	457 378,00	0,00	0,00		6 422 899,90
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	927 959,10	0,00		927 959,10
RECETTES		**1 124 408,89**	**732 582,50**	**927 959,10**	**0,00**		**7 569 133,55**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 035 318,81
13	Subventions d'investissement	784 408,89	532 582,50	0,00	0,00		3 552 081,64
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	200 000,00	0,00	0,00		1 770 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		123 774,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	927 959,10	0,00		927 959,10

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**3 332 832,85**	**2 365 441,20**	**0,00**	**1 179 556,00**	**2 500,00**	**348 075,00**	**225 128,80**	**0,00**
011	Charges à caractère général	100,00	318 491,20	0,00	28 978,00	2 500,00	223 531,00	88 048,80	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 464 990,00	0,00	0,00	0,00	22 150,00	85 700,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 137 816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	581 960,00	0,00	1 150 578,00	0,00	102 394,00	51 380,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	31 590,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**8 239 707,00**	**689 258,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**98 802,03**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	666 258,28	0,00	0,00	0,00	0,00	35 317,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 367 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 967 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	899 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 485,03	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**27 200,00**	**1 601 439,01**	**174 864,72**	**5 000,00**		**9 262 037,58**
011	Charges à caractère général	0,00	7 200,00	455 253,00	19 600,00	5 000,00		1 148 702,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	229 160,00	0,00	0,00		1 802 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	549 646,01	0,00	0,00		3 687 462,01
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 000,00	367 380,00	155 264,72	0,00		2 439 456,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		31 590,77
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**17 991,00**	**907 668,62**	**0,00**	**0,00**		**9 953 426,93**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	34 979,00	0,00	0,00		34 979,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	90 019,62	0,00	0,00		791 594,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 367 963,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	516 170,00	0,00	0,00		6 483 368,00
74	Dotations et participations	0,00	17 991,00	268 500,00	0,00	0,00		1 247 522,03
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 528 284,00	5 000,00	II 5 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		507 000,00	5 000,00	5 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	507 000,00	5 000,00	5 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		21 284,00	0,00	0,00
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*21 284,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	533 284,00	0,00	884 307,08	1 417 591,08

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 3 791 171,98**	**100 756,99**	**VI 100 756,99**
Ressources propres externes de l'année (a)		**743 774,00**	**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	460 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
266	Autres formes de participation	160 000,00	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières			
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**3 047 397,98**	**100 756,99**	**100 756,99**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*17 705,30*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*22 007,90*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*5 130,11*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*15 823,50*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*2 433,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*3 963,00*	*0,00*	*0,00*
28041413	*Subv.Cne GFP : Projet infrastructure*	*148,00*	*0,00*	*0,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*1 880,00*	*0,00*	*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*6 000,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*20 295,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*77 591,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*6 846,04*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*254,89*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*1 358,58*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*48 387,04*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*748,74*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*29 678,15*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*42 925,34*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*9 789,51*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*34 432,88*	*0,00*	*0,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 700 000,00*	*100 756,99*	*100 756,99*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_03_1-DE

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)		
Total ressources propres disponibles	3 891 928,97	0,00	0,00	248 438,81	4 140 367,78

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 417 591,08
Ressources propres disponibles	VIII	4 140 367,78
Solde	IX = VIII – IV (7)	2 722 776,70

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004842-20211102-2102_03_1-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 25
Pouvoirs 3
Absents 2
Suffrages exprimés 28

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
DCC n° 211102/04
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Michel REZK

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 (DM 1), détaillée ci-dessous, présente les modifications de prévisions budgétaires rendues nécessaires pour tenir compte de l'ajustement de divers projets.
Ces ajustements aboutissent à une baisse du budget annexe DMA 2021 de 397 132.85€, dont une augmentation de 72 380€ de la section de fonctionnement et une baisse de 469 512.85€ de la section d'investissement.

Après prise en compte des éléments suivants :

➢ **Pour la section de fonctionnement : augmentation de l'enveloppe de 72 380€**

- *En recettes*
  - *Chapitre 013 – Atténuation de charges* : *+ 10 907€*
    Remboursement de divers accidents de travail par l'assurance
  - *Chapitre 70 – Produit des services et du domaine* : *+ 114 366€*
    Augmentation des dépôts en déchetterie et des coûts de rachats des marchandises issues du tri sélectif (papier, verre, plastiques ...) et remboursement par les budgets annexes de personnels mis à disposition
  - *Prise en compte de 1 747€ de rôles supplémentaires de TEOM sur le chapitre 731 « Fiscalité locale »*
  - *Chapitre 74 – Dotations et participations* : *+ 55 360€*
    Soutiens financiers en hausse des partenaires pour la collecte sélective
  - *Chapitre 75 – Produit de vente du camion des semi-enterrés* : *- 110 000€*
    Aucune prévision budgétaire à faire sur l'article 775, seulement la réalisation

- *En dépenses*
  - *Ajustement des charges à caractère général (chapitre 011)* : *+ 300 890€*
    Augmentation du coût des contrats de prestations de services en raison de la hausse, par rapport à 2020, du traitement des emballages (+12%), de la collecte des emballages (+27%), de la collecte et du traitement des encombrants (+48%), du traitement des déchets verts issus des déchetteries (+10%), du traitement des OM (+3%, soit + 250 tonnes) et de la forte hausse des gravats et de l'amiante déposés en déchetterie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04-DE

- *Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 1 000€ pour la subvention attribuée à Com' Collect*

- *Diminution du virement à la section d'investissement (023) à hauteur de 229 510€*

➢ **Pour la section d'investissement : baisse de l'enveloppe de 469 512.85€**

- ***En recettes***
  - **Virement de la section de fonctionnement (021) : - 229 510.00€**
  - **Produit des cessions d'immobilisations (024) : + 85 300.00€**
    Article budgétaire de prévision pour le produit de la vente du camion des semi-enterrés
  - **Opérations patrimoniales (041) : + 65 152.50€**
    Ré imputation de subventions non amortissables
  - **Chapitre 10 « Dotations » - FCTVA : + 76 000.00€**
  - **Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : + 33 544.65€**
    Subvention du Ministère de l'Environnement pour la déchetterie automatique
  - **Chapitre 16 « Emprunts » : - 500 000.00€**
    Changement de terrain à acquérir pour la future déchetterie / recyclerie

- ***En dépenses***
  - **Opérations d'ordre patrimonial (041) : + 65 152.50€**
    Ré imputation de subventions non amortissables
  - **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 3 824.50€**
    Module supplémentaire pour le logiciel des déchetteries pour la gestion de la régie
  - **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : - 429 908.00€**
    Changement de terrain à acquérir pour la future déchetterie / recyclerie (- 500 000€) + virement du chapitre 23 pour le bungalow et l'aire de lavage du quai de transfert de Montauroux
  - **Chapitre 23 « Travaux en cours » : - 108 581.85€ - Virement au 21**

Le Président, conformément à l'avis de la commission des finances du 27 octobre 2021, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative n° 1 qui nécessite des virements de crédits et génère une baisse globale de l'enveloppe budgétaire de 397 132.85€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **VOTE la décision modificative n° 1 sur le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement, telle que détaillée dans le document budgétaire ci-joint,**
- **HABILITE le Président à procéder à l'exécution comptable de cette décision.**

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20000480200027

POSTE COMPTABLE : COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières — Sans Objet
B - Modalités de vote du budget — Sans Objet
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats — Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses — Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes — Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports — 4
B1 - Présentation des AP votées — Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées — Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement — 5
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement — 8
D1 - Balance générale - Dépenses — 10
D2 - Balance générale - Recettes — 12

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble — 14
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article — 18
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement — 20
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP — Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP — 21
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article — 22
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble — 24
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article — 27
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article — 31

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble — 33
A1.01 - Opérations non ventilables — 35
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux — Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens — Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité — Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage — Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs — Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) — Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA — Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat — Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique — Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement — Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports — Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble — 36
A2.01 - Opérations non ventilables — Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux — Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens — Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité — Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage — Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs — Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) — Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA — Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI — Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat — Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique — Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement — Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports — Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie — Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette — 38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux — 42
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours — 43
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture — 44

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	51

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-469 512,85	-469 512,85
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	-469 512,85	-469 512,85

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	72 380,00	72 380,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	72 380,00	72 380,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	-397 132,85	-397 132,85

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS...

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	246 000,00	0,00	3 824,50	3 824,50	249 824,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 798 692,86	0,00	-429 908,00	-429 908,00	1 368 784,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	528 186,40	0,00	-108 581,85	-108 581,85	419 604,55
Total des dépenses d'équipement		**2 572 879,26**	**0,00**	**-534 665,35**	**-534 665,35**	**2 038 213,91**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	65 152,50	65 152,50	65 152,50
16	Emprunts et dettes assimilées	310 443,54	0,00	0,00	0,00	310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**310 443,54**	**0,00**	**65 152,50**	**65 152,50**	**375 596,04**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 883 322,80**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**2 413 809,95**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*26 384,00*		*0,00*	*0,00*	*26 384,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*6 000,00*		*0,00*	*0,00*	*6 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***32 384,00***		***0,00***	***0,00***	***32 384,00***
TOTAL		**2 915 706,80**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**2 446 193,95**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 446 193,95**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	346 952,50	0,00	98 697,15	98 697,15	445 649,65
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 012 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	512 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 358 952,50**	**0,00**	**-401 302,85**	**-401 302,85**	**957 649,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 310,00	0,00	76 000,00	76 000,00	131 310,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	85 300,00	85 300,00	85 300,00
Total des recettes financières		**55 310,00**	**0,00**	**161 300,00**	**161 300,00**	**216 610,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 414 262,50**	**0,00**	**-240 002,85**	**-240 002,85**	**1 174 259,65**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*550 000,00*		*-229 510,00*	*-229 510,00*	*320 490,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*606 957,69*		*0,00*	*0,00*	*606 957,69*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*6 000,00*		*0,00*	*0,00*	*6 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 162 957,69***		***-229 510,00***	***-229 510,00***	***933 447,69***
TOTAL		**2 577 220,19**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**2 107 707,34**
					+	
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		**338 486,61**
					=	
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		**2 446 193,95**

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**901 063,69**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102211102_04_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 416 968,28	0,00	300 890,00	300 890,00	4 717 858,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 930 000,00	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	28 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	29 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**6 374 968,28**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**	**6 676 858,28**
66	Charges financières	26 318,47	0,00	0,00	0,00	26 318,47
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**6 406 286,75**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**	**6 708 176,75**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*550 000,00*		*-229 510,00*	*-229 510,00*	*320 490,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*606 957,69*		*0,00*	*0,00*	*606 957,69*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 156 957,69***		***-229 510,00***	***-229 510,00***	***927 447,69***
TOTAL		**7 563 244,44**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**7 635 624,44**
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 635 624,44**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04-1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	10 907,00	10 907,00	10 907,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	380 512,00	0,00	114 366,00	114 366,00	494 878,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 908 901,00	0,00	1 747,00	1 747,00	5 910 648,00
74	Dotations et participations (4)	324 900,54	0,00	55 360,00	55 360,00	380 260,54
75	Autres produits de gestion courante (4)	16 300,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00
Total des recettes de gestion courante		**6 630 613,54**	**0,00**	**182 380,00**	**182 380,00**	**6 812 993,54**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	110 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**6 740 613,54**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**6 812 993,54**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*26 384,00*		*0,00*	*0,00*	*26 384,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***26 384,00***		***0,00***	***0,00***	***26 384,00***

TOTAL	**6 766 997,54**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**6 839 377,54**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**880 232,09**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 719 609,63**

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**901 063,69**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		65 152,50	*0,00*	65 152,50
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	**0,00**
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		**0,00**
	Total des opérations d'équipement		0,00		**0,00**
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		3 824,50	*0,00*	3 824,50
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		-429 908,00	*0,00*	-429 908,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		-108 581,85	*0,00*	*-108 581,85*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	**0,00**
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	**0,00**
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	**0,00**
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	**0,00**
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**-469 512,85**	***0,00***	**-469 512,85**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-469 512,85**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	300 890,00		300 890,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 000,00	*0,00*	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-229 510,00*	-229 510,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**301 890,00**	***-229 510,00***	**72 380,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**72 380,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		76 000,00	*0,00*	76 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		98 697,15	*0,00*	98 697,15
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		-500 000,00	*0,00*	-500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*-229 510,00*	-229 510,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		85 300,00		85 300,00
	Recettes d'investissement – Total		**-240 002,85**	***-229 510,00***	**-469 512,85**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**-469 512,85**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 907,00		10 907,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	114 366,00		114 366,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	1 747,00		1 747,00
74	Dotations et participations (8)	55 360,00		55 360,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	-110 000,00	*0,00*	-110 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**72 380,00**	***0,00***	**72 380,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 04 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102204-1-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérat
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 915 706,80**	**0,00**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	246 000,00	0,00	0,00	3 824,50	3 824,50	0,00	3 824,50	3 824,50
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 798 692,86	0,00	0,00	-429 908,00	-429 908,00	0,00	-429 908,00	-429 908,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	528 186,40	0,00	0,00	-108 581,85	-108 581,85	0,00	-108 581,85	-108 581,85
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 572 879,26**	**0,00**	**0,00**	**-534 665,35**	**-534 665,35**	**0,00**	**-534 665,35**	**-534 665,35**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		65 152,50	65 152,50		65 152,50	65 152,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	310 443,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**310 443,54**	**0,00**	**0,00**	**65 152,50**	**65 152,50**	**0,00**	**65 152,50**	**65 152,50**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 883 322,80**	**0,00**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*26 384,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*6 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**32 384,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**-469 512,85**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**2 577 220,19**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**-469 512,85**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	346 952,50	0,00	98 697,15	98 697,15	98 697,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 012 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 358 952,50**	**0,00**	**-401 302,85**	**-401 302,85**	**-401 302,85**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 310,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	85 300,00	85 300,00	85 300,00
Total des recettes financières		**55 310,00**	**0,00**	**161 300,00**	**161 300,00**	**161 300,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 414 262,50**	**0,00**	**-240 002,85**	**-240 002,85**	**-240 002,85**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*550 000,00*		*-229 510,00*	*-229 510,00*	*-229 510,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*606 957,69*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*6 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***1 162 957,69***		***-229 510,00***	***-229 510,00***	***-229 510,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**-469 512,85**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 915 706,80**	**0,00**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	246 000,00	0,00	0,00	3 824,50	3 824,50	0,00	3 824,50	3 824,50
2031	Frais d'études	222 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 000,00	0,00		3 824,50	3 824,50	0,00	3 824,50	3 824,50
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 798 692,86	0,00	0,00	-429 908,00	-429 908,00	0,00	-429 908,00	-429 908,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	600 000,00	0,00		-500 000,00	-500 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		41 388,00	41 388,00	0,00	41 388,00	41 388,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	6 508,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	604 424,39	0,00		28 204,00	28 204,00	0,00	28 204,00	28 204,00
21828	Autres matériels de transport	532 112,00	0,00		902,00	902,00	0,00	902,00	902,00
21838	Autre matériel informatique	11 747,71	0,00		960,00	960,00	0,00	960,00	960,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		1 320,00	1 320,00	0,00	1 320,00	1 320,00
2188	Autres immobilisations corporelles	43 900,00	0,00		-2 682,00	-2 682,00	0,00	-2 682,00	-2 682,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	528 186,40	0,00	0,00	-108 581,85	-108 581,85	0,00	-108 581,85	-108 581,85
2315	Install., matériel et outill. technique	528 186,40	0,00		-108 581,85	-108 581,85	0,00	-108 581,85	-108 581,85
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 572 879,26**	**0,00**	**0,00**	**-534 665,35**	**-534 665,35**	**0,00**	**-534 665,35**	**-534 665,35**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		65 152,50	65 152,50		65 152,50	65 152,50
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00		65 152,50	65 152,50		65 152,50	65 152,50

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le -4 NOV. 2021
ID : 083-200004502-20211102-211102_04_1-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information : Crédits gérés hors AP	
			I			II			III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	310 443,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	310 443,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**310 443,54**	**0,00**	**0,00**	**65 152,50**	**65 152,50**	**0,00**	**65 152,50**	**65 152,50**
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 883 322,80**	**0,00**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*26 384,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*16 384,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 320,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139178	*Autres fonds européens*	*15 064,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*10 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*10 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*6 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*			*-6 000,00*	*-6 000,00*		*-6 000,00*	*-6 000,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*6 000,00*			*6 000,00*	*6 000,00*		*6 000,00*	*6 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**32 384,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200042802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
80			213 851,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**213 851,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		213 851,39	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 755,28	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 160,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	4 595,28	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 290,11	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 711,71	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	162 000,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	578,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 806,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 806,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		35 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	35 000,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	35 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**2 577 220,19**	**0,00**	**-469 512,85**	**-469 512,85**	**-469 512,85**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	346 952,50	0,00	98 697,15	98 697,15	98 697,15
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	238 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	39 952,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	33 544,65	33 544,65	33 544,65
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	65 152,50	65 152,50	65 152,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 012 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
1641	Emprunts en euros	1 012 000,00	0,00	-500 000,00	-500 000,00	-500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 358 952,50**	**0,00**	**-401 302,85**	**-401 302,85**	**-401 302,85**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 310,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
10222	FCTVA	55 310,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	85 300,00	85 300,00	85 300,00
Total des recettes financières		**55 310,00**	**0,00**	**161 300,00**	**161 300,00**	**161 300,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 414 262,50**	**0,00**	**-240 002,85**	**-240 002,85**	**-240 002,85**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*550 000,00*		*-229 510,00*	*-229 510,00*	*-229 510,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*606 957,69*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*137,68*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 290,78*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*1 683,99*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 297,64*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*487,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281352	*Bâtiments privés*	*310,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
ID : 083-200004808-20211102-211102_04_1-DE
4 NOV. 2021

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II	
281568	Autre matériel, outillage incendie	212,56		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	223 082,38		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	356 078,44		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	9 115,46		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	819,92		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	11 441,84		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	6 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		**1 162 957,69**		**-229 510,00**	**-229 510,00**	**-229 510,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 563 244,44**	**0,00**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**
011	Charges à caractère général (4)	4 416 968,28	0,00	0,00	300 890,00	300 890,00	0,00	300 890,00	300 890,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 930 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	28 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 374 968,28**	**0,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**
66	Charges financières	26 318,47	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**31 318,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**6 406 286,75**	**0,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*550 000,00*			*-229 510,00*	*-229 510,00*		*-229 510,00*	*-229 510,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*606 957,69*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 156 957,69**			**-229 510,00**	**-229 510,00**		**-229 510,00**	**-229 510,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**72 380,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
4 NOV. 2021
ID : 083-200004804-20211102-DE_01_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 766 997,54**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**72 380,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	10 907,00	10 907,00	10 907,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	380 512,00	0,00	114 366,00	114 366,00	114 366,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 908 901,00	0,00	1 747,00	1 747,00	1 747,00
74	Dotations et participations (3)	324 900,54	0,00	55 360,00	55 360,00	55 360,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**6 630 613,54**	**0,00**	**182 380,00**	**182 380,00**	**182 380,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	110 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	-110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**110 000,00**	**0,00**	**-110 000,00**	**-110 000,00**	**-110 000,00**
Total des recettes réelles		**6 740 613,54**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**72 380,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*26 384,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**26 384,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**72 380,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		**7 563 244,44**	**0,00**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**
011	Charges à caractère général (5)	4 416 968,28	0,00	0,00	300 890,00	300 890,00	0,00	300 890,00	300 890,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	17 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	170 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	43 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 309 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
61358	Autres	15 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
61551	Entretien matériel roulant	161 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	71 200,00	0,00		-3 300,00	-3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00
6156	Maintenance	19 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	12 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	47 160,00	0,00		-7 440,00	-7 440,00	0,00	-7 440,00	-7 440,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	41 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		110,00	110,00	0,00	110,00	110,00
6262	Frais de télécommunications	5 400,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200054802-20211102-211102_04_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	(BP+DM+ Vote) III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	2 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 100,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	369 058,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00		-769,00	-769,00	0,00	-769,00	-769,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 200,00	0,00		-1 400,00	-1 400,00	0,00	-1 400,00	-1 400,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		-611,00	-611,00	0,00	-611,00	-611,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 930 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	136 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	853 960,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	20 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	213 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	152 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	14 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	180 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	281 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	24 040,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	28 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		-4 500,00	-4 500,00	0,00	-4 500,00	-4 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	11 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
65888	Autres	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le Pour - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
Total des dépenses de gestion des services		**6 374 968,28**	**0,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**
66	Charges financières	26 318,47	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 914,45	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-595,98	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**31 318,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**6 406 286,75**	**0,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**	**0,00**	**301 890,00**	**301 890,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*550 000,00*			*-229 510,00*	*-229 510,00*		*-229 510,00*	*-229 510,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*606 957,69*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*606 957,69*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 156 957,69**			**-229 510,00**	**-229 510,00**		**-229 510,00**	**-229 510,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-595,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 766 997,54**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**72 380,00**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	10 907,00	10 907,00	10 907,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	10 907,00	10 907,00	10 907,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	380 512,00	0,00	114 366,00	114 366,00	114 366,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	131 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	96 840,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7078	Autres marchandises	112 908,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	15 771,00	0,00	22 070,00	22 070,00	22 070,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	23 238,00	0,00	-7 704,00	-7 704,00	-7 704,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 908 901,00	0,00	1 747,00	1 747,00	1 747,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 908 901,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	1 747,00	1 747,00	1 747,00
74	Dotations et participations (4)	324 900,54	0,00	55 360,00	55 360,00	55 360,00
744	FCTVA	0,00	0,00	360,00	360,00	360,00
74788	Autres	324 900,54	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**6 630 613,54**	**0,00**	**182 380,00**	**182 380,00**	**182 380,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	110 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	-110 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	-110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**6 740 613,54**	**0,00**	**72 380,00**	**72 380,00**	**72 380,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*26 384,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*16 384,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**26 384,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 413 809,95**	**0,00**		**2 413 809,95**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	65 152,50	0,00		65 152,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	310 443,54	0,00		310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	249 824,50	0,00		249 824,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 368 784,86	0,00		1 368 784,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	419 604,55	0,00		419 604,55
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 174 259,65**	**0,00**		**1 174 259,65**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	85 300,00	0,00		85 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	131 310,00	0,00		131 310,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	445 649,65	0,00		445 649,65
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	512 000,00	0,00		512 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004804-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
- 4 NOV 2021
ID : 083-200004804-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 792 161,94**	**0,00**		**6 792 161,94**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	4 717 858,28	0,00		4 717 858,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00	0,00		1 930 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00		29 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	26 318,47	0,00		26 318,47
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 812 993,54**	**0,00**		**6 812 993,54**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	10 907,00	0,00		10 907,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	494 878,00	0,00		494 878,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	5 910 648,00	0,00		5 910 648,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	380 260,54	0,00		380 260,54
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 300,00	0,00		16 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-21102_04_1-DE
- 4 NOV. 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Modalité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Option de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (*cf.* la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-21102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04-1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV
C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 326 827,54**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**310 443,54**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	310 443,54	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**16 384,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*16 384,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**326 827,54**	**0,00**	**0,00**	**326 827,54**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 1 212 267,69**	**-68 210,00**	**VI -68 210,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**55 310,00**	**76 000,00**	**76 000,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	55 310,00	76 000,00	**76 000,00**
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	**0,00**
10228	Autres fonds d'investissement	**0,00**	0,00	**0,00**
13146	Attributions compensation **investissement**	**0,00**	0,00	**0,00**
13156	Attributions compensation **investissement**	**0,00**	0,00	**0,00**
13246	Attributions compensation **investissement**	**0,00**	0,00	**0,00**
13256	Attributions compensation **investissement**	**0,00**	0,00	**0,00**
138	Autres subventions invest. non transf.	**0,00**	0,00	**0,00**
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 156 957,69**	**-144 210,00**	**-144 210,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*137,68*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 290,78*	*0,00*	*0,00*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*1 683,99*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 297,64*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*487,00*	*0,00*	*0,00*
281352	*Bâtiments privés*	*310,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*212,56*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*223 082,38*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*356 078,44*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*9 115,46*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*819,92*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*11 441,84*	*0,00*	*0,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	85 300,00	85 300,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*550 000,00*	*-229 510,00*	*-229 510,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**1 144 057,69**	**0,00**	**338 486,61**	**0,00**	**1 482 544,30**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le Mardi 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_DE15E

Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	
Ressources propres disponibles	VIII	**1 482 544,30**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**1 155 716,76**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_04_1-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents 25
Pouvoirs 3
Absents..... 2
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 211102/05

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Michel REZK

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 (DM 1), détaillée ci-dessous, présente les modifications de prévisions budgétaires rendues nécessaires pour tenir compte de l'ajustement de divers projets.
Ces ajustements aboutissent à une augmentation du budget annexe de l'Eau 2021 de 1 190 955.36€, dont une augmentation de 546 323.68€ de la section de fonctionnement et une augmentation de 644 631.68€ de la section d'investissement.

Après prise en compte des éléments suivants :

➢ **Pour la section de fonctionnement : augmentation de l'enveloppe de 546 323.68€**

- *En recettes*
  - *Chapitre 013 – Atténuation de charges : + 8 800€*
    Remboursement CET agent de Tourrettes muté en 2020 + Emploi aidé
  - *Chapitre 70 – Produit des services et du domaine : + 529 966€*
    - + 325 209€ de vente d'eau aux abonnés (2nd semestre E2S = + 538 959€ ; baisse part abonnés = - 213 750€)
    - + 193 473€ pour la redevance de prélèvement, essentiellement pour E2S
    - Ajustements divers
  - *Chapitre 77 – Produits exceptionnels : + 7 557.68€*
    - + 36 213€ de remboursement TICFE pour 2019 et 2020
    - - 28 655.32€ d'annulation de rachat de stock en l'absence de création de la SPL

- *En dépenses*
  - *Ajustement des charges à caractère général (chapitre 011) : - 280 308€*
    Diminution des crédits d'achat d'eau de 535 000€ en l'absence de création de la SPL ; ajustements des crédits pour l'électricité, les carburants, l'entretien, le téléphone et divers : + 159 252€ de redevance de prélèvement E2S à reverser à l'Agence de l'Eau.
  - *Une enveloppe complémentaire de 155 500€ au chapitre 012,* dédiée au 2nd semestre du personnel E2S en l'absence de création de la SPL (le BP ne prévoyait que le 1er semestre).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le – 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05-DE

- *Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 21 500€* pour les dépenses liées à l'informatique en nuage, le Cloud.
- *Chapitre 66 - Charges financières : + 5 000€* pour couvrir la 1ère échéance des deux emprunts réalisés pour la construction du bâtiment de la régie des eaux.
- *Chapitre 042 – Opérations d'ordre* : + 15 000€ pour une écriture de régularisation suite à la renégociation d'un emprunt de Montauroux en 2019.

- *Augmentation du virement à la section d'investissement (023) à hauteur de 629 631.68€.*

➢ **Pour la section d'investissement : augmentation de l'enveloppe de 644 631.68€**

o *En recettes*
- Virement de la section de fonctionnement (021) : + 629 631.68€
- Opérations d'ordre (040) : + 15 000.00€
  Ecriture de régularisation suite à la renégociation d'un emprunt de Montauroux en 2019

o *En dépenses*
- Remboursement du capital des emprunts (16) : + 9 000.00€
- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 21 000.00€
  AMO pour le Schéma Directeur de la Siagnole
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : + 263 086.03€
  Matériel et mobilier pour le bâtiment de la régie, véhicules supplémentaires suite au recrutement de deux électromécaniciens, raccordement électrique du bassin du Careirrous à TANNERON et branchements divers.
- Chapitre 23 « Travaux en cours » : + 351 545.65€
  Programme de réseaux divers

Le Président, conformément à l'avis de la commission des finances du 27 octobre 2021, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative n° 1 qui nécessite des virements de crédits et génère une augmentation globale de l'enveloppe budgétaire de 1 190 955.36€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : F. CAVALLIER – A. COURANT) :
- **VOTE** la décision modificative n° 1 sur le budget annexe EAU, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement, telle que détaillée dans le document budgétaire ci-joint,
- **HABILITE** le Président à procéder à l'exécution comptable de cette décision.

Tourrettes, le 03 novembre 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20000480200068	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : EAU (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget — Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections — 3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres — 4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres — 6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses — 8
B2 - Balance générale du budget - Recettes — 9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses — 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes — 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses — 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes — 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles — 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie — Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette — Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux — Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours — Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture — Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes — Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements — Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations — Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions — Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses — 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes — 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) — Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) — Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) — Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) — Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées — Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers — Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie — Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt — Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget — Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail — Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé — Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés — Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus — Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents — Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents — Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel — Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie — Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) — Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) — Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures — 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	546 323,68	546 323,68
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	546 323,68	546 323,68

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	644 631,68	644 631,68
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	644 631,68	644 631,68

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 190 955,36	1 190 955,36

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 800 595,53	0,00	-280 308,00	-280 308,00	2 520 287,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 620 000,00	0,00	155 500,00	155 500,00	1 775 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 001,00	0,00	21 500,00	21 500,00	121 501,00
	Total des dépenses de gestion des services	**4 520 596,53**	**0,00**	**-103 308,00**	**-103 308,00**	**4 417 288,53**
66	Charges financières	100 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	105 000,00
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	196 292,91		0,00	0,00	196 292,91
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**4 886 889,44**	**0,00**	**-98 308,00**	**-98 308,00**	**4 788 581,44**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*2 100 000,00*		*629 631,68*	*629 631,68*	*2 729 631,68*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 305 315,42*		*15 000,00*	*15 000,00*	*1 320 315,42*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	***3 405 315,42***		***644 631,68***	***644 631,68***	***4 049 947,10***
	TOTAL	**8 292 204,86**	**0,00**	**546 323,68**	**546 323,68**	**8 838 528,54**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 838 528,54**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	3 624,60	0,00	8 800,00	8 800,00	12 424,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 158 297,00	0,00	529 966,00	529 966,00	6 688 263,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	**6 161 921,60**	**0,00**	**538 766,00**	**538 766,00**	**6 700 687,60**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	61 574,54	0,00	7 557,68	7 557,68	69 132,22
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	**6 223 496,14**	**0,00**	**546 323,68**	**546 323,68**	**6 769 819,82**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*501 814,55*		*0,00*	*0,00*	*501 814,55*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	***501 814,55***		***0,00***	***0,00***	***501 814,55***
	TOTAL	**6 725 310,69**	**0,00**	**546 323,68**	**546 323,68**	**7 271 634,37**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 566 894,17**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 838 528,54**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**3 548 132,55**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	379 430,32	0,00	21 000,00	21 000,00	400 430,32
21	Immobilisations corporelles	2 143 358,78	0,00	263 086,03	263 086,03	2 406 444,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 365 135,41	0,00	351 545,65	351 545,65	4 716 681,06
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 887 924,51	0,00	635 631,68	635 631,68	7 523 556,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	386 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	395 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	6 900,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	392 900,00	0,00	9 000,00	9 000,00	401 900,00
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 280 824,51	0,00	644 631,68	644 631,68	7 925 456,19
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*501 814,55*		*0,00*	*0,00*	*501 814,55*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*64 264,85*		*0,00*	*0,00*	*64 264,85*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	*566 079,40*		*0,00*	*0,00*	*566 079,40*
	TOTAL	7 846 903,91	0,00	644 631,68	644 631,68	8 491 535,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 491 535,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	733 902,72	0,00	0,00	0,00	733 902,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 233 902,72	0,00	0,00	0,00	2 233 902,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 233 902,72	0,00	0,00	0,00	2 233 902,72
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*2 100 000,00*		*629 631,68*	*629 631,68*	*2 729 631,68*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 305 315,42*		*15 000,00*	*15 000,00*	*1 320 315,42*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*64 264,85*		*0,00*	*0,00*	*64 264,85*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*3 469 580,27*		*644 631,68*	*644 631,68*	*4 114 211,95*
	TOTAL	5 703 482,99	0,00	644 631,68	644 631,68	6 348 114,67

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 143 420,92

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 491 535,59

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**3 548 132,55**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-280 308,00		-280 308,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	155 500,00		155 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 500,00		21 500,00
66	Charges financières	5 000,00	*15 000,00*	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*629 631,68*	629 631,68
	Dépenses d'exploitation – Total	**-98 308,00**	***644 631,68***	**546 323,68**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**546 323,68**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 000,00	*0,00*	9 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	21 000,00	*0,00*	21 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	263 086,03	*0,00*	263 086,03
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	351 545,65	*0,00*	351 545,65
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'Investissement – Total	**644 631,68**	***0,00***	**644 631,68**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**644 631,68**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 800,00		8 800,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	529 966,00		529 966,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	7 557,68	*0,00*	7 557,68
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**546 323,68**	***0,00***	**546 323,68**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**546 323,68**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*15 000,00*	15 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*629 631,68*	629 631,68
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***644 631,68***	**644 631,68**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**644 631,68**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**2 800 595,53**	**-280 308,00**	**-280 308,00**
605	Achats d'eau	814 458,95	-535 000,00	-535 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	149 750,00	49 600,00	49 600,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	62 600,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	24 700,00	7 500,00	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	178 146,08	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	33 200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	32 520,00	2 340,00	2 340,00
61523	Entretien, réparations réseaux	59 010,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	35 400,00	14 000,00	14 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 800,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	12 723,00	0,00	0,00
6168	Autres	9 200,00	0,00	0,00
618	Divers	30 230,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	64 400,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	5 200,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	8 100,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	740,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	31 422,00	4 000,00	4 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 600,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 310,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	36 300,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	3 500,00	1 500,00	1 500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	1 141 985,50	159 252,00	159 252,00
6378	Autres taxes et redevances	1 500,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 620 000,00**	**155 500,00**	**155 500,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	208 000,00	52 000,00	52 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	2 800,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	3 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 800,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	811 700,00	95 000,00	95 000,00
6413	Primes et gratifications	208 000,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	4 200,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	4 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	152 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	13 500,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	6 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	500,00	500,00
648	Autres charges de personnel	8 000,00	8 000,00	8 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100 001,00**	**21 500,00**	**21 500,00**
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	44 000,00	21 500,00	21 500,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	55 001,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**4 520 596,53**	**-103 308,00**	**-103 308,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**100 000,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 163,96	5 000,00	5 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 985,22	0,00	0,00
6688	Autre	2 821,26	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**196 292,91**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le : 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Décision nouvelle (3)	Décision nouvelle (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**4 886 889,44**	**-98 308,00**	**-98 308,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 100 000,00*	*629 631,68*	*629 631,68*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*1 305 315,42*	*15 000,00*	*15 000,00*
6681	*Indemnité rbt anticipé emprunt à risque*	*0,00*	*15 000,00*	*15 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*1 300 285,62*	*0,00*	*0,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*5 029,80*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 405 315,42***	***644 631,68***	***644 631,68***
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 405 315,42***	***644 631,68***	***644 631,68***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**8 292 204,86**	**546 323,68**	**546 323,68**

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**546 323,68**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 985,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**3 624,60**	**8 800,00**	**8 800,00**
64198	Autres remboursements	3 624,60	8 800,00	8 800,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**6 158 297,00**	**529 966,00**	**529 966,00**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	4 893 462,00	325 209,00	325 209,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	888 878,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	218 715,00	193 473,00	193 473,00
7064	Locations de compteurs	129 272,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	5 912,00	12 594,00	12 594,00
7087	Remboursement de frais	22 058,00	-1 310,00	-1 310,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**6 161 921,60**	**538 766,00**	**538 766,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**61 574,54**	**7 557,68**	**7 557,68**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	36 213,00	36 213,00
778	Autres produits exceptionnels	61 574,54	-28 655,32	-28 655,32
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**6 223 496,14**	**546 323,68**	**546 323,68**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***501 814,55***	***0,00***	***0,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*250 000,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*251 814,55*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***501 814,55***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**6 725 310,69**	**546 323,68**	**546 323,68**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**546 323,68**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 202
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**379 430,32**	**21 000,00**	**21 000,00**
2031	Frais d'études	334 621,67	17 000,00	17 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	34 808,65	4 000,00	4 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**2 143 358,78**	**263 086,03**	**263 086,03**
21561	Service de distribution d'eau	1 831 215,50	140 086,03	140 086,03
2182	Matériel de transport	276 383,28	23 000,00	23 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 860,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 900,00	50 000,00	50 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	50 000,00	50 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**4 365 135,41**	**351 545,65**	**351 545,65**
2313	Constructions	1 867 900,66	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 488 322,73	351 545,65	351 545,65
238	Avances commandes immo. incorp.	8 912,02	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**6 887 924,51**	**635 631,68**	**635 631,68**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**386 000,00**	**9 000,00**	**9 000,00**
1641	Emprunts en euros	386 000,00	9 000,00	9 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**6 900,00**	**0,00**	**0,00**
261	Titres de participation	6 900,00	0,00	0,00
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**392 900,00**	**9 000,00**	**9 000,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**7 280 824,51**	**644 631,68**	**644 631,68**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***501 814,55***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***251 814,55***	***0,00***	***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*79 498,85*	***0,00***	*0,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*116 543,82*	***0,00***	*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*389,00*	***0,00***	*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*16 528,88*	***0,00***	*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*1 666,00*	***0,00***	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*14 208,00*	***0,00***	*0,00*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*22 980,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***250 000,00***	***0,00***	***0,00***
21561	*Service de distribution d'eau*	*250 000,00*	*0,00*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***64 264,85***	***0,00***	***0,00***
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*64 264,85*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***566 079,40***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**7 846 903,91**	**644 631,68**	**644 631,68**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**644 631,68**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	733 902,72	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	239 719,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	37 904,72	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	130 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	326 279,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 233 902,72	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 233 902,72	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*2 100 000,00*	*629 631,68*	*629 631,68*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*1 305 315,42*	*15 000,00*	*15 000,00*
1641	*Emprunts en euros*	*0,00*	*15 000,00*	*15 000,00*
28033	*Frais d'insertion*	*480,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*13 117,00*	*0,00*	*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*60 318,79*	*0,00*	*0,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*629,00*	*0,00*	*0,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*109 291,20*	*0,00*	*0,00*
281748	*Aménagt Autres constructions (mad)*	*17 271,00*	*0,00*	*0,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*229 491,25*	*0,00*	*0,00*
2817561	*Service de distribution d'eau (mad)*	*13 031,00*	*0,00*	*0,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*793 418,13*	*0,00*	*0,00*
281782	*Matériel de transport (mad)*	*2 916,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*31 967,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*11 152,26*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*14 434,25*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*2 443,16*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*325,58*	*0,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*5 029,80*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*3 405 315,42*	*644 631,68*	*644 631,68*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*64 264,85*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*64 264,85*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*3 469 580,27*	*644 631,68*	*644 631,68*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	5 703 482,99	644 631,68	644 631,68

\+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	644 631,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

IV

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 637 814,55**	**9 000,00**	**II 9 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**386 000,00**	**9 000,00**	**9 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	386 000,00	9 000,00	9 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**251 814,55**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*251 814,55*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**646 814,55**	**1 196 545,05**	**0,00**	**1 843 359,60**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
- 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-DM402_05-1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 3 405 315,42**	**629 631,68**	**VI 629 631,68**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 405 315,42**	**629 631,68**	**629 631,68**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28033	*Frais d'insertion*	*480,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*13 117,00*	*0,00*	*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*60 318,79*	*0,00*	*0,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*629,00*	*0,00*	*0,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*109 291,20*	*0,00*	*0,00*
281748	*Aménagt Autres constructions (mad)*	*17 271,00*	*0,00*	*0,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*229 491,25*	*0,00*	*0,00*
2817561	*Service de distribution d'eau (mad)*	*13 031,00*	*0,00*	*0,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*793 418,13*	*0,00*	*0,00*
281782	*Matériel de transport (mad)*	*2 916,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*31 967,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*11 152,26*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*14 434,25*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*2 443,16*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*325,58*	*0,00*	*0,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*5 029,80*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*2 100 000,00*	*629 631,68*	*629 631,68*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**4 034 947,10**	**236 699,72**	**2 143 420,92**	**0,00**	**6 415 067,74**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**1 843 359,60**
Ressources propres disponibles	VIII	**6 415 067,74**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**4 571 708,14**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_05_1-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES — D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents 25
Pouvoirs 3
Absents..... 2
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 211102/06

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Michel REZK

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 (DM 1), détaillée ci-dessous, présente les modifications de prévisions budgétaires rendues nécessaires pour tenir compte de l'ajustement de divers projets.
Ces ajustements aboutissent à une augmentation du budget annexe de l'Assainissement 2021 de 217 873.09€, dont une augmentation de 133 413€ de la section de fonctionnement et une augmentation de 84 460.09€ de la section d'investissement.

Après prise en compte des éléments suivants :

➢ **Pour la section de fonctionnement : augmentation de l'enveloppe de 133 413€**

- ***En recettes***
  - *Chapitre 70 – Produit des services et du domaine* : *+ 83 132€*
    - + 58 090€ pour la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)
    - + 113 800€ pour les redevances d'assainissement collectif
    - + 16 242€ de redevance pour modernisation des réseaux de collecte
    - - 105 000€ de contrôles AC et ANC
  - *Chapitre 74 – Dotations et participations* : *- 7 910€* pour les primes d'épuration
  - *Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante* : *+ 700€*
  - *Chapitre 77 – Produits exceptionnels* : *+ 57 491€* de TICFE

- ***En dépenses***
  - *Ajustement des charges à caractère général (chapitre 011)* : *+ 92 852.91€*
    Ajustements des crédits pour l'électricité, les locations diverses, l'entretien des véhicules, les frais d'affranchissement et divers ; + 56 400€ pour la location de la turbine pour la STEP des Estérets ; + 15 252€ de redevance pour modernisation à reverser à l'Agence de l'Eau.
  - *Une enveloppe complémentaire de 50 500€ au chapitre 012,* pour le recrutement imprévu d'un contrôleur supplémentaire pour l'ANC et pour des remplacements d'arrêt maladie et de congé maternité.
  - *Chapitre 042 – Opérations d'ordre* : + 636€ pour un complément d'amortissement.
  - *Diminution du virement à la section d'investissement (023) à hauteur de 10 575.91€.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06-DE

➢ **Pour la section d'investissement : augmentation de l'enveloppe de 84 460.09€**

- ***En recettes***
  - Virement de la section de fonctionnement (021) : - 10 575.91€
  - Chapitre 10 – Dotations – FCTVA : - 160 000.00€
  - Opérations d'ordre (040) : + 636.00€
  - Chapitre 13 – Subvention – DETR 2021 pour le bâtiment de la Régie : + 254 400.00€

- ***En dépenses***
  - Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » : + 111 034.00€
    Essentiellement MO pour la nouvelle STEP des Estérets
  - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : - 11 034.00€
  - Chapitre 23 « Travaux en cours » : - 15 539.91€

Le Président, conformément à l'avis de la commission des finances du 27 octobre 2021, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative n° 1 qui nécessite des virements de crédits et génère une augmentation globale de l'enveloppe budgétaire de 217 873.09€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (4 ABSTENTIONS : F. CAVALLIER – A. COURANT - P. DE CLARENS – C. MARIET) :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement, telle que détaillée dans le document budgétaire ci-joint,
- **HABILITE** le Président à procéder à l'exécution comptable de cette décision.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20000480200050	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : ASSAINISSEMENT (3)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget — Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections — 3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres — 4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres — 6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses — 8
B2 - Balance générale du budget - Recettes — 9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses — 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes — 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses — 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes — 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles — 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie — Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette — Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux — Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours — Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture — Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes — Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements — Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations — Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions — Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses — 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes — 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) — Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) — Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) — Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) — Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées — Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers — Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie — Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt — Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget — Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail — Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé — Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés — Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus — Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents — Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents — Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel — Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie — Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) — Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) — Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures — 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	133 413,00	133 413,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	133 413,00	133 413,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	84 460,09	84 460,09
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	84 460,09	84 460,09

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	217 873,09	217 873,09

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004862-20211102-274162_06_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 080 880,00	0,00	92 852,91	92 852,91	1 173 732,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	684 600,00	0,00	50 500,00	50 500,00	735 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 600,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 773 080,00**	**0,00**	**143 352,91**	**143 352,91**	**1 916 432,91**
66	Charges financières	71 800,00	0,00	0,00	0,00	71 800,00
67	Charges exceptionnelles	21 500,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 866 380,00**	**0,00**	**143 352,91**	**143 352,91**	**2 009 732,91**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*10 575,91*		*-10 575,91*	*-10 575,91*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*807 212,82*		*636,00*	*636,00*	*807 848,82*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***817 788,73***		***-9 939,91***	***-9 939,91***	***807 848,82***
TOTAL		**2 684 168,73**	**0,00**	**133 413,00**	**133 413,00**	**2 817 581,73**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 817 581,73**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	6 906,00	0,00	0,00	0,00	6 906,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 261 899,27	0,00	83 132,00	83 132,00	2 345 031,27
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	45 101,00	0,00	-7 910,00	-7 910,00	37 191,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	700,00	700,00	700,00
Total des recettes de gestion des services		**2 313 906,27**	**0,00**	**75 922,00**	**75 922,00**	**2 389 828,27**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 634,20	0,00	57 491,00	57 491,00	67 125,20
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 323 540,47**	**0,00**	**133 413,00**	**133 413,00**	**2 456 953,47**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*321 683,00*		*0,00*	*0,00*	*321 683,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***321 683,00***		***0,00***	***0,00***	***321 683,00***
TOTAL		**2 645 223,47**	**0,00**	**133 413,00**	**133 413,00**	**2 778 636,47**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**38 945,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 817 581,73**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**486 165,82**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-2021102_06_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	320 627,03	0,00	111 034,00	111 034,00	431 661,03
21	Immobilisations corporelles	539 657,64	0,00	-11 034,00	-11 034,00	528 623,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 847 719,95	0,00	-15 539,91	-15 539,91	3 832 180,04
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**4 708 004,62**	**0,00**	**84 460,09**	**84 460,09**	**4 792 464,71**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	271 000,00	0,00	0,00	0,00	271 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**280 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**280 200,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**4 988 204,62**	**0,00**	**84 460,09**	**84 460,09**	**5 072 664,71**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*321 683,00*		*0,00*	*0,00*	*321 683,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*72 190,62*		*0,00*	*0,00*	*72 190,62*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***393 873,62***		***0,00***	***0,00***	***393 873,62***
	TOTAL	**5 382 078,24**	**0,00**	**84 460,09**	**84 460,09**	**5 466 538,33**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 466 538,33**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 115 451,88	0,00	254 400,00	254 400,00	1 369 851,88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 115 451,88**	**0,00**	**254 400,00**	**254 400,00**	**1 369 851,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	749 413,00	0,00	-160 000,00	-160 000,00	589 413,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**749 413,00**	**0,00**	**-160 000,00**	**-160 000,00**	**589 413,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 864 864,88**	**0,00**	**94 400,00**	**94 400,00**	**1 959 264,88**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*10 575,91*		*-10 575,91*	*-10 575,91*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*807 212,82*		*636,00*	*636,00*	*807 848,82*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*72 190,62*		*0,00*	*0,00*	*72 190,62*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***889 979,35***		***-9 939,91***	***-9 939,91***	***880 039,44***
	TOTAL	**2 754 844,23**	**0,00**	**84 460,09**	**84 460,09**	**2 839 304,32**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 627 234,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 466 538,33**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200044802-20211104-2021102_06_1-DE

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**486 165,82**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200048024-20211102-21102106_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	92 852,91		92 852,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	50 500,00		50 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*636,00*	636,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-10 575,91*	-10 575,91
	Dépenses d'exploitation – Total	**143 352,91**	***-9 939,91***	**133 413,00**

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**133 413,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	111 034,00	*0,00*	111 034,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-11 034,00	*0,00*	-11 034,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-15 539,91	*0,00*	-15 539,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**84 460,09**	***0,00***	**84 460,09**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**84 460,09**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 132,00		83 132,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	-7 910,00		-7 910,00
75	Autres produits de gestion courante	700,00		700,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	57 491,00	*0,00*	57 491,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**133 413,00**	***0,00***	**133 413,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**133 413,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	-160 000,00	*0,00*	-160 000,00
13	Subventions d'investissement	254 400,00	*0,00*	254 400,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*636,00*	636,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		***0,00***	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*-10 575,91*	-10 575,91
	Recettes d'investissement – Total	**94 400,00**	***-9 939,91***	**84 460,09**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**84 460,09**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200040801-20211104-21102_06_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 080 880,00**	**92 852,91**	**92 852,91**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	260 000,00	20 000,00	20 000,00
6062	Produits de traitement	49 500,00	5 000,00	5 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	28 880,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	15 320,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	15 600,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	182 850,00	7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	33 260,00	32 200,00	32 200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	3 700,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	2 800,00	2 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 630,00	-6 000,00	-6 000,00
6156	Maintenance	25 600,00	-5 200,00	-5 200,00
6168	Autres	6 030,00	-2 000,00	-2 000,00
618	Divers	39 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	500,00	8 200,00	8 200,00
6228	Divers	47 360,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	600,00	0,00	0,00
6238	Divers	4 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	16 700,00	12 000,00	12 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	2 600,00	2 600,00
627	Services bancaires et assimilés	4 500,00	-3 000,00	-3 000,00
6287	Remboursements de frais	7 500,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	283 750,00	15 252,91	15 252,91
6378	Autres taxes et redevances	600,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**684 600,00**	**50 500,00**	**50 500,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	25 000,00	7 000,00	7 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 400,00	0,00	0,00
6313	Participat° employeurs format° continue	1 250,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 325,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 200,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	381 545,00	40 000,00	40 000,00
6413	Primes et gratifications	89 900,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	3 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 450,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	84 330,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 600,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	7 600,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 100,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	500,00	500,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	3 000,00	3 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**7 600,00**	**0,00**	**0,00**
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	-2 500,00	-2 500,00
6542	Créances éteintes	0,00	-3 000,00	-3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 600,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**1 773 080,00**	**143 352,91**	**143 352,91**
66	**Charges financières (b) (8)**	**71 800,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 593,67	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 888,04	0,00	0,00
6688	Autre	2 094,37	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**21 500,00**	**0,00**	**0,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 866 380,00**	**143 352,91**	**143 352,91**
023	***Virement à la section d'investissement***	***10 575,91***	***-10 575,91***	***-10 575,91***

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote de l'organe délibérant (4)
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*807 212,82*	*636,00*	*636,00*
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*804 742,24*	*636,00*	*636,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*2 470,58*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*817 788,73*	*-9 939,91*	*-9 939,91*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*817 788,73*	*-9 939,91*	*-9 939,91*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 684 168,73	133 413,00	133 413,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	133 413,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 888,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**6 906,00**	**0,00**	**0,00**
64198	Autres remboursements	6 906,00	0,00	0,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 261 899,27**	**83 132,00**	**83 132,00**
704	Travaux	214 000,00	58 090,00	58 090,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 544 771,72	113 800,00	113 800,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	190 908,00	16 242,00	16 242,00
7068	Autres prestations de services	312 219,55	-105 000,00	-105 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**45 101,00**	**-7 910,00**	**-7 910,00**
741	Primes d'épuration	45 101,00	-7 910,00	-7 910,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**700,00**	**700,00**
7588	Autres	0,00	700,00	700,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**2 313 906,27**	**75 922,00**	**75 922,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**9 634,20**	**57 491,00**	**57 491,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	57 308,00	57 308,00
778	Autres produits exceptionnels	9 634,20	183,00	183,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**2 323 540,47**	**133 413,00**	**133 413,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***321 683,00***	***0,00***	***0,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*271 683,00*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***321 683,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 645 223,47**	**133 413,00**	**133 413,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**133 413,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**320 627,03**	**111 034,00**	**111 034,00**
2031	Frais d'études	276 525,84	109 600,00	109 600,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	39 101,19	1 434,00	1 434,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**539 657,64**	**-11 034,00**	**-11 034,00**
21562	Service d'assainissement	443 260,84	-21 526,66	-21 526,66
2182	Matériel de transport	52 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	44 396,80	8 566,00	8 566,00
2184	Mobilier	0,00	1 926,66	1 926,66
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**3 847 719,95**	**-15 539,91**	**-15 539,91**
2313	Constructions	1 600 115,73	114 400,00	114 400,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 199 728,00	-129 939,91	-129 939,91
238	Avances commandes immo. incorp.	47 876,22	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**4 708 004,62**	**84 460,09**	**84 460,09**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**271 000,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	271 000,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**9 200,00**	**0,00**	**0,00**
261	Titres de participation	9 200,00	0,00	0,00
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**280 200,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 988 204,62**	**84 460,09**	**84 460,09**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***321 683,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***271 683,00***	***0,00***	***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*127 596,00*	*0,00*	*0,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*81 370,00*	*0,00*	*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*5 013,00*	*0,00*	*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*36 769,00*	*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*8 112,00*	*0,00*	*0,00*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*12 823,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***50 000,00***	***0,00***	***0,00***
21562	*Service d'assainissement*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***72 190,62***	***0,00***	***0,00***
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*72 190,62*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***393 873,62***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**5 382 078,24**	**84 460,09**	**84 460,09**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**84 460,09**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-1102_06_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**1 115 451,88**	**254 400,00**	**254 400,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	615 451,88	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	254 400,00	254 400,00
1313	Subv. équipt Départements	400 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	100 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 115 451,88**	**254 400,00**	**254 400,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**749 413,00**	**-160 000,00**	**-160 000,00**
10222	FCTVA	749 413,00	-160 000,00	-160 000,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**749 413,00**	**-160 000,00**	**-160 000,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**1 864 864,88**	**94 400,00**	**94 400,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***10 575,91***	***-10 575,91***	***-10 575,91***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***807 212,82***	***636,00***	***636,00***
28031	*Frais d'études*	*7 099,97*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*288,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*720,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*12 145,00*	*0,00*	*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*2 169,00*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*113 937,00*	*0,00*	*0,00*
281562	*Service d'assainissement*	*26 949,34*	*0,00*	*0,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*52 294,00*	*0,00*	*0,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*1 178,00*	*0,00*	*0,00*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*40 420,04*	*0,00*	*0,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*93 298,00*	*0,00*	*0,00*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*91 783,39*	*0,00*	*0,00*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*28 909,55*	*0,00*	*0,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*301 186,00*	*0,00*	*0,00*
281783	*Matériel bureau et info (mise à dispo)*	*2 483,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*9 729,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*13 409,89*	*636,00*	*636,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*3 191,97*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*371,57*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*3 179,52*	*0,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*2 470,58*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***817 788,73***	***-9 939,91***	***-9 939,91***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***72 190,62***	***0,00***	***0,00***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*72 190,62*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***889 979,35***	***-9 939,91***	***-9 939,91***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**2 754 844,23**	**84 460,09**	**84 460,09**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**84 460,09**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 202
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 542 683,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**271 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	271 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**271 683,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*271 683,00*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**542 683,00**	**1 204 410,76**	**0,00**	**1 747 093,76**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 1 317 788,73**	**-169 939,91**	**VI -169 939,91**
Ressources propres externes de l'année (a)		**500 000,00**	**-160 000,00**	**-160 000,00**
10222	FCTVA	500 000,00	-160 000,00	-160 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**817 788,73**	**-9 939,91**	**-9 939,91**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*7 099,97*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*288,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*720,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*12 145,00*	*0,00*	*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*2 169,00*	*0,00*	*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*113 937,00*	*0,00*	*0,00*
281562	*Service d'assainissement*	*26 949,34*	*0,00*	*0,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*52 294,00*	*0,00*	*0,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*1 178,00*	*0,00*	*0,00*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*40 420,04*	*0,00*	*0,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*93 298,00*	*0,00*	*0,00*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*91 783,39*	*0,00*	*0,00*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*28 909,55*	*0,00*	*0,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*301 186,00*	*0,00*	*0,00*
281783	*Matériel bureau et info (mise à dispo)*	*2 483,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*9 729,00*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*13 409,89*	*636,00*	*636,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*3 191,97*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*371,57*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres*	*3 179,52*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*2 470,58*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*10 575,91*	*-10 575,91*	*-10 575,91*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**1 147 848,82**	**775 711,88**	**2 627 234,01**	**0,00**	**4 550 794,71**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**1 747 093,76**
Ressources propres disponibles	VIII	**4 550 794,71**
Solde	IX = VIII – IV (5)	**2 803 700,95**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le
- 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_06_1-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 25
Pouvoirs 3
Absents..... 2
Suffrages exprimés..... 28

DCC n° 211102/07

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET
Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Michel REZK

TRANSFERT DE SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Lors de la création du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au 1er janvier 2016, le transfert de quatre subventions destinées aux ordures ménagères, encaissées et reprises partiellement sur le Budget Principal (BP) avant 2016, n'a pas été comptablement constaté sur les deux budgets.

Afin de régulariser ces écritures, il convient donc d'autoriser le comptable à réaliser les opérations d'ordre non budgétaire suivantes :

1. Sur le budget principal :
   - Transfert des subventions :
     - D 1311 et C 1068 pour 52 750.00€
     - D 1313 et C 1068 pour 147 426.00€
   - Transfert des reprises constatées sur le BP
     - D 1068 et C 13911 pour 10 550.00€
     - D 1068 et C 13913 pour 55 823.34€

2. Sur le budget annexe DMA :
   - Transfert des subventions :
     - D 1068 et C 1311 pour 52 750.00€
     - D 1068 et C 1313 pour 147 426.00€
   - Transfert des reprises constatées sur le BP
     - D 13911 et C 1068 pour 10 550.00€
     - D 13913 et C 1068 pour 55 823.34€
   - Reprises non constatées de 2016 à 2020 :
     - D 13911 et C 1068 pour 26 375.00€
     - D 13913 et C 1068 pour 83 214.66€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_07-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le comptable à régulariser les écritures de transfert des quatre subventions destinées aux ordures ménagères, encaissées et reprises partiellement sur le Budget Principal avant le 1er janvier 2016, date de création du budget annexe DMA, mais non constatées comptablement sur les deux budgets,
- **AUTORISE** ainsi le comptable à effectuer les écritures d'ordre non budgétaire détaillées ci-dessus.

Tourrettes, le 03 novembre 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 211102/08

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE)

APPEL D'OFFRES OUVERT DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SITES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Le présent marché porte sur la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les sites de la Communauté de communes du Pays de Fayence :
- pour les sites raccordés en BT avec une puissance souscrite > à 36 kVa,
- pour les sites raccordés en BT avec une puissance souscrite ≤ à 36 kVa.

La durée du marché est fixée à 3 ans ferme et démarrera à compter du 1er janvier 2022. Le marché se terminera le 31 décembre 2024.
Il n'est pas prévu de découpage en lots. Les prestations sont attribuées par marché unique.

La C.C.P.F. a publié un avis d'appel d'offres ouvert le 14 septembre 2021 au BOAMP et au JOUE (avis n°21-122563)
Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis en ligne le 14 septembre 2021 sur une plate-forme dématérialisée (marche-securises.fr).

La date limite de réception des offres était initialement fixée au 18 octobre 2021 à 10h00 et le délai de validité des offres était de 30 jours.
En raison de l'actuelle instabilité et de la volatilité des prix du marché d'électricité, les opérateurs économiques ont fait part de leur difficulté à s'engager sur une durée de 3 ans ferme et de l'impossibilité de maintenir leur offre au-delà de 24 heures.
Un délai aussi court n'est pas compatible avec le formalisme d'analyse et d'attribution des appels d'offres ouverts (analyse des offres, passage en CAO puis délibération du conseil communautaire). Le dossier de consultation a néanmoins été modifié fixant le délai de validité des offres à 72h00 pour tenir compte des difficultés conjoncturelles et reportant la date limite des offres au 02/11/2021 à 12h00. Un avis rectificatif a ainsi été publié le 03/10/2021 au BOAMP et au JOUE (réf. JOUE : n°2021/S 194-505274 du 06/10/2021).

A l'issue de la procédure, aucune offre n'a été remise. Aussi, il revient au conseil communautaire de **déclarer ce marché sans suite pour infructuosité conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique.**
Une nouvelle consultation en procédure adaptée va donc être lancée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_08-DE

CONSIDÉRANT l'absence de remise d'une offre pour le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les sites de la C.C.P.F.,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCLARE** ce marché sans suite pour infructuosité conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 211102/09

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement. Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.
L'article 73 de ladite loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Président présente au conseil communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (8 VOIX « CONTRE » : F. CAVALLIER – A. COURANT – M. REZK – P. DE CLARENS – C. MARIET – J. SAILLET – L. FAUR – C. THEODOSE) :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2020.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
EAU & ASSAINISSEMENT
Année 2020

Révision

Indice : V0
Rédigé par : Benjamin ILIC
Date :
Ref doc :

REGIE DES EAUX DU PAYS DE FAYENCE
Maison de Pays
50 route de l'aérodrome - 83440 FAYENCE
Tél. 04 94 85 30 50 – Courrier électronique : eaux@cc-paysdefayence.fr
Site internet : www.cc-paysdefayence.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2
1 - LE SERVICE 4
1 1 - Présentation du territoire desservi 4
1 2 - Gouvernance 5
1 3 - Mode de gestion du service 6
1 4 - Estimation de la population desservie 6
1 5 - Nombre d'abonnés 7
1 6 - Faits marquants de l'exercice 7
1 7 - Chiffres clés 8
2 - L'EAU POTABLE 9
2 1 - Le patrimoine 9
2 1 1 - Captage et prélèvement 9
2 1 2 - Adduction d'eau brute 9
2 1 3 - Station / usine de traitement 9
2 1 4 - Ouvrage de stockage 10
2 1 5 - Conduites de distribution d'eau potable 10
2 2 - Caractérisation technique du service 10
2 2 1 - Eaux brutes 10
a - Prélèvement sur les ressources en eau 10
b - Achats d'eaux brutes 11
c - Vente d'eaux brutes 11
2 2 2 - Eaux traitées 11
a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable 11
b - Production 11
c - Achats d'eaux traitées 11
d - Volumes vendus au cours de l'exercice 12
e - Autres volumes 12
f - Volume consommé autorisé 13
2 2 3 - Linéaire de réseaux 13
2 3 - Les indicateurs de performance 14
2 3 1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
2 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
2 3 3 - Indicateurs de performance du réseau 15
a - Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 15
c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 16
2 4 - Tarification de l'eau et recettes du service 17
2 4 1 - Modalités de tarification 17
2 4 1 - Facture d'eau type (D102.0) 17
2 4 2 - Recettes 19
2 5 - Financement des investissements 19
2 5 1 - Montants financiers 19
2 5 2 - État de la dette du service 20
2 5 3 - Taux d'épargne brut 20
2 5 4 - Amortissements 20
2 5 5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
2 5 6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 21
2 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
2 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 22
3 1 - Le patrimoine 22
3 1 1 - Réseau de collecte des eaux usées 22
3 1 2 - Epuration et traitement des boues 22
3 2 - Caractérisation technique du service 23
3 2 1 - Volumes facturés 23
3 2 2 - Détail des imports et exports d'effluents 23
3 2 3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 23
3 2 4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 23
3 2 5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées 24
3 2 6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 25
a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 25
b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 25

3 3 - Les indicateurs de performance 25
3 3 1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 25
3 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 26
3 3 3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 26
3 3 4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 26
3 3 5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 26
3 3 6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 27
3 4 - Tarification de l'eau et recettes du service 27
3 4 1 - Modalités de tarification 27
3 4 2 - Facture d'eau type (D204.0) 28
3 4 3 - Recettes 30
3 5 - Financement des investissements 30
3 5 1 - Montants financiers 30
3 5 2 - État de la dette du service 31
3 5 3 - Taux d'épargne brut 31
3 5 4 - Amortissements 31
3 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 32
3 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 32
3 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 32
3 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 32
4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 33
4 1 - Prestations assurées par le SPANC 33
4 2 - Caractérisation technique du service 33
4 2 1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) 33
4 3 - Indicateurs de performance 34
4 3 1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) 34
4 4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service 34
4 4 1 - Modalités de tarification 34
4 4 2 - Recettes 35
4 5 - Financement des investissements 35
4 5 1 - Montants financiers des travaux réalisés 35
4 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 35
4 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 35
5 - L'IRRIGATION 36
5 1 - Le patrimoine 36
5 2 - Les abonnés 36
5 3 - Caractérisation technique du service 37
5 3 1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution 37
5 3 2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole 37
5 3 3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole 38
5 3 4 - Structure tarifaire et prix de l'eau 38

1 - LE SERVICE

1 1 - Présentation du territoire desservi

Le territoire du Pays de Fayence regroupe neuf communes à l'est du département du Var, à la limite ouest du département des Alpes-Maritimes. Ce territoire, avec son relief, ses forêts, sa plaine et ses villages perchés constitue une entité géographiquement bien définie, située entre le massif de l'Estérel et les pré-Alpes du sud.

Les conditions géologiques et topographiques du Pays de Fayence sont favorables à la présence d'un grand nombre de cours d'eau et plans d'eau d'importance variable. Un réseau hydrographique dense irrigue le territoire mais celui-ci est très dépendant des changements saisonniers.

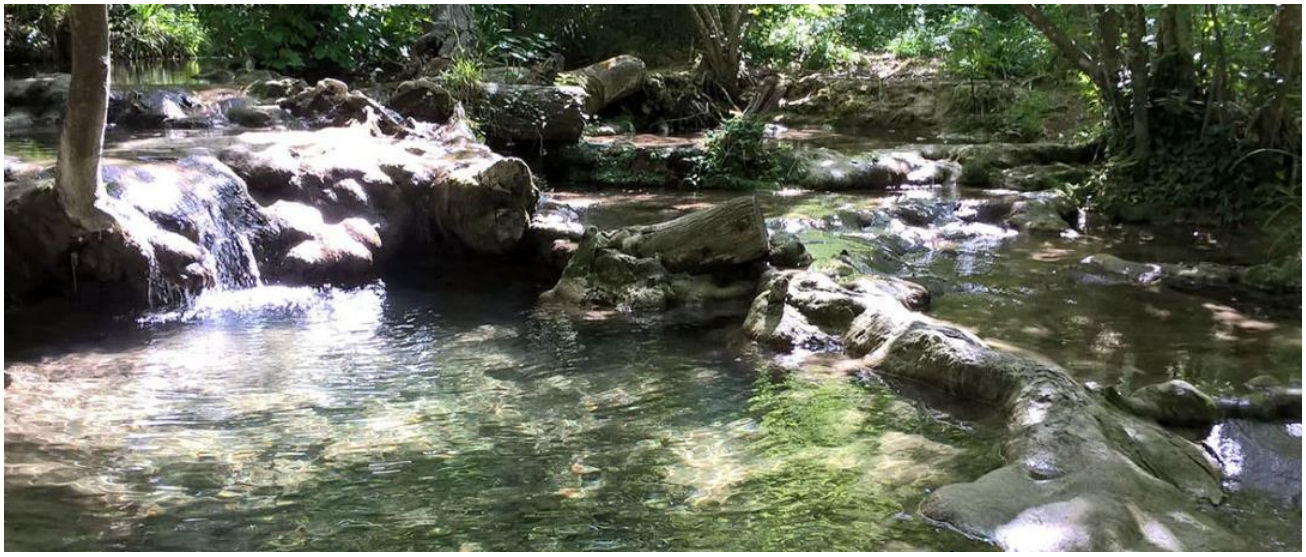

L'un de ses principaux sur le territoire, la Siagnole (parfois appelée Siagne de Mons), s'écoule pour partie dans des gorges présentant une végétation riche et des formations de tufs et travertins. Largement exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire et du littoral, notamment par le biais d'un aqueduc datant de l'époque romaine, elle constitue la principale ressource d'approvisionnement en eau potable du territoire.

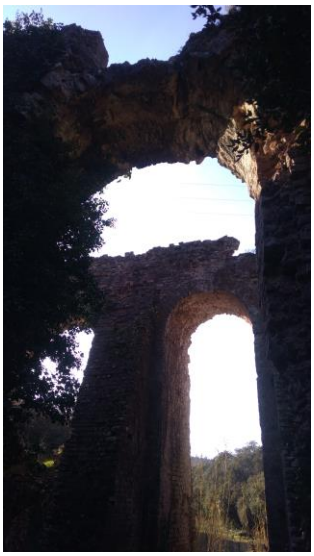

1 2 - Gouvernance

La nécessité d'une plus grande participation des citoyens-usagers à la gestion de leurs collectivités est apparue indispensable pour rapprocher les élus de leurs administrés, et ainsi rendre les projets de territoire et les services publics plus efficaces et adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.

Pour ce faire la Régie des Eaux du Pays de Fayence a souhaité impliquer ses usagers dans son administration en ouvrants 6 sièges au sein de son conseil d'exploitation ainsi constitué :

- 9 sièges aux élus de Communauté de Commune
- 1 siège au représentant du personnel de la structure
- 1 siège à l'association des usagers de l'eau
- 2 sièges aux associations d'agriculteurs du Pays de Fayence
- 2 sièges aux « personnes qualifiées », reconnues pour leur expertise dans un domaine de l'eau

1 3 - Mode de gestion du service

Comme les usagers, les élus du territoire sont attachés à cette gestion publique et locale des services d'eau potable et d'assainissement qui existe aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire et qui a fait ses preuves.
L'objectif qu'ils se sont fixés est de continuer à assurer la gestion des ressources présentes sur le territoire de la C.C.P.F. de manière publique, locale et durable pour garantir à leurs administrés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.
Pour cela, une régie des eaux communautaire est créé depuis le 1er janvier 2020. Cette entité, pilotée par les élus du territoire, réunit les agents issus des communes ; elle s'appuie sur leur expérience et leur connaissance du terrain.

Ses objectifs :

- Garantir à tous l'accès à une eau de qualité
- Placer l'eau au cœur des politiques publiques locales
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens

Ses valeurs :

- Transparence
- Solidarité
- Performance durable et efficience
- Proximité et implication des parties prenantes

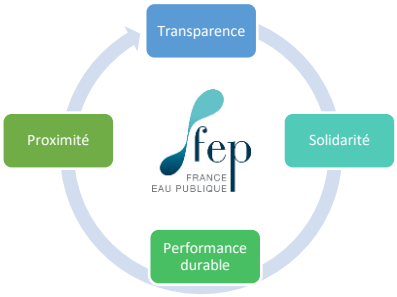

Ses missions :

- Production d'eau destinée à la consommation humaine
- Distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Irrigation agricole

1 4 - Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Au 31 décembre 2020, la population sur le territoire de la CCPF est de 28 471 habitants (chiffre INSEE).

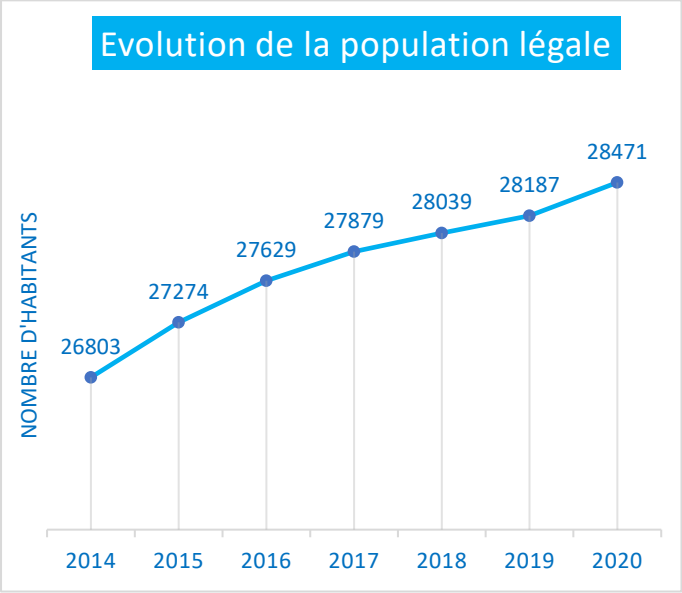

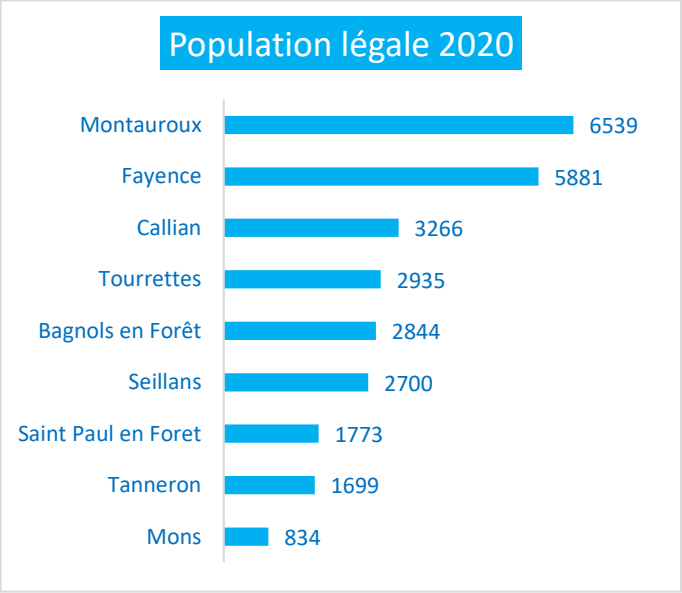

1 5 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

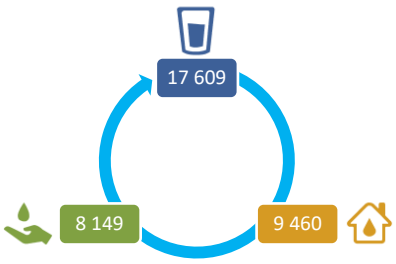

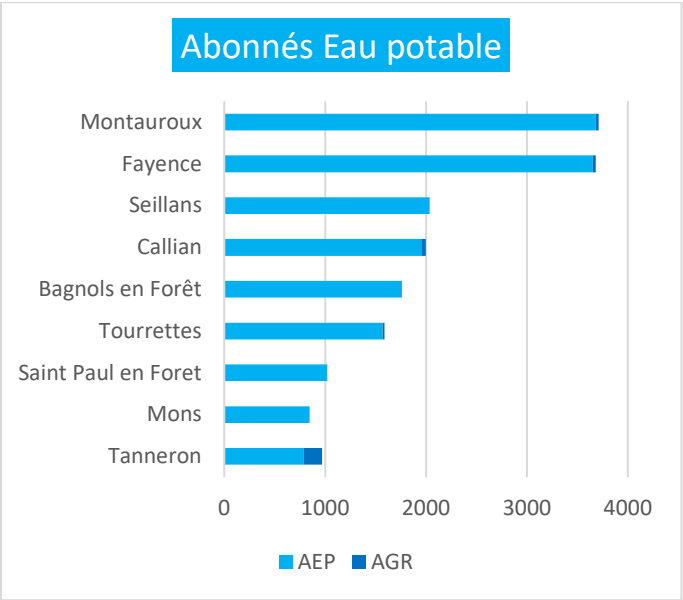

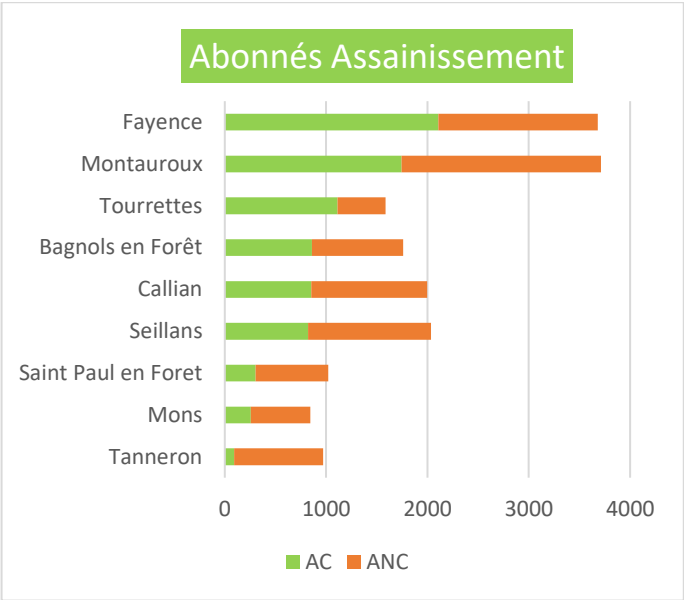

1 6 - Faits marquants de l'exercice

01/2020
- Prise de compétence
- Election du Conseil d'exploitation

03/2020
- Vote du budget primitif
- Activation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) COVID 19

05/2020
- Réception chemisage diverses rue du village de Bagnols
- Facturation hiver / Ouverture du portail abonné de Bagnols, St Paul, Tanneron, les Estérets

06/2020
- Restitution phase 1 des schémas directeurs
- Retrait de 3 bouteilles de chlore du réservoir du Puits de Montauroux

07/2020
- Renouvellement du conseil communautaire et du conseil d'exploitation
- Réception réhabilitation vielle ville de Fayence (Tranche Ferme)

09/2020
- Réception réseau d'eau potable chemin des Crêtes à Bagnols
- Réception travaux de rénovation Station d'épuration de Tourrettes

10/2020
- Facturation été

11/2020
- Reprise de l'exploitation des canaux de la Siagnole

12/2020
- Réception travaux AEP chemin de Combelongues à Seillans
- Travaux d'urgence Station d'épuration des Estérets du Lac

1 7 - Chiffres clés

Eau potable	
Nombre d'abonnés	17609 ab
Nombre d'habitants desservis	28471 hab
Linéaire de réseau hors branchements	524,55 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99,0 %
Rendement du réseau de distribution	72,9 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0 %
Volume produit	5 086 554 m³
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	23 ouvrages de production
Fourchette de tarifs	De 1.45 à 2.5 €/m³

Assainissement collectif	
Nombre d'abonnés	8149 ab
Nombre d'habitants desservis	13176 hab
Linéaire de réseau hors branchements	149,71 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	68 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	243,3 tMS
Volume facturé	1°233 671 m³
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	10 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	1800 EH
Fourchette de tarifs	De 0.73 à 1.58 €/m³

Assainissement non collectif	
Nombre d'habitants desservis	15295 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	9460 installations
Tarif du contrôle de l'ANC	125,00 €
Modes de gestion	Régie autonome

Nombre de fuite	Années
Commune	2020
Bagnols en Forêt	5
Callian	6
Fayence	11
Mons	3
Montauroux	25
Saint Paul en Foret	4
Seillans	8
Tanneron	3
Tourrettes	21
Total général	**86**

2 - L'EAU POTABLE

2 1 - Le patrimoine

Pour permettre de remplir ses deux missions principales (production et distribution), le service est composé de différents ouvrages :

2 1 1 - Captage et prélèvement

Les eaux distribuées sur le territoire du pays de Fayence proviennent des nappes profondes du plateau de Canjuers (Baou roux, Neïsson, Cammandre, Ste Brigitte, Moulinet, Siagnole) et de la plaine de Fayence (Tassy et Barrière) ainsi que de la nappe alluviale de la Siagne (Pérus).

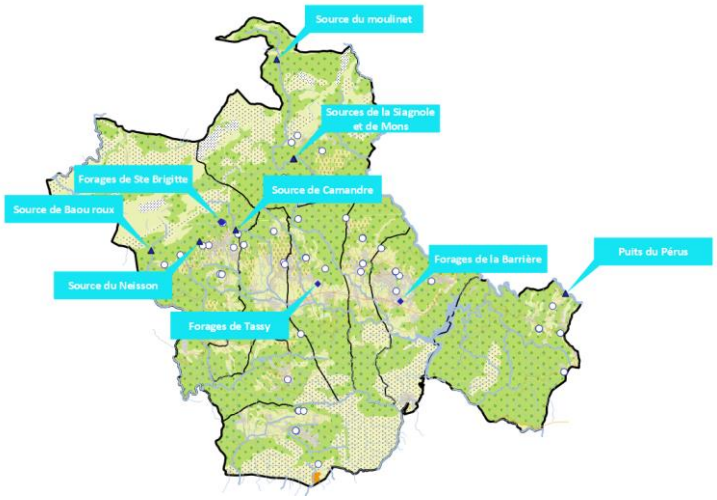

2 1 2 - Adduction d'eau brute

Le réseau d'adduction est principalement constitué par les canaux de la Siagnole qui serpentent de Mons à Fréjus sur près de 100 km.

2 1 3 - Station / usine de traitement

Pour chacune des Unités de Distribution d'eau potable (UDi), un traitement est réalisé pour rendre l'eau propre à la consommation humaine. Le service compte, 12 stations de chloration, 6 stations de javellisation et une usine de traitement (Estérêts du lac). L'usine de potabilisation de Bagnols en forêt est exploitée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et n'entre pas dans le patrimoine de la REPF.

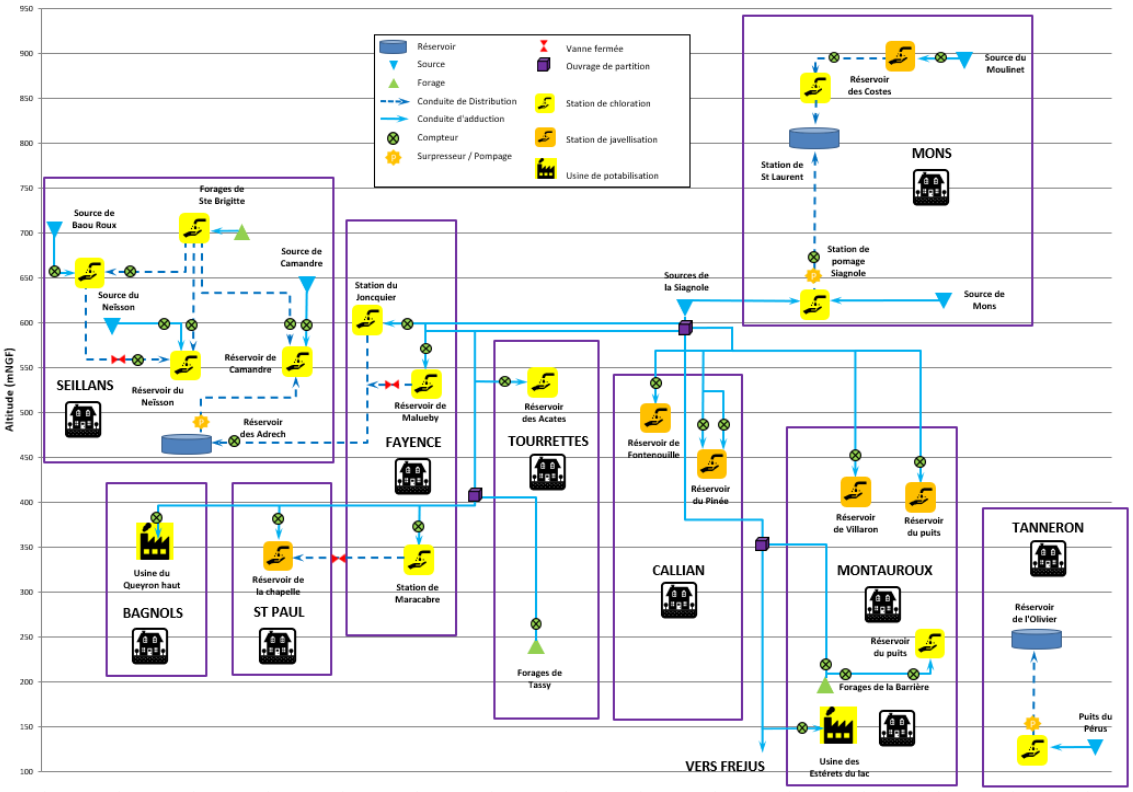

2 1 4 - Ouvrage de stockage

38 réservoirs
répartis sur l'ensemble du territoire stockent
8900 m3 d'eau.

2 1 5 - Conduites de distribution d'eau potable

524,55 km
de réseaux de distribution acheminent l'eau potable jusqu'aux robinets des usagers

2 2 - Caractérisation technique du service

2 2 1 - Eaux brutes

Le service public d'eau potable a prélevé 5 516 954 m3 pour l'exercice 2020 (5°086 554 m3 pour l'exercice 2019), soit une augmentation de 8.5 %. L'intégralité des eaux prélevées sont souterraines.

a - Prélèvement sur les ressources en eau

Ressources	Volumes prélevés 2020
Siagnole	4 254 459
Siagne (Pérus)	611 748
Neisson	198 921
Barrière 1	145 776
Moulinet	100 420
Source Mons	76 865
Baou roux	67 852
Ste Brigitte	32 385
Camandre	28 450
Tassy 2	78
Barrière 2	0
Total général	**5 516 954**

NOTA : Les quantités présentées ci-dessus ne prennent pas en compte les volumes exportés vers les Adrets de l'Estérel, Saint Jean de Cannes et Saint Raphaël (4 467 384 m3). Les quantités destinées à l'irrigation sont traitée dans le chapitre « IRRIGATION ».

b - Achats d'eaux brutes

Le tableau précédant fait la synthèse des prélèvements annuels. Il est à noter que jusqu'au 01/11/2020, l'eau était achetée à la SEM E2S.

c - Vente d'eaux brutes

Comme indiqué précédemment, une partie de la production d'eau est vendue au SEVE :

- 4°467 384 m3 pour les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Saint Raphaël
- 393 434 m3 pour la commune de Bagnols en Forêt

2 2 2 - Eaux traitées

a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

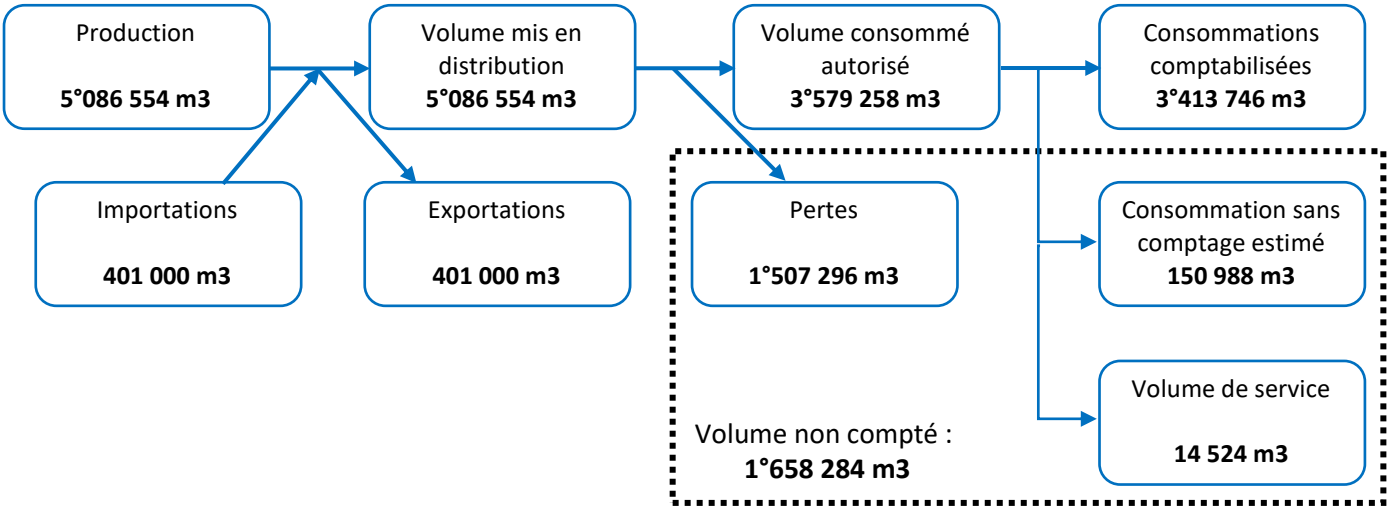

b - Production

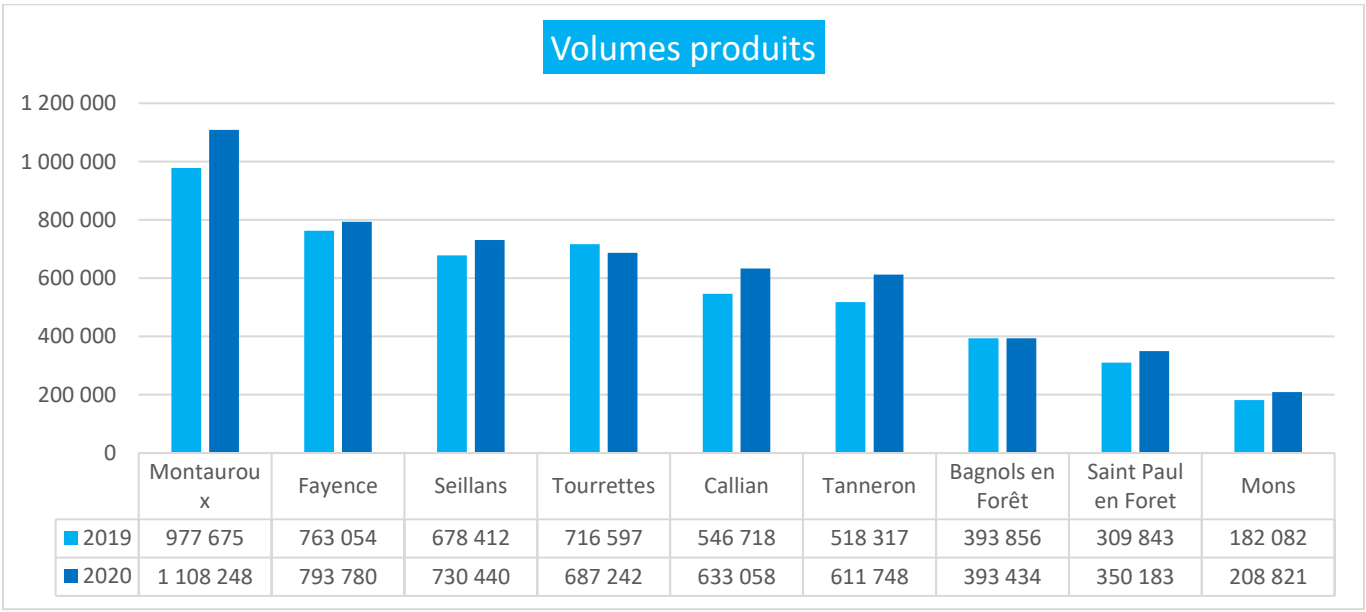

	Montaurou x	Fayence	Seillans	Tourrettes	Callian	Tanneron	Bagnols en Forêt	Saint Paul en Foret	Mons
2019	977 675	763 054	678 412	716 597	546 718	518 317	393 856	309 843	182 082
2020	1 108 248	793 780	730 440	687 242	633 058	611 748	393 434	350 183	208 821

c - Achats d'eaux traitées

Sur les 401 000 m3 d'eaux traitées achetées par la REPF, 393 434 m3 (393 856 m3 en 2019) l'ont été au SEVE qui a pour mission le traitement de l'intégralité des consommations de Bagnols en Forêt. Le reliquat (7144 m3) correspond à la consommation d'abonnés de Fayence sur le réseau de Seillans.

d - Volumes vendus au cours de l'exercice

Le service public d'eau potable a vendu 3°546 084 m3 pour l'exercice 2020 (3°413 746 m3 pour l'exercice 2019), soit une augmentation de 3.9 %.

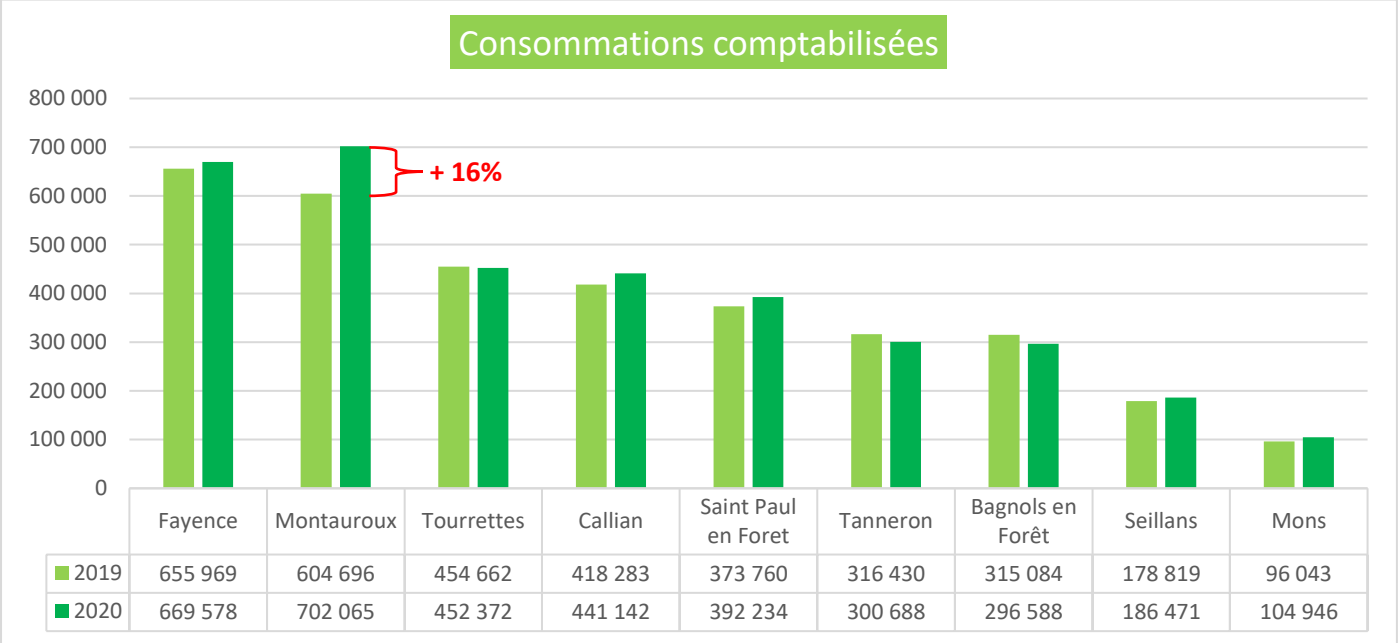

	Fayence	Montauroux	Tourrettes	Callian	Saint Paul en Foret	Tanneron	Bagnols en Forêt	Seillans	Mons
2019	655 969	604 696	454 662	418 283	373 760	316 430	315 084	178 819	96 043
2020	669 578	702 065	452 372	441 142	392 234	300 688	296 588	186 471	104 946

Cette augmentation est principalement liée au travail de mise à jour du parc compteur de Montauroux.

e - Autres volumes

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

	Autres volumes			
	de service		Sans comptage	
Communes	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	625	15 347	616	616
Callian	1 625	1 625	1308	1308
Fayence	1 503	1 503	26986	26986
Mons	1 385	1 385	16962	16962
Montauroux	3 327	3 327	75143	75143
Saint Paul en Foret	985	985	826	826
Seillans	1 265	1 265	10671	10671
Tanneron	1 865	1 865	2974	2974
Tourrettes	1 944	1 944	15502	15502
Total général	**14 524**	**29 246**	**150 988**	**150 988**

f - Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des Consommations comptabilisées domestiques, des volumes de service et des volumes sans comptage.

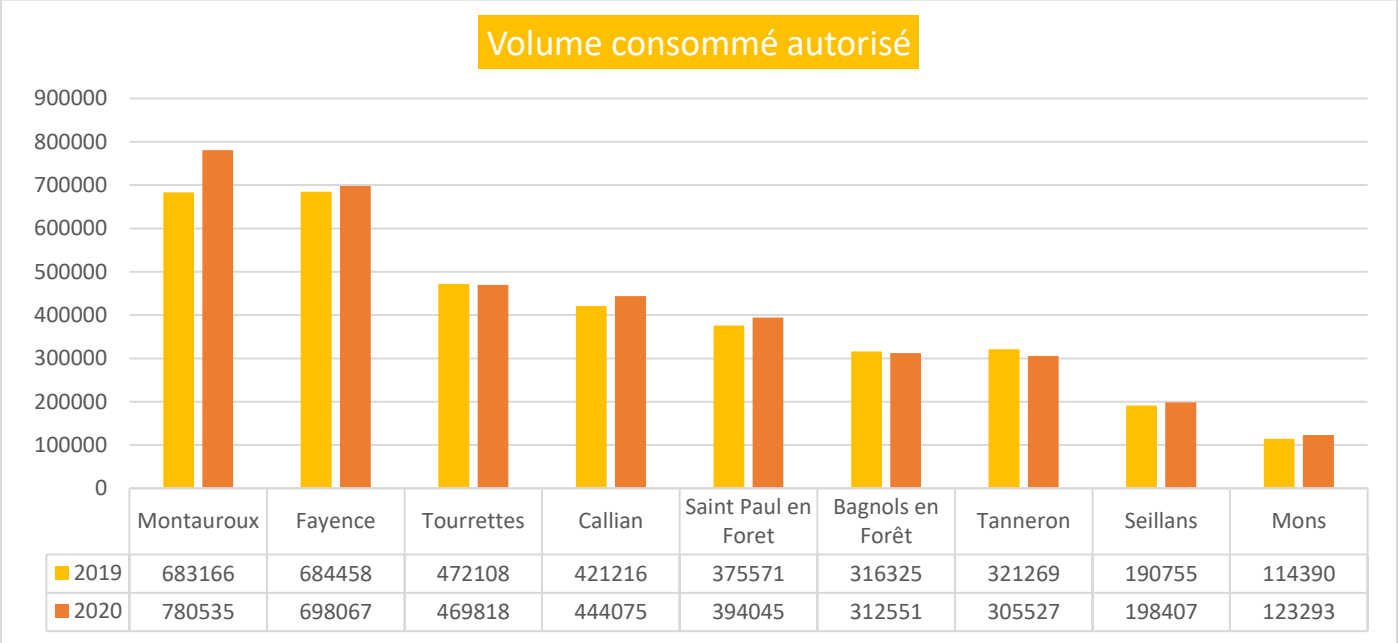

	Montauroux	Fayence	Tourrettes	Callian	Saint Paul en Foret	Bagnols en Forêt	Tanneron	Seillans	Mons
2019	683166	684458	472108	421216	375571	316325	321269	190755	114390
2020	780535	698067	469818	444075	394045	312551	305527	198407	123293

2 2 3 - Linéaire de réseaux

Le réseau est constitué de 520.55 km de canalisation de distribution / transport d'eau potable et de 106.00 km de canalisation d'adduction d'eau brute dont (102 km constitue le service du canal de la Siagnole).

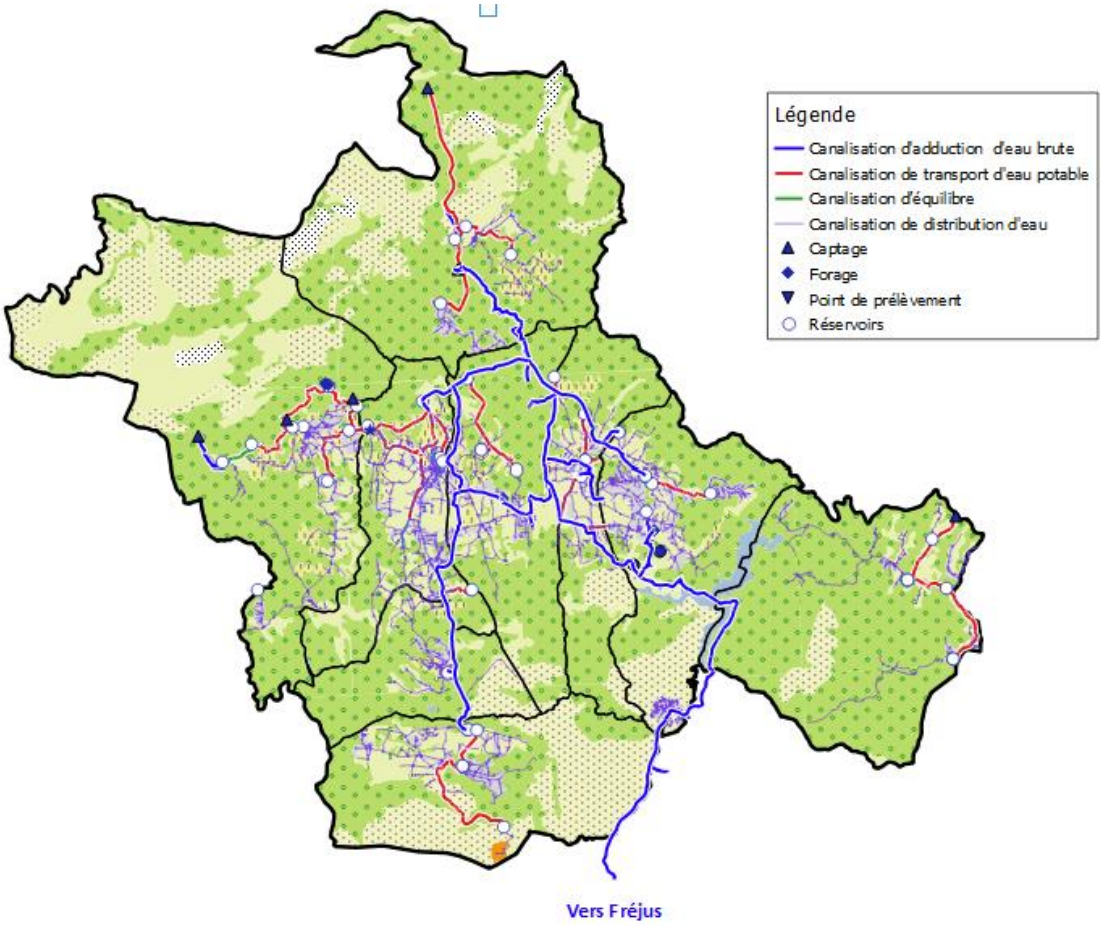

2 3 - Les indicateurs de performance

2 3 1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Ces indicateurs évaluent le respect des limites règlementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) et les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Commune	Analyses Bactériologiques	Analyses Physico chimique	Taux de conformité bactériologique	Taux de conformité Physico chimique
Bagnols en Forêt	11	11	100	100
Callian	14	14	100	100
Fayence	25	25	100	96
Mons	18	18	100	100
Montauroux	42	43	100	100
Saint Paul en Foret	12	12	100	100
Seillans	33	33	100	100
Tanneron	11	11	100	100
Tourrettes	15	15	100	93
Total général	**181**	**182**	**100**	**99**

2 non-conformités physico chimiques sur Fayence et Tourrettes concernent le paramètre turbidité et font suite aux événements pluvieux du mois d'octobre.

2 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

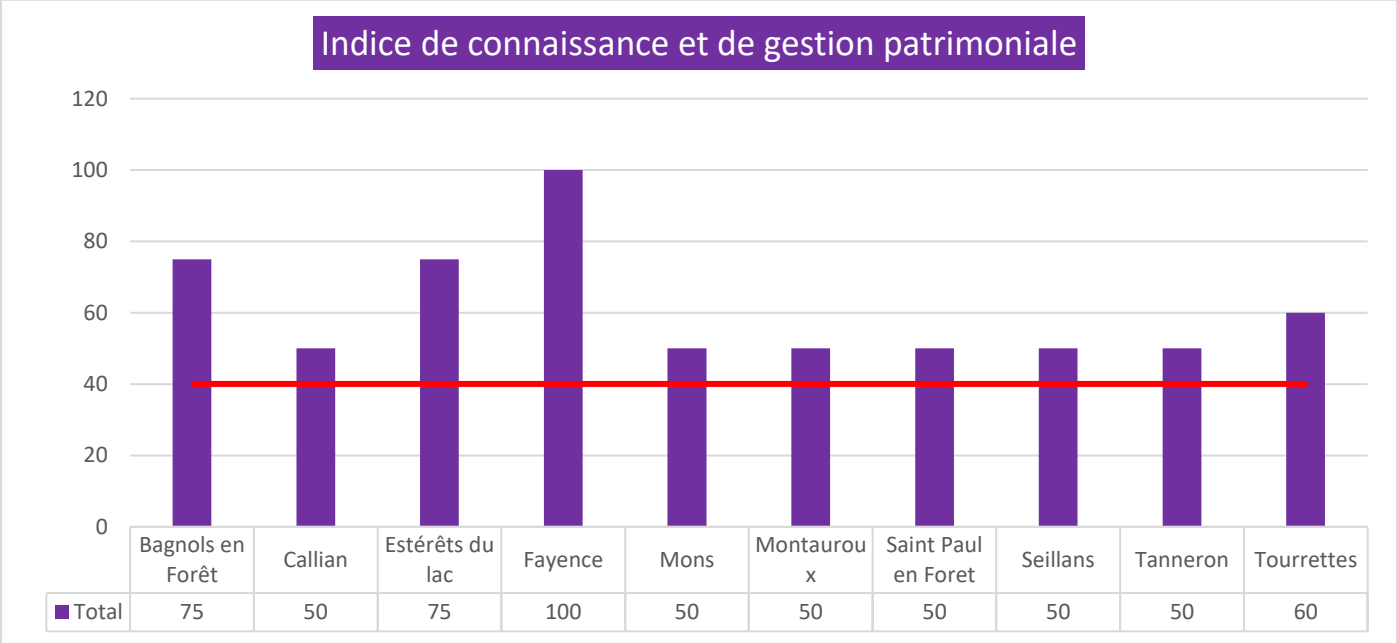

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la règlementation.

2 3 3 - Indicateurs de performance du réseau

a - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.
Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement (en rouge sur le graphique), au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

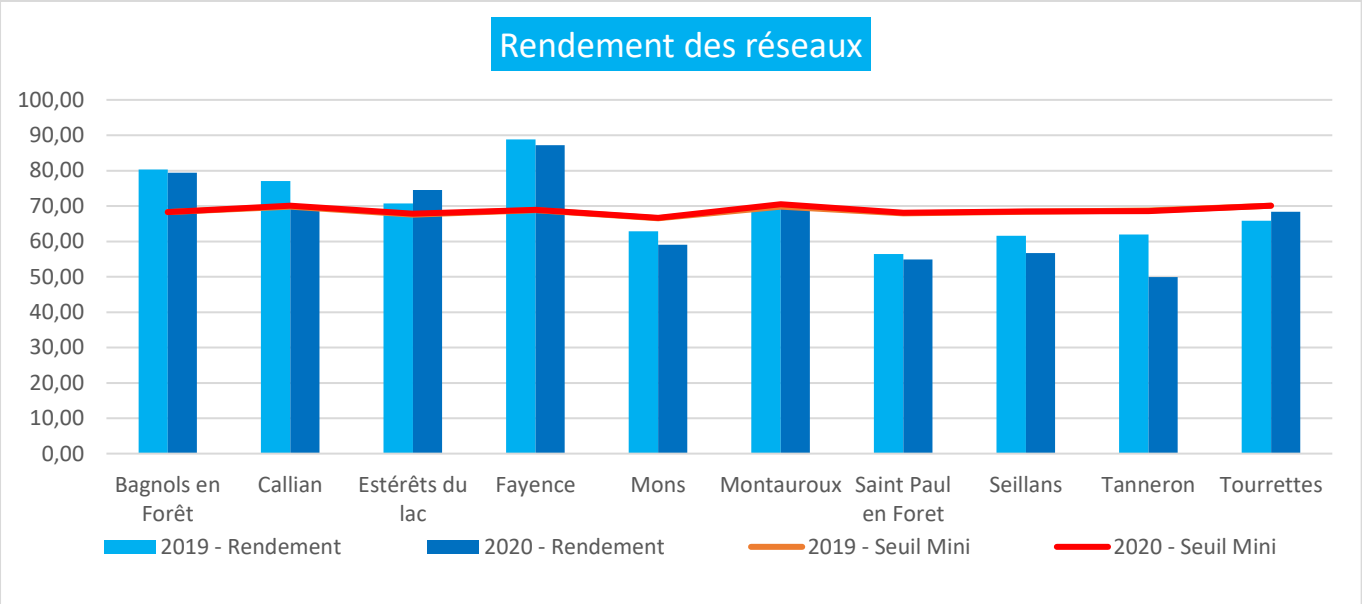

Pour les communes en dessous du seuil minimum un plan d'action doit être arrêté par l'assemblée délibérante. Pour les communes de Seillans et Tanneron la redevance prélèvement exigée par l'Agence de l'eau a été doublée au motif d'absence dudit plan. Le programme de travaux qui sera approuvé dans le cadre du schéma directeur d'eau potable vaut « plan d'action ».

b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

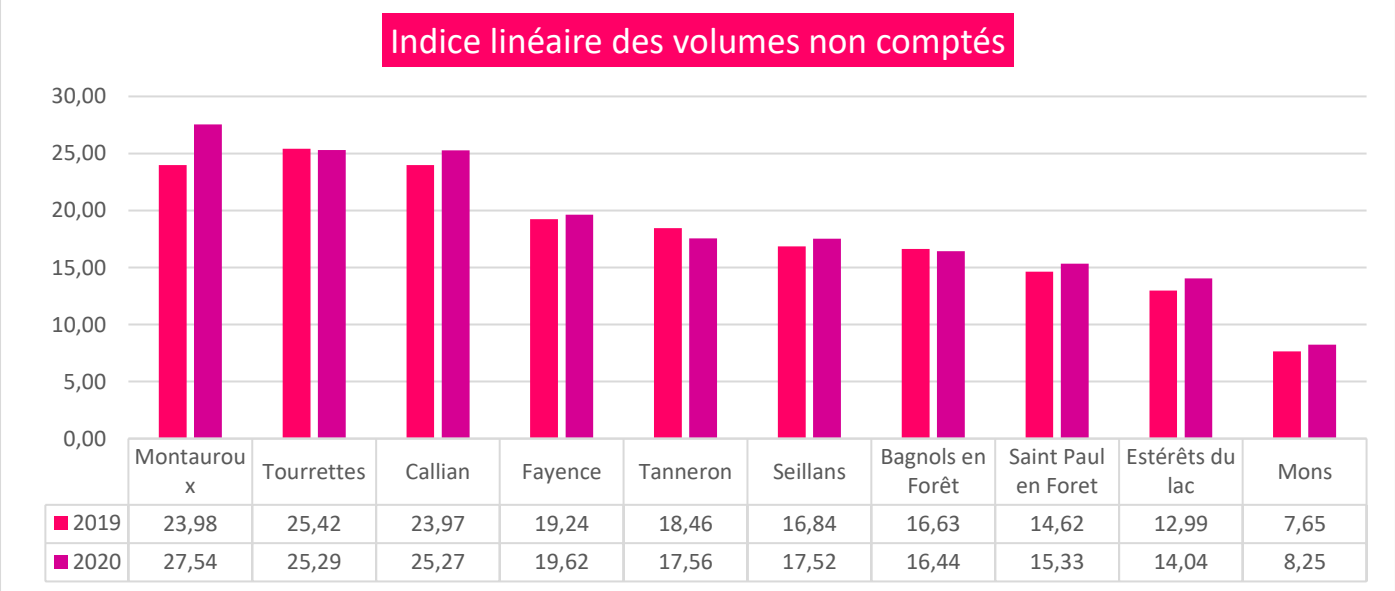

	Montauroux	Tourrettes	Callian	Fayence	Tanneron	Seillans	Bagnols en Forêt	Saint Paul en Foret	Estérêts du lac	Mons
2019	23,98	25,42	23,97	19,24	18,46	16,84	16,63	14,62	12,99	7,65
2020	27,54	25,29	25,27	19,62	17,56	17,52	16,44	15,33	14,04	8,25

c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

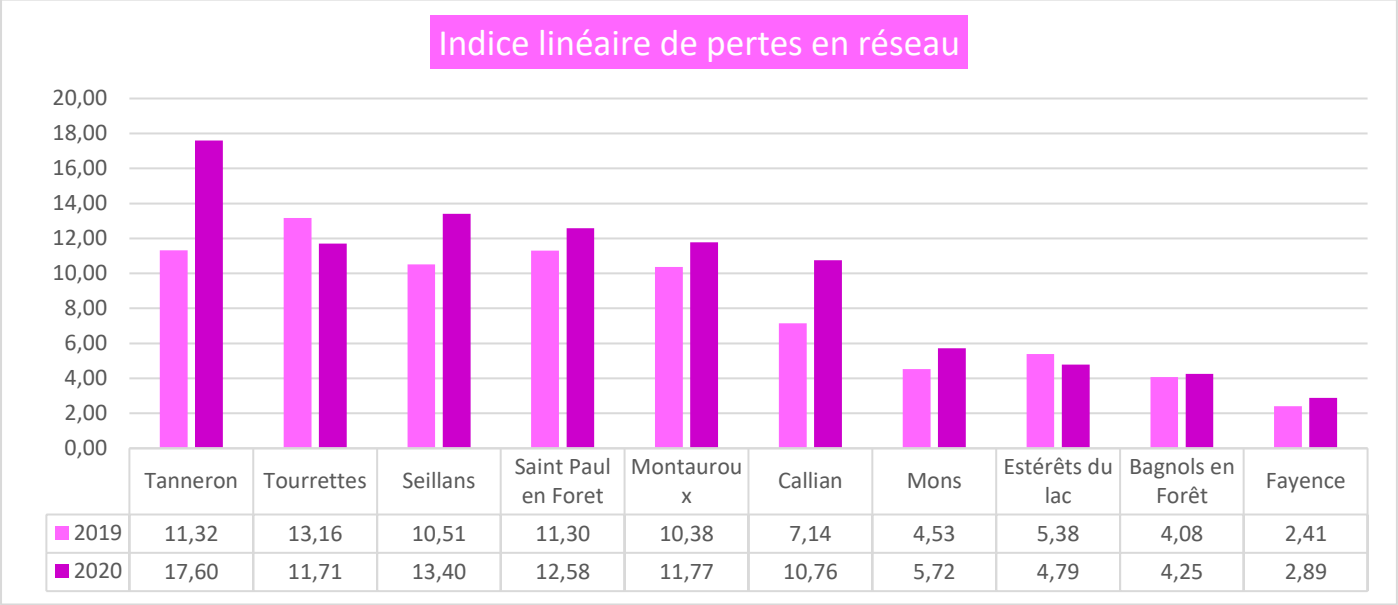

	Tanneron	Tourrettes	Seillans	Saint Paul en Foret	Montauroux	Callian	Mons	Estérêts du lac	Bagnols en Forêt	Fayence
2019	11,32	13,16	10,51	11,30	10,38	7,14	4,53	5,38	4,08	2,41
2020	17,60	11,71	13,40	12,58	11,77	10,76	5,72	4,79	4,25	2,89

d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. La période à prendre en compte comprend l'année de l'exercice et les quatre années précédentes.

Communes	Taux de renouvellement des réseaux
Bagnols en Forêt	0,53
Callian	0,00
Fayence	0,31
Mons	0,00
Montauroux	0,00
Saint Paul en Foret	0,00
Seillans	0,85
Tanneron	0,00
Tourrettes	0,00
Total général	**0,16**

NOTA : Les communes dont le taux est à 0.00 % n'ont pas été calculée car le linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années n'est pas connu.

2 4 - Tarification de l'eau et recettes du service

2 4 1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérets du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin /Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

2 4 1 - Facture d'eau type (D102.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2020 pour l'année 2019 et au 01/01/2021 pour 2020.

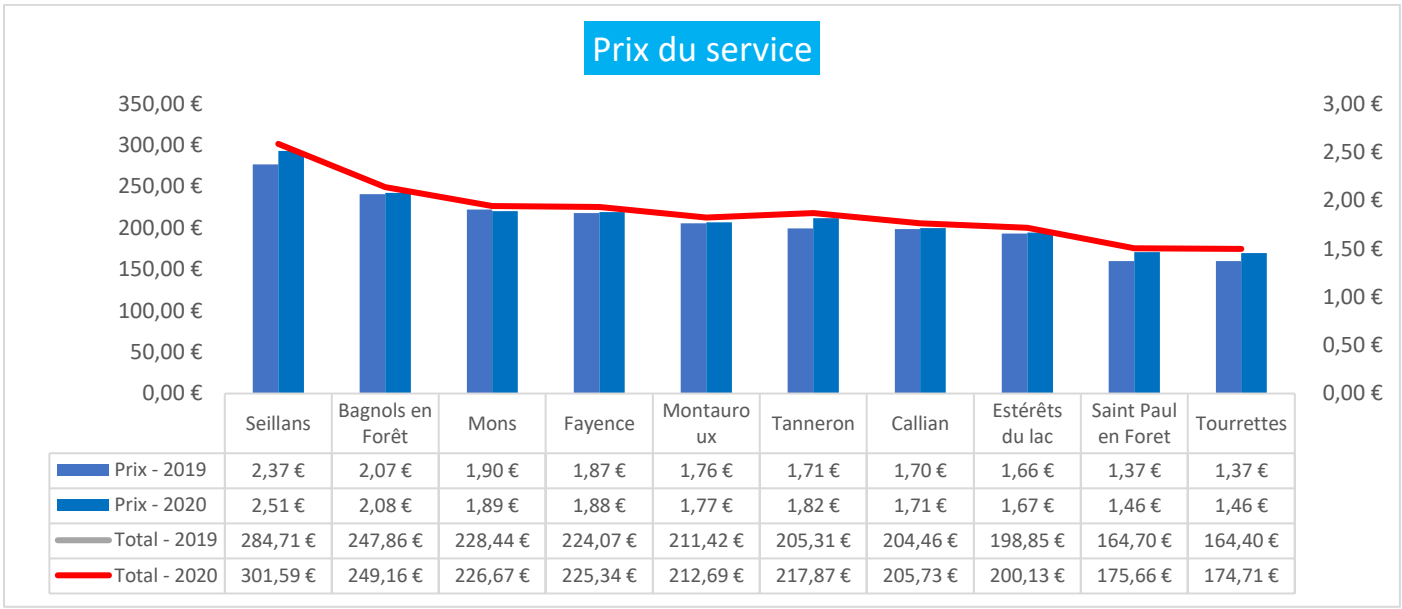

	Seillans	Bagnols en Forêt	Mons	Fayence	Montauroux	Tanneron	Callian	Estérêts du lac	Saint Paul en Foret	Tourrettes
Prix - 2019	2,37 €	2,07 €	1,90 €	1,87 €	1,76 €	1,71 €	1,70 €	1,66 €	1,37 €	1,37 €
Prix - 2020	2,51 €	2,08 €	1,89 €	1,88 €	1,77 €	1,82 €	1,71 €	1,67 €	1,46 €	1,46 €
Total - 2019	284,71 €	247,86 €	228,44 €	224,07 €	211,42 €	205,31 €	204,46 €	198,85 €	164,70 €	164,40 €
Total - 2020	301,59 €	249,16 €	226,67 €	225,34 €	212,69 €	217,87 €	205,73 €	200,13 €	175,66 €	174,71 €

Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2020. Toutefois quelques ajustements des taux de TVA ont été opérés.

Eau potable ↗ : Saint Paul en forêt, Tanneron, Seillans, Tourrettes à 0,0% en 2019 et 5,5% en 2020

Décomposition des prix unitaires :

	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances			
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3*		Tarif de 61 à 120 m3*		Tarif délégataire		TVA		Redevance prélèvement		Redevance pollution	
Communes	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	24,97 €	24,97 €	0,8000 €	1,3940 €	0,8000 €	1,3940 €	0,5937 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0860 €	0,0860 €	0,27 €	0,28 €
Callian	26,40 €	26,40 €	0,8000 €	0,8000 €	1,4500 €	1,4500 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Estérêts du lac	22,30 €	22,30 €	0,7170 €	1,1150 €	0,7170 €	1,1150 €	0,3979 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,7440 €	0,7440 €	1,3000 €	1,3000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0520 €	0,0520 €	0,27 €	0,28 €
Mons	61,25 €	61,25 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0240 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	0,7500 €	0,7500 €	1,6500 €	1,6500 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	28,00 €	0,7600 €	0,7600 €	0,8100 €	0,8100 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,0800 €	0,0850 €	0,27 €	0,28 €
Seillans	86,81 €	86,76 €	0,8400 €	0,8400 €	1,7100 €	1,7100 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,1042 €	0,1042 €	0,27 €	0,28 €
Tanneron	76,91 €	76,91 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Tourrettes	42,00 €	42,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €

* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 50 m3 et 51 à 120 m3

Décomposition d'une facture 120 m3

	Part collectivité						Part délégataire		Taxes et redevances							
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total délégataire		Prélèvement		Pollution		TVA		Total T & R	
Commune	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	96,00 €	167,28 €	120,97 €	192,25 €	71,24 €	0,00 €	10,32 €	10,32 €	32,40 €	33,60 €	12,92 €	12,99 €	55,64 €	56,91 €	96,00 €	167,28 €
Callian	135,00 €	135,00 €	161,40 €	161,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	10,66 €	10,73 €	43,06 €	44,33 €	135,00 €	135,00 €
Estérêts du lac	86,04 €	133,80 €	108,34 €	156,10 €	47,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	10,37 €	10,43 €	42,77 €	44,03 €	86,04 €	133,80 €
Fayence	122,64 €	122,64 €	173,75 €	173,75 €	0,00 €	0,00 €	6,24 €	6,24 €	32,40 €	33,60 €	11,68 €	11,75 €	50,32 €	51,59 €	122,64 €	122,64 €
Mons	120,00 €	120,00 €	181,25 €	181,25 €	0,00 €	0,00 €	2,88 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	11,91 €	11,82 €	47,19 €	45,42 €	120,00 €	120,00 €
Montauroux	144,00 €	144,00 €	168,00 €	168,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	11,02 €	11,09 €	43,42 €	44,69 €	144,00 €	144,00 €
Saint Paul en Foret	94,70 €	94,70 €	122,70 €	122,70 €	0,00 €	0,00 €	9,60 €	10,20 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	9,16 €	42,00 €	52,96 €	94,70 €	94,70 €
Seillans	153,00 €	153,00 €	239,81 €	239,76 €	0,00 €	0,00 €	12,50 €	12,50 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	15,72 €	44,90 €	61,83 €	153,00 €	153,00 €
Tanneron	96,00 €	96,00 €	172,91 €	172,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	11,36 €	32,40 €	44,96 €	96,00 €	96,00 €
Tourrettes	90,00 €	90,00 €	132,00 €	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	9,11 €	32,40 €	42,71 €	90,00 €	90,00 €

2 4 2 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Pollution	Dont Prélèvement	Vente en gros	Régularisation vente d'eau	Total recette
Bagnols en Forêt	566 257,52 €	40 194,00 €	80 349,00 €	25 506,00 €	0,00 €	-8 578,52 €	557 679,00 €
Callian	618 008,00 €	51 748,00 €	111 776,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	618 008,00 €
Fayence	1 084 356,70 €	202 361,00 €	156 883,00 €	33 112,00 €	0,00 €	-23 169,70 €	1 061 187,00 €
Mons	229 581,00 €	51 459,00 €	28 252,00 €	2 519,00 €	0,00 €	0,00 €	229 581,00 €
Montauroux	1 085 391,46 €	91 827,00 €	198 467,00 €	0,00 €	0,00 €	-130,46 €	1 085 261,00 €
Saint Paul en Foret	249 325,34 €	22 196,00 €	50 679,00 €	14 925,00 €	0,00 €	-6 145,34 €	243 180,00 €
Seillans	737 929,61 €	169 930,00 €	95 695,00 €	37 205,00 €	0,00 €	-2 893,61 €	735 036,00 €
Tanneron	413 854,49 €	103 369,00 €	56 393,00 €	0,00 €	0,00 €	-12 667,49 €	401 187,00 €
Tourrettes	604 137,00 €	158 320,00 €	114 846,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	604 137,00 €
Total général	**5 588 841,11 €**	**891 404,00 €**	**893 340,00 €**	**113 267,00 €**	**0,00 €**	**-53 585,11 €**	**5 535 256,00 €**

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
Bagnols en Forêt	22 126,86 €	285,00 €	0,00 €	333 494,83 €
Callian	46 235,71 €	120,00 €	0,00 €	131 428,90 €
Fayence	50 402,65 €	1 830,00 €	189 251,00 €	615 314,54 €
Mons	1 376,43 €	255,00 €	0,00 €	29 865,48 €
Montauroux	62 954,01 €	360,00 €	45 720,78 €	0,00 €
Saint Paul en Foret	4 632,60 €	585,00 €	49 161,87 €	0,00 €
Seillans	4 055,70 €	1 314,13 €	115 645,05 €	10 769,86 €
Tanneron	11 301,19 €	390,00 €	0,00 €	60 497,77 €
Tourrettes	17 706,05 €	773,00 €	115 955,13 €	0,00 €
Total général	**220 791,20 €**	**5 912,13 €**	**515 733,83 €**	**1 181 371,38 €**

Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent des excédents de fonctionnement des budgets communaux transférés. Les autres recettes correspondent à des subventions de l'agence de l'eau.

2 5 - Financement des investissements

2 5 1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).
Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Communes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	344 577,43 €	200 941,68 €	545 519,11 €
Callian	131 511,05 €	57 294,19 €	188 805,24 €
Fayence	334 755,29 €	294 864,24 €	629 619,53 €
Mons	40 961,53 €	13 355,99 €	54 317,52 €
Montauroux	237 976,41 €	151 348,76 €	389 325,17 €
Saint Paul en Foret	28 378,92 €	16 148,06 €	44 526,98 €
Seillans	158 750,69 €	279 109,99 €	437 860,68 €
Tanneron	92 141,18 €	11 589,60 €	103 730,78 €
Tourrettes	128 808,31 €	171 892,54 €	300 700,85 €
Total général	**1 497 860,81 €**	**1 196 545,05 €**	**2 694 405,86 €**

2 5 2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2020.

Exercices		2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €		0,00 €	4 355 570.94 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0,00 €	354 002.23 €
	En intérêts	0,00 €	131 085.70€ €

2 5 3 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2020
Recettes de fonctionnement	6 363 980 €
Dépenses de fonctionnement	4 869 20 €
Epargne de gestion	1 669 553 €
Résultat financier	174 779 €
Epargne brute	1 494 774 €
Taux d'épargne brute (en %)	23.48%
Capital de la dette	354 002 €
Epargne nette	1 140 772 €

2 5 4 - Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	83 709,00 €
Callian	220 748,67 €
Fayence	262 016,40 €
Mons	34 825,57 €
Montauroux	156 917,02 €
Saint Paul en Foret	27 668,89 €
Seillans	177 702,96 €
Tanneron	92 991,60 €
Tourrettes	193 618,41 €
Total général	**1 250 198,52 €**

2 5 5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Travaux 2020
Chemisage divers rue BAGNOLS
Réfection canalisation chemin des granges BAGNOLS
Remplacement conduite AEP exitante rue de la Poste BAGNOLS
Réseau adduction Neisson SEILLANS
Réseau eau potable Chemin des Crêtes BAGNOLS
Réseau eau potable Combelongue SEILLANS
Réseau eau potable HLM les Vignasse SEILLANS
Réseaux AEP Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE

2 5 6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projets 2021
Réseau AEP Chemin de la Rouvière BAGNOLS
Réseaux AEP Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE
Maillage AEP BAGNOLS Carrefour ST Denis / Granges
Renouvellement canalisation AEP Bassin Fontenouille CALLIAN
Renouvellement de la canalisation RD563 (TO2) FAYENCE
Travaux maillage St Laurent Costes MONS
Travaux de déviation futur Rond-Point MONTAUROUX
Bâtiment pour la régie (AMO, MO et travaux)

2 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

2 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Etant donné que 2020 est la première année d'activité de la régie des Eaux du Pays de Fayence, il n'y a pas eu d'abandon de créance.

3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 1 - Le patrimoine

Le service de l'assainissement collectif remplit deux missions principale (collecte et traitement), pour cela le service est composé de différents ouvrages :

3 1 1 - Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte s'étend sur 150 km, principalement autour des centres-villes et dans la plaine entre Fayence et Montauroux.

21 postes de relevage
7 Déversoirs d'orage
2 bassins d'orage.

3 1 2 - Epuration et traitement des boues

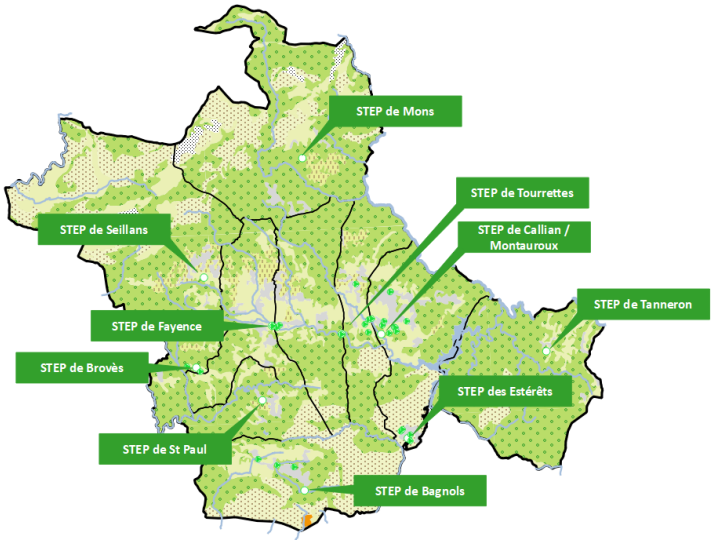

L'eau traité par les **10 stations d'épuration** se rejette dans le milieu naturel, soit par le biais de vallon comme c'est le cas pour Mons, Tanneron, Brovès, Les Estérets, Bagnols, soit dans un cours d'eau.
Les usines de Seillans village, Fayence, Tourrettes, Callian / Montauroux, quant à elles restituent l'eau dans le Riou blanc.

Trois grands procédés d'épuration sont mis en œuvre :

- Lit bactérien
- Filtre planté de roseau
- Boues activées

3 2 - Caractérisation technique du service

3 2 1 - Volumes facturés

Le service public d'eau potable a vendu 1°233 671 m3 pour l'exercice 2020.

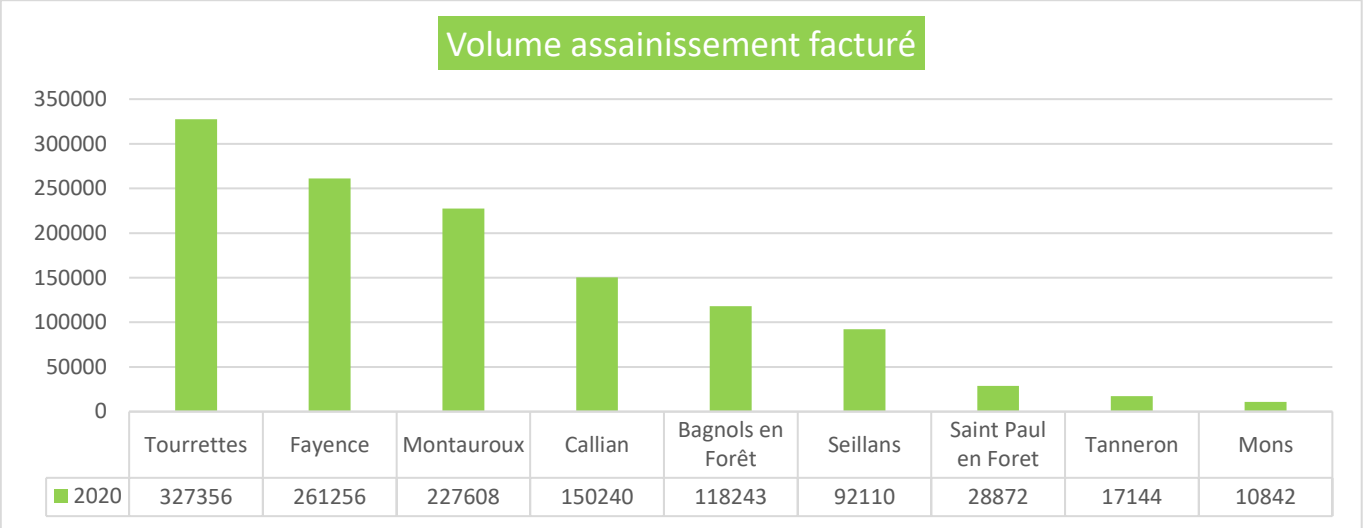

3 2 2 - Détail des imports et exports d'effluents

Le site de dépotage de Callian/Montauroux, situé chemin de Fondurane à Montauroux, est équipé pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus du territoire géographique de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). En 2020, 176 m3 ont été dépotés sur le site.

3 2 3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucune autorisation de déversement n'a été accordée en 2020.

3 2 4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau est constitué de 152.70 km de canalisation de collecte gravitaire et de 5.20 km de canalisation de refoulement.

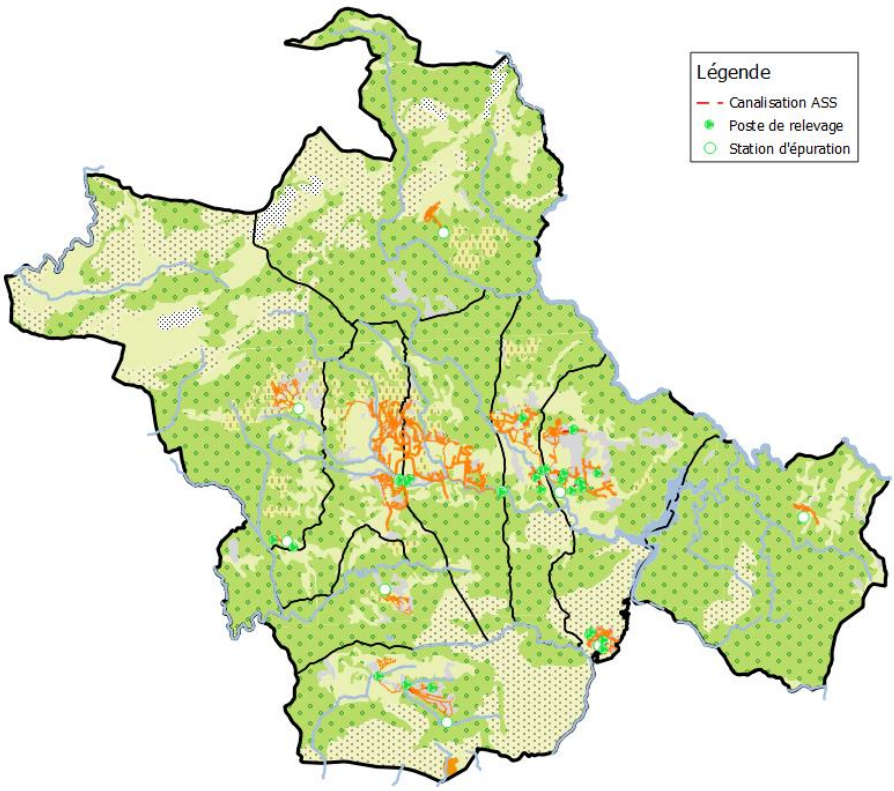

3 2 5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Non station	Date construction	Capacité de traitement (E.H)	Débit nominal jour temps sec (m3/j)	Procédé de traitement - File eau	Procédé de traitement - File boues
Bagnols en Forêt	2009	4500	667	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Callian / Montauroux	2017	9200	1805	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage
Fayence	1991	700	1500	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Mons	1990	900	135	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Estérets du lac	1988	1800	300	Boue activée	Filtre planté de roseau
Saint Paul en Foret	2013	1600	240	Filtre planté de roseau	Filtre planté de roseau
Seillans	1993	2800	465	Boue activée	Filtre à bande
Broves	2000	400	60	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tanneron	1987	400	NC	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tourrettes	2003	500	1100	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage

3 2 6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

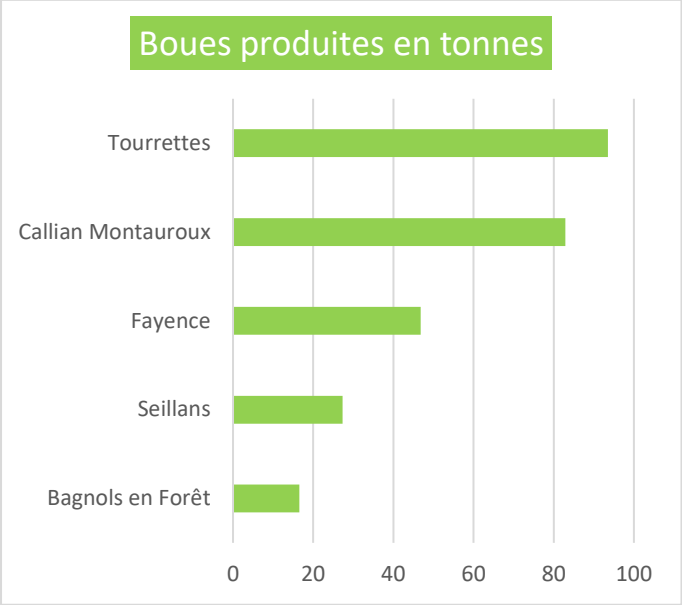

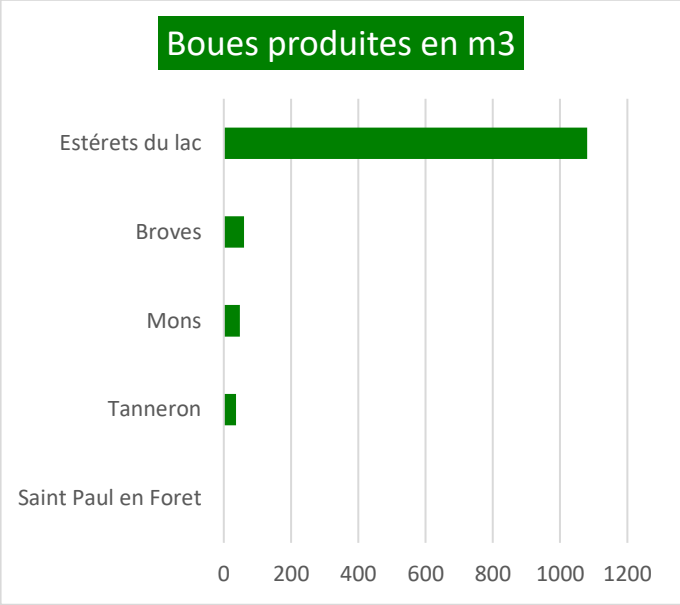

b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les différentes stations d'épuration ont produit l'équivalent 234.61 tonnes de matières sèches qui ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Tarascon et Saint Julien le Montagne qui toutes les deux agrées par l'agence de l'eau.

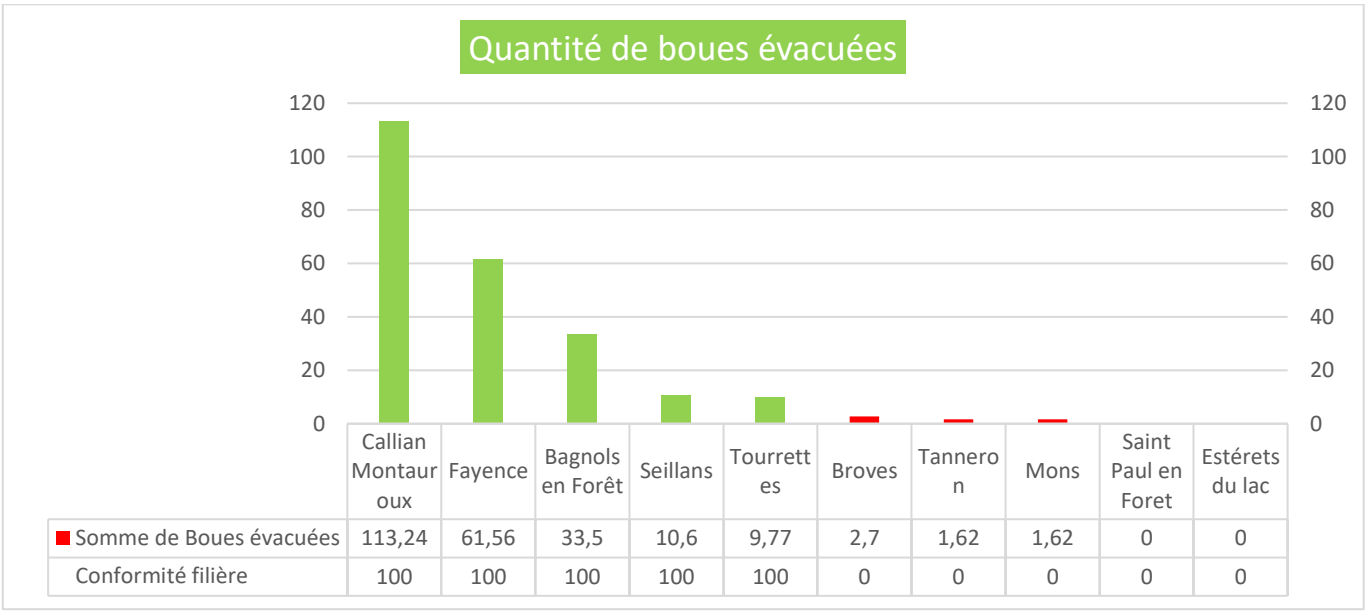

	Callian Montauroux	Fayence	Bagnols en Forêt	Seillans	Tourrettes	Broves	Tanneron	Mons	Saint Paul en Foret	Estérets du lac
Somme de Boues évacuées	113,24	61,56	33,5	10,6	9,77	2,7	1,62	1,62	0	0
Conformité filière	100	100	100	100	100	0	0	0	0	0

NOTA : Les boues qui sont traitées dans un filtre planté de roseau sont évacuées en moyenne tous les 10 ans.

3 3 - Les indicateurs de performance

3 3 1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Sans zonage d'assainissement collectif établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable.

3 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

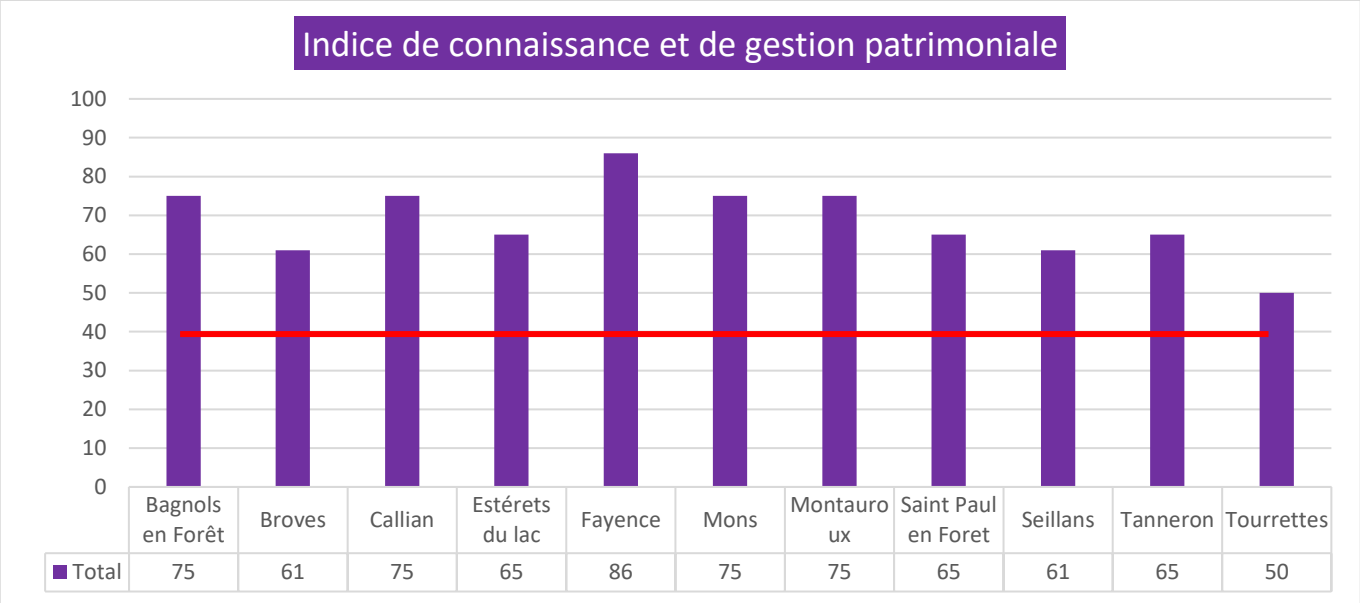

3 3 3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

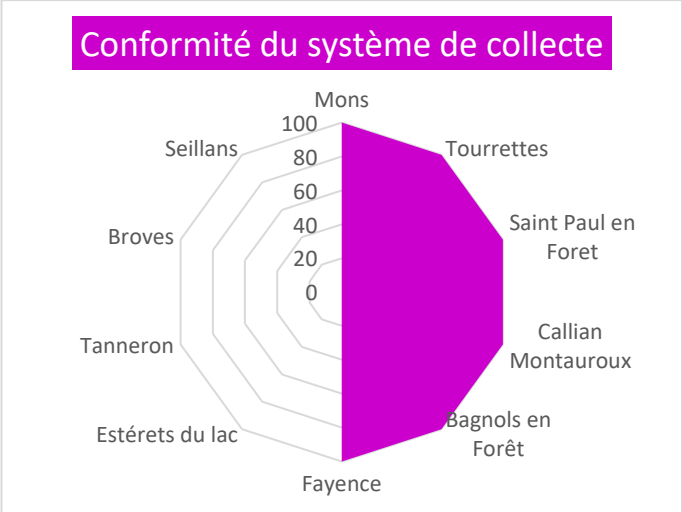

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **80%**

3 3 4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

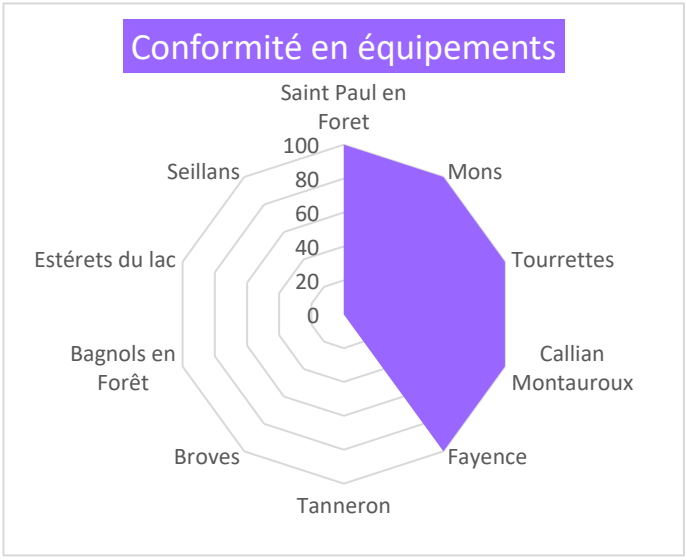

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **74%**

ouvrages d'épuration (P205.3)

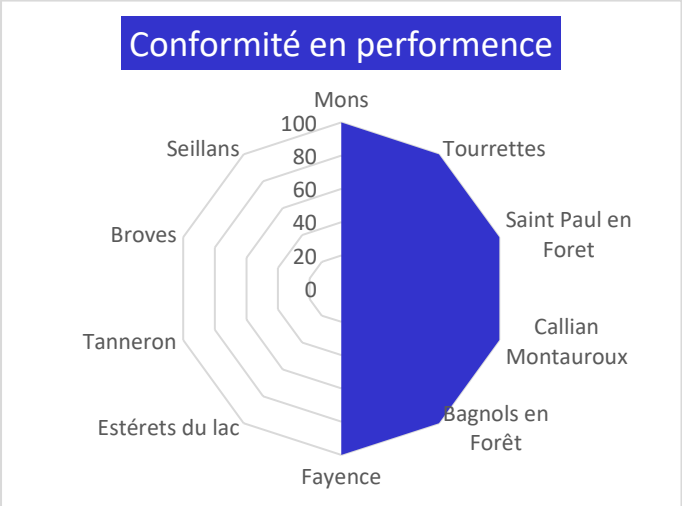

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **80%**

3 3 6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Voir paragraphe 3.2.6 « Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration »

3 4 - Tarification de l'eau et recettes du service

3 4 1 - Modalités de tarification

La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Monôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérets du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin /Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

3 4 2 - Facture d'eau type (D204.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2020 pour l'année 2019 et au 01/01/2021 pour 2020.

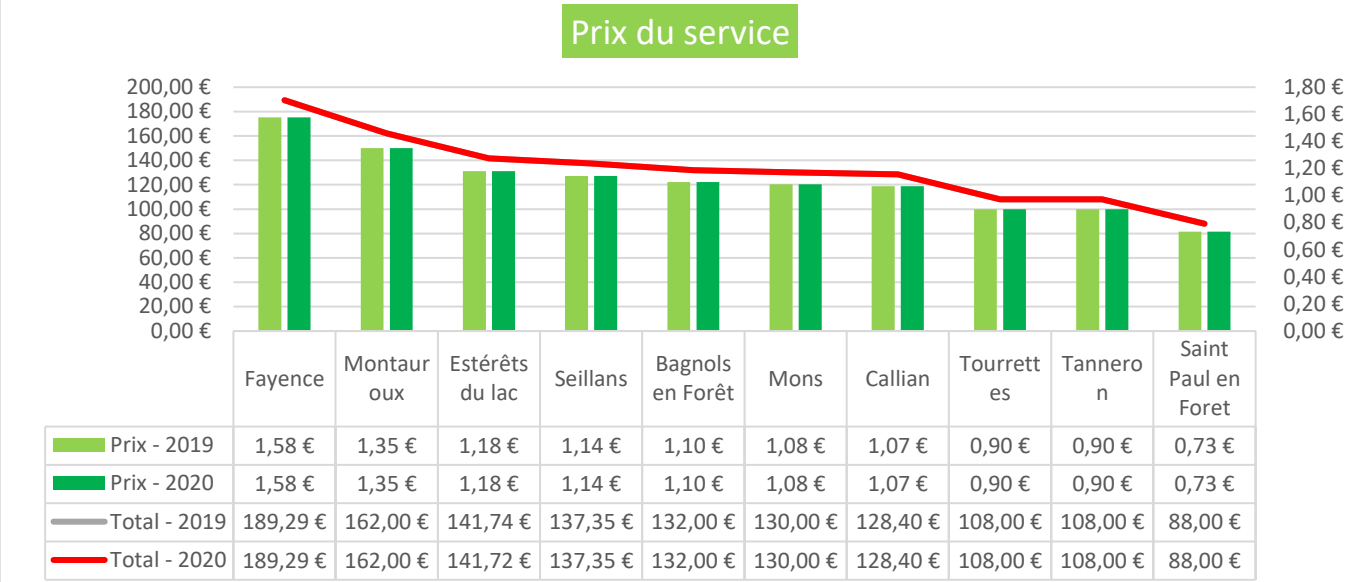

	Fayence	Montauroux	Estérêts du lac	Seillans	Bagnols en Forêt	Mons	Callian	Tourrettes	Tanneron	Saint Paul en Foret
Prix - 2019	1,58 €	1,35 €	1,18 €	1,14 €	1,10 €	1,08 €	1,07 €	0,90 €	0,90 €	0,73 €
Prix - 2020	1,58 €	1,35 €	1,18 €	1,14 €	1,10 €	1,08 €	1,07 €	0,90 €	0,90 €	0,73 €
Total - 2019	189,29 €	162,00 €	141,74 €	137,35 €	132,00 €	130,00 €	128,40 €	108,00 €	108,00 €	88,00 €
Total - 2020	189,29 €	162,00 €	141,72 €	137,35 €	132,00 €	130,00 €	128,40 €	108,00 €	108,00 €	88,00 €

Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2020. Toutefois quelques ajustements des taux de TVA ont été opérés.

Assainissement ↘ : Mons à 5,5%, Bagnols et les Estérets du lac à 10% en 2019 et 0,0% en 2020

Décomposition des prix unitaires :

	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances			
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3*		Tarif de 61 à 120 m3*		Tarif délégataire		TVA		Redevance modernisation			
Communes	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020		
Bagnols en Forêt	0,00 €	0,00 €	0,9500 €	0,9500 €	0,9500 €	0,9500 €	0,0000 €	0,0000 €	10	0	0,15 €	0,15 €		
Callian	26,40 €	26,40 €	0,7000 €	0,7000 €	0,7000 €	0,7000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		
Estérêts du lac	0,00 €	0,00 €	0,8012 €	1,0310 €	0,8012 €	1,0310 €	0,2300 €	0,0000 €	10	0	0,15 €	0,15 €		
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,9670 €	0,9670 €	1,0360 €	1,0360 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		
Mons	40,00 €	40,00 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	0	0,15 €	0,15 €		
Montauroux	24,00 €	24,00 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		
Saint Paul en Foret	0,00 €	0,00 €	0,7000 €	0,7000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		
Seillans	61,75 €	61,75 €	0,4800 €	0,4800 €	0,4800 €	0,4800 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		
Tanneron	0,00 €	0,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €		

* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 100 m3 et 101 à 120 m3

Décomposition d'une facture 120 m3

	Part collectivité						Part délégataire		Taxes et redevances					
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total délégataire		Modernisation		TVA		Total T & R	
Commune	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	0,00 €	0,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	13,20 €	0,00 €	31,20 €	18,00 €
Callian	26,40 €	26,40 €	84,00 €	84,00 €	110,40 €	110,40 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Estérêts du lac	0,00 €	0,00 €	96,14 €	123,72 €	96,14 €	123,72 €	27,60 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	14,17 €	0,00 €	32,17 €	18,00 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	120,18 €	120,18 €	171,29 €	171,29 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Mons	40,00 €	40,00 €	72,00 €	72,00 €	112,00 €	112,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	7,15 €	0,00 €	25,15 €	18,00 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	120,00 €	120,00 €	144,00 €	144,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	0,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Seillans	61,75 €	61,75 €	57,60 €	57,60 €	119,35 €	119,35 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tanneron	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €

3 4 3 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Modernisation	Régularisation vente d'eau	Total recette
Bagnols en Forêt	130 067,00 €	0,00 €	17 736,00 €	0,00 €	130 067,00 €
Callian	148 339,00 €	21 781,00 €	22 873,00 €	0,00 €	148 339,00 €
Fayence	372 186,00 €	71 872,00 €	39 256,00 €	0,00 €	372 186,00 €
Mons	18 171,00 €	10 040,00 €	1 626,00 €	0,00 €	18 171,00 €
Montauroux	311 383,00 €	31 466,00 €	36 926,00 €	0,00 €	311 383,00 €
Saint Paul en Foret	22 300,00 €	0,00 €	4 705,00 €	0,00 €	22 300,00 €
Seillans	104 750,00 €	47 882,00 €	13 370,00 €	0,00 €	104 750,00 €
Tanneron	6 330,00 €	0,00 €	2 722,00 €	0,00 €	6 330,00 €
Tourrettes	294 620,00 €	81 839,00 €	49 103,00 €	0,00 €	294 620,00 €
Total général	**1 408 146,00 €**	**264 880,00 €**	**188 317,00 €**	**0,00 €**	**1 408 146,00 €**

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
Bagnols en Forêt	9 626,03 €	135,00 €	53 195,71 €	51 470,36 €
Callian	4 154,00 €	1 748,18 €	27 817,67 €	6 325,50 €
Fayence	22 435,02 €	90,00 €	67 902,45 €	26 301,86 €
Mons	5 646,22 €		2 190,00 €	4 687,52 €
Montauroux	53 218,40 €	2 644,78 €	238,42 €	17 884,95 €
Saint Paul en Foret	1 481,00 €		82 456,42 €	8,60 €
Seillans	17 600,00 €	45,00 €	3 973,28 €	51 238,17 €
Tanneron			19 033,11 €	9,31 €
Tourrettes	33 003,30 €	45,00 €	0,00 €	40,33 €
Total général	**147 163,97 €**	**4 707,96 €**	**256 807,06 €**	**157 966,60 €**

Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent des excédents de fonctionnement des budgets communaux transférés. Les autres recettes correspondent à des subventions de l'agence de l'eau.

3 5 - Financement des investissements

3 5 1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).
Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Communes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	566 124,14 €	636 589,94 €	1 202 714,08 €
Callian	53 892,41 €	7 480,10 €	61 372,51 €
Fayence	341 914,35 €	243 564,27 €	585 478,62 €
Mons	22 203,75 €	2 241,18 €	24 444,93 €
Montauroux	261 926,32 €	200 943,96 €	462 870,28 €
Saint Paul en Foret	7 380,82 €	2 669,43 €	10 050,25 €
Seillans	147 730,02 €	64 715,37 €	212 445,39 €
Tanneron	48 009,39 €	1 744,40 €	49 753,79 €
Tourrettes	132 172,33 €	9 728,40 €	141 900,73 €
Total général	**1 581 353,53 €**	**1 169 677,05 €**	**2 751 030,58 €**

3 5 2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2020.

Exercices		2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0,00 €	12 946.56 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0,00 €	225 540.67 €
	En intérêts	0,00 €	87 405.89€

3 5 3 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2020
Recettes de fonctionnement	1 913 35 €
Dépenses de fonctionnement	1 613 194 €
Epargne de gestion	414 448 €
Résultat financier	114288 €
Epargne brute	300160 €
Taux d'épargne brute (en %)	15.68 %
Capital de la dette	225 541 €
Epargne nette	74 619 €

3 5 4 - Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	83 709,00 €
Callian	220 748,67 €
Fayence	262 016,40 €
Mons	34 825,57 €
Montauroux	156 917,02 €
Saint Paul en Foret	27 668,89 €
Seillans	177 702,96 €
Tanneron	92 991,60 €
Tourrettes	193 618,41 €
Total général	**1 250 198,52 €**

3 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux 2020
Chemisage divers rue BAGNOLS
Extension EU chemin des granges BAGNOLS
Remplacement conduite EU exitante rue de la Poste BAGNOLS
Réseaux EU Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE

3 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets 2021
Réseau EU Chemin de la Rouvière BAGNOLS
Réseaux EU Centre ville Tranche Optionnelle 2 FAYENCE
STEP du village - Presse à Vis SEILLANS
Travaux de transformation sortie presse STEP TOURRETTES
STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1
Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) AC

3 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

3 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.
Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Etant donné que 2020 est la première année d'activité de la Régie des Eaux du Pays de Fayence, il n'y a pas eu d'abandon de créance.

4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4 1 - Prestations assurées par le SPANC

Contrairement aux autres services de la régie les équipements n'appartiennent pas à la collectivité. Les missions qui ont été confiées, depuis février 2015, sont le :

- Conseil à l'usager
- Contrôle technique des dispositions d'assainissement non collectif
- Suivi administratif des demandes

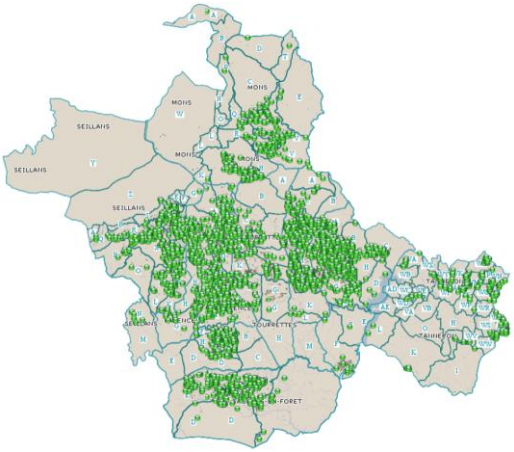

4 2 - Caractérisation technique du service

4 2 1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	☑
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	☑
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	☑
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	☑
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	☐
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	☐
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	☐

4 3 - Indicateurs de performance

4 3 1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre de contrôles jugés conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020**,
- D'autre part le nombre total de contrôles effectués **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020**.

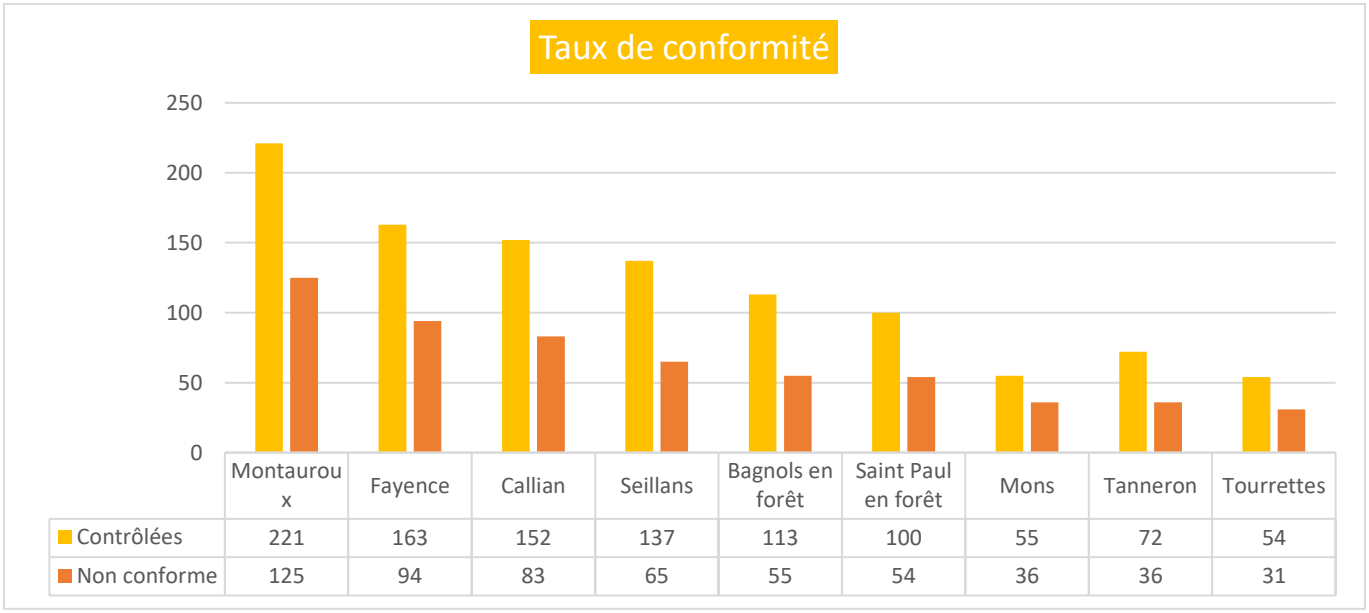

	Montaurous	Fayence	Callian	Seillans	Bagnols en forêt	Saint Paul en forêt	Mons	Tanneron	Tourrettes
Contrôlées	221	163	152	137	113	100	55	72	54
Non conforme	125	94	83	65	55	54	36	36	31

Pour l'année **2020**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre de contrôles conformes ou installation mises en conformité x 100}}{\text{Nombre total de contrôles effectués}} = 54.84\ \%$$

Contrôles	Année
Nombre total de contrôles depuis la création du service	11 158
Nombre de contrôles conformes ou installations mises en conformité depuis la création du service	6120

4 4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service

4 4 1 - Modalités de tarification

Installation de moins de 20 EH		
Installations existantes	Contrôle périodique	125€ TTC
	Contrôle ponctuel	175€ TTC
	Contrôle de vente	175€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception implantation	150€ TTC
	Contrôle de bonne exécution	150€ TTC

Installation de plus de 20 EH			
Installations existantes	Contrôle périodique et diagnostique ne possédant pas d'installation mécanique	Contrôle périodique	300€ TTC
		Contrôle ponctuel	300€ TTC
		Contrôle de vente	300€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception		300€ TTC

4 4 2 - Recettes

	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
SPANC	0,00 €	131 206,00	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €	131 206,00	0,00 €	0,00 €

4 5 - Financement des investissements

4 5 1 - Montants financiers des travaux réalisés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).
Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
SPANC	3 791,73 €	34 733,71 €	38 525,44 €
Total général	**3 791,73 €**	**34 733,71 €**	**38 525,44 €**

Les investissements correspondent à la participation aux études liées à la construction de la maison de l'eau.

4 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux 2020
Frais d'études Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) ANC

4 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets 2021
Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) ANC

5 - L'IRRIGATION

5 1 - Le patrimoine

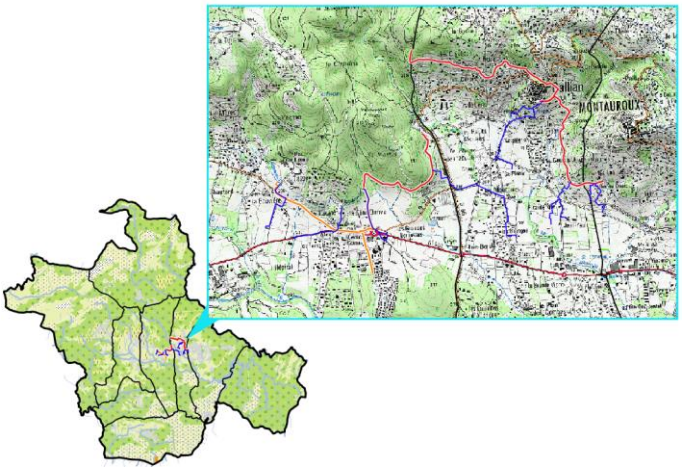

Depuis le 01/11/2021 la REPF s'est vue confiée par le Département du Var le patrimoine agricole du service de la Siagnole. Celui-ci est constitué de 6,300 km de canaux et de 6,400 km de rigoles d'irrigation ainsi que du forage de Tassy1 et de sa conduite d'adduction.

5 2 - Les abonnés

Parmi les usagers agricoles du service il faut distinguer les abonnés « des canaux de la Siagnole », au nombre de 127 (46 agriculteurs 2 irrigations et 79 particuliers non desservis par le réseau d'eau potable), de ceux qui utilisent l'eau des réseaux de distribution, 322 au total (185 sur Tanneron et 137 sur le reste du territoire).

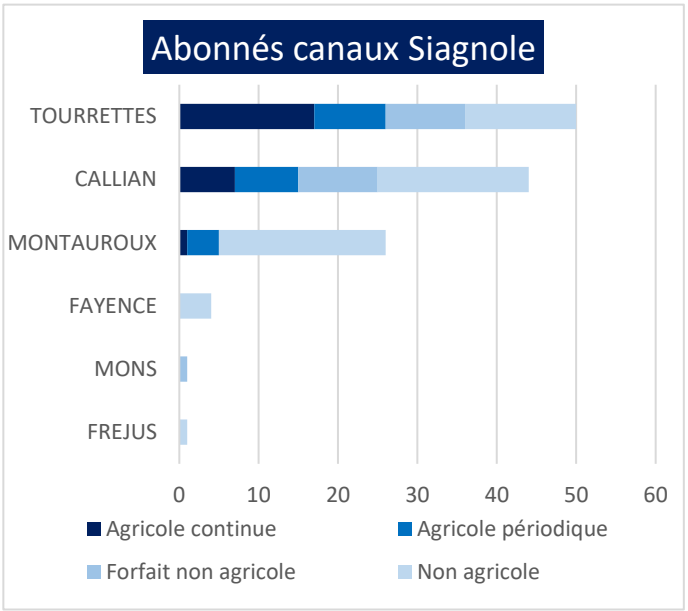

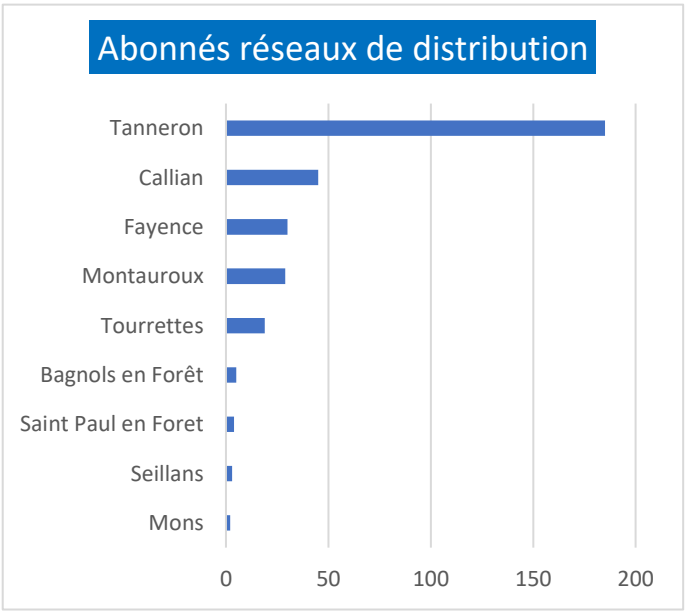

NOTA : Sont comptés à part, le Golf de terre blanche et le stade intercommunal de Tourrettes (2 abonnés Siagnole)

5 3 - Caractérisation technique du service

5 3 1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution

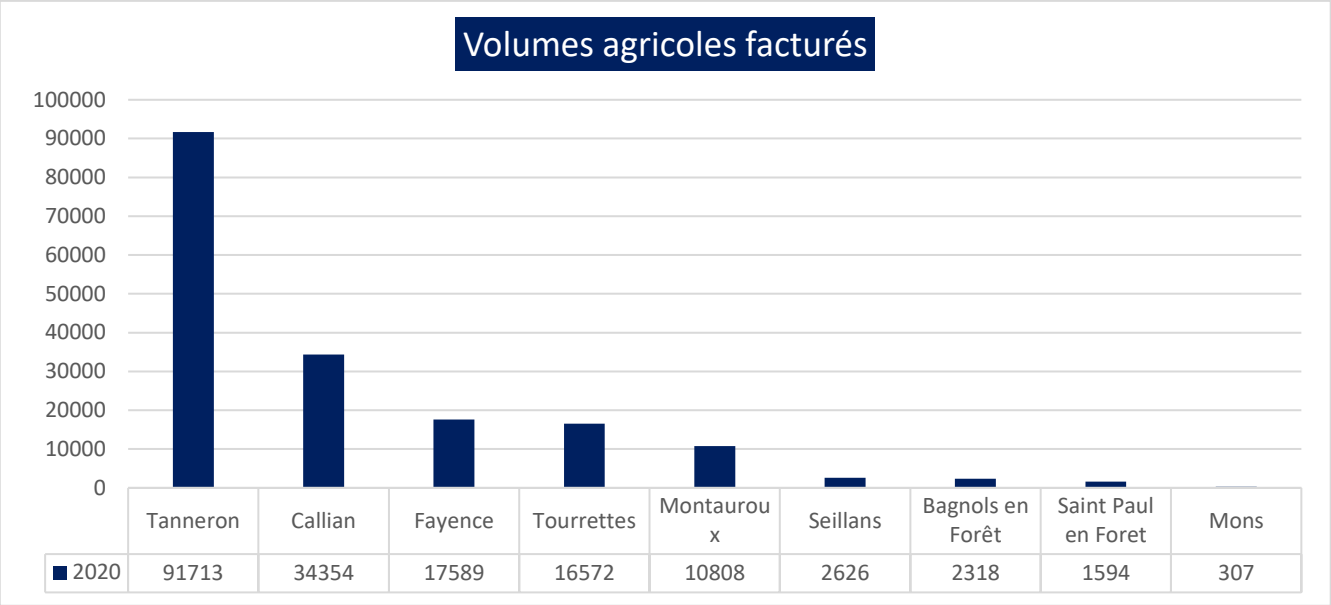

5 3 2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole

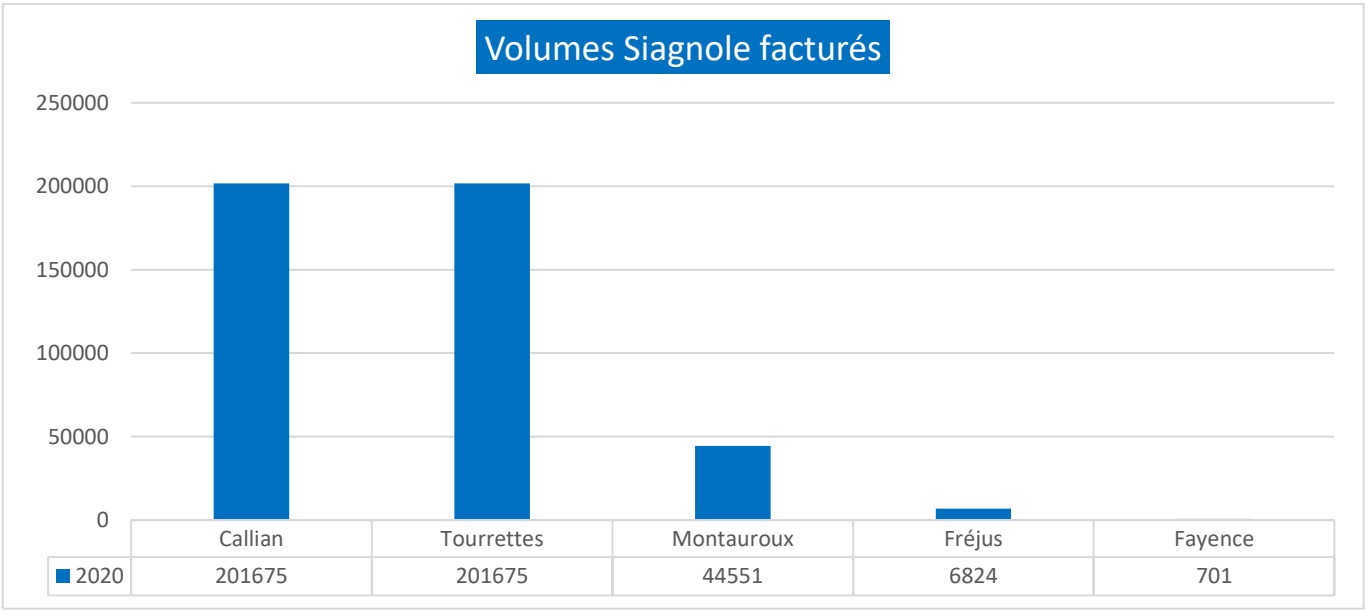

NOTA : Les volumes mis en distribution pour le compte du Golf de Terre Blanche (176 932 m3) et le stade intercommunal de Tourrettes (10 121 m3) sont comptés à part.

5 3 3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole

N'apparaissent sur la carte ci-dessous que les terrains irrigués par les canaux d'eau continue / périodique de la Siagnole et le forage de Tassy 1.

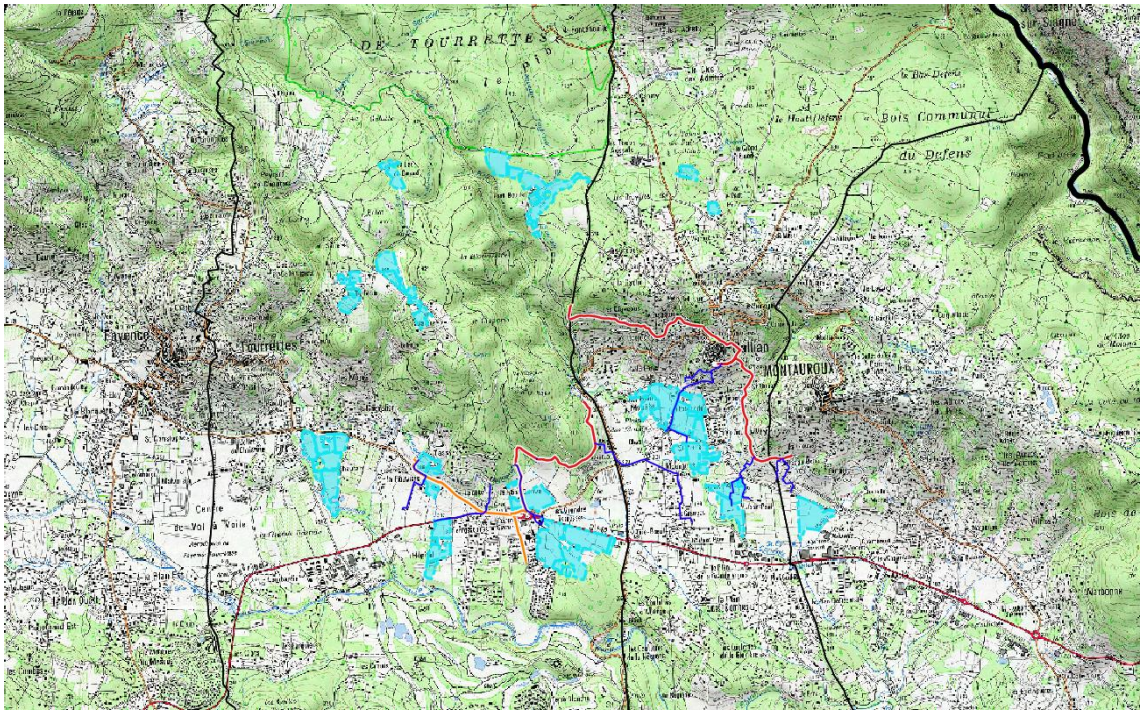

5 3 4 - Structure tarifaire et prix de l'eau

Comme pour les abonnés domestiques, le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3. Ce volume est moins représentatif pour l'usage agricole, mais il permet de faire un comparatif, notamment pour les usagers, non agricole, abonnés au service du canal de la Siagnole.
Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2021.

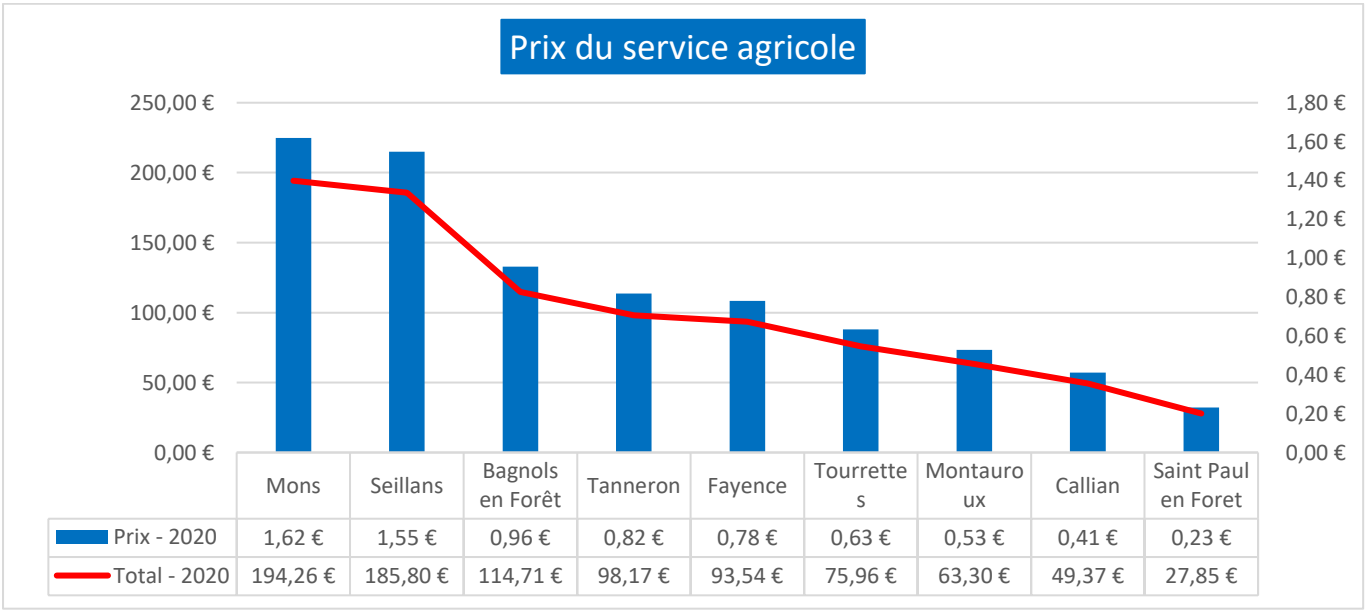

	Mons	Seillans	Bagnols en Forêt	Tanneron	Fayence	Tourrettes	Montauroux	Callian	Saint Paul en Foret
Prix - 2020	1,62 €	1,55 €	0,96 €	0,82 €	0,78 €	0,63 €	0,53 €	0,41 €	0,23 €
Total - 2020	194,26 €	185,80 €	114,71 €	98,17 €	93,54 €	75,96 €	63,30 €	49,37 €	27,85 €

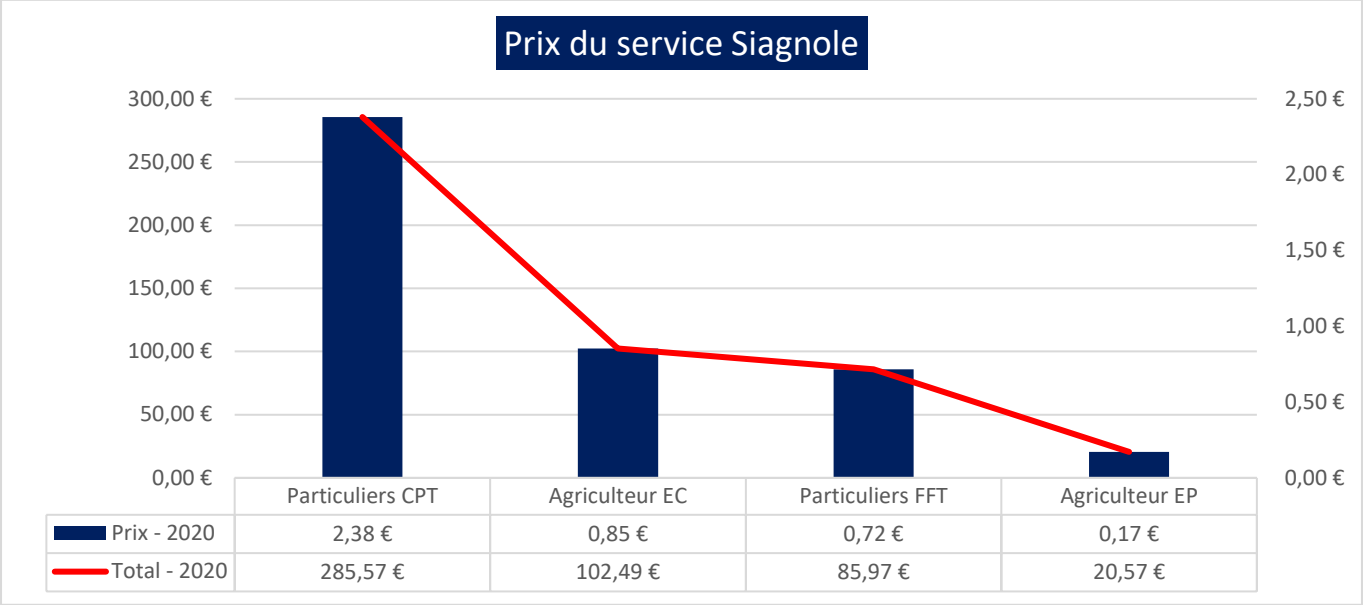

NOTA : le tarif eau périodique est applicable du 15/03 au 15/10 de chaque année.

Le tarif applicable au Golf de Terre Blanche et au stade intercommunal de Tourrettes est de 0.6991 € /m3.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 211102/10

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE)

BUDGET «EAU» : CRÉATION D'EMPLOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
C'est pourquoi, afin de permettre à la régie des eaux du Pays de Fayence créée au 1er janvier 2020 de poursuivre sa structuration, le Président propose de créer les emplois ci-dessous :

- ✓ un emploi d'adjoint administratif chargé du secrétariat technique des travaux afin de permettre à l'agent actuellement mis à disposition par la commune de Fayence depuis la création de la régie de poursuivre sa mission dans le cadre d'une mutation à la CCPF puis d'un détachement au sein du SPIC ; cette mission consiste à réaliser les pièces de suivi de marché (compte rendu de réunion, ordre de services, autorisation de voiries...) répondre aux courriers des administrés et plus largement à assurer le suivi administratif des travaux de la régie des eaux ;

- ✓ un emploi d'agent de gestion comptable chargé d'assurer pour l'essentiel :
  - le traitement comptable de toutes les écritures liées à l'encaissement des recettes, ainsi que le suivi étape par étape des engagements, d'une part,
  - la facturation des budgets Eau et Assainissement

  Au moment du transfert, un seul poste avait été prévu mais après presque deux ans de fonctionnement il apparaît que la charge de travail nécessite un renforcement. A titre d'illustration, 2823 mandats et 838 titres ont été établis pour l'eau et l'assainissement en 2020 et pour l'année 2021 ce nombre est déjà au 21 octobre de 4078 titres et de 1645 mandats.

- ✓ un emploi d'acheteur public local dont la mission sera d'organiser les achats et notamment de mettre en œuvre les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux et à la fourniture des pièces nécessaires au fonctionnement des services. Une politique d'achat public doit aujourd'hui intégrer les dimensions économiques, juridiques et environnementales. A ce jour 125 marchés sont en cours d'exécution ou de passation sur le budget général et le budget des ordures ménagères. Les budgets de l'eau et de l'assainissement comprennent aujourd'hui 27 marchés, souvent repris des communes qui doivent être relancés à l'échelle de tout le territoire (évacuation et traitement des boues de STEP, accords cadre de travaux de réseaux...) pour bénéficier d'économies d'échelles et de l'intérêt de la mutualisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_10-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU l'avis du Conseil d'exploitation du 25 octobre 2021 qui s'est prononcé en faveur des recrutements précités,
VU la délibération n°191220-15 du 20 décembre 2019 portant création de la régie de l'Eau potable,
CONSIDÉRANT la nécessité de recruter de nouvelles compétences dans le cadre de contrats de droit privé conformément au Code du travail, à la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement et aux textes applicables aux services publics industriels et commerciaux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous sur le SIRET DE L'EAU : 200 004 802 000 68, Fonction comptable 911
- **INDIQUE** que les crédits suffisants seront prévus au chapitre 012 du budget correspondant à compter du 1er janvier 2022

CADRE D'EMPLOI	GRADE	METIER	CREATION
Adjoint administratif Cat C	Principal 1è classe	Secrétaire Technique Travaux	1 ETP 35 h
Adjoint administratif Cat C	Selon profil retenu Adjt Territorial Adjt Pal 2è cl Adjt Pal 1ère cl	Agent de gestion comptable	1 ETP 35 h
Adjoint administratif Cat C OU Rédacteur Cat B	Adjt Territorial Adjt Pal 2è cl Adjt Pal 1ère cl Rédac Territorial Rédac Pal 2è cl Rédac Pal 1è cl	Acheteur Public Local	1 ETP 35 h

- **PRÉCISE** que selon le profil des candidats retenus, ces emplois seront tous soit pourvus par des salariés de droit privé soit par des agents de droit public détachés au sein du SPIC.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 211102/11

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE)

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANTS N°1 DU MARCHÉ N°TTOM 2019 POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DU PAYS DE FAYENCE

Date de la notification du marché : 29 novembre 2018
Date de démarrage du marché : 1er janvier 2019
Durée d'exécution : Le marché est conclu pour une durée de 2 ans déclenchée par ordre de service. Il est renouvelable par période de 3 mois, par reconduction tacite sans pouvoir dépasser 3 ans

Titulaire du marché : SMIDDEV
90, Impasse Thomas Edison
Parc d'Activité La Palud
83600 FREJUS

Montant initial du marché :
Montant hors taxes :..... 3 606 756,00 €
TVA (taux de 10 %) :.....360 675,60 €
Montant toutes taxes comprises : .....3 967 431,60 €

Objet de l'avenant :
La compétence de la C.C.P.F. dans le domaine des déchets ménagers et assimilés est complète : collecte, transport et traitement.
Le 29 novembre 2018, la C.C.P.F. a notifié au SMIDDEV le marché relatif au traitement des ordures ménagères des communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.
Ce marché était passé pour une durée de 3 ans maximum, les ordures ménagères résiduelles du Pays de Fayence devant être enfouies par la suite à l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Vallon des Pins.

Initialement, l'ISDND du Vallon des Pins devait ouvrir au cours de l'année 2021. L'ensemble des procédures (enquête publique, autorisations, travaux...) ne permettront d'enfouir les premières tonnes qu'au cours du mois d'avril 2022.

Afin de permettre à la C.C.P.F. d'assurer le traitement des ordures ménagères résiduelles issues de son territoire, il est convenu de prolonger le marché initial par avenant pour une durée de 1 mois renouvelable par période d'un mois, par reconduction tacite sans pouvoir dépasser 5 mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_11-DE

Conformément à l'article L2194-1 – Condition de modification du marché, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les travaux, fournitures ou service supplémentaires sont devenus nécessaires.

Le prix de traitement est modifié afin de prendre en compte l'évolution des coûts, notamment les travaux d'investissement liés à la rehausse ainsi que les coûts de maintenance et de traitement des lixiviats et biogaz, les taxes communales et enfin l'évolution de la TGAP.

Le détail de la modification du prix de traitement est le suivant :

Désignation des prix	Unité	Montant initial du marché	Montant à compter du 1er janvier 2022
Traitement des ordures ménagères résiduelles issues de la collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de Fayence	€ HT la tonne	71,36	97,30
TGAP	€ HT la tonne	41,00	45,00
Taxes communales	€ HT la tonne	0,00	1,50
Total HT		112,36	143,80
Total TTC		123,60	158,18

Incidence financière de l'avenant :
Montant maximum de l'avenant :

- **Taux de la TVA : 10%**
- **Montant HT : ... tonnages prévisionnels (4 459) pour 5 mois x 143,80 € = 641 204,20 €**
- **Montant TTC : ... tonnages prévisionnels (4 459) pour 5 mois x 158,18 € = 705 324,62 €**
- **% d'écart introduit par l'avenant : 17,78%**

Nouveau montant maximum du marché public :

- **Taux de la TVA : 10%**
- **Montant HT : 4 247 960,20**
- **Montant TTC : 4 672 756,22**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché n°TTOM 2019 pour le traitement des ordures ménagères résiduelles du Pays de Fayence tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence
Mas de Tassy
1849 RD19
83440 TOURRETTES
Tel : 04.94.76.02.03
Courriel : marchespublics@cc-paysdefayence.fr
Adresse internet : http://www.cc-paysdefayence.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SMiDDEV
90, impasse Thomas Edison
Parc d'Activités La Palud,
83600 FREJUS
Siret : 258 300 581 00059
Tel : 04.98.11.98.80
Courriel : contact@smiddev.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché n°TTOM 2019 : Traitement des ordures ménagères résiduelles du Pays de Fayence.

■ Date de la notification du marché public : le 24 décembre 2018

■ Durée d'exécution du marché public : Le marché est conclu pour une durée de 2 ans déclenchée par ordre de service (début d'exécution le 1er janvier 2019). Il est renouvelable par période de 3 mois, par reconduction tacite sans pouvoir dépasser 3 ans

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 3 606 756,00 €
- Montant TTC : 3 967 431,60 €

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La prestation de traitement ordures ménagères résiduelles (OMR) de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) sur la rehausse du site 3 de l'ISDND des Lauriers, est assurée par le marché n°TTOM 2019 conclu entre la CCPF et le SMiDDEV, qui a débuté le 1er janvier 2019, pour une quantité estimative de 10 700 tonnes par an.

La durée du marché a été fixée à 2 ans, renouvelable par période de 3 mois, par reconduction tacite sans pouvoir dépasser 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

La CCPF a vocation à traiter ses ordures ménagères résiduelles sur l'ISDND du Vallon des Pins dès son ouverture, laquelle devrait intervenir, selon la durée des travaux et aléas de chantier, vers le mois d'avril 2022.

Ainsi, afin de permettre à la CCPF d'assurer la continuité du traitement de ses OMR, il est proposé de conclure un avenant au marché n°TTOM 2019 afin de prolonger la durée du contrat pour une durée d'un mois, renouvelable par période d'un mois par reconduction tacite, sans pouvoir dépasser cinq mois, soit jusqu'au 31 mai 2022 maximum.

En effet, conformément à l'article L2194-2 du Code de la Commande Publique, un marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les services existants contactés dans le cadre du marché initial.

Le prix de traitement est modifié afin de prendre en compte l'évolution des coûts, notamment les travaux d'investissement liés à la rehausse ainsi que les coûts de maintenance et de traitement des lixiviats et biogaz, les taxes communales et enfin l'évolution de la TGAP.

Le détail de la modification du prix de traitement est le suivant :

Désignation des prix	Unité	Montant Initial du marché	**Montant à compter du 1er janvier 2022**
Traitement des ordures ménagères résiduelles issues de la collecte des déchets ménagers et assimilés du Pays de Fayence	€ HT la tonne	71,36	**97,30**
TGAP	€ HT la tonne	41,00	**45,00**
Taxes communales	€ HT la tonne	0,00	**1,50**
Total HT		112,36	**143,80**
Total TTC		123,60	**158,18**

Conformément à l'Article R2194-3 : « lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial.

Le service supplémentaire devenu nécessaire représente une modification d'environ 17,78% par rapport au montant du marché initial.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant maximum de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : … tonnages prévisionnels (4 459) pour 5 mois x 143,80 € = 641 204,20 €
- Montant TTC : … tonnages prévisionnels (4 459) pour 5 mois x 158,18 € = 705 324,62 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 17,78%

Nouveau montant maximum du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 4 247 960,20
- Montant TTC : 4 672 756,22

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gilles LONGO, Président SMiDDEV	**Fréjus, le 2021**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
DCC n° 211102/12
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Patrice DUMESNY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Michèle PERRET, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Bernard HENRY, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE)

FIXATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (C.C.E.S.) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DE GESTION DES DÉCHEYS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (P.L.P.D.M.A.)

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement pour les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui assurent la collecte des déchets des ménages.

Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

En outre, le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 a précisé expressément que les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doivent être élaborés par les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets.

Conformément à l'Article R. 541-41-20, « Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés » est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages. Ainsi, par délibération en date du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'un PLPDMA.

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement :

« Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.»

« Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».
La composition de la commission n'est pas imposée par la règlementation mais elle doit permettre de consulter et d'impliquer les différents acteurs locaux agissant dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_12-DE

Dans cette optique, la commission créée pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA est constituée des collèges suivants :

- Collège 1 : Elus locaux
- Collège 2 : Collège des institutions
- Collège 3 : Etat et collectivités
- Collège 4 : Collège Société Civile

La proposition de composition détaillée des collèges est la suivante :

Collège 1 : Elus locaux	Collège 2 : Collège des institutions
✓ Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets ✓ Vice-Président en charge du développement économique ✓ Vice-Président en charge du tourisme ✓ Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme	✓ Région PACA ✓ CCI ✓ CMA ✓ REGALIM'PACA (gaspillage alimentaire)

Collège 3 : Etat et collectivités	Collège 4 : Collège Société Civile
✓ DGS CCPF ✓ Service déchets CCPF ✓ Service Développement économique ✓ OTI	✓ VAR HABITAT (habitat collectif) ✓ France Nature Environnement ✓ Union Economique du Pays de Fayence ✓ Compost tri ✓ ABI ✓ Demain en Pays de Fayence

Les structures retenues sont informées par courrier afin de nommer leurs représentants pour siéger à la CCES.

La CCES désignera lors de sa première réunion constitutive son Président ainsi que le service chargé de son secrétariat. Les membres seront ensuite réunis plusieurs fois sur toute la durée d'élaboration du PLPDMA selon un programme de travail et des modalités de concertation adoptés par la CCES lors de sa première réunion constitutive. Elle se réunira ensuite une fois par an afin d'évaluer et d'ajuster le programme d'actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création et la composition des membres de la Commission Consultatives d'Elaboration et de Suivi (CCES) dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- **CHARGE** le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le – 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	21
Pouvoirs	3
Absents	6
Suffrages exprimés	24

DCC n° 211102/13

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Patrice DUMESNY, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Bernard HENRY

CONVENTION D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN POINT DE REGROUPEMENT SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Afin d'assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés dans certaines voies privées sur lesquelles les véhicules chargés de collecter les déchets ménagers et assimilés ne peuvent pénétrer, il convient d'installer un point de regroupement pour les conteneurs de collecte en entrée de ces dernières.

Une convention doit être signée entre la C.C.P.F. et le(s) propriétaire(s) pour que ce(s) dernier(s) autorise(nt) la mise en place d'un point de regroupement sur sa (leurs) propriété(s) à titre gracieux.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et administratives applicables à l'installation de points de regroupement, dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables et du verre, situés sur le domaine privé.

La convention prendra effet à la signature des deux parties et elle sera établie pour une durée indéterminée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'autorisation d'installation d'un point de regroupement sur le domaine privé

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_13-DE

Communauté de communes
Pays de Fay

République française

CONVENTION D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN POINT DE REGROUPEMENT SUR UNE PARCELLE PRIVÉE

Entre les soussignés :

La Communauté de communes du Pays de Fayence ; identifiée sous le numéro SIRET 200 004 802 00019

Ayant son siège social : 1849 RD19 – CS80106 – 83440 TOURRETTES, représentée par son Président en exercice, Monsieur René UGO, agissant au nom et pour le compte de ladite communauté en vertu de la délibération du 11 avril 2014

Dénommée ci-après « la CCPF »

D'une part,

ET

Nom ou raison sociale : .....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune .....

Représentant (nom et fonction de la personne) :.....

Téléphone :.....

Email :.....

Dénommée ci-après « le(s) propriétaires(s)»,

D'autre part.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_13-DE

IL EST CONVENU ET CE QUI SUIT

PREAMBULE

Afin d'assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés dans certaines voies privées sur lesquelles les véhicules chargés de collecter les déchets ménagers et assimilés ne peuvent pénétrer il convient d'installer un point de regroupement pour les conteneurs de collecte à l'entrée de ces dernières

Une convention doit être signée entre la CCPF et le(s) propriétaire(s) pour que ce(s) dernier(s) autorise(nt) la mise en place d'un point de regroupement sur sa (leurs) propriété(s) à titre gracieux.
La présente convention est établie à cet effet.

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et administratives applicables à l'installation de points de regroupement dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets ménagers recyclables et du verre situés sur le domaine privée.

ARTICLE 2 : Site concerné

La présente convention concerne :

☐ la parcelle n : .....
(cf. plan)

ARTICLE 2 : Caractéristiques des équipements

Cette convention concerne l'implantation de :

☐ Conteneurs d'ordures ménagères

☐ Conteneurs d'emballages

☐ Conteneurs de papiers

☐ Conteneurs de cartons

☐ Conteneurs de verre

ARTICLE 3 : Droits d'occupation

Le propriétaire reconnait en faveur de la CCPF, à titre gratuit pendant la durée de validité de la présente convention, un droit d'occupation du terrain, domaine privé du propriétaire, en vue de la mise place d'un point de regroupement dédié à la collecte des déchets ménagers et assimilés
Le propriétaire s'engage à maintenir l'accessibilité aux conteneurs pour les véhicules de collecte en respect de la réglementation, notamment la recommandation R437 de la CRAM.
Pour les résidences fermées, le propriétaire assure un accès libre et gratuit aux conteneurs.

ARTICLE 4 : Entretien et maintenance du point de regroupement et des conteneurs e

La CCPF assure à sa charge le nettoyage annuel complet des conteneurs ainsi que leur maintenance afin de les maintenir en parfaite état de fonctionnement.

ARTICLE 5 : Engagements

Pour réaliser l'objet de la présente convention, chaque partenaire s'engage à mobiliser ses moyens humains, matériels et financiers.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_13-DE

5-1 Engagements de la CCPF

La CCPF s'engage à :

- Collecter les déchets ménagers et assimilés, dont les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers, les papiers, les cartons, le verre et les encombrants dans le respect des clauses du règlement de collecte en vigueur et selon la fréquence de collecte définie,
- Qu'à l'issue de chaque collecte les déchets répandus au sol soient ramassés et collectés.
- Faire traiter les déchets collectés par des filières agrées et conformément à la règlementation en vigueur ;
- Respecter les biens mobiliers et immobiliers du bénéficiaire,
- Informer le(s) propriétaire(s) de tout incidents causés par les équipages de collecte.

5-2 Engagements du (des) propriétaire(s)

Le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à :

- Respecter les règles concernant la présentation des déchets ménagers et assimilés, notamment les consignes de tri,
- Ne pas déposer de déchets non conformes dans les conteneurs,
- Informer la CCPF de toute impossibilité d'accès au point de regroupement
- Avertir la CCPF et recueillir son avis avant d'engager tout travaux pouvant avoir un impact sur les conditions d'accès et de collecte (circulation, manœuvre...).

ARTICLE 6 : Responsabilité

Le(s) propriétaires(s) atteste connaître les contraintes de la collecte et en assumer les conséquences :

- Le bruit généré par la collecte et par les matériels de collecte ;
- Les écoulements non intentionnels, inhérents à la collecte ;
- Les envols possibles de déchets lors du déversement,
- L'action abrasive des pneumatiques sur la voirie lors des manœuvres ;

La CCPF prendra en charge les réparations des accidents (hors dégradation de voirie) causés par ses agents dans le cas où sa responsabilité est démontrée ou reconnue.

ARTICLE 7 : Droit de retrait de la CCPF

La CCPF ou ses prestataires de services dûment habilités, se réserve le droit de suspendre la collecte :

- En cas de stationnement gênant pour la collecte et les manœuvres des véhicules de la CCPF et ceux des prestataires de services exerçant pour son compte,
- Si des travaux ou des aménagements modifient les conditions initiales d'accès au(x) point(s) de collecte ou de circulation,
- En cas d'un changement d'horaire de passage des véhicules de collecte qui serait refusé par le(s) bénéficiaire(s),

ARTICLE 8 : Transfert de propriété

En cas de vente du bien, le propriétaire devra informer l'acquéreur de l'existence de la présente convention et en avertir la CCPF.
Celle-ci sera mentionnée dans l'acte notarié.
La présente convention continuera de s'appliquer durant 6 mois dans l'attente d'en établir une nouvelle.

ARTICLE 9 : Modalités financières

Cette convention est consentie et acceptée par les parties à titre gracieux.

ARTICLE 10 : Date d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la signature des deux parties.

ARTICLE 11. : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée indéterminée.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_13-DE

ARTICLE 12 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée d'un commun accord entre les parties signataires au minimum 3 mois après réception de la demande motivée.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein-droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant de mise en demeure.

ARTICLE 13 : Litige

En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente, chaque partie s'efforcera de trouver de bonne foi un accord.
A défaut d'accord trouvé amiablement, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulon.

Fait à Tourrettes le .....

Pour la CCPF **Pour le(s) bénéficiaire(s)**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 21
Pouvoirs 3
Absents..... 6
Suffrages exprimés..... 24

SÉANCE DU MARDI 02 NOVEMBRE 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Marie-José MANKAÏ
DCC n° 211102/14
Date de convocation : 26-10-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel RAYNAUD, Patrick DE CLARENS, François CAVALLIER, Christian COULON, Claudette MARIET, Maryvonne BLANC, Philippe DURAND-TERRASSON, Marco ORFEO, Christian THEODOSE, Myriam ROBBE, Coraline ALEXANDRE, Loïs FAUR, Camille BOUGE, Jérôme SAILLET, Michel REZK

Absents excusés : Michel FELIX (pouvoir à Coraline ALEXANDRE), Aurélie COURANT (pouvoir à François CAVALLIER), Laurence BERNARD, Elisabeth MENUT (pouvoir à Camille BOUGE), Patrice DUMESNY, Michèle PERRET, Ophélie LEFEBVRE, Daniel MARIN, Bernard HENRY

CONVENTION DE CLÔTURE D'OPÉRATIONS VIS-A-VIS DE L'ENGAGEMENT IRRÉVOCABLE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AUTORISATION DE PROGRAMME MED 83 DU SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR TRÈS HAUT DÉBIT

Le Président expose à l'assemblée que par délibération n°151221/3 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) a pris la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Dans le cadre de cette compétence, la C.C.P.F. a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (S.M.O. P.A.C.A. T.H.D.), par délibération n°170214/1 du conseil communautaire en date du 14 février 2017.

Ce Syndicat réunit la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Var, ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Var.

Sur le territoire varois, le S.M.O. P.A.C.A. T.H.D. a notamment mené des actions de montée en débit (MED).

Le Président rappelle que pour le Pays de Fayence, l'opération de montée en débit portait sur le Point de Raccordement Mutualisé (PRM) de Tournon, à Montauroux, et concernait 188 lignes. Pour cette opération, la contribution financière de la CCPF s'élevait à 37 600 €, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, par délibération n°170926/04 en date du 26/09/2017, portant approbation de la convention d'engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme MED 83 du syndicat mixte ouvert Provence Alpes Côte d'Azur très Haut Débit.

L'objet de la convention aujourd'hui soumise à l'assemblée délibérante est de clôturer les opérations engagées dans le cadre de la convention d'engagement irrévocable de participation financière susmentionnée, au titre des opérations de montée en débit fixe.

Le Président précise à l'assemblée que, grâce à une prise en charge très importante du coût des opérations de montée en débit par le Département du Var et par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'autre part grâce à l'obtention par le SMO SUD THD d'une subvention importante de l'État dans le cadre du FSN (Fonds national pour la Société Numérique), **l'annexe 3 de la convention soumise à l'assemblée délibérante prévoit un remboursement à la C.C.P.F. de la part du S.M.O. P.A.C.A. T.H.D. de 28 907,92 €.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1425-1 et L.1425-2 relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques,

VU la délibération n°151221/3 du conseil communautaire en date du 21/12/2015 portant modifications statutaires de la communauté de communes et notamment la prise de la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,

VU la délibération n°170214/1 du conseil communautaire en date du 14/02/2017 portant approbation de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit,

VU la délibération n°170926/04 du conseil communautaire en date du 26/09/2017 portant approbation de la convention d'engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme MED 83 du syndicat mixte ouvert Provence Alpes Côte d'Azur très Haut Débit,

VU le projet, présenté en annexe, de convention de clôture d'opérations vis-à-vis de l'engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme MED 83 du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention de clôture d'opérations vis-à-vis de l'engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme MED 83 du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de celle-ci.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 03 novembre 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

Convention de clôture d'opérations

-

Engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme MED 83 du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit - Clôture d'opérations

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Fayence, dont le siège social est situé Maison du Pays de Fayence - 50 route de l'aérodrome - CS 80106 - 83440 FAYENCE, représentée par son président en exercice, M. René UGO, dûment habilité à la signature des présentes par la délibération n° _____ du Conseil Communautaire en date du 02 novembre 2021,

Dénommé(e) ci-après « **la Collectivité adhérente** »,

D'une première part,

Et:

Le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, dont le siège est situé dans le bâtiment Gérard Mégie, Domaine du petit Arbois, 13547 Aix-en-Provence Cedex 4, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Françoise BRUNETEAUX, dûment habilitée à la signature des présentes par la délibération n° 2020-053 du comité syndical en date du 16 décembre 2020,

Désigné ci-après « **Le Syndicat** »,

D'une seconde part,

Ensemble désignés « **les Parties** »

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

Préambule

L'adhésion au Syndicat

Le Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut dont l'EPCI **du Pays de Fayence** est adhérent depuis le 12 février 2017, a mené des actions de montée en débit (MED) sur le territoire varois.

Le 29 septembre 2017, les Parties ont signé la convention d'engagement relative à la participation financière à l'autorisation de programme nommée « MED 83 » du Syndicat.

Cette convention concernait la réalisation de l'autorisation de programme « MED83 », relative aux opérations de montée en débit fixe, votée par la délibération n°2017-054 du Comité syndical réuni le 7 avril 2017 et modifiée par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017.

L'article 2 de ladite convention fixait au 31 décembre 2019 la fin du programme de MED sur le territoire varois, mais elle s'est poursuivie en 2020.

A l'automne 2020, les opérations de MED n'étaient pas encore entièrement réceptionnées ni totalement facturées par les entreprises chargées de réaliser les travaux, de plus, le dossier de co-financement déposé auprès de l'Etat dans le cadre du Fond pour la Société Numérique (FSN) était en cours de traitement auprès des services instructeurs de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces deux éléments empêchaient l'établissement d'un bilan financier global des opérations réalisées sur le territoire de la Collectivité adhérente tel que prévu à l'article 6 précité de la convention.

Par conséquent, considérant la nécessité de dresser le bilan financier global des opérations réalisées sur le territoire de la Collectivité adhérente, les Parties à la convention d'engagement précitée ont convenu de signer la présente Convention de clôture d'opérations.

En conséquence les parties ont convenu de ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente Convention a pour objet de clôturer les opérations engagées dans le cadre de la convention d'engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme MED 83 du Syndicat, au titre des opérations de montée en débit fixe.

Article 2 : Durée

La présente convention est établie pour une période allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle du dernier échéancier de l'autorisation de programme, soit le 31 décembre 2021.

Article 3 : Programmation technique

La programmation technique a fait l'objet d'une concertation en collège territorial auquel a participé la Collectivité adhérente, au vu des objectifs définis par le SDTAN et des opportunités de cofinancement par l'État.

Les opérations menées sont énumérées en annexe 1 de la présente Convention.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

Article 4 : Programmation financière

La programmation financière du projet est détaillée par exercice budgétaire annuel en annexe 2 de la présente Convention. Cette programmation identifie les différents cofinancements passés et à venir.

Article 5 : Bilan financier final et règlement du solde

Dans l'année qui suit la réception des derniers ouvrages sur le territoire de la Collectivité adhérente et la réalisation complète de l'autorisation de programme concernée par la présente Convention, soit en 2021, le Syndicat dresse un bilan financier global des opérations réalisées sur le territoire de la Collectivité adhérente, figurant en annexe 3.

Ce bilan indique notamment l'impact des opérations de montée en débit exprimé en nombre de lignes principales sur le territoire de la Collectivité adhérente et le coût réel de construction. Le montant total global et définitif de la contribution de la Collectivité adhérente est arrêté en Collège territorial sur la base du montant réel des opérations et en application, par défaut, des modalités de répartitions des charges entre cofinanceurs mentionnées en annexe.

Le dernier acompte est ajusté sur la base du différentiel constaté entre le montant prévisionnel et le montant réel des investissements réalisés dans le cadre des opérations de montée en débit.

Le solde est réglé :

- soit après appel de fonds complémentaire si le solde est positif ;
- soit après reversement du trop-perçu à la Collectivité adhérente par le Syndicat si le solde est négatif.

Dans tous les cas, le Syndicat joint le bilan susmentionné comme pièce justificative de règlement. La Collectivité adhérente pourra être amenée à demander communication de pièces justificatives complémentaires.

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention et/ou de ses annexes fait l'objet d'un avenant signé par les Parties. Le Syndicat adresse à la Collectivité adhérente l'avenant signé des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Litiges

Les parties à la présente Convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente. Tout litige lié à l'exécution de la présente convention ressort de la compétence du Tribunal administratif de Toulon.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente Convention entre en vigueur dans toutes ses stipulations, une fois signé par l'ensemble des Parties, à la date de sa notification par le Syndicat à la Collectivité adhérente par un courrier recommandé avec accusé de réception, doublé d'un envoi par courrier électronique.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

Fait en deux exemplaires à ....., le .....

En deux exemplaires originaux,

Pour la Communauté de communes du Pays de Fayence, Le Président	**Pour le Syndicat mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit La Présidente**
M. René UGO	**Mme Françoise BRUNETEAUX**

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

Annexe 1: Programme de l'opération Montée en débit du Var

Type opération	Nom opération PACA THD	Lignes	Programme	
PRM	ADRETS DE L'ESTEREL	331	2017	
PRM	AIGUINES	139	2018	
NRA	ARTIGNOSC SUR VERDON	194	2018	
NRA	BARGEME	371	2018	
NRA	BAUDUEN	242	2018	
PRM	BORMES_BAIE_DU_GAOU	237	2018	
PRM	BORMES_BELVEDERE	115	2018	
PRM	BORMES_CAZIN	534	2017	
PRM	BORMES_FAVIERE	503	2018	
PRM	BORMES_GARDANNE	1099	2017	
PRM	BORMES_ICARES	365	2018	
PRM	BORMES_LAURIERS	203	2018	
PRM	BORMES_LE_GAOU	93	2018	
PRM	BRIGNOLES	624	2017	
NRAZO	CHATEAUVERT	40	2018	Annulée
NRA	COLLOBRIERES	936	2018	
NRA	COMPS SUR ARTUBY	197	2018	
NRA	ENTRECASTEAUX	710	2018	
PRM	LA BASTIDE	138	2018	Annulée
PRM	LA CADIERE D AZUR	142	2017	
NRA	LA MOLE	638	2018	
PRM	LA ROQUE ESCLAPON	150	2018	Annulée
PRM	LE BEAUSSET	358	2018	
PRM	LE CASTELLET	620	2017	
NRA	LES MAYONS	369	2017	
NRA	LES SALLES SUR VERDON	359	2018	
NRA	MAZAUGUES	430	2018	
PRM	MONTAUROUX CHATEAU TOURNON	188	2017	
PRM	PAMPELONE	306	2017	
NRA	PLAN D'AUPS	804	2018	
PRM	PONTEVES ESPLANADE	187	2017	
PRM	PONTEVES QUA GARE	167	2017	
PRM	RAMATUELLE	367	2017	
PRM	SAINT MARTIN CENTRE	82	2017	
PRM	SAINT MARTIN ECOLE	61	2018	
NRAZO	SAINT MAXIMIN ROUGIERS	172	2018	Annulée
PRM	SAINT-CYR SUR MER	205	2017	
PRM	ST JULIEN LA MOUROTTE	84	EP	
PRM	ST JULIEN LES ROUVIERES	172	EP	
NRAZO	VILLECROZE	228	2018	Annulée

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

ANNEXE 2 Echéancier pluriannuel des dépenses d'investissement cofinanceurs

Coût et budget par EPCI

EPCI	Nb lignes	Contribution 2017	Contribution 2018	Total
Dracénie Provence Verdon Agglomération	856	31 091,67 €	111 708,33 €	142 800,00 €
NRA	568	18 550,49 €	66 649,51 €	85 200,00 €
PRM	288	12 541,18 €	45 058,82 €	57 600,00 €
Communauté d'Agglomération Provence Verte	2780	97 586,04 €	350 613,96 €	448 200,00 €
NRA	1984	64 796,09 €	232 803,91 €	297 600,00 €
NRAZO	172	5 617,40 €	20 182,60 €	25 800,00 €
PRM	624	27 172,55 €	97 627,45 €	124 800,00 €
Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume	1325	208 989,38 €	56 010,62 €	265 000,00 €
PRM	1325	208 989,38 €	56 010,62 €	265 000,00 €
Estérel Côte d'Azur Agglomération	331	14 413,65 €	51 786,35 €	66 200,00 €
PRM	331	14 413,65 €	51 786,35 €	66 200,00 €
Communauté de Communes Coeur du Var	369	55 350,00 €	0,00 €	55 350,00 €
NRA	369	55 350,00 €	0,00 €	55 350,00 €
Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez	1311	50 142,93 €	180 157,07 €	230 300,00 €
NRA	638	20 836,64 €	74 863,36 €	95 700,00 €
PRM	673	29 306,29 €	105 293,71 €	134 600,00 €
Communauté de Communes du Pays de Fayence	188	37 600,00 €	0,00 €	37 600,00 €
PRM	188	37 600,00 €	0,00 €	37 600,00 €
Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	1162	103 335,78 €	77 914,22 €	181 250,00 €
NRA	795	68 089,46 €	51 160,54 €	119 250,00 €
NRAZO	228	7 446,32 €	26 753,68 €	34 200,00 €
PRM	139	27 800,00 €	0,00 €	27 800,00 €
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	4085	660 369,12 €	109 830,88 €	770 200,00 €
NRA	936	30 569,12 €	109 830,88 €	140 400,00 €
PRM	3149	629 800,00 €	0,00 €	629 800,00 €
Communauté de Communes Provence Verdon	497	89 856,29 €	9 543,71 €	99 400,00 €
PRM	497	89 856,29 €	9 543,71 €	99 400,00 €
Total général	12904	1 348 734,86 €	947 565,14 €	2 296 300,00 €

Cofinancements	2016	2017	2018	Total	%
Total des Versements	79 107,38 €	4 355 521,86 €	4 329 914,14 €	8 764 543,38 €	100%
Participation de la Région	0,00 €	2 177 761,00 €	2 162 239,00 €	4 340 000,00 €	50%
Participation des EPCI	0,00 €	1 348 734,86 €	947 565,14 €	2 296 300,00 €	26%
Participation du Département du Var	79 107,38 €	829 026,00 €	1 220 110,00 €	2 128 243,38 €	24%

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

Annexe 3 : Bilan de l'opération de montée en débit du Var

3.1 Bilan global sur le Département

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Territoires	**Coût total opération (Etudes et Travaux)**	**Coût prévu**	**Surcoût constaté (B-C)**	**DEDUCTION FSN (*)**	**Coût opération à répartir entre les membres (B-E)**	**COUT FINAL Membre (50% Région, 24,91% EPCI, 25,09% Var)**	**Déjà payé**	***A rembourser par le SMO (G-H)***
Total général	**9 085 737,13 €**	**8 690 871,38 €**	**394 865,75 €**	**-2 590 000,00 €**	**6 495 737,13 €**	**6 495 737,13 €**	**8 764 543,38 €**	***-2 268 806,25 €***
Part de la Région	**4 542 868,57 €**	**4 340 000,00 €**	**202 868,56 €**	**-1 295 000,00 €**	**3 247 868,57 €**	**3 247 868,57 €**	**4 340 000,00 €**	***-1 092 131,43 €***
Part du Département	**2 142 237,23 €**	**2 128 243,38 €**	**13 993,85 €**	**-610 670,81 €**	**1 531 566,42 €**	**1 531 566,43 €**	**2 128 243,38 €**	***-596 676,96 €***
Part des EPCI	**2 400 631,33 €**	**2 296 300,00 €**	**104 331,33 €**	**-684 329,19 €**	**1 716 302,14 €**	**1 716 302,14 €**	**2 296 300,00 €**	***-579 997,86 €***
CA Dracénie Provence Verdon	930 941,45 €	933 371,17 €	-2 429,72 €	-309 847,09 €	621 094,36 €	54 327,26 €	142 800,00 €	-55 456,89 €
CA Estérel Côte d'Azur	150 824,76 €	140 236,22 €	10 588,54 €	-32 348,80 €	118 475,96 €	50 929,40 €	66 200,00 €	-10 578,60 €
CA Provence Verte	1 218 182,79 €	1 569 620,98 €	-351 438,19 €	-467 254,06 €	750 928,73 €	258 961,87 €	448 200,00 €	-67 049,67 €
CA Sud Sainte-Baume	933 307,57 €	587 829,51 €	345 478,06 €	-129 395,20 €	803 912,37 €	207 071,26 €	265 000,00 €	-71 780,53 €
CC Cœur du Var	336 742,54 €	334 091,49 €	2 651,05 €	-113 479,65 €	223 262,89 €	36 549,47 €	55 350,00 €	-19 934,92 €
CC du Golfe de Saint-Tropez	914 565,43 €	708 969,57 €	205 595,86 €	-226 552,80 €	688 012,63 €	162 650,68 €	230 300,00 €	-61 431,96 €
CC du Pays de Fayence	356 105,57 €	156 812,43 €	199 293,14 €	-32 348,80 €	323 756,77 €	29 843,50 €	37 600,00 €	-28 907,92 €
CC Lacs et Gorges du Verdon	2 107 623,30 €	1 907 509,66 €	200 113,64 €	-644 367,64 €	1 463 255,66 €	100 213,82 €	181 250,00 €	-130 652,63 €
CC Méditerranée Porte des Maures	1 526 708,71 €	1 940 637,91 €	-413 929,20 €	-505 010,76 €	1 021 697,95 €	587 040,10 €	770 200,00 €	-91 226,39 €
CC Provence Verdon	610 735,01 €	411 792,43 €	198 942,58 €	-129 395,20 €	481 339,81 €	69 023,92 €	99 400,00 €	-42 978,35 €

Déduction FSN (*) Si opération annulée, part de l'EPCI = (Part prévue/Montant prévu) x Montant réel

Si opération réalisée, part EPCI = Part prévue - Sub FSN

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 083-200004802-20211102-211102_14-DE

3.2 Détail des opérations du Pays de Fayence

Code opération	Type	Nom opération FACILITO	Unités	Coût total opération	DEDUCTION FSN 2 590 000€	Coût Réel final (déduction faite du FSN)	Coût prévu par convention	Montant payé par l'EPCI	Part FSN de l'EPCI	COUT FINAL EPCI	Montant prévu pour le Département	COUT FINAL DEPARTEMENT	Montant prévu pour la Région	COUT FINAL REGION	SOLDE EPCI
83029CLA9CT	PRM	PRM_MONTAUROUX CHATEAU TOURNON	188	356 105,57 €	-32 348,80 €	323 756,77 €	156 812,43 €	37 600,00 €	-7 756,50 €	8 692,08 €	40 806,22 €	128 983,13 €	78 406,22 €	161 878,39 €	-28 907,92 €
			188	356 105,57 €	-32 348,80 €	323 756,77 €	156 812,43 €	37 600,00 €	-7 756,50 €	8 692,08 €	40 806,22 €	128 983,13 €	78 406,22 €	161 878,39 €	-28 907,92 €

La somme de 28 907,92€ sera remboursée par le Syndicat.